

**JANVIER 2021
EDITION REVUE ET
CORRIGEE**



Protection Civile de Paix

Un manuel théorique
développé par
Nonviolent Peaceforce

Huibert Oldenhuis,
avec Ellen Furnari, Rolf
Carriere, PhD (Docteur
en philosophie), Thor
Wagstrom, PhD, Ann
Frisch, PhD et Mel
Duncan



Table of Contents

INTRODUCTION À LA PROTECTION CIVILE DE PAIX.....	6
APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	6
1.1 INTRODUCTION A LA PCP	7
1.1.1 <i>Comprendre la nécessité de protéger les civils et réduire la violence</i>	7
1.1.2 <i>Principales caractéristiques de la PCP</i>	9
1.2 DEFINITION DES TERMES.....	16
1.3 LA GAMME DES EFFORTS DE LA PCP.....	24
1.4 PCP, MAINTIEN DE LA PAIX ET NON-VIOLENCE	27
1.4.1 <i>Maintien de la paix</i>	27
1.4.2 <i>Non-violence</i>	31
1.4.3 <i>PCP : relier le maintien de la paix à la non-violence</i>	32
1.4.4 <i>Relier la PCP à la consolidation de la paix, aux droits humains et à l'aide humanitaire</i>	35
1.5 LES INTERVENANTS DE LA PCP.....	38
1.5.1 <i>Praticien.nes qui appliquent la protection civile de paix ou l'accompagnement</i>	39
1.5.2 <i>Populations servies</i>	42
1.5.3 <i>Inviter les civils et les organisations</i>	43
1.5.4 <i>Partenaires locaux</i>	44
PROTECTION CIVILE NON-ARMÉE : OBJECTIFS, PRINCIPES ET DIRECTIVES.....	53
APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	53
2.1 LES OBJECTIFS, STRATÉGIES ET TACTIQUES CLÉS	53
2.1.1 <i>Objectifs</i>	53
<i>Objectif 1 : interrompre les cycles de violence contre les civils :</i>	53
<i>Objectif 2 : améliorer les interventions non-violentes aux conflits :</i>	55
2.1.2 <i>Stratégies</i>	56
<i>Stratégie 1 : protéger directement les civils</i>	56
<i>Stratégie 2 : influencer les intervenants étatiques et non étatiques pour protéger les civils....</i>	57
<i>Stratégie 3 : améliorer les capacités des personnes, communautés et populations à risque pour se protéger et protéger les autres</i>	58
2.1.3 <i>Encouragement et dissuasion</i>	59
<i>Encouragement</i>	59
<i>Dissuasion</i>	60
2.2 PRINCIPES CLÉS DE LA PCP	62
2.2.1 <i>Non-violence</i>	63
2.2.2 <i>Impartialité</i>	66
2.2.3 <i>Primauté des intervenants locaux</i>	69
2.2.4 <i>Indépendance</i>	72
2.2.5 <i>Leadership des civils</i>	73
2.3 PRINCIPALES SOURCES D'ORIENTATION POUR LA PCP	74
2.3.1 <i>Droit international humanitaire</i>	74
2.3.2 <i>Droit international des réfugié.es</i>	76
2.3.3 <i>Droit international des droits humains</i>	77
2.3.5 <i>Femmes, paix et sécurité</i>	78
2.3.6 <i>Les enfants et les conflits armés</i>	81
2.3.7 <i>Paix et sécurité des jeunes</i>	82
2.3.7 <i>Manifeste de Séville sur la violence</i>	83
2.3.8 <i>Charte des Nations Unies (Chapitre 1, article 2: 3 et 4 ; Chapitre 6, article 33)</i>	84
2.3.9 <i>Immunité civile en temps de guerre</i>	85
RÉSUMÉ DES MESSAGES PRINCIPAUX	87
BIBLIOGRAPHIE [SAUF MENTION CONTRAIRE TOUTES LES REFERENCES SONT EN ANGLAIS]	88

PROTECTION CIVILE DE PAIX : MÉTHODES CLÉS	92
APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	92
3.1 INTRODUCTION	92
3.2 METHODES CLES	94
3.2.1 <i>Engagement proactif</i>	94
3.2.1.2 Présence protectrice	95
3.2.1.2 Accompagnement protecteur	99
3.2.2.3 Interpositionnement	103
3.2.2 <i>Veille / surveillance du contexte</i>	104
3.2.2.1 Surveillance du cessez-le-feu	105
3.2.2.2 Contrôle des rumeurs.....	110
3.2.2.3 Alerte précoce et intervention rapide.....	112
3.2.3 <i>Établissement de relations</i>	116
3.2.3.1 Renforcement de la confiance	117
3.2.3.2 Dialogue à voies multiples et navette diplomatique (dialogue multi-acteur).....	120
3.2.4 <i>Renforcement des capacités des acteurs</i>	124
3.2.4.1 Renforcement des capacités d'autoprotection	125
3.2.4.2 Soutenir les mécanismes locaux de gestion et prévention des conflits.....	128
3.2.4.3 Réunions de sécurité communautaire	132
3.2.4.4 Équipes de protection	133
3.3 LA SENSIBILISATION	135
3.3.1 <i>Formation</i>	135
3.3.2 <i>Organisation</i>	137
RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX	139
BIBLIOGRAPHIE	141
LA PROTECTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : PRÉPARATION ET ENTRÉE DANS LA COMMUNAUTÉ	145
APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	145
4.1 COMPÉTENCES DE BASE DES PRATICIEN.NES DE LA PCP	145
4.1.1 <i>Compétences clés</i>	146
4.1.2 <i>Connaissances principales</i>	148
4.1.3 <i>Qualités personnelles principales</i>	149
4.2 ANALYSE DU CONFLIT	152
4.3 TYPES DE CONFLITS ET LEUR PERTINENCE POUR LA PCP	157
4.3.1 <i>Conflit vertical et horizontal</i>	157
4.3.2 <i>Pouvoir, identité et ressources naturelles</i>	158
4.4 LES ÉTAPES DU CONFLIT	161
4.5 ÉVALUATION DES BESOINS.....	165
4.6 POPULATIONS, INDIVIDUS OU GROUPES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LA VIOLENCE.....	169
4.6.1 <i>Vulnérabilité</i>	170
4.6.1 <i>Enfants</i>	170
4.6.2 <i>Les femmes</i>	173
4.6.3 <i>Personnes déplacées</i>	177
4.6.4 <i>Défenseurs des droits humains</i>	178
RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX	180
BIBLIOGRAPHIE [SAUF MENTION CONTRAIRE TOUTES LES RÉFÉRENCES SONT EN ANGLAIS]	181
LA PROTECTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : VIVRE DANS LA COMMUNAUTÉ ET EN SORTIR	186

APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	186
5.1 ANALYSE DU CONTEXTE	186
5.2 GESTION DE LA SECURITE	192
5.3 STRATEGIES DE SORTIE	195
5.4 ÉLABORATION D'UNE STRATEGIE DE PCP COMPLETE.....	199
5.4.1 <i>Étude de cas : processus de réconciliation du comté de Mvolo et du comté de Yirol West, 2011, Soudan du Sud</i>	199
5.4.2 <i>Développement d'une stratégie complète pour fournir de la PCP dans le comté de Mvolo et le comté de Yirol West</i>	201
5.5 DILEMMES.....	208
RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX	214
BIBLIOGRAPHIE [SAUF MENTION CONTRAIRE TOUTES LES REFERENCES SONT EN ANGLAIS]	215

Module 1

INTRODUCTION À LA PROTECTION CIVILE DE PAIX	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<u>APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE</u>	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1.1 INTRODUCTION A LA PCP	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<u>1.1.1 Comprendre la nécessité de protéger les civils et réduire la violence</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1.1.2 Principales caractéristiques de la PCP</u>	Error! Bookmark not defined.
1.2 DEFINITION DES TERMES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1.3 LA GAMME DES EFFORTS DE LA PCP	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1.4 PCP, MAINTIEN DE LA PAIX ET NON-VIOLENCE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<u>1.4.1 Maintien de la paix</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1.4.2 Non-violence</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1.4.3 PCP : relier le maintien de la paix à la non-violence</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1.4.4 Relier la PCP à la consolidation de la paix, aux droits humains et à l'aide humanitaire</u>	Error! Bookmark not defined.
1.5 LES INTERVENANTS DE LA PCP	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<u>1.5.1 Praticien.nes qui appliquent la protection civile de paix ou l'accompagnement</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1.5.2 Populations servies</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1.5.3 Inviter les civils et les organisations</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1.5.4 Partenaires locaux</u>	Error! Bookmark not defined.
RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

INTRODUCTION À LA PROTECTION CIVILE DE PAIX

Aperçu et objectifs d'apprentissage

Le Comité spécial souligne la pertinence des stratégies non-armées pour protéger les civils dans les opérations de maintien de la paix en tant qu'instruments politiques capables de protéger efficacement les civils en aidant à mettre fin aux conflits violents, en renforçant la confiance des parties dans des solutions pacifiques et en œuvrant pour faire avancer les processus de paix. À cet égard, et compte tenu des contributions positives de la protection civile de paix, le Comité spécial souligne que les missions de maintien de la paix devraient tout mettre en œuvre pour tirer parti des pratiques non-violentes et des capacités des communautés locales pour soutenir la création d'un environnement protecteur.

Rapport de la session de fond de 2018 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, p. 65, du 12 février au 9 mars 2018, New York.

Plus de personnes sont déplacées aujourd'hui à cause de la guerre, de la violence, de la persécution et d'autres situations d'urgence par rapport à n'importe quelle autre période depuis que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a commencé à en garder trace. Dans son rapport 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a cité 79,5 millions de personnes déplacées, dont 10 millions ont fui leur domicile au cours de l'année écoulée, le déplacement le plus élevé jamais enregistré dans le monde. Ce nombre est aggravé par les réfugiés climatiques, car un nombre croissant de personnes fuient les conflits liés aux perturbations climatiques. La fermeture des frontières en réponse à la pandémie de la Covid-19 en 2020 a rendu plus difficile pour les personnes de fuir leur pays et de demander l'asile.

Si les civils ont toujours été touchés par les guerres et les conflits violents, l'ampleur et la complexité des besoins de protection des civils ont fait l'objet de plus d'attention au cours des dernières décennies. Le viol et les autres attaques contre des civils sont plus clairement reconnus et mieux compris comme étant des « armes de guerre » et pas seulement des effets secondaires. En conséquence, les interventions de protection se sont multipliées et diversifiées. Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles¹ ont inclus dans leurs mandats la protection des civils, tandis que de nombreuses organisations humanitaires l'ont intégrée dans leurs programmes d'assistance. Cependant, il existe de nombreuses situations de guerre et de conflit violent, où les opérations de paix ne sont pas déployées ou ne sont pas suffisantes et là où les intervenants gouvernementaux ne sont pas disposés ou capables de fournir une protection à tous les civils. Et, bien que les organisations humanitaires puissent opérer dans ces zones, elles fournissent rarement une protection physique directe aux civils menacés ; rôle qui est généralement considéré comme appartenant à la police ou à l'armée.²

¹ Cela combine l'expertise militaire, administrative civile (y compris la surveillance des élections et des droits de l'homme et le soutien de la police) et humanitaire, ainsi que les négociations politiques et la médiation.

² Les intervenants humanitaires sont appelés à faire toujours plus pour aider les gens à rester en sécurité. En 2013, le Comité Permanent Interorganisations des Nations Unies (CPI) c'est engagé formellement à placer la protection au centre de l'action humanitaire. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 1.4.4.

Les approches traditionnelles de protection des civils ne sont pas adaptées aux besoins. Malgré des besoins considérablement accrus, le budget 2021 de l'ONU pour le maintien de la paix reste le même que celui de l'année précédente. En fait, si toutes les approches de protection des civils étaient additionnées – armées, non-armées, gouvernementales, ONG – la capacité totale ne serait pas proche de répondre aux besoins. Des méthodes efficaces et abordables doivent être identifiées et mises à l'échelle.

La protection civile de paix (PCP) a été développée en réponse à ces préoccupations. Des civils spécialement formés et organisés appliquent la PCP dans les situations de conflit violent, de violence imminente et d'après-crise. Au lieu des armes, ils utilisent un mélange de stratégies non-violentes pour prévenir la violence, protéger les civils menacés et renforcer les capacités des mécanismes de paix locaux à répondre à plusieurs niveaux aux situations de conflit violent. Alors que les organisations de mise en œuvre utilisent différentes méthodes, en fonction de l'approche organisationnelle et du contexte, le concept et la pratique de la PCP sont manifestement efficaces (Beckman, 2013 ; Cure Violence, sd ; Gunduz et Torralba, 2014 ; Mahony et al., 1997 ; PBI, 2009 ; Schweitzer, 2012 ; Furnari, 2016 ; Julian, 2020). Cependant, elle est peut-être la moins comprise et la moins reconnue parmi les différents rôles, stratégies et capacités que les organisations de la société civile peuvent apporter aux processus de paix. Pourtant, cela reflète un profond changement qui s'opère dans le débat mondial sur la réponse internationale aux conflits : d'un souci de sécurité uniquement national à la sécurité nationale et humaine, de la défense des pays à la protection des civils, et de la mise en œuvre d'une défense violente à la réduction des violences (Schweizer et al. 2010, p. 17). Bref, des civils protégeant les civils !

Le module 1 commence par une introduction à la PCP, suivie de la définition de certains termes clés. Il présente ensuite un diagramme qui définit et explique la gamme des approches de la PCP et donne un aperçu de deux traditions dans lesquelles la PCP est enracinée, à savoir la non-violence et le maintien conventionnel de la paix. Il se termine par une présentation des principaux intervenants de la PCP.

1.1 | Introduction à la PCP

1.1.1 | Comprendre la nécessité de protéger les civils et réduire la violence

La PCP cherche à réduire la violence et à fournir une protection physique directe dans les situations de violence imminente et active ainsi que dans les situations d'après-crise. Comprendre ce besoin est une condition préalable pour comprendre le but de la PCP.

La guerre est l'une des activités les plus destructrices de l'humanité. Au XIX^e siècle, il était largement admis dans le Nord global que l'armée d'un soi-disant « pays civilisé » combatte les forces armées de l'ennemi – et *non* les civils ennemis. L'immunité civile était un principe central dans la pratique militaire des grandes puissances européennes et a été intégré dans les conventions internationales (Primoratz, 2010, pp. 1-2), même si elle n'a pas été étendue aux civils du Sud global qui étaient souvent considérés comme moins qu'humains, ou certainement moins précieux que les civils du Nord global.

Cependant, la nature des conflits violents a radicalement changé au cours du siècle dernier. Les armes modernes, en particulier les armes légères et le passage des guerres interétatiques aux guerres intra-étatiques à la fin du XX^e siècle, ont été l'un des principaux facteurs d'une augmentation radicale du nombre de morts parmi les civils

pendant les guerres et les conflits violents en introduisant la violence directement dans les communautés. Dans les conflits violents contemporains, la terrasse en plein air, le bus inter-village et le marché du week-end sont devenus des champs de bataille (Anderson, 1999, pp. 11-12). Depuis 2015, les taux des victimes sont restés à des niveaux record.³ Dans de nombreux conflits internes impliquant les forces armées gouvernementales et les groupes rebelles, les civils sont pris au piège entre les deux factions et sont parfois spécifiquement ciblés ou utilisés comme boucliers humains. Beaucoup d'autres meurent à cause de violences indirectes. Même les humanitaires qui apportent une assistance aux survivants de la guerre ne sont pas à l'abri des attaques, qu'elles soient intentionnelles ou pas. L'année 2019 a été témoin du plus grand nombre d'attaques, en une décennie, contre des humanitaires.⁴

Bien que les conflits violents affectent des populations civiles entières, ce sont les femmes, les enfants, les personnes handicapées, apatrides et déplacées qui ont tendance à être les plus vulnérables.⁵ La discrimination et la violence ont également lieu contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et non binaires sur la base de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, bien que leur nombre soit beaucoup plus faible. L'accès aux services de base pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) est souvent difficile et les PDI sont des cibles faciles d'exploitation et d'abus. Pendant les urgences, de nombreux enfants sont séparés de leur famille. Parfois, ils sont délibérément enlevés et sont contraints à des rôles de combattants, d'espions, de messagers ou d'esclaves sexuels. Pendant et après les conflits, les femmes et les enfants sont particulièrement exposés aux dangers des mines terrestres et des munitions non explosées.⁶

L'adoption en 2015 des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies a mis en mouvement un engagement mondial pour quinze ans d'action collective pour plaquer les problèmes les plus urgents du monde. En particulier, l'adoption de l'ODD 16 (de « Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, donner accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux ») reconnaît les liens cruciaux entre les conflits, la pauvreté, la paix et la prospérité. Les cibles de l'ODD 16 comprennent « Réduire partout et de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité associés » et « [renforcer] les capacités à tous les niveaux, en particulier dans les pays en voie de développement, pour prévenir la violence... »

Cependant, l'extrême pauvreté est de plus en plus concentrée dans des régions caractérisées par la fragilité et les conflits violents : d'ici 2030, 85% des personnes extrêmement pauvres – quelque 342 millions de personnes – vivront dans des pays fragiles et touchés par des conflits⁷. Au fur et à mesure que les liens entre la pauvreté, l'insécurité et la violence sont confirmés, il devient plus clair que la protection des civils dans des environnements vulnérables est un ingrédient essentiel de la construction et du maintien de la paix. Les besoins de protection des civils sont divers et ne sont pas uniquement liés aux conflits armés. Ils peuvent également survenir dans les

³ <https://ucdp.uu.se/downloads/charts/>

⁴ <https://aidworkersecurity.org/incidents/report/summary>

⁵ Bien que la catégorisation des populations vulnérables permette une réponse plus ciblée en matière de protection, les catégories ne doivent pas être traitées comme absolues. Il existe souvent des différences significatives dans les niveaux de vulnérabilité au sein de chaque catégorie.

⁶ <http://www.un.org/en/globalissues/demining/>

⁷ Overseas Development Institute, SDG Progress: fragility, crisis, and leaving no one behind, 2018. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12427.pdf>

situations suivantes :

- situations d'après-conflit, dans lesquelles l'absence d'état de droit effectif favorise les violations et les abus ;
- les catastrophes naturelles, dans lesquelles les aléas naturels combinés à la pauvreté et à la vulnérabilité sociale exposent les personnes à un risque extrême ;
- la famine, où la sécheresse, la discrimination, la mauvaise gestion politique et/ou la famine délibérée entraînent de graves risques ;
- épidémies et pandémies, où le manque d'accès à des mesures préventives et à des soins de santé adéquats expose les personnes à des risques extrêmes ;
- conflits sociaux prolongés, dans lesquels la discrimination, la violence, l'exploitation et l'appauvrissement sont des risques constants (Slim & Bonwick, 2005).

Alors que tous les besoins de protection des civils dans toutes ces situations méritent d'être satisfaits et sont de plus en plus explorés par les intervenants de la PCP⁸, l'objectif principal de ce cours est la pratique de la PCP pour offrir une protection physique directe aux civils menacés dans des situations de conflit politique violent.⁹

RESSOURCES D'APPROFONDISSEMENT

Découvrez :

- Ferris, E. (2011). *The Politics of Protection: The Limits of Humanitarian Action*, Chapitre 10. Washington, DC : Brookings Institution Press.
- Furnari, E. (2016) *Wielding Nonviolence in the Midst of Violence: Case Studies of Unarmed Civilian Peacekeeping*. Institut pour le travail de paix et la transformation non-violente des conflits.
- InterAction, (2020) *Embracing the Protection Outcome Mindset: We All have a Role to Play*, p. 2, InterAction Washington DC <https://protection.interaction.org/embracing-the-protection-outcome-mindset-we-all-have-a-role-to-play/>
- Arjun, C. (2016) Evolution de la protection humanitaire : perspective critique. Humanitaires en mouvement n°17. https://www.urd.org/fr/revue_humanitaires/evolution-de-la-protection-humanitaire-perspective-critique/

1.1.2 | Principales caractéristiques de la PCP

QU'EST-CE QUE LA PCP ?

La PCP est la pratique des civils non-armés qui fournissent une protection physique directe à d'autres civils avant, pendant et après un conflit violent, pour prévenir ou réduire la violence, et renforcer ou construire des

⁸ Cure Violence, par exemple, a effectivement appliqué la PCP en milieu urbain aux États-Unis. Les intervenants de la PCP ont également fourni une protection aux réfugiés aux frontières, où ils sont harcelés par les forces de sécurité nationales ou des gangs locaux. En 2020, avec la pandémie de la Covid-19 qui fait rage, certaines équipes de la PCP se concentrent sur les méthodes de formation pour empêcher la propagation du virus.

⁹ L'Institut d'Heidelberg pour la recherche internationale sur les conflits définit un conflit politique comme une différence de position concernant les valeurs pertinentes pour une société – les éléments de conflit – entre au moins deux acteurs décisifs et directement impliqués, qui est réalisée à l'aide de mesures de conflit observables et interdépendantes qui échappent aux procédures réglementaires établies et menacent les fonctions essentielles de l'État ou de l'ordre international, ou qui offrent la perspective de le faire (2014). Cela inclut les conflits sur territoire, sécession, décolonisation, autonomie, système/idéologie, pouvoir national, prédominance régionale, puissance et ressources internationales.

infrastructures de paix locales. Le but de la PCP est de créer un environnement plus sûr, ou un « espace plus sûr », pour que les civils puissent répondre à leurs propres besoins, résoudre leurs propres conflits et protéger les individus et les populations parmi eux qui sont exposés au risque de préjudice ou de mort. Cet « espace plus sûr » est créé grâce à une combinaison stratégique de méthodes, principes, valeurs et compétences clés d'engagement non-violent. Les organisations mettent en œuvre la PCP différemment ; ils ne peuvent pas utiliser toutes les méthodes répertoriées dans la figure 1 ci-dessous et peuvent inclure d'autres méthodes non répertoriées. De plus, les universitaires et les praticien.nes ont utilisé différents termes pour décrire la théorie et la pratique de la PCP, y compris le maintien de la paix de la part de civils non-armés, la présence proactive, l'accompagnement protecteur et l'interruption de la violence. Aux fins de ce cours, le terme Protection civile de Paix sera utilisé. Bien qu'il puisse y avoir de subtiles différences entre les théories qui se cachent derrière ces termes, les pratiques respectives sont fondamentalement très similaires.

Les cinq principales méthodes de la PCP présentées dans ce manuel sont l'engagement proactif, la surveillance, l'établissement de relations, l'amélioration des capacités et la sensibilisation. Chacune de ces méthodes a un certain nombre d'applications :

- **engagement proactif** : présence protectrice, accompagnement protecteur, et interposition ;
- **surveillance** : surveillance du cessez-le-feu, contrôle des rumeurs, et alerte précoce/intervention rapide ;
- **établissement de relations** : renforcement de la confiance et dialogue multipiste ;
- **amélioration des capacités** : amélioration des capacités d'autoprotection et renforcement des infrastructures de protection locale ;
- **sensibilisation** : formation et organisation.

Fréquemment, les méthodes et applications de la PCP sont utilisées dans une interaction dynamique, qui se renforce et se complète mutuellement. Elles sont également sélectionnées au cas par cas, en fonction des besoins spécifiques de la population identifiée, du type de conflit et du contexte, ainsi que du mandat et de la capacité de l'organisation chargée de la mise en œuvre. En tant que tel, la PCP peut mettre l'accent sur diverses méthodes et applications de manière différente et dans diverses situations, ainsi que dans différentes phases d'un conflit spécifique. La PCP est un processus plus dynamique que la prescription.

C'est l'application de ces méthodes – soutenue par les principes clés (p. ex., la non-violence, l'impartialité) ainsi que par les principales sources d'orientation (p. ex., le droit international humanitaire et celui des droits humains) et par les compétences fondamentales (p. ex., modérer, analyser) – qui caractérise la PCP (figure 1). Les praticien.nes de la protection civile de Paix sont toujours désarmés et opèrent généralement comme une « présence tierce » impartiale. La méthodologie de la PCP a été mise au point par des organisations telles que Peace Brigades International, Witness for Peace, Christian Peacemaker Teams, Meta Peace Team et Nonviolent Peaceforce.

Le PBI nous rend courageux, ce qui est très important pour notre travail. Parfois, nous devons nous rendre dans des endroits dangereux et l'existence du PBI nous rend ce genre de voyage plus sûr. Le PBI nous aide vraiment à créer un espace afin que nous puissions voyager et faire notre travail en défendant les gens sans crainte.

Afridal, directeur de LBH Banda Aceh, un institut d'aide juridique, à propos de l'accompagnement protecteur fourni par Peace Brigades International (PBI)

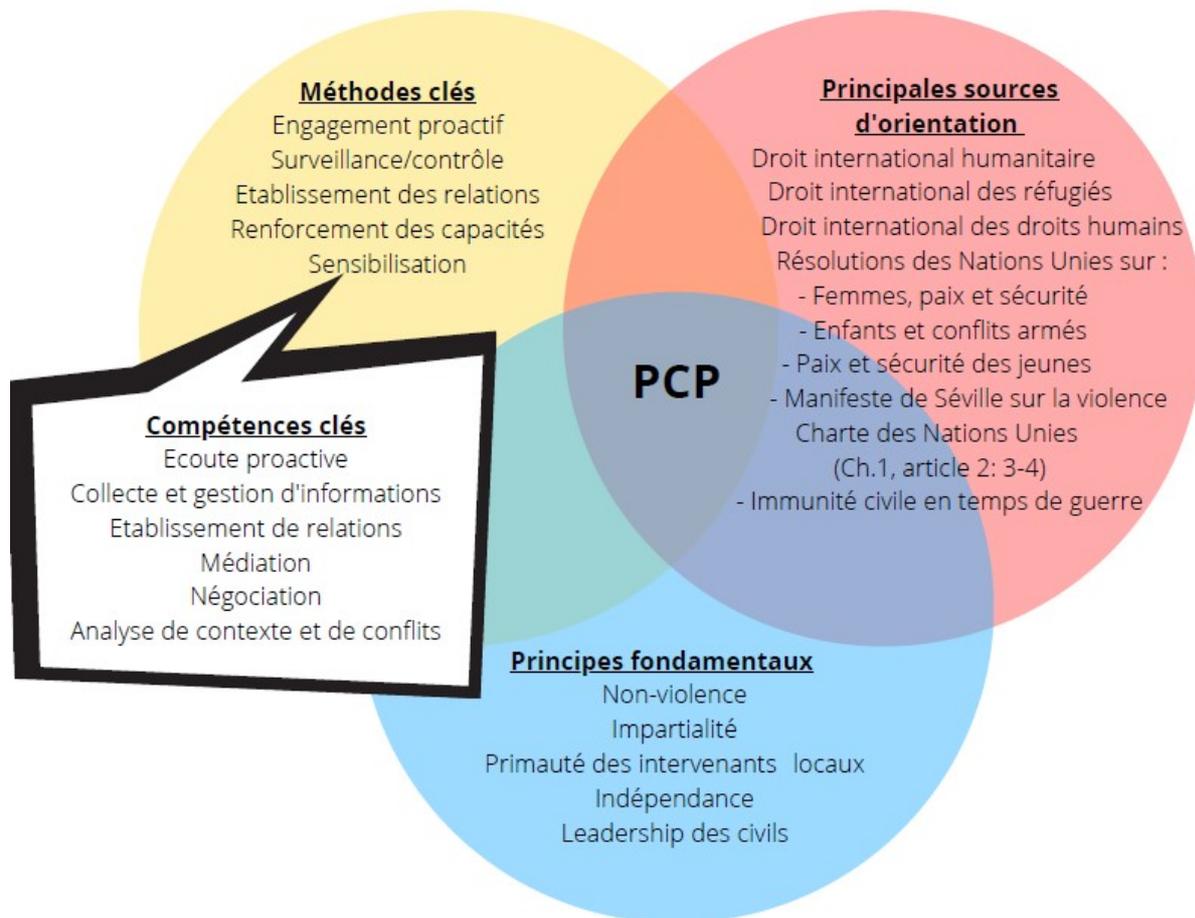


Figure 1 : la PCP est un mélange stratégique de méthodes, principes, valeurs et compétences clés d'engagement non-violent. Elle est présentée comme un diagramme de Venn parce que la PCP rassemble ces éléments de différentes manières par différentes organisations. Ces organisations peuvent utiliser certaines, pas nécessairement toutes, des méthodes et des principes présentés ici. Elles peuvent également utiliser des termes différents pour décrire ces méthodes et principes.

Les différentes applications des méthodes de la PCP combinent des éléments sélectifs des opérations de paix de l'ONU et des efforts humanitaires. Elles peuvent être caractérisées par des actions réactives, correctives ou de renforcement de l'environnement (voir figure 2) (Caverzasio, 2001).

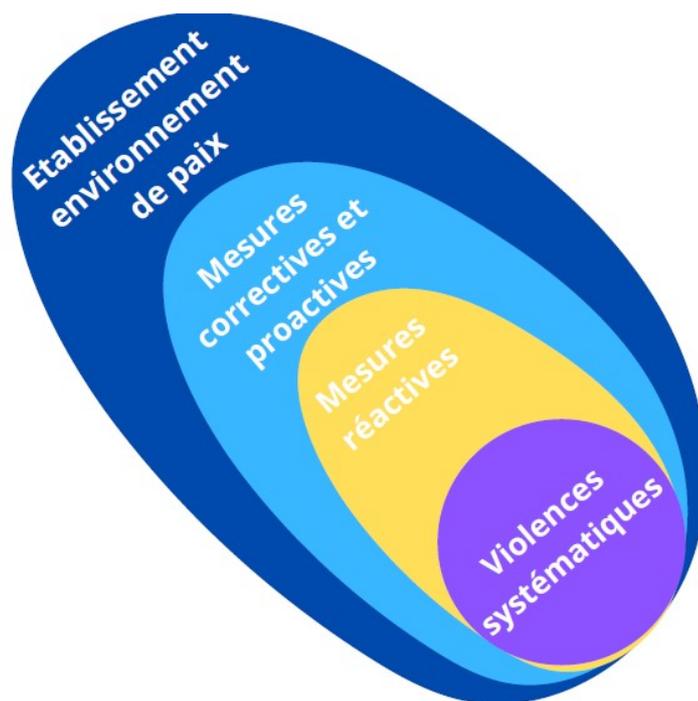


Figure 2 : les différentes applications des méthodes de la PCP peuvent être caractérisées comme des actions réactives, correctives et de renforcement de l'environnement (source : Comité permanent interorganisations (2002) Growing the Sheltering Tree: Protecting Rights through Humanitarian Action, Programmes and Practices Gahered from the Field, p. 115).

Une action réactive est entreprise en relation avec un modèle de violence émergeant ou établi. Elle vise à empêcher la résurgence de la violence contre les civils, à y mettre un terme et/ou à en atténuer les effets immédiats.¹⁰ Pour de nombreuses organisations de la PCP, c'est l'objectif principal. Les exemples dans le contexte de la PCP incluent :

- assurer une présence protectrice visible et un accompagnement pour les civils vulnérables. Les praticien.nes de la PCP peuvent, par exemple, accompagner des défenseurs des droits humains menacés lorsqu'ils se déplacent pour documenter des abus ou des violations. Ils peuvent également être visiblement présents dans les maisons et les lieux de travail de civils menacés ou surveiller les rassemblements publics pour empêcher le recours excessif à la force ; créer des espaces sûrs, des zones exemptes d'armes et des zones de paix ou relocaliser temporairement les civils gravement menacés vers des « maisons sûres » jusqu'à ce que la menace se dissipe ;
- rassembler les parties en conflit dans des espaces sûrs et neutres et/ou améliorer les capacités des médiateurs à régler les différends en accompagnant la procédure avec la présence et l'engagement ;
- assurer le contrôle des rumeurs et la surveillance des cessez-le-feu pour désamorcer les tensions et améliorer l'avancement des processus de paix vers des accords de paix définitifs ;
- s'engager avec les parties agressives et modérer leur engagement à respecter les normes internationales ou locales, à ne pas attaquer les civils, les femmes, les enfants, les handicapés, les hôpitaux, les centres de santé, les écoles, les lieux religieux et/ou les étrangers.

¹⁰ La protection physique directe est une forme d'action réactive, bien que toute action réactive ne soit pas une protection physique directe. Comme la plupart des humanitaires n'appliquent pas de protection physique directe, cette distinction n'est pas faite dans le diagramme. Les acteurs humanitaires, tels que le HCR, se réfèrent parfois à la protection physique directe et à d'autres formes de protection qui ne sont pas incluses dans le cadre humanitaire comme une « protection générale ».

Des mesures correctives visent à aider les personnes à retrouver leur dignité et à assurer des conditions de vie adéquates suite à un modèle de violence. Cela implique généralement l'accès à la réhabilitation, à la restitution, à l'indemnisation et à la réparation. Les activités de réparation sont à plus long terme et visent à aider les personnes vivant avec les effets d'un modèle particulier de maltraitance. Voici des exemples de mesures correctives dans le contexte de la PCP :

- faciliter l'accès à la justice et aux autres services pour les survivants de violence (accompagnement des survivants dans les hôpitaux ou aux responsables des pays pour signaler les abus) ;
- faciliter l'accès aux intervenants internationaux tels que les rapporteurs spéciaux des Nations Unies ;
- diffuser des informations et orienter les survivants de la violence vers des prestataires de services pour assurer une assistance appropriée et opportune ;
- retrouver et réunir les enfants séparés, non accompagnés et enlevés à leur famille ou à leurs principaux tuteurs.¹¹

L'action de renforcement de l'environnement fait référence à un processus plus structurel visant à créer et/ou consolider un environnement propice au plein respect des droits des individus et des groupes. Des exemples dans le cadre de la PCP incluent :

- mettre en place des réunions de sécurité communautaire ou des groupes de travail avec les communautés pour sensibiliser, partager des informations sur la sécurité ou créer des stratégies de protection ;
- renforcer ou créer des équipes de femmes ou de protection de la jeunesse et renforcer leurs capacités ;
- renforcer ou soutenir le fonctionnement des mécanismes communautaires de surveillance du cessez-le-feu et des systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide ;
- soutenir les responsables du pays et, si nécessaire, défendre les mécanismes de protection supplémentaires (postes de police, tribunaux, etc.) ;¹²
- établir des cadres de dialogue interactifs en partenariat avec les intervenants locaux pour mettre en relation les structures locales de consolidation de la paix au processus de paix de plus haut niveau.

Dans l'ensemble, ces actions font partie intégrante des opérations de paix de l'ONU, où elles sont employées. Mais comme l'ONU l'a reconnu, ses missions de maintien de la paix (maintenant appelées opérations de paix) et ses interventions de consolidation de la paix ne sont pas toujours déployées suffisamment ou même pas du tout dans certaines zones de conflit où les civils sont exposés à de graves risques.

COMMENT FONCTIONNE LA PCP ?

Des intervenants armés des deux camps confirment que la présence d'une partie tierce « veillant sur eux », y compris NP [Nonviolent Peaceforce], a servi à tempérer leur comportement.

Gunduz et Torralba, 2014, p. 12

¹¹ Les intervenants humanitaires peuvent voir cet exemple et d'autres comme une « action réactive », car ils peuvent prendre la violence de la séparation comme point de référence plutôt que l'incident de violence qui a conduit à la séparation. Les mesures correctives seraient alors, par exemple, la guérison du traumatisme de la séparation ou la résolution des problèmes dans le processus de réintégration.

¹² En ratifiant un traité ou une convention des Nations Unies sur les droits humains, l'État (en tant que principal responsable des obligations) assume automatiquement le rôle de garantir ces droits (des ayants droit), à savoir les obligations de respecter, protéger et satisfaire les droits des personnes. Les détenteurs d'obligations non étatiques (alias les porteurs d'obligations morales) comprennent les parents, les enseignants, les directeurs, les administrateurs, les ONG, etc.

Souvent, les gens se demandent comment les civils non-armés pourraient-ils réduire la violence et protéger les civils? Plutôt que de compter sur la menace de la force armée, les praticien.nes de la PCP utilisent la présence physique et la visibilité, les réseaux de relations, l'approbation de la communauté et l'engagement positif pour atteindre leurs objectifs. Bien qu'ils.elles ne recourent pas aux menaces, les praticien.nes de la PCP peuvent attirer l'attention sur les coûts ou les conséquences négatives d'un comportement abusif. La modélisation de la non-violence dans un conflit de haute intensité crée des opportunités pour les intervenants locaux de voir des moyens alternatifs de répondre au conflit ou de redynamiser les pratiques traditionnelles de résolution non-violente des conflits.¹³ Les normes sociales guident une grande partie des comportements et de nombreuses personnes préfèrent coopérer tant que les autres font leur part (World Development Report, 2015).

La PCP est beaucoup plus proactive que la simple présence et observation. L'efficacité des méthodes de la PCP provient principalement de la coordination et de la communication, de l'engagement avec des intervenants clés, armés et non-armés, et de l'établissement de relations à plusieurs niveaux. Une coordination et une communication efficaces avec les intervenants et les parties concernées, améliore également les capacités des infrastructures locales de paix à répondre aux incidents de violence et à assurer la protection des civils. De plus, elle augmente l'approbation du personnel de la PCP par tous les intervenants et améliore directement les niveaux de sécurité des équipes de la PCP sur le terrain.

Dans les situations de conflit violent, toutes les parties ont des sensibilités, des vulnérabilités et des points d'appuis multiples, et la « présence proactive » internationale met tacitement en œuvre ces sensibilités (Mahony, 2006). Une partie au conflit veut généralement paraître plus légitime que ses adversaires. De plus, la plupart des parties au conflit ont plusieurs bonnes raisons de prêter attention aux parties tierces : premièrement, parce que leur réputation personnelle ou politique est en jeu ; deuxièmement, parce qu'ils veulent éviter les répercussions, y compris le blâme, le châtement ou les sanctions ; et enfin, à cause de préoccupations morales individuelles (Carriere, 2011) ou de honte personnelle et familiale. Par conséquent, « non-armé » ne signifie pas « sans influence » ou « sans défense ».

Les conséquences négatives pour les agresseurs comprennent l'atteinte au statut international, la menace implicite de renvoi devant la Cour pénale internationale et la perte de l'aide internationale, du soutien politique, du tourisme, etc. Dans la plupart des contextes de conflit violent, les abus et violations des droits humains se produisent rarement lorsque des intervenants externes (par exemple, des ressortissants étrangers) sont présents pour témoigner des crimes.¹⁴

Si les étrangers ont souvent joué un rôle de protection vitale dans les situations de conflit, les intervenants locaux ne doivent pas être négligés en tant qu'intervenants efficaces dans la promotion de leur propre sécurité. Par exemple, lorsque les villageois colombiens se sont unis en tant que communauté contre les abus des intervenants armés des FARC, il semble que « le refoulement des civils a déclenché des préoccupations particulières et a fourni une "couverture normative" qui a habilité des commandants plus conciliants par rapport à leurs homologues intransigeants ou abusifs », et cela a « entraîné une réinitialisation de leurs positions par défaut sur le recours à

¹³ La recherche scientifique sur les neurones miroirs démontre que la modélisation a plus qu'une influence morale ; elle a un effet physiologique sur le cerveau. (Nagler) Veuillez voir quelques exemples de ceci dans les études de cas qui suivent.

¹⁴ Il y a des exceptions ; dans certains endroits en Irak ou en Afghanistan, par exemple, la présence d'étrangers a accru le risque sécuritaire des intervenants locaux. Il est essentiel d'effectuer une analyse approfondie du contexte local afin de déterminer si la présence internationale est susceptible d'avoir l'effet souhaité ou pas.

la violence ». En outre, « les preuves indiquent que, comme en Colombie, les communautés civiles locales et les militants en Syrie ont réussi à mieux interagir avec les fronts rebelles que les organisations humanitaires mondiales bien connues qui opéraient de manière plus intermittente et à des niveaux d'interaction plus élevés » (Kaplan, 2013). Krause documente un cas au Nigéria où des femmes plus âgées et des chefs religieux ont empêché de jeunes hommes d'entrer dans leur communauté lors de conflits intercommunautaires. Les agences internationales de la PCP visent généralement à soutenir ces communautés et à relier leurs efforts à des niveaux d'interaction plus élevés ainsi qu'aux communautés de l'autre côté des lignes de fracture du conflit.

Bien que les méthodes de pression ou le découragement puissent être nécessaires dans certaines circonstances, le « soft power » de l'encouragement est la stratégie de PCP préférée¹⁵. Les praticien.nes de la PCP essaieront d'encourager les agresseurs potentiels à atteindre leurs objectifs sans recourir à la violence et réduire les impacts sur les civils. Ils.elles peuvent, par exemple, les persuader de ne pas attaquer les écoles et les hôpitaux ou de convenir d'un cessez-le-feu temporaire qui permet l'évacuation des civils malades et âgés. Ces concessions sont souvent le résultat d'un long processus de développement de relations et de confiance avec toutes les parties. Ces aménagements ont été négociés par des populations locales effectuant des travaux de type PCP ainsi que par des internationaux. L'approche non-violente de la protection et du maintien de la paix soutient également la transition d'une culture de la violence à une culture de paix et de non-violence. Elle montre aux communautés touchées qu'il est possible, plus souvent que prévu, de réduire la violence sans utiliser d'armes ni recourir à la force armée et leur permet de participer activement au processus de paix et de sécurité pour façonner leur propre destin.

D'après mon expérience, engager même les pires agresseurs de cette manière peut donner des résultats inattendus : vous donnez à un individu le choix entre résoudre le problème tranquillement, entre nous, sur la base d'un accord basé sur la confiance ou le mettre à risque en soulevant l'affaire avec ses supérieurs. Non seulement vous pouvez résoudre le problème, mais vous pouvez également créer un lien de confiance avec cet individu, un allié qui ne vous perçoit pas comme un ennemi, et qui peut être utile pour résoudre des cas futurs.

Agent de protection du CICR (Mahony, 2006, p. 50)

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUTS DE LA PCP ?

La PCP apporte un certain nombre d'atouts à la tâche difficile de réduire la violence et de protéger les civils. Ces atouts comprennent :

- l'*applicabilité* de la PCP à une vaste gamme de situations ;
- la *flexibilité* de la PCP en raison de son approche ascendante ;
- l'*accessibilité* du personnel de la PCP aux civils ;
- le *niveau d'accès* que les équipes de la PCP ont auprès des intervenants armés et des emplacements physiques ;
- le *niveau de confiance* qu'ils gagnent et génèrent ;
- le recours à une *impartiale défense* pour la protection des civils ;

¹⁵ Lorsqu'une pression est exercée, elle est le plus souvent appliquée indirectement par l'intermédiaire d'autres parties, telles que les ambassades ou les organisations de défense des droits humains qui peuvent ne pas avoir de présence sur le terrain dans le pays, du moins au niveau des cadres supérieurs.

- la position *non-armée* des praticien.nes de la PCP, qui réduit le risque de préjudice pour les civils et favorise la perception locale et internationale qu'ils sont des agents de la paix ;
- la promotion de l'*autoprotection durable et de la consolidation de la paix* dans les communautés dans lesquelles la PCP est déployée ; et
- la *modélisation du comportement non-violent* dans un conflit de haute intensité.

RESSOURCES D'APPROFONDISSEMENT

Voir :

- Lazaro, F. (2012.) *On Mindanao, Protecting Civilians in a Combat Zone with Eyes and Notepad*, PBS Newshour, http://www.pbs.org/newshour/bb/world/july-dec-12/mindanao_12-25.html
- Protection civile non-armée (anglais), <https://tinyurl.com/Overview-UCP> ¹⁶
- Deterring violence in emergencies, Jonglei, Soudan du Sud ¹⁷
<https://docs.google.com/file/d/0B6xXWYhAU8biM1VnNjJxc0lZU0k/edit>
- Comité ICP, Qu'est-ce que ICP ? <https://www.youtube.com/watch?v=Pf3HwMOaBxo>

Découvrez :

- Wallis, T. (2010). Civilian Peacekeeping. *Encyclopédie d'Oxford de la paix*
<http://www.nonviolentpeaceforce.org/civilian-peacekeeping-entry-oxford-encyclopedia-peace-oup-2009>
- Shah, K. (2013). *Diary of a Peacekeeper*. Page 5 de ce document :
<http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/newsletters/2013/fn2013winter.pdf>
- Schweitzer, C. (Éd.) (2010). *Civilian Peacekeeping: A Barely Tapped Resource*. Belm-Vehrte, Allemagne : Sozio Publishing. http://nonviolentpeaceforce.org/images/news/CP_A_Barely_Tapped_Resource.pdf
- Dubernet, C. "Quand l'espace humanitaire devient une zone de guerre : personnes déplacées et peurs sécuritaires", Recueil Alexandries, Collections Esquisses, janvier 2006, <http://www.reseau-terra.eu/article346.html>

1.2 | Définition des termes

NON-ARMÉ

Non-armé signifie sans être équipé ou porteur d'armes (Oxford, sd). Dans le contexte de la PCP, cela signifie que les organisations ou agences qui mettent en œuvre la PCP ne seront pas équipées ou n'utiliseront pas d'armes pour se protéger ou protéger leurs bénéficiaires. Elles envoient un message clair à toutes les parties selon lesquelles elles ne participent pas au conflit et ne représentent aucune menace physique pour quiconque. Le personnel de la PCP est moins visé par rapport à ceux qui portent des armes, et peut avoir accès à des zones où les soldats de la paix armés ne sont pas les bienvenus.

Alors que le recours à la force armée, y compris la force de protection par une partie tierce, est évité par toutes les organisations et agences qui mettent en œuvre la PCP, leur approche envers les intervenants locaux qui

¹⁶ Cette vidéo, parrainée par les missions permanentes auprès des Nations Unies d'Australie et de Belgique, a présenté la PCP lors d'un événement organisé à l'ONU en mai 2018.

¹⁷ Cette présentation vidéo fournit des informations générales sur l'étude de cas présentée dans l'encadré 2

portent ou utilisent des armes varie. Ces variations dépendent du contexte local, de la nature du conflit et du mandat de l'organisation. De nombreuses agences de la PCP ne fourniront pas de services de protection aux individus et aux groupes qui sont armés. Dans certains cas, les agences de la PCP ne fournissent aucun service aux intervenants armés, y compris le développement des capacités des forces de sécurité. Dans d'autres cas, les groupes de la PCP dispenseront une formation aux groupes armés sur les droits humains et sur les questions humanitaires telles que les graves violations des droits de l'enfant. Cependant, des zones grises subsistent, en particulier pour les zones rurales. Ici, la distinction entre un intervenant armé et non-armé peut être difficile à faire. Les armes traditionnelles (p. ex. machettes, lances) jouent un rôle de premier plan dans la vie quotidienne (pour couper l'herbe, pêcher, etc.). De plus, des personnes peuvent sembler non-armées mais pourraient, par exemple, faire secrètement partie d'une milice armée.

CIVIL

Le Comité international de la Croix-Rouge définit les civils comme ces personnes qui ne sont pas des combattants (membres des forces militaires/paramilitaires) ou des membres de groupes armés organisés en tant que parties à un conflit. Le CICR exclut également ceux qui participent à un soulèvement de masse (CICR). Un combattant, en revanche, est défini comme une personne qui prend une part active aux hostilités, qui peut tuer et qui, à son tour, est considérée comme une cible militaire légitime. Il ou elle peut être membre des forces armées (autres que le personnel médical et les ministres religieux), ou d'un groupe armé organisé. En vertu du droit international humanitaire, les forces armées sont soumises à un système disciplinaire interne, qui doit garantir le respect des règles du droit international applicables aux conflits armés.

La définition de « civil » est importante car la PCP est effectuée *par* des civils *pour* des civils. Au fond et au départ, il s'agit d'un partenariat entre les équipes de la PCP et la société civile locale, ou organisé par la société civile au sein de ses propres communautés (bien qu'au fil du temps d'autres partenariats puissent se développer avec le gouvernement local, le secteur de la sécurité et les organisations humanitaires). Ce partenariat comprend l'invitation d'organisations locales de la société civile (principalement d'ONG) pour les organisations de la PCP à établir une présence physique dans leur pays et dans des communautés spécifiques de ce pays. Le partenariat de civil à civil découle de la solidarité mondiale entre les civils, dont certains ont subi des violences similaires ailleurs. De plus, il ne met pas l'accent sur le rôle des parties au conflit armé en tant qu'*unique* intervenants impliqués dans la protection et la gestion de la sécurité. Enfin, il encourage les dirigeants et les organisations de la société civile à accroître leur rôle en tant qu'artisans de paix, soldats de la paix et artisans de la consolidation de la paix.

Bien que la définition d'un civil puisse sembler claire, elle crée parfois de la confusion pour les exécutants de la PCP présents sur le terrain. Dans les zones de conflit prolongé, un segment disproportionné de la société a été ou est toujours affilié d'une manière ou d'une autre aux forces armées. Ils peuvent ne pas porter d'armes, mais peuvent aider des forces ou des groupes armés. Par exemple, des membres d'organisations locales de la société civile peuvent être employés par les forces armées parce que le travail des ONG ne leur permet pas de gagner leur vie convenablement ; ou un pasteur dans un petit village peut être employé dans un village voisin en tant qu'inspecteur de police. (Pour plus d'informations sur l'immunité civile, voir le module 2). De plus, ceux qui aident les groupes armés peuvent le faire librement et volontairement, mais ils peuvent également le faire en réponse aux pressions et aux menaces du groupe armé.

PROTECTION

La protection est définie par le Comité permanent inter-organisations des Nations Unies (CPI) comme un concept qui englobe toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu conformément à la lettre

et à l'esprit des droits humains, des réfugiés et du droit international humanitaire.¹⁸ La protection en général implique la création d'un environnement propre à favoriser le respect des droits humains, à prévenir ou à atténuer les effets immédiats de certains types d'abus, et à restaurer des conditions de vie dignes grâce à la réparation, la restitution et la réhabilitation. Il s'agit d'une définition très large qui peut être appliquée à presque tous les efforts visant à améliorer l'accès des personnes à leurs droits dans n'importe quelle situation. Ceci permet une approche holistique de la protection qui comprend l'accès aux soins médicaux, la liberté de mouvement et la reconnaissance de la dignité. Elle a également rendu les intervenants humanitaires et du développement plus sensibles aux menaces potentielles et aux opportunités que leurs interventions représentent pour la sûreté et la sécurité des populations affectées dans les situations de guerre et de conflit violent ainsi que dans les catastrophes naturelles et la famine.

Bien que l'intégration de la protection ou la « programmation de mise en sécurité » ait élargi le discours sur la sûreté et la sécurité des civils dans les situations à haut risque, elle a également créé une fausse impression sur la quantité d'attention et de ressources consacrées directement à la sûreté et à la sécurité physiques – que la plupart des gens considèrent comme une protection.¹⁹ Afin de comprendre la protection dans le contexte de la PCP, il est utile de distinguer quatre domaines de protection différents. Ces domaines sont visualisés dans le diagramme circulaire multicouche, illustré à la figure 3.

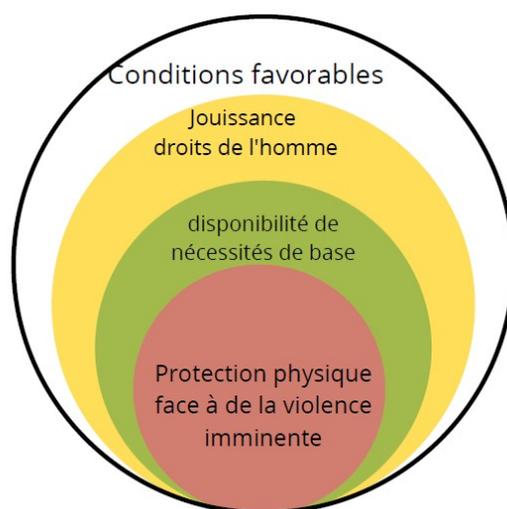


Figure 3 : ce diagramme circulaire multicouche, créé par Paul D. Williams (Williams, 2010, p. 22), est une adaptation du diagramme du CICR, illustré à la figure 2. Il montre quatre couches de protection. Les praticien.nes de la PCP, comme l'armée, la police et les soldats de la paix de l'ONU, opèrent principalement dans la section rouge relative à la protection physique contre la violence imminente.

¹⁸ Politique de protection des PDI. (IASC, 1999). La définition a été initialement adoptée par un atelier sur la protection de 1999 du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

¹⁹ Les études sur les projets de consolidation de la paix mentionnent également le manque d'attention et la nécessité d'une protection directe. En comparant 13 études de cas sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix, Thania Paffenholz mentionne cela comme l'une de ses conclusions les plus frappantes : « Alors que la protection était toujours très pertinente pendant les conflits armés et les guerres, elle n'était assurée qu'à un degré bien moindre. » (Paffenholz, 2009, p. 6).

Le premier et le plus vaste domaine de protection concerne les travaux de construction d'environnement à long terme qui créent les conditions favorables nécessaires à la jouissance des droits humains. L'établissement de politiques et l'adhésion aux conventions internationales font partie de ce travail. Il ne cible pas des moments spécifiques d'abus. Il vise à créer des structures et des habilités pour changer les attitudes dans la société, ce qui rendra les abus moins susceptibles de se produire à l'avenir. Cette catégorie est similaire à la catégorie de « construction de l'environnement » représentée dans le diagramme du CICR de la figure 2.

Le deuxième domaine de protection concerne plus directement la jouissance des droits humains. Ici, l'accent est mis sur la protection, la promotion et la satisfaction des droits humains. Il vise à sensibiliser à l'injustice ou aux abus et à réformer ou supprimer les structures endommagées qui rendent les abus plus probables. Les exemples incluent la promotion de l'égalité des droits pour les femmes et les hommes, l'accès à la justice des groupes minoritaires et porte l'attention sur les bonnes pratiques de gouvernance. De nombreux groupes de défense des droits humains ainsi que des agences de développement fondées sur les droits qui contribuent à la protection opèrent dans ce domaine. Contrairement à la couche externe, ce travail est généralement une réaction aux abus et à leurs menaces.

Le troisième domaine de protection concerne la fourniture des biens de première nécessité. Elizabeth Ferris a appelé cela « protection humanitaire » ou « accès à une assistance vitale » (Ferris, 2011, loc.3804). Il s'agit d'une réponse plus immédiate à une situation particulière de violence ou de crise et concerne l'intégration de la protection dans l'aide humanitaire. Pour certains, l'aide est elle-même une protection. Comme le décrit Furnari dans son analyse des observateurs locaux du cessez-le-feu aux Philippines : « Beaucoup pensent que l'aide est une forme de protection et que la protection est une forme d'aide » (Furnari, 2016.) Ferris souligne que cette protection humanitaire ne consiste généralement pas à empêcher les personnes d'être blessées, mais à répondre aux personnes déjà blessées (c.-à-d. des mesures correctives). Cela comprend par exemple la fourniture en temps opportun d'une assistance médicale pour protéger les survivants de la violence contre d'autres préjudices ou la fourniture d'informations vitales aux populations touchées par des catastrophes naturelles. Bien que l'on puisse conclure que les efforts de protection des agences humanitaires entrent dans cette catégorie, la plupart des agences préfèrent placer ces efforts dans la couche précédente (c.-à-d. la protection en tant que jouissance des droits humains). Ils soulignent qu'en plus de fournir une assistance vitale (de façon sécuritaire), ils prennent des mesures pour réduire les risques et restaurer le bien-être et la dignité des personnes touchées par les crises (c.-à-d. la centralité de la protection dans l'action humanitaire).

Nous, humanitaires, devons être honnêtes avec ce que l'on nomme protection. La réduction des risques ou la sensibilisation ne devraient pas être considérées comme des activités de « protection » lorsque l'on sait que, pour le grand public, le mot a un sens beaucoup plus important. C'est de la publicité mensongère, c'est comme emballer dans une boîte et du papier cadeau notre travail de protection et l'offrir à un public incapable de l'ouvrir et de regarder à l'intérieur de la boîte. En termes simples, la situation embarrassante de la protection est de notre faute et nous avons la responsabilité de la corriger.

Marc DuBois, directeur exécutif, Médecins Sans Frontières - Royaume-Uni (Dubois, 2010, p. 4.)

Le quatrième domaine de protection concerne la protection physique contre la violence imminente ou la sûreté et la sécurité physiques. Il est basé sur une définition minimaliste de la protection comme « se défendre ou se prémunir contre un danger ou un préjudice imminent ». La protection physique comprend des interventions directes pour empêcher les personnes d'être blessées et pour éliminer ou réduire les menaces.

Traditionnellement, cela a été le domaine de l'armée et de la police. Actuellement, les civils non-armés sont de plus en plus impliqués dans ce domaine de protection, à la fois au sein des opérations de paix de l'ONU et au sein des groupes de la société civile. Cela reflète l'identification du besoin non satisfait de protection des civils.

Les praticien.nes de la PCP peuvent opérer dans les quatre domaines de protection, mais leur objectif principal est de fournir une protection physique contre la violence imminente.²⁰

MAINTIEN DE LA PAIX

Le maintien de la paix, tel que défini par l'ONU, est l'action entreprise pour préserver la paix, aussi fragile soit-elle, là où les combats ont été interrompus et pour aider à mettre en œuvre les accords conclus par les artisans de paix (Nations Unies, sd, p. 97). Les soldats de la paix sont définis comme « le personnel militaire, policier et civil qui s'emploie à apporter un rapide soutien sécuritaire, politique et de consolidation de la paix » (Nations Unies, sd). Certaines ONG qui appliquent la PCP utilisent également le terme maintien de la paix ou « garde de la paix ». Elles le définiraient quelque peu différemment, c'est-à-dire comme « action entreprise pour prévenir ou réduire la violence, fournir une protection directe aux civils, et stabiliser l'environnement pour rendre possible de sérieux processus de paix » (Carriere, 2011). De plus, les organisations de la PCP ne décrivent pas leurs efforts comme un « service de sécurité ». Elles préfèrent décrire leur activité comme une action de collaboration entreprise par le personnel de la PCP et les intervenants locaux pour accroître la sûreté et la sécurité des populations et des individus vulnérables.

Le rôle de la garde et du maintien de la paix peut être mieux compris lorsqu'il est mis en contraste avec le rétablissement et la consolidation de la paix. Johan Galtung, l'un des pionniers de la recherche sur la paix, suggère que tous les conflits ont trois composantes principales (Galtung, 2000). Premièrement, il y a les *attitudes* (A) des parties en conflit. Ces attitudes ont tendance à devenir de plus en plus hostiles les unes envers les autres à mesure que le conflit s'intensifie. Afin de parvenir à une sorte de règlement du conflit, les parties doivent d'abord changer leurs attitudes et leurs perceptions les unes envers les autres. En gros, Galtung définit ceci comme la procédure de *maintien de la paix*. Deuxièmement, les attitudes dans les situations de conflit sont très affectées par le *comportement* (B) des belligérants. L'escalade de la violence rend de plus en plus difficile de voir l'avantage mutuel de mettre fin à un conflit. Par conséquent, il est essentiel de trouver des moyens pour lutter contre la violence elle-même afin de désamorcer la situation et de permettre au processus de rétablissement de la paix de se développer. Galtung définit cela comme la tâche de *maintien de la paix*. Troisièmement, il y a la, ou les, raisons sur lesquelles le conflit est basé, ou *les causes* (C) du conflit. S'attaquer aux causes réelles du conflit ou de la violence structurelle est, ce que Galtung définit comme, la *consolidation de la paix* (Wallis & Junge, 2001, p. 3).

²⁰ Le rôle des praticien.nes de la PCP dans la fourniture des produits de première nécessité est minime. Ils ne fournissent généralement pas d'aide matérielle, mais ils peuvent fournir une aide vitale, par exemple en accompagnant ou en transportant les survivants de la violence vers les hôpitaux des zones rurales. Voir également l'annexe 3 pour un tableau comparatif sur la PCP et la « protection humanitaire »

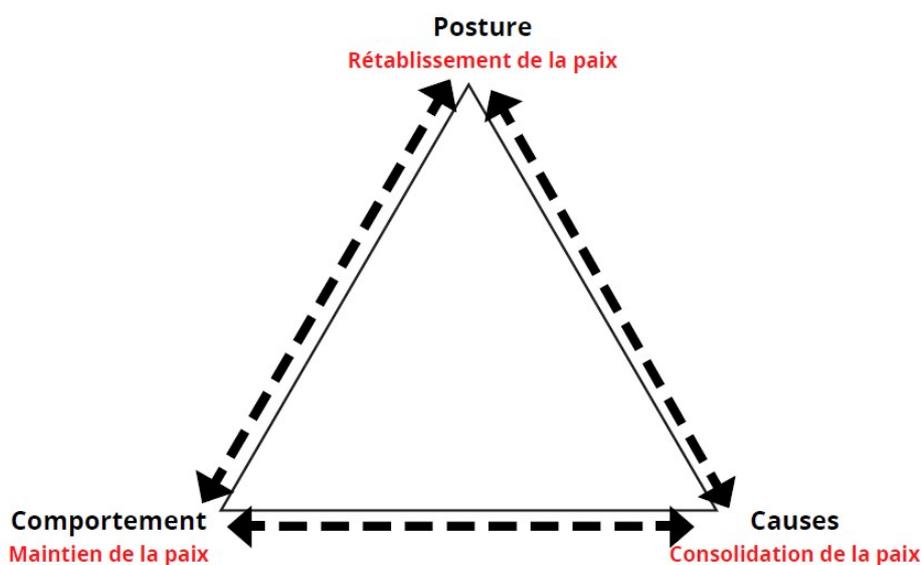


Figure 4 : triangle de conflit ABC de Galtung

Les conflits passent généralement par des étapes bien connues, y compris les toutes premières étapes du *conflit latent*, qui peut mijoter pendant des années, avant de céder à l'étape de l'*affrontement*. C'est l'étape au cours de laquelle les attitudes se durcissent et les options sont fermes, jusqu'à ce que la confrontation passe à l'étape suivante, l'étape de la *crise*, d'hostilités proprement dites. La crise conduira tôt ou tard à une *conclusion*, une étape au cours de laquelle les niveaux de tension, de confrontation et de violence diminuent. Enfin, il y a au moins une étape d'*après-crise*, souvent un précurseur du prochain conflit et du cycle qui recommence. Bien que le conflit soit décrit ici comme linéaire, comme nous le verrons plus loin dans ce cours (module 4), il est rarement aussi bien segmenté. Le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix se situent généralement à des stades spécifiques du conflit. Le rétablissement de la paix est le plus souvent lancé après une crise. Le maintien de la paix suit le rétablissement de la paix et se poursuit jusqu'à ce que la situation soit suffisamment stable pour la consolidation de la paix, qui est généralement effectuée pendant la phase d'après-crise. Si la connaissance des différentes étapes et des interventions correspondantes permet aux praticien.nes de la PCP de mieux comprendre les rôles qu'ils peuvent jouer à ces étapes, la réalité de la paix et de la guerre est souvent plus complexe. De nombreux conflits retombent plus d'une fois dans la phase de crise avant d'entrer dans une phase post-crise plus stable.

Le monde réussit mieux à rétablir la paix qu'à la consolider. Selon la Uppsala University, dans la période entre 1975 et 2011, seulement 125 accords de paix sur 216 ont été suivis par la fin de la violence pendant au moins cinq ans (Högbladh, sd, p. 51). Les anciennes parties au conflit sous-estiment souvent la complexité de s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit et reprennent les armes avant que la procédure de consolidation de la paix ne puisse être achevée. Des efforts soutenus de maintien de la paix peuvent réduire les risques d'un retour prématuré des hostilités. En d'autres termes, le maintien de la paix est un lien essentiel entre son rétablissement et sa consolidation. Si un maintien de la paix efficace n'a pas lieu, les efforts de rétablissement, et de consolidation de la paix ainsi que de développement risquent d'échouer presque immédiatement après qu'ils ont commencé – trop tôt pour que les intervenants locaux puissent s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence.

Étant donné que la PCP vise à atténuer ou à prévenir la violence pour désamorcer les situations, il s'agit

essentiellement d'une intervention de maintien de la paix. Cependant, contrairement au maintien de la paix de l'ONU, qui est généralement appliqué après qu'un accord de paix officiel a été conclu, la PCP peut être appliquée à toutes les étapes d'un conflit. Il s'agit généralement d'une approche « ascendante », en commençant par les individus et/ou les communautés, tout en établissant des liens fréquents avec des champs de conflit plus vastes. Elle peut être lancée avant qu'une crise ne survienne, pour prévenir la violence. Elle peut également être maintenue lorsque les efforts de consolidation de la paix sont bien engagés pour éviter que le cycle de la violence ne recommence. Selon la mission et le cadre de l'organisation, les praticien.nes de la PCP peuvent être impliqués directement ou indirectement dans le rétablissement ou la consolidation de la paix. Ils.elles peuvent accompagner les processus de rétablissement de la paix et fournir un espace plus sûr aux intervenants locaux pour instaurer et construire la paix. Ils.elles peuvent également modérer la contribution populaire pour « programmer »²¹ des activités de rétablissement de la paix. Tout au long de ce processus, les praticien.nes de la PCP servent à souligner la centralité de la protection des civils. Plus d'informations sur les étapes du conflit et sur les diverses applications de la PCP seront fournies dans le module 4.

NON-VIOLENCE

La non-violence peut être définie comme l'utilisation de moyens pacifiques, et non par la coercition militaire ou physique, pour provoquer un changement politique ou social. Pour beaucoup, la non-violence est plus que cela ; c'est un mode de vie, « une sorte d'énergie que nous pouvons apprendre à développer et à déployer dans les interactions humaines » (Nagler, 2020, p. 16). Selon Martin Luther King, Jr. « La non-violence signifie éviter non seulement la violence physique extérieure, mais aussi la violence intérieure de l'esprit. Non seulement vous refusez de tirer sur un homme, mais vous refusez de le haïr » (Cain, 1964). En tant que philosophie éthique, la non-violence confirme l'idée que le comportement moral exclut l'usage de la violence ; en tant que philosophie politique, elle soutient que la violence se perpétue d'elle-même et ne peut jamais fournir un moyen pour une fin pacifique durable. En principe, elle soutient la position pacifiste selon laquelle la guerre et le meurtre ne sont jamais justifiés. En tant que pratique, les pacifistes et les non-pacifistes ont utilisé la non-violence pour parvenir à un changement social et exprimer leur résistance à l'oppression (Peace Pledge Union, sd). C'est ce cadre de philosophie, de principe et surtout de pratique qui distingue la « non-violence » du concept de « non-armé ». Non-armé explique seulement qu'une personne ou un groupe n'est pas équipé ou ne porte pas d'armes. La non-violence suppose que les personnes assument des rôles actifs, font des choix et des engagements et tirent parti de leur expérience.

La mesure dans laquelle les principes, la philosophie et les pratiques sont appliquées diffère considérablement parmi les praticien.nes de la non-violence. Certain.nes praticien.nes considèrent le principe et la philosophie comme idéaux, mais pas toujours applicables, ou peuvent même les rejeter complètement. Ils.elles pratiquent la non-violence parce qu'ils croient que, dans une situation particulière, il s'agit de la stratégie de changement social ou politique la plus efficace ou la moins coûteuse. Ils.elles peuvent également utiliser la non-violence suite au manque de meilleures alternatives, parce qu'une option, militaire ou autre, violente n'est pas disponible ou viable. Il y a aussi ces praticien.nes qui adhèrent au principe et à la philosophie de la non-violence en toutes circonstances. Pour ces praticien.nes, la non-violence est une position morale et un mode de vie. La PCP ne choisit pas entre ces deux positions. Le fait que la non-violence soit un principe clé de la PCP signifie simplement qu'elle fait partie du mandat des agences de la PCP et que les membres de l'équipe de la PCP adhèrent strictement à la non-violence en toutes circonstances pendant leur emploi. Cela n'implique pas que les praticien.nes de la PCP considèrent personnellement la non-violence comme un mode de vie ou une position morale. La non-violence sera explorée plus en détail dans la section 4 de ce module ainsi que dans le module 2.

²¹ La première piste fait référence à la diplomatie gouvernementale officielle dans laquelle la communication et l'interaction se font entre les gouvernements. Track Two Diplomacy est l'interaction et l'intervention non officielles d'intervenants non étatiques. Track Two a été inventé et développé par le diplomate américain Joseph Montville.

ENGAGEMENT PROACTIF

L'engagement proactif se réfère tout d'abord à la nécessité d'être proactif pour assurer une protection. Cet engagement implique l'établissement de relations – idéalement, avant un conflit – avec les intervenants concernés et les autres parties prenantes de tous les niveaux. Cela implique également d'ouvrir et de maintenir des canaux de communication fiables entre les intervenants concernés. Ceux qui travaillent à la protection des civils peuvent utiliser les relations et les canaux de communication, avec les parties en conflit de toutes parts, pour faire appel à un cessez-le-feu temporaire ou à un couloir humanitaire afin d'évacuer les populations ou les individus vulnérables. En outre, un engagement proactif implique de renforcer les capacités des principaux intervenants pour assurer la protection des civils. Vous trouverez plus d'informations sur l'engagement proactif dans le module 3.

Certains praticien.nes de la PCP décrivent la méthode d'engagement proactif comme une « présence proactive ». Les deux termes distinguent la méthode décrite dans le paragraphe précédent de la présence d'observateurs.trices internationaux qui n'utilisent pas délibérément leur présence pour maximiser leur potentiel de protection pour les civils. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger déclare que « la présence des Nations Unies, des ONG internationales ou d'autres intervenants internationaux ou régionaux dans le pays ayant accès aux populations » peut « contribuer à prévenir ou à atténuer les effets des actes de violence » contre des populations vulnérables, tandis que l'absence de présence internationale augmente le risque d'atrocités.²² De nombreux observateurs, surveillants et membres du personnel de l'aide humanitaire font des efforts conscients pour avoir une influence protectrice, même lorsque cela ne fait pas partie de leur mandat. Cependant, lorsque les ressortissants étrangers ne s'engagent pas ou ne peuvent pas s'engager de manière proactive, leur présence peut offrir une certaine protection ou n'avoir aucun effet. S'ils sont présents et ne répondent pas, leur inaction pourrait même être considérée comme une approbation tacite des abus. Tout comme la présence d'entrepôts alimentaires ne garantit pas la sécurité alimentaire en cas de famine, on ne peut donc pas supposer que, simplement en étant là, une présence internationale assure une protection.

Ce qu'il faut... ce n'est pas une présence passive en soi, mais des stratégies et tactiques bien informées et soigneusement analysées qui utilisent la présence de chaque [praticien de la PCP] pour influencer tous les intervenants autour d'eux.

Liam Mahony, 2006

SURVEILLANCE

La surveillance est essentiellement la pratique consistant à observer qu'une norme soit respectée. Dans le contexte de la protection civile, cette norme fait généralement référence à des lois spécifiques sur les droits humains ou à un ensemble de dispositions énoncées dans les accords de cessez-le-feu. Parallèlement à la documentation et à l'établissement de rapports, la surveillance est généralement considérée comme une collecte systématique et ciblée de données ainsi que l'analyse et la diffusion de ces données pour une utilisation immédiate par les parties concernées et intéressées.

²² Nations Unies, Framework of Analysis for Atrocity Crimes - A tool for prevention, 2014, disponible à l'adresse : <https://www.refworld.org/docid/548afd5f4.html> [consulté le 14 août 2020]

Dans le cadre de la PCP, la surveillance va au-delà de l'observation et fait rapport aux institutions désignées en ce qui concerne le respect des accords. Elle implique un engagement direct avec les cessez-le-feu des parties ou des combattants sur le terrain pour susciter des interventions immédiates afin de réduire la violence contre les civils. La surveillance de la PCP peut avoir lieu au sein d'une structure formelle, ou non. La surveillance dans le cadre de la PCP fait également référence à l'observation de la situation en matière de sécurité à des fins de contrôle des rumeurs ou d'alerte précoce et intervention rapide. L'observation d'événements politiques (p. ex., manifestations, élections), de procédures judiciaires (p. ex., procès, instances) ou de processus sociaux (p. ex., vacances, célébrations, défilés) dans des situations de violence potentielle est également souvent appelée surveillance. Toutes ces activités sont alors un mélange de surveillance et d'engagement proactif. La surveillance d'un procès peut viser à observer le respect de la loi et à assurer la protection des avocats, des témoins ou de l'accusé par la présence physique et la visibilité. De plus amples informations sur la surveillance seront fournies dans le module 3.

ÉTABLIR DES RELATIONS

Un des éléments essentiels de la PCP est l'établissement de relations avec des acteurs locaux et internationaux clés à la base, au milieu et aux plus hauts niveaux de la société (y compris, par exemple, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies). Les relations sont en un sens les « outils » de base de la PCP, qu'elles soient entreprises par les populations locales pour se protéger ou par des personnes extérieures à la communauté. Les relations sont utilisées pour prévenir ou réduire la violence, créer l'approbation de la communauté, contrôler les rumeurs, communiquer les besoins, dissuader les agresseurs potentiels, mettre en relation les communautés avec les responsables et influencer les décideurs. Un élément crucial pour l'efficacité de la PCP provient de l'établissement, du maintien et de l'amélioration des relations avec les intervenants qui ont le pouvoir d'influencer les agresseurs potentiels ou les parties en conflit. Ces intervenants comprennent des représentants du gouvernement, des intervenants armés (étatiques et non étatiques), des chefs de clan et des chefs religieux et communautaires locaux. Du moment que l'établissement de telles relations offre intrinsèquement une certaine protection, ces personnes influentes peuvent être spécifiquement sollicitées si et quand des menaces se produisent. Ils peuvent être en mesure d'user de leur influence pour dissuader les agresseurs potentiels d'actualiser leur menace.

AMÉLIORATION DES CAPACITÉS

Les communautés ne sont pas des ardoises vierges. L'amélioration des capacités commence par l'identification des mécanismes de protection qui existent déjà. Elle renforce ensuite les connaissances, les compétences et les capacités que les individus ou les groupes jugent pertinentes. Dans le contexte de la PCP, les capacités sont améliorées afin d'accroître la connaissance et l'efficacité des efforts, mécanismes et protocoles locaux de prévention et de protection de la violence. L'amélioration des capacités ne se limite pas à la formation des organisations de la société civile et des intervenants armés, mais implique souvent un processus de soutien des intervenants locaux à plus long terme, d'identification de leur propre expertise, puis d'exploration de leur plein potentiel en tant qu'artisans et bâtisseurs de paix ou défenseurs des droits humains. Cela peut inclure une assistance pour l'extension des réseaux, le renforcement des systèmes de gestion de la sécurité ou la mise en place de réseaux de protection autonome. L'amélioration des capacités au niveau local est plus efficace lorsqu'elle est faite sur mesure, spécifique au contexte, de manière participative et intégrée dans des stratégies à long terme qui sont menées par des intervenants locaux. De plus amples informations sur l'amélioration des capacités seront fournies dans le module 3.

1.3 | La gamme des efforts de la PCP

Si vous regardez le diagramme de Venn dans la figure 1, vous voyez trois régions principales représentant des composants importants qui définissent la PCP. Une région comprend les principes clés de la PCP, y compris, par exemple, la non-violence, l'impartialité, l'indépendance. Une autre représente les principales sources d'orientation : les conventions internationales sur les protections humanitaires, le droit international des droits humains, le droit des réfugiés et les résolutions concernant les femmes, les enfants et les autres personnes vulnérables. La troisième région contient les principales méthodes de la PCP : engagement proactif, surveillance, établissement de relations et amélioration des capacités. Les compétences clés sont liées aux méthodes clés, mais ne sont pas essentielles à la définition de la PCP pour nos besoins. Les différentes composantes du diagramme seront explorées plus en détail dans le module 2 (principes clés et sources d'orientation) et le module 3 (méthodes clés) et le module 4 (compétences clés).

Là où les trois régions se croisent se trouve une zone de forme triangulaire appelée « Noyau de la PCP ». Cela signifie que les efforts de maintien de la paix et de protection des civils sont considérés comme des méthodes de « PCP » lorsqu'ils s'appuient sur les trois régions. Le mot « noyau » a été ajouté, car il n'y a pas de consensus sur une liste définitive de méthodes et de principes qui constituent la « PCP proprement dite ». Même lorsque les intervenants de la PCP suivent les mêmes principes et méthodes, il existe des différences subtiles dans leur interprétation et leur application ainsi que dans le langage qu'ils utilisent pour les décrire.

A cette complexité s'ajoute le fait que les organisations de la PCP appliquent rarement, voire jamais, les principes, méthodes et sources d'orientation identifiés, tous ensemble et dans le même format. Au lieu de cela, ils sont utilisés dans un mélange stratégique sélectionné au cas par cas, spécifique aux populations ciblées et aux conflits puis adapté au contexte. Par conséquent, la PCP aura une apparence différente dans différentes situations et lors de différentes phases du conflit. Il s'agit davantage d'une approche systémique que d'un ensemble statique de pratiques. Une définition trop rigide de la PCP ignore la flexibilité nécessaire et la nature systémique de cette pratique et pourrait étouffer sa créativité. Par conséquent, cette section présente la PCP comme une gamme d'efforts qui sont plus ou moins le « noyau de la PCP ». Des exemples et des études de cas seront utilisés tout au long des modules du cours pour illustrer la variété des situations et des interventions.

Cette gamme d'efforts de la PCP peut être placée sur un terrain plus large d'efforts non-armés (et armés) pour la protection des civils (voir figures 2 et 3, section 1.2). Comme indiqué précédemment, toute une série d'intervenants sont impliqués pour répondre aux besoins de protection des civils (voir la définition de la protection dans la section 2 ci-dessus). Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), par exemple, est un intervenant civil non armé et impartial bien connu qui entre en contact avec les parties lors de situations de conflit violent pour prévenir la violence. Des organisations intergouvernementales (OIG) comme l'Union africaine (UA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne (UE) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) organisent également des missions non-armées avec des civils, parfois en conjonction avec des interventions armées et parfois non. Les opérations de paix de l'ONU (gérées par le Département des opérations de paix de l'ONU, DPO) incluent la police et d'autres civils dont le travail concerne la protection, bien que ce personnel représente généralement moins de 15 % de la mission.

La question de savoir si ces intervenants et les organisations qu'ils/elles représentent devraient être placés à l'intérieur (rester au bord) ou à l'extérieur de la gamme d'efforts de la PCP est discutable. On pourrait soutenir que la plupart de ces organisations sont alignées sur les forces armées ou dépendantes de celles-ci. En outre, aucune d'entre elles n'est indépendante des agendas et des engagements pris par des agences internationales loin du terrain et souvent contrôlés par des relations de pouvoir géopolitiques complexes. D'autres soutiennent que ces organisations multilatérales ne peuvent pas exécuter pleinement la PCP, mais elles peuvent utiliser

diverses méthodes de la PCP pour étendre leur capacité de protection. Certaines personnes ont soutenu qu'au Népal, les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains (HCDH) pourraient être considérés comme de la PCP (voir module 3). Un cas similaire pourrait être avancé pour la mission de surveillance non-armée de l'UE en Géorgie qui a contribué à améliorer la situation en matière de sécurité grâce à une présence visible et à des patrouilles quotidiennes dans les zones à haut risque, au signalement d'incidents et au renforcement de la confiance (MUSE, sd). Les volontaires des Nations Unies se sont, eux aussi, retrouvés dans des situations où exercer la PCP (Weiss & Minear, 1996). Comme mentionné précédemment, bien que la présence de personnel international sur le terrain (qu'il s'agisse d'observateurs électoraux, d'observateurs des droits humains ou de personnel d'aide humanitaire) puisse en elle-même avoir un effet protecteur, la PCP implique l'utilisation consciente et intentionnelle de la présence pour protéger d'autres civils. Le CICR est un cas particulier : il a des droits légalement définis, de longue date, pour être actif dans les zones de guerre.²³ En tant qu'OIG-OING hybride, il est spécifiquement mandaté pour assurer le respect des Conventions de Genève et des lois humanitaires connexes, en mettant l'accent sur la protection des prisonniers de guerre et des prisonniers politiques, mais aussi des autres victimes de conflits armés auxquelles il fournit de l'aide humanitaire (Carriere, 2011).²⁴

Si une classification devait être faite, la gamme des efforts de la PCP pourrait cependant se distinguer du domaine plus large des efforts de protection non-armés par :

- (1) **le recours à la présence physique, au niveau communautaire, pour répondre aux menaces imminentes de violence** : le plan opérationnel désigne l'endroit où la violence a lieu, qu'il s'agisse d'une jungle isolée ou de la banlieue d'une ville moderne. La diplomatie, la formation et la défense de haut niveau peuvent jouer un rôle important, mais les interventions immédiates sur le terrain sont le centre de gravité ;²⁵
- (2) **l'engagement profond avec les communautés** : des stratégies et des pratiques sont élaborées avec les communautés, renforçant ainsi de nombreux mécanismes de protection qu'elles ont déjà en place ;
- (3) **la centralité des méthodes de protection directe** : bien que leur utilisation réelle puisse être limitée dans certains domaines ou périodes, elles restent au cœur des stratégies de prévention et de protection de la violence ; et
- (4) **une utilisation délibérée de méthodes non-violentes pour protéger les civils** : cela implique un changement dans la réflexion sur l'utilisation et le recours à (la menace de) la force. Ceci souligne la distinction entre non-armé et non-violent.

Bien que les définitions et les modèles aient leurs limites, ils aident à clarifier le créneau que la PCP remplit. Elle fonctionne principalement dans le cercle le plus interne du diagramme circulaire multicouche de protection (figure 3), contrairement à la plupart des autres efforts humanitaires. Traditionnellement, c'est le domaine de l'armée et de la police. Actuellement, les civils non-armés sont de plus en plus impliqués dans le domaine de la protection, au sein des opérations de paix de l'ONU, des programmes humanitaires et des groupes de la société civile. Cela reflète la reconnaissance croissante du besoin non satisfait de protection des civils (Paffenholz, 2009). Les praticien.nes de la PCP peuvent opérer dans les quatre cercles du diagramme circulaire multicouche de protection, mais leur objectif principal est de fournir une protection physique contre la violence imminente.

²³ Le CICR bénéficie également d'une sécurité financière, grâce à un financement important des gouvernements.

²⁴ Le CICR établit également des normes faisant autorité pour les acteurs de la protection, constituant les obligations minimales qui s'appliquent à toute organisation humanitaire ou de défense des droits humains (y compris les organisations de la PCP) engagée dans un travail de protection dans les conflits armés et autres situations de violence (CICR, 2013).

²⁵ Certaines organisations de la PCP n'opèrent pas sur le terrain en raison des restrictions gouvernementales, mais elles concentrent toujours leurs efforts sur les réponses de protection sur le terrain, bien qu'indirectement, en améliorant les capacités de PCP locales.

En aucun cas cette différenciation n'implique un jugement de valeur sur l'efficacité ou la contribution des organisations qui opèrent à d'autres niveaux dans le domaine de la protection. En fait, ils partagent tous le terrain, ayant des mandats de paix différents, remplissant des rôles complémentaires dans la protection des civils, la dissuasion de la violence et le développement des infrastructures de paix locales. Notre intérêt ici est de mettre en évidence le rôle unique que joue la PCP parmi les différents niveaux du travail de protection.

1.4 | PCP, maintien de la paix et non-violence

La décision de se rendre à Bougainville non-armés a provoqué, à l'époque, une certaine angoisse dans les Forces de défense australiennes, mais elle s'est révélée être la bonne. J'ai rencontré au moins deux occasions qui auraient pu se passer différemment si nous avions été armés. Peut-être plus fondamentalement, l'expérience du Groupe de surveillance de la trêve (TMG) m'a réaffirmé que le rôle des soldats de la paix est, non seulement, de se tenir entre les parties belligérantes pour éviter davantage de souffrances, mais aussi celui d'encourager le rassemblement de personnes divisées.

Andrew Rice, ministère australien de la Défense, 1999 (Schweitzer, 2010, p. 7)

La PCP plonge ses racines dans deux grands domaines de pratique : l'un est celui du maintien de la paix, l'autre est la pratique de la non-violence.²⁶ Cette section fournit un bref aperçu de ces domaines et décrit comment la PCP est une fusion des deux. Certain.nes praticien.nes de la PCP soutiennent que la PCP est également enracinée dans la consolidation de la paix et/ou de la défense des droits humains. Dans ce module, ils sont présentés conjointement à l'aide humanitaire, en tant que domaines de pratique qui ont influencé la PCP au fil de son évolution (voir section 1.4.4).

1.4.1 | Maintien de la paix

Au cours des 50 dernières années, ce ne sont pas les chars ou les mitrailleuses qui ont maintenu la paix lorsque celui-ci a été fructueux. En fait, ils ont été rarement utilisés. Ce sont les casques bleus eux-mêmes qui ont maintenu la paix, ou plutôt ce qu'ils représentent. Les soldats des missions de maintien de la paix de l'ONU représentent l'ONU ; ils représentent la communauté internationale ; ils représentent l'opinion publique mondiale. C'est ce qui leur donne le pouvoir... d'empêcher réellement les parties de se battre, de protéger l'environnement pour les civils et de créer les conditions propices aux activités de rétablissement et de consolidation de la paix.

Tim Wallis, ancien directeur exécutif de Nonviolent Peaceforce (Schweitzer, 2010, p. 29)

La PCP s'appuie également sur la pratique du maintien de la paix. Le maintien de la paix a été « inventé » pendant la crise du canal de Suez de 1956 par Lester B. Pearson, l'alors secrétaire d'État des Affaires étrangères Canadien qui a reçu le prix Nobel de la paix pour ce travail. En travaillant avec le Secrétaire général des Nations Unies Dag

²⁶ Reconnaisant qu'il existe des différences significatives de taille, de champs d'application et de procédures avec le maintien de la paix de l'ONU.

Hammarskjöld et le Dr Ralph Bunche, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales des Nations Unies, Pearson a conçu la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU). La FUNU était une force militaire internationale d'interposition disposant d'armes légères qui occupait, avec le consentement des parties belligérantes, une zone tampon. Les troupes de maintien de la paix ne devaient « utiliser leurs armes que pour se défendre, et même alors, que dans les cas extrêmes ». ²⁷ Le but de la FUNU et des autres missions de maintien de la paix déployées pendant la guerre froide était de stabiliser les conflits internationaux. Cette méthode a permis de fournir le temps et l'espace nécessaires aux politiciens et aux diplomates pour trouver une solution durable à long terme. Dix-huit de ces missions ont été déployées avant 1990. ²⁸

Le début des opérations de maintien de la paix modernes coïncide avec la fin de la guerre froide en 1989-1990. Un nouveau type de conflit violent est venu caractériser la scène internationale. Ces guerres étaient pour la plupart intra-nationales (par opposition à internationales) et impliquant souvent de *nombreuses* factions belligérantes tels que des forces militaires régulières, des milices, des rebelles, des criminels organisés lourdement armés, des bandes de brigands, des chefs de guerre locaux et de petits criminels. Bien qu'elles aient une portée locale, ces guerres sont souvent des substituts à des conflits géopolitiques plus importants et/ou qui ont pour but de protéger l'exploitation des ressources, le commerce des armes et d'autres activités illicites. Des éléments civils de la population sont souvent devenus la cible ou l'objet d'opérations militaires menées par une ou plusieurs forces combattantes.

Alors que la Charte des Nations Unies interdit spécifiquement aux États membres d'interférer dans les affaires intérieures d'autres États, les guerres internes et les génocides brutaux des années 90 (p. ex., le Rwanda, la Somalie, la Bosnie) ont conduit à une interprétation plus large de ce que cela signifie. En vertu des dispositions du Chapitre VII, chaque fois qu'une situation interne présente une menace suffisante pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales, le Conseil de sécurité a autorisé l'intervention. Ces opérations modernes de maintien de la paix sont radicalement différentes de la majorité des opérations qui les ont précédées pendant la période de la guerre froide. (Morrison et al., 1999, p. 1572).

Alan Doss, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo (MONUC) a fait observer que la résolution autorisant la première mission multidimensionnelle de maintien de la paix au Congo en 1960 (MONUC) comportait trois paragraphes. Il poursuit en disant que « la résolution du dernier mandat de la MONUC [...] contenait quelque chose comme quarante-neuf paragraphes opérationnels couvrant, en premier lieu, la protection des civils comme première priorité, mais ensuite l'ajout de tout le reste, y compris la surveillance de la contrebande illégale de minéraux, d'armes et ainsi de suite. Une fois que nous avons reconnu que nous avons besoin d'une approche globale, nous savions que nous avons besoin de plus de civils. » (Nonviolent Peaceforce, 2012)

Une différence importante est l'incorporation de la protection des civils dans le mandat des opérations de maintien de la paix. ²⁹ La notion de protection des civils est apparue pour la première fois dans le rapport du

²⁷ Référence UNEF, <https://peacekeeping.un.org/en/mission/past/unef1backgr1.html>

²⁸ Notez que la toute première opération de type « maintien de la paix » menée par l'ONU (avant que le terme « maintien de la paix » ne soit inventé), qui s'est déroulée en Palestine en 1948, n'était pas armée. L'ONUST (Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve) se composait d'observateurs militaires non-armés, essentiellement une opération militaire mais sans armes (Schweitzer, 2010, p. 27).

²⁹ Bien que la protection des civils ne fasse partie du mandat des opérations de paix des Nations Unies que depuis 1999, elle a longtemps été pratiquée par d'autres, comme le CICR et le HCR.

Secrétaire général des Nations Unies sur la situation du 13 avril 1998 en Afrique (S/1998/318 ou A/52/871) (Conseil de sécurité de l'ONU, 1998). Dans ce rapport, Kofi Annan a qualifié la protection des civils dans les situations de conflit armé comme « impératif humanitaire ».³⁰ Depuis lors, la notion de protection des civils est devenue de plus en plus centrale dans le mandat des opérations de maintien de la paix. La première mission, dotée d'un libellé de protection explicite dans le mandat « de protéger les civils sous la menace imminente de violence physique », a été autorisée en 1999.³¹

Parmi les récents développements significatifs, concernant la protection des civils dans le contexte des opérations de maintien de la paix, figurent les publications des Nations Unies telles que *Principes et directives relatifs aux opérations de maintien de la paix* en 2008 (Nations Unies, sd) et l'adoption de la doctrine de la responsabilité de protéger (R2P). Les lignes directrices de 2008 visaient à lutter contre le ciblage intentionnel des populations civiles pendant les conflits armés. Il a également appelé à intégrer la protection des civils dans la planification et l'exécution des opérations de maintien de la paix. Enfin, il a précisé que les missions pourraient devoir recourir à la force pour assurer une protection efficace. La doctrine R2P déclare que chaque État a la responsabilité de protéger sa population contre quatre types de crimes : le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité (Sommet mondial des Nations Unies, 2005 (A/RES/60/1, par. 138-140). Si l'État ne peut pas ou ne veut pas protéger ses civils contre ces quatre crimes, la communauté internationale a la responsabilité de protéger, d'abord en fournissant des ressources à l'État et seulement en dernier recours, une fois approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU, en envoyant des troupes internationales pour protéger les civils. Il a été adopté à l'unanimité en 2005 par le Sommet mondial des chefs d'État et de gouvernement des Nations Unies et réaffirmé un an plus tard par le Conseil de sécurité de l'ONU. Bien que la R2P n'ait pas été incluse dans la justification d'une mission depuis l'intervention de 2011 en Libye, les normes exprimées sont toujours source d'inquiétude et de riches enseignements. En 2005, le Conseil de sécurité a également mis en place un mécanisme de suivi et d'établissement de rapports pour surveiller, documenter et signaler les six graves violations des droits de l'enfant. En 2016, le Conseil de sécurité a également adopté une résolution 2286 (2016) condamnant fermement les attaques contre le personnel et les structures de santé présents dans les situations de conflit.

Bien que la protection des civils soit devenue un élément central des opérations de maintien de la paix de l'ONU, il a fallu du temps pour comprendre ce que cela signifiait sur le plan opérationnel. Une étude indépendante, commissionnée en 2008 par le UNDPKO (maintenant DPO) et l'OCHA, sur la mise en œuvre des mandats de protection dans les opérations de maintien de la paix, a conclu : « De manière frappante, malgré dix ans de déclarations du Conseil [de sécurité], l'adoption de trois versions de l'aide-mémoire et un certain nombre de résolutions thématiques et spécifiques aux missions, aucun document du Conseil ne propose une définition de ce que signifie la protection des civils pour les opérations de maintien de la paix... » (Holt et al., 2009, p. 57). Ces lacunes ont été rapidement corrigées (Breakey et al., 2012) et, en 2010, le DPKO (ou DOMP) a publié le Concept opérationnel sur la protection des civils dans les opérations de paix (UNDPKO, 2010), qui a précisé et clarifié le sens de la protection des civils dans les opérations de paix.

Plus récemment, en 2020, le manuel du DPO *La protection des civils dans les opérations de maintien de la paix*

³⁰ L'année suivante, l'Assemblée générale nationale des Nations Unies a approuvé la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales universellement reconnues, souvent appelée « Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains » (Assemblée générale de l'ONU, 1999). C'était un siècle après que les Conventions de La Haye de 1899 (puis de nouveau en 1907) sur la protection des civils en temps de guerre ont été ratifiées et sont devenues droit international.

³¹ Il s'agit de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

*des Nations Unies*³² incorpore et traduit en action les principes énoncés dans le document récemment révisé *Politique du DPO sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies*³³ et rassemble les meilleures pratiques de protection des civils (PoC) dans le maintien de la paix des Nations Unies. Le manuel rappelle les principales caractéristiques du mandat de protection des civils de l'ONU comme suit :

- sans préjudice de la responsabilité principale de l'État hôte ;
- une action coordonnée et intégrée des composantes de la mission civile et en uniforme ;
- pour dissuader et répondre aux menaces de violence physique contre les civils ;
- répondre dans les limites des capacités et des zones de déploiement de la mission, en utilisant tous les moyens nécessaires, jusqu'à et y compris la force meurtrière (p. 3).

Le manuel explique chacune de ces caractéristiques et tire les leçons d'un large éventail d'expériences pour fournir à toutes les composantes de la mission (civile, police et militaire) des conseils pratiques, des outils et des techniques pour interpréter et mettre en œuvre les mandats de PoC dans des contextes qui varient considérablement.

De plus en plus, l'ONU reconnaît la nécessité à la fois d'approches non armées et du rôle des civils dans la protection des civils. La PCP est désormais incluse dans de nombreuses études, rapports et politiques, ainsi que spécifiquement citée dans quatre résolutions du Conseil de sécurité et une résolution de l'Assemblée générale.

Le fait de privilégier l'intervention militaire lors d'un conflit violent est contre-productif. Les trois rapports offrent une critique de l'énorme privilège actuel des lourdes opérations militaires et de paix. Le système de financement actuel favorise cette réponse à la crise et au conflit, et ceci est amplifié par l'impératif d'être perçu comme une action rapide et décisive. Les trois rapports considèrent la préoccupation de l'ONU pour les solutions militarisées comme un obstacle à une paix durable et quelque chose qui doit changer. L'étude mondiale est très explicite en ce qui concerne le fait que les solutions militarisées et la militarisation de la société qui en résulte sont préjudiciables à la sécurité des femmes. C'est une affirmation basée sur un solide corpus de recherche.

Stamnes, E. et Osland, K., *The Synthesis Report: Reviewing UN Peace Operations, the UN Peacebuilding Architecture and the Implementation of UNSCR 1325*, Nowegian Institute of International Affairs, p. 23, 2016.

RESSOURCES D'APPROFONDISSEMENT

Écouter :

- *Lester Pearson's Suez Solution*, <http://www.cbc.ca/archives/categories/war-conflict/peacekeeping/peacekeeper-to-the-world/lester-pearsons-suez-solution.html>

Lire:

- ONU, Conseil de Sécurité : Une priorité nommée Sahel, <https://minusma.unmissions.org/conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9-une-priorit%C3%A9-nomm%C3%A9e-sahel>
- Revue Questions Internationales : La Paix : illusions et réalités, <https://www.vie-publique.fr/catalogue/271371-la-paix-illusions-et-realites>

³² https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo_poc_handbook_final_as_printed.pdf

1.4.2 | Non-violence

La non-violence est la réponse aux questions politiques et morales cruciales de notre temps : la nécessité pour l'homme de surmonter l'oppression et la violence sans recourir à la violence et à l'oppression. [...] pour tout conflit humain, l'homme doit faire évoluer une méthode qui rejette la vengeance, l'agression et les représailles.

Martin Luther King, Jr.

La PCP repose sur un héritage de l'utilisation de méthodes non-violentes dans les mouvements pour les droits civils et politiques. Des exemples peuvent être trouvés dans le monde entier. Ils comprennent des luttes non-violentes contre le colonialisme et les dictatures, des campagnes contre le racisme et la brutalité policière, pour les droits des femmes et le développement d'armées pacifistes (c.-à-d. des unités organisées d'hommes et de femmes non-armés qui se placent entre des parties en conflit pour prévenir la violence). L'examen de ces exemples montre la variété des stratégies, des méthodes et des applications, et l'adaptabilité de la non-violence active. Ce n'est que récemment qu'une attention particulière a été accordée à la tâche de documentation et de classification des premières méthodes non-violentes. (Pt'chang Nonviolent Community Safety Group Inc., 2005, p. 19).

L'association de la lutte non-violente avec le pacifisme, la passivité, la faiblesse, les croyances religieuses ou les manifestations de rue isolées a contribué à créer des idées reçues sur ce phénomène. Cependant, l'analyse de 323 campagnes de 1900 à 2006 par Erica Chenoweth et Maria J. Stephan a révélé que les grandes campagnes non-violentes ont obtenu un succès le 53 % du temps (avec un taux d'échec de 20 %), contre 26 % pour les campagnes de résistance violente (avec un taux d'échec de 60 %).³⁴ Leur recherche montre également un taux de succès croissant des campagnes non-violentes de 1940 à 2006, allant de moins de 40 % de succès dans la période de 1940 à 1949 à près de 70 % dans la période entre 2000 et 2006. Les campagnes utilisant la force armée, en revanche, montrent une diminution progressive du succès, allant de plus de 40 % à plus de 10 % de succès au cours des mêmes périodes (Chenoweth et al., 2011).

Pour replacer la PCP dans son contexte, il est important de comprendre les classifications d'action stratégique non-violente habituelles :

- **pour perturber le statu quo** : les actions non-violentes sont utilisées comme un moyen de changer les conditions sociales, politiques ou économiques (par exemple la campagne de Gandhi pour l'indépendance de l'Inde, le mouvement des droits civiques des États-Unis). L'action non-violente est généralement associée à ces types de campagnes et d'activités ;
- **pour protéger le statu quo** : les tactiques non-violentes sont utilisées pour la défense civile d'un pays ou d'un territoire contre les invasions et les agresseurs ou pour protéger les coutumes locales et les structures sociales des agresseurs dans un pays. Un exemple plus récent concerne la tribu Standing Rock Sioux, soutenue par plus de 80 autres tribus et leurs alliés Protecteurs de l'Eau de la réserve Standing Rock Sioux aux États-Unis qui en 2016 a pris une position non-violente pour protéger les cimetières sacrés et les sources d'eau potable contre la construction d'un oléoduc ;

³⁴ Chenoweth et al, (2011) Le solde se réfère à un succès partiel

- **pour protéger les civils et prévenir la violence** : des méthodes non-violentes sont appliquées par les civils pour la protection physique directe des civils (la leur et celle des autres) contre la menace de violence et la prévention de nouvelles violences. La PCP s'inscrit clairement dans cette catégorie.

Dans le module 2, où les principes clés de la PCP seront décrits, plus d'informations seront fournies sur l'application et les caractéristiques de la non-violence dans le cadre de la PCP.

RESSOURCES D'APPROFONDISSEMENT

Voir :

- Dr Michael Nagler, *Basics of Nonviolence*, <http://www.youtube.com/watch?v=gzgl43fRA7I> (Michael Nagler, 2013b)
- George Lakey, (2013). *Taxonomy of Nonviolent Action*, <http://www.youtube.com/watch?v=VnnBCKRa3rM&feature=youtu.be>
- Résistance civile: Premier aperçu, https://www.youtube.com/watch?v=wqftJ_Oni7s

Ecouter :

- Podcast La Force de la NON-violence, Rencontre avec Pascal Djeumegued <https://www.youtube.com/watch?v=Q4C4kPIPDp0>

1.4.3 | PCP : relier le maintien de la paix à la non-violence

Le maintien de la paix militaire a été une réponse et a produit des résultats positifs limités dans certaines situations, mais son coût, son utilité, sa rapidité et son efficacité pour la protection des civils ont fait l'objet d'un examen attentif. Le monde est témoin des limitations d'une lutte contre la violence avec uniquement des moyens armés et militaires – et cela se produit au moment même où le monde des civils a besoin de plus, pas moins, de protection humaine : une protection physique humaine directe devrait être un impératif. Lorsqu'il est confronté à la menace imminente de violence contre les civils – ou pire, à la violence de masse réelle contre les civils – le monde devrait avoir plus d'options parmi lesquelles choisir... Et, dans tous les cas, les soldats de la paix armés ne sont pas toujours la meilleure réponse.

Libran Cabactulan, ancien ambassadeur et représentant permanent de la Mission permanente de la République des Philippines auprès des Nations Unies, 2012

La communauté internationale a reconnu les limites de la protection des civils et du maintien de la paix uniquement par des moyens militaires. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont aussi peu à peu transformées en opérations de paix multidimensionnelles. Reconnaissant la nécessité d'une « soft power (puissance douce) », ils ont accordé plus d'importance à leurs composantes civiles. En même temps, l'ONU a également choisi de déployer une forme d'intervention plus robuste de la composante militaire des opérations de paix, sa première force de combat offensive sous la forme d'une « brigade d'intervention » spécialisée en République démocratique du Congo.³⁵ En renouvelant le mandat de la mission au Soudan du Sud, en mai 2014,

³⁵https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo_poc_handbook_final_as_printed.pdf

Politique du DPO sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

A/RES/70/262 : Examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies

Le 28 mars 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé sa première force de combat offensive sous la forme d'une « brigade d'intervention » spécialisée qui fait partie de la MONUSCO en République démocratique du Congo.

le Conseil de sécurité a autorisé à l'unanimité l'utilisation de « tous les moyens nécessaires » pour protéger les civils lors de la mission (S/Res/2155).

La prévention de conflits meurtriers est, à long terme, trop difficile – intellectuellement, techniquement et politiquement – pour être la responsabilité d'une institution ou d'un gouvernement, quelle que soit sa puissance. Il convient de regrouper les forces, de partager les fardeaux et de diviser le travail entre les intervenants.

Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, 1997

Opérant sans aucun élément militaire, la PCP a adopté certaines des caractéristiques et méthodes de la pratique de la non-violence (p. ex., des caractéristiques telles que gagner au lieu d'humilier et/ou contenir un agresseur, et des méthodes telles que l'engagement proactif ou l'établissement de relations avec les agresseurs). En même temps, la PCP a adopté des caractéristiques et des méthodes issues de la pratique du maintien de la paix (p. ex., stabilisation des conflits, création d'espace et de temps pour permettre le maintien et la consolidation de la paix, la promotion des droits humains et des libertés fondamentales universellement reconnues, de la navette diplomatique et même, en de rares occasions, de l'interposition). En bref, la PCP est une fusion de la non-violence et du maintien de la paix. Voir la figure 5 (ci-après).

Cependant, la PCP n'est pas la somme de la non-violence et du maintien de la paix ou consolidation de la paix. C'est quelque chose de nouveau, qui laisse derrière elle certaines caractéristiques et méthodes des traditions dont elle est issue et synthétise une nouvelle approche qui absorbe les meilleurs éléments de tous. La PCP ne s'engage généralement pas dans la désobéissance civile ou directement (et peut-être illégalement) contre des régimes injustes. Elle est passée d'une partie active au conflit, bien que non-violente, à une protectrice impartiale qui encourage le respect des droits humains et du droit international humanitaire. La PCP en tant que pratique s'est généralement (mais pas toujours) transformée d'une résistance non-armée à des régimes répressifs en une résistance non-armée contre les violations et abus des droits humains. En même temps, la PCP a maintenu son engagement en faveur d'un changement social non-violent et a adopté une approche strictement non-armée pour protéger les civils et réduire la violence.

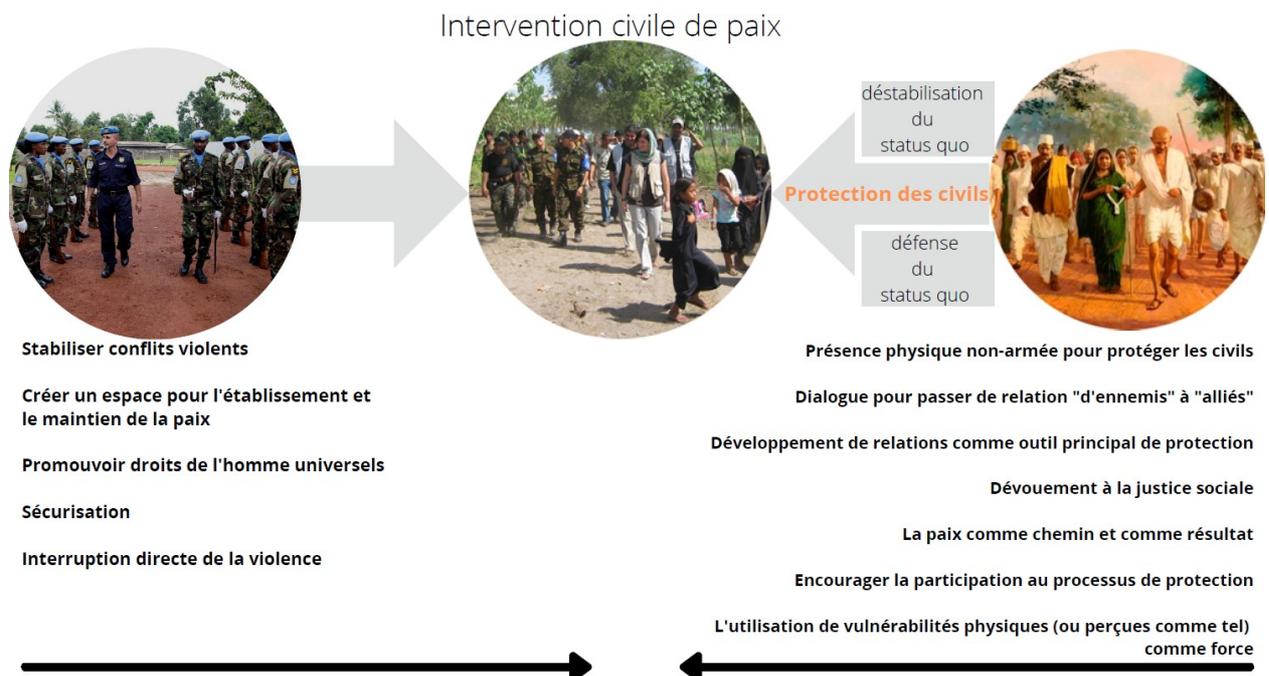


Figure 5 : on montre ici la PCP comme une fusion entre le maintien de la paix et la non-violence. La PCP s'appuie sur l'un des trois piliers de la non-violence identifiés dans l'histoire, à savoir la protection des civils. Au bas du diagramme figurent des exemples d'éléments que la PCP a absorbés à la fois du maintien de la paix et de la non-violence. Ces listes ne sont pas exhaustives et tous les éléments identifiés ne sont pas appliqués (de la même manière ou dans la même mesure) par tous les intervenants de la PCP.

Bien que la PCP dans sa forme actuelle, et en tant que fusion entre le maintien de la paix et la non-violence, soit un phénomène récent, le concept de la PCP est beaucoup plus ancien. Christine Schweitzer (2010, p. 9) a identifié un certain nombre de termes (et de pratiques à petite échelle) qui ont été utilisés dans l'histoire récente pour décrire des concepts similaires³⁶ :

- **protecteurs de la paix** (*Shanti Sena* en sanskrit), un concept né avec le Mahatma Gandhi et Abdul Ghaffar Khan dans les années 1930 ;
- **Khudai Khidmatgar** (« serviteurs de Dieu » communément appelés « les Chemises rouges »), organisé par Abdul Ghaffar Khan dans les années 1930 ;
- **armée internationale de la paix** (proposé par Maude Royden en 1931 pour que les civils s'interposent entre les Japonais et les Chinois) ;
- **intervention non-violente à travers les frontières** (Moser-Puangsuwan & Weber, 2000) ;
- **intervention non-violente de parties tierces** (ce terme est souvent utilisé dans le mouvement US-American nonviolence – on ne sait pas qui l'a inventé) ;
- **force de paix** (utilisé tôt par le député britannique Henry Osborne dans une suggestion d'envoyer une force non-armée pour patrouiller dans la zone démilitarisée entre l'Égypte et Israël en 1956) ;
- **force de paix d'interposition** (Weber, 1993) ;
- **police mondiale** (terme probablement utilisé pour la première fois par le député britannique Richard Acland en 1958) ;
- **Cascos Blancos** (créé par le gouvernement argentin en 1994 pour les volontaires afin de prévenir et réduire les risques de catastrophes) ;
- **Bérets blancs** (terme développé dans le travail de défense, relatif à la proposition de forces de l'ONU non-armées) ;
- **équipes de paix**, un terme devenu à la mode dans les années 1980 et 1990, avec un certain nombre d'organisations se référant à elles-mêmes et au type de travail qu'elles effectuaient en tant que « équipes de paix » (p. ex., Christian Peacemaker Teams, Balkan Peace Team, etc.).

Indépendamment des différents termes qui ont été utilisés pour décrire le concept de la PCP au fil du temps, il y a eu un intérêt récurrent pour l'option d'employer des missions non-armées dans le but d'assurer la protection et de maintenir la paix. En tant que stratégie de maintien de la paix, la PCP s'est avérée efficace dans de nombreuses situations et peut fonctionner en conjonction avec d'autres stratégies. Quel que soit le mélange de stratégies utilisées, la clé est de pouvoir mettre en place des mécanismes de concertation et de dialogue qui soient collaboratifs et non compétitifs. Les stratégies de protection durable doivent impliquer de nombreux intervenants et doivent s'attaquer aux problèmes nationaux et locaux, car le conflit n'a que des dimensions nationales.

La protection civile non-armée n'est pas un instrument parfait. Ce n'est pas une panacée. Ce n'est pas toujours le bon outil et il faut parfois l'éviter. Cependant, c'est un outil qui, dans certaines circonstances, est le bon, le plus approprié, le plus efficace. C'est un outil qui peut parfois être déployé de manière productive seul, parfois aux côtés d'autres

³⁶ Schweitzer note que Charles Walker a déjà utilisé le terme de « maintien de la paix civile » en 1981. De plus, elle identifie quatre sources de la PCP : 1) les armées de la paix, 2) diverses propositions d'individus et d'organisations pour créer une force permanente de maintien de la paix non-armée, 3) différents services de volontaires qui se sont développés depuis la Première Guerre mondiale pour contribuer à la réconciliation par le bénévolat et 4) le maintien de la paix militaire.

instruments, par exemple dans le cadre d'une opération de maintien de la paix plus conventionnelle. Assurons-nous d'avoir les systèmes en place pour l'utiliser lorsque nous en avons besoin.

Chris Coleman, directeur du Civilian Capacity Project aux Nations Unies, 2012

RESSOURCES D'APPROFONDISSEMENT

Voir :

- Michael Nagler, *Peace Teams*, <http://www.youtube.com/watch?v=deXGQyK6xak> (Martin Nagler, 2013a)

Lire:

- Alingwi Ntamirabali, J. Guide de la nonviolence active : introduction à la résistance civile et actions nonviolentes, 2018, <https://www.nonviolent-conflict.org/wp-content/uploads/2018/12/Guide-de-la-nonviolence-active.pdf>
- Hughes-Fraïtekh, Histoire et grands principes de la résistance civile nonviolente, International Center on Nonviolent Conflict, <https://www.nonviolent-conflict.org/wp-content/uploads/2017/04/History-and-Background-of-Nonviolent-Civil-Resistance-presentation-French.pdf>
- Miller, C. Jeune qu'une fois : Introduction à la lutte nonviolente à l'intention des jeunes, Université pour la Paix, https://www.nonviolent-conflict.org/wp-content/uploads/2016/12/Only_Young_Once_French.pdf
- International Center on Nonviolent Conflict, Bibliothèque francophone, https://www.nonviolent-conflict.org/resource-library/?fwp_language=french

1.4.4 | Relier la PCP à la consolidation de la paix, aux droits humains et à l'aide humanitaire

Si la PCP, en tant que domaine de pratique, a pu émerger comme une fusion de la non-violence et du maintien de la paix, elle évolue continuellement. Les agences de la PCP se sont toujours appuyées sur des méthodes et des compétences issues d'un large éventail de domaines de pratique. Elles ont également exploré l'application de la PCP dans des domaines de pratique émergents et en évolution ou ont articulé leur travail en relation avec ces domaines de pratique. Ces domaines de pratique comprennent la consolidation de la paix, les droits humains et l'aide humanitaire.

CONSOLIDATION DE LA PAIX

Comme expliqué précédemment, la PCP a été développée avant tout pour lutter contre la violence physique directe et désamorcer les situations dans lesquelles les civils sont confrontés à des menaces imminentes de violence, plutôt que de s'attaquer aux causes profondes de la violence. Ainsi, la PCP est davantage associée dans les études de paix traditionnelles aux efforts de maintien de la paix qu'à la consolidation de la paix. En même temps, les agences de la PCP ont de plus en plus intégré dans leur travail des compétences et des modèles de consolidation de la paix, en particulier ceux qui mettent l'accent sur l'encouragement en tant que tactique principale pour protéger les civils (voir module 2). Construire des ponts entre les communautés et les intervenants armés, assurer la médiation entre les différentes factions d'une communauté, modérer le dialogue entre les chefs de clan en conflit ou cultiver des relations de confiance dans des environnements hostiles sont des stratégies typiques de consolidation de la paix que de nombreux intervenants de la PCP appliquent.

Alors que les praticien.nes de la PCP ont accru leur attention au renforcement des efforts locaux de protection autonome, ils.elles sont entrés plus profondément dans le domaine de la consolidation de la paix. Les stratégies d'autoprotection nécessitent souvent la consolidation de la paix. Par exemple, dans le village de Loco Loco au Soudan du Sud, les femmes ont franchi les frontières tribales pour mettre fin à la violence basée sur le genre aux postes de contrôle. Après avoir reconnu que « vos hommes nous violent et nos hommes vous violent », elles ont

créé une stratégie où des équipes composées de femmes des deux tribus se sont rendues aux postes de contrôle et ont dit aux hommes d'arrêter.

Enfin, la pratique consistant à assurer la protection, la sécurité et la résolution des conflits se produit souvent simultanément ou se chevauche, en particulier au niveau local, où les intervenants de la PCP sont les plus actifs. La manière dont le maintien de la paix œuvre pour protéger les personnes et prévenir les conflits violents est très importante car l'environnement créé est réceptif aux efforts de consolidation de la paix. Le PBI, par exemple, décrit son travail comme « créer un espace pour la paix. »³⁷ Et la consolidation de la paix nécessite généralement une sécurité suffisante pour que les efforts visant à traiter les causes profondes des conflits de manière non-violente puissent prendre racine. Comme Furnari et al. (2016) écrivent :

Les intervenants locaux impliqués dans ces pratiques sont souvent les mêmes personnes, qui ne différencient pas leurs actions en tant que rétablissement, maintien ou consolidation de la paix. La PCP reconnaît cette réalité et joue un rôle dans la protection et le soutien de ces efforts locaux de « consolidation de la paix » et de ces « artisans de paix » locaux. Cela ne crée pas simplement de la sécurité et lorsque la situation est jugée stable, les clés leurs sont remises. Son approche de la sécurité et de la protection aide les interventions de consolidation de la paix à être adaptées au contexte et aux besoins de la population. Du point de vue de la consolidation de la paix, cela en fait une forme extrêmement précieuse de maintien de la paix et de protection civile.

Bien que les praticien.nes de la PCP soient entrés plus profondément dans le domaine de la consolidation de la paix, les intervenants traditionnels de la consolidation de la paix reconnaissent de plus en plus que la PCP peut recouvrir un rôle complémentaire et contribuer aux processus de consolidation de la paix. Cela s'applique à la fois à l'élaboration de politiques et à la mise en relation des pratiques de protection et de consolidation de la paix sur le terrain, en particulier au niveau local. Depuis la fondation de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies en 2005, son architecture a incité l'ONU et les États membres à relier les trois piliers fondateurs de l'ONU – qui sont la paix, la sécurité et les droits humains – et à développer et faire de la consolidation de la paix un élément fondamental de chaque mandat des entités des Nations Unies. Les résolutions révolutionnaires de 2016 sur le maintien de la paix, UNSCR 2282 (2016), A/RES/70/262, mettent l'accent sur le maintien de la paix « à tous les stades du conflit et dans toutes ses dimensions » et sur l'impératif de prévenir « l'éclosion, l'escalade, la continuation et la récurrence du conflit ». ³⁸ Elles soulignent en outre l'impératif du **contrôle national et de l'inclusivité** pour une paix durable, l'**importance de la société civile** dans la consolidation et le maintien de la paix, et l'appel à des « opérations de **partenariats** stratégiques étroites entre les Nations Unies, les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes fondamentales, y compris les organisations régionales, les institutions financières internationales (IFI) et les organisations de la société civile. » En outre, des études parmi les projets de consolidation de la paix mis en œuvre par des organisations de la société civile ont montré qu'une insuffisante attention a été accordée au travail de protection (Paffenholz, 2009). ³⁹

DROITS HUMAINS

³⁷ <https://www.peacebrigades.org>

A/RES/70/262 : Examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies

³⁹ « Le projet a constaté que... dans l'ensemble, les activités liées à la protection, au suivi, à la sensibilisation et à la modération étaient plus efficaces, tandis que les activités liées à la socialisation et à la cohésion sociale étaient d'une faible efficacité pour tous les cas. Cette constatation contraste fortement avec la mise en œuvre réelle et le niveau de financement de ces activités. » (Paffenholz, 2009, p. 2)

La PCP est ancrée dans le domaine des droits humains depuis le tout début. C'est en grande partie le résultat de l'accent mis, par de nombreux intervenants internationaux de la PCP, sur l'accompagnement des défenseurs des droits humains. Si l'activité (et les compétences) d'accompagnement et de défense des droits humains diffèrent en théorie, elles sont en réalité plus étroitement imbriquées dans la pratique. Les intervenants internationaux de la PCP peuvent ne pas plaider pour des solutions politiques spécifiques lorsqu'ils accompagnent les défenseurs des droits humains locaux sur le sol étranger, mais beaucoup d'entre eux agissent en tant que défenseurs des droits humains dans leur propre pays. De plus, les problèmes qu'ils défendent sont souvent étroitement liés aux problèmes dont ils témoignent à l'étranger. Comme le déclare le EAPPI : « Notre travail ne s'arrête pas là. Le centre de notre mission d'accompagnement est d'œuvrer pour un changement concret, ici sur le terrain et dans nos pays d'origine. La sensibilisation est au cœur de notre appel à accompagner nos sœurs et frères dans l'humanité qui luttent pour la justice et la paix. »

Alors que les intervenants de la PCP qui sont plus enclins à rechercher une protection en construisant des ponts et en apaisant les tensions se sont déplacés plus profondément dans le domaine de la consolidation de la paix (p. ex., Nonviolent Peaceforce), ceux qui recherchent une protection en renforçant les efforts de justice sociale sont allés plus loin dans le domaine des droits humains (p. ex., Christian Peacemaker Teams ou le EAPPI). Le premier met l'accent sur la tactique d'encouragement et se concentre davantage sur la protection des communautés plus grandes (profil bas) présentant des risques généraux de conflit, le second met l'accent sur la tactique de dissuasion et se concentre davantage sur la protection des communautés spécifiquement opprimées ou des individus (de haut niveau) défenseurs des droits (l'encouragement et la dissuasion sont traités plus en détail dans le module 2). Bien entendu, ces deux approches peuvent coexister au sein d'une même organisation et être appliquées en fonction du contexte local et des besoins identifiés sur le terrain.

L'AIDE HUMANITAIRE

Comme la PCP a été développée pour répondre aux menaces immédiates de violence physique directe contre les civils, il est logique que les intervenants de la PCP aient cherché à établir une présence sur les lignes de front ou au milieu des urgences humanitaires. Cela a conduit à une interaction accrue avec les agences d'aide humanitaire et à la nécessité de positionner la PCP dans le cadre des opérations humanitaires. Elle a également déclenché des applications innovantes de la PCP, telles que le contrôle non-violent des foules aux points de distribution de nourriture, facilitant l'accès des humanitaires à entrer dans les zones contestées, ou des patrouilles de nuit non-armées dans les camps de réfugiés. Les intervenants de la PCP ont également combiné leurs activités de protection physique directe avec des activités de protection qui sont plus couramment appliquées par les agences d'aide humanitaire, telles que la réunification des enfants séparés ou la création de système d'orientation pour les victimes de violences basées sur le genre. Ce qui relie les intervenants de la PCP aux agences d'aide humanitaire, c'est un intérêt commun à sauver des vies et à trouver des solutions pratiques aux besoins immédiats des civils les plus vulnérables.

Le changement que les intervenants humanitaires sont encouragés à opérer implique une focalisation sur la protection communautaire, une plus grande proactivité dans la réponse aux menaces, un engagement plus holistique avec les intervenants armés (au-delà de la négociation pour l'accès humanitaire) et une attention accrue à la prévention de la violence. Ce sont tous des domaines que les intervenants de la PCP considèrent comme des aspects essentiels de leur travail. Et tandis que certains humanitaires considèrent la protection physique directe comme étant en dehors de leur champ d'action⁴⁰, d'autres ont adopté certaines des méthodes

⁴⁰ « En tant qu'humanitaires, nous ne protégeons pas physiquement les gens du mal, mais nous pouvons les aider à rester à l'abri de la violence, de la coercition et des abus » Oxfam, *Protection, What is it anyway?* (2016), p. 3

introduites par les intervenants de la PCP (p. ex., patrouiller dans les sites de déplacés internes en Irak). Finalement, le travail de protection de première ligne des intervenants de la PCP a encouragé d'autres intervenants humanitaires à rapprocher leurs opérations des lignes de front et a ainsi contribué à un meilleur accès des civils à une assistance vitale.

En bref, la PCP est en constante évolution car elle est appliquée dans différents domaines de pratique, en adoptant des aspects de ces domaines et en les influençant. Les intervenants de la PCP ont été particulièrement efficaces lorsqu'ils ont rassemblé leurs expériences dans ces différents domaines.

RESSOURCES D'APPROFONDISSEMENT

Découvrez :

- InterAction, (2020) *Embracing the Protection Outcome Mindset: We All have a Role to Play*, p. 2, InterAction Washington DC <https://protection.interaction.org/embracing-the-protection-outcome-mindset-we-all-have-a-role-to-play/>

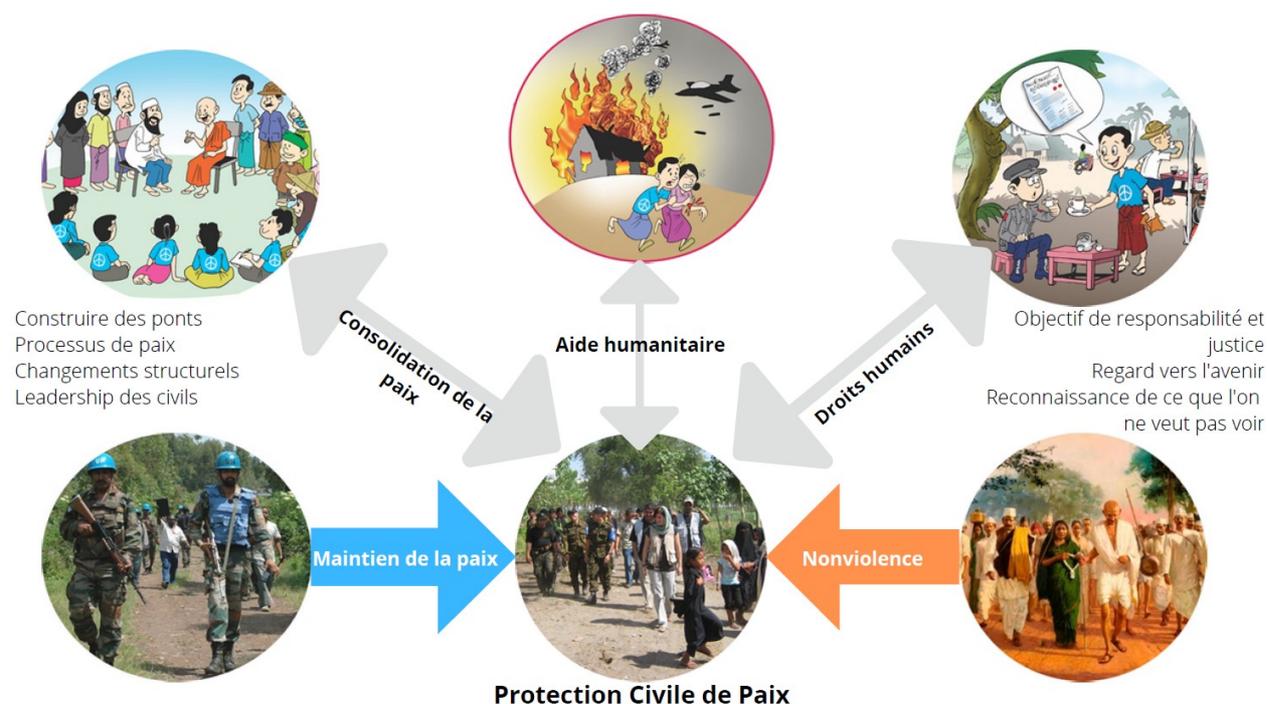


Figure 6 : on montre ici que les intervenants de la PCP s'appuient sur différents domaines de pratique et adoptent certaines qualités ou caractéristiques associées à ces domaines.

1.5 | Les intervenants de la PCP

Cette section décrit les principaux intervenants impliqués dans la procédure de la PCP. Elle commence par donner un aperçu des organisations les plus importantes qui pratiquent la PCP et se poursuit par une description des individus et des populations qui bénéficient de la PCP, des partenaires locaux et des organisations qui ont invité les équipes de la PCP à fournir leurs services.

1.5.1 | Praticien.nes qui appliquent la protection civile de paix ou l'accompagnement

Les praticien.nes de la PCP peuvent travailler seuls, dans leur propre communauté, en s'appuyant sur leurs propres connaissances et traditions. Dans ce manuel, cependant, nous nous concentrons principalement sur ceux qui travaillent pour et avec des organisations de la PCP internationalement reconnues. Ce sont des femmes et des hommes du monde entier recrutés dans des milieux pertinents pour la PCP et spécialement formés. Ce sont également des femmes et des hommes locaux issus des zones de conflits violents, qui s'associent aux organisations de la PCP et offrent leurs connaissances approfondies sur le contexte et le conflit et leur capacité à parler les langues locales. Ils suivent tous une formation intensive et travaillent ensemble pour mettre en œuvre des programmes de protection. Ils vivent souvent ensemble dans un espace de vie partagé. La PCP est un emploi à plein temps qui nécessite une disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Un grand nombre de praticien.nes de la PCP vivent dans les communautés affectées par la violence et sont en mesure de répondre au milieu de la nuit. Ils.elles peuvent être payés ou être bénévoles.

Plus de 50 organisations non gouvernementales utilisent actuellement la PCP sous une forme ou une autre dans 24 régions du monde.⁴¹ Bien que leurs méthodologies, mandats et principes diffèrent, tous utilisent la présence physique stratégique comme méthode fondamentale pour arrêter ou dissuader la violence. Il est important de noter que ces organisations ne décrivent pas toutes leurs méthodes comme de la « PCP ». D'autres termes fréquemment utilisés incluent l'accompagnement ou la présence protectrice. De nombreux autres groupes ad hoc et de communautés emploient des méthodes de la PCP, comme l'ont démontré des groupes offrant un abri aux réfugiés nouvellement arrivés en Allemagne, en Grèce, aux États-Unis et dans d'autres endroits et par des communautés assurant l'autoprotection à la suite des atrocités policières, des manifestations et autres bouleversements communautaires.

Les organisations de la PCP renommées comprennent :

ACOGUTE : <https://acoguate.org/>

Acoguate fonctionne uniquement au Guatemala. Elle a été fondée en l'an 2000 et a des volontaires envoyés par ses comités nationaux en France, en Allemagne, en Suisse, en Suède, en Autriche, aux États-Unis et au Canada. Elle s'occupe d'accompagnement à la fois physique et politique, diffusent des informations et donne des ateliers sur la protection de ceux qu'elle accompagne.

CHRISTIAN PEACEMAKER TEAMS : [<http://www.cpt.org/>]

Christian Peacemaker Teams (CPT) est une ONG internationale créée en 1988 pour soutenir les équipes de travailleurs de la paix dans les zones de conflit du monde entier. Elle accompagne les partenaires travaillant pour la paix et les droits humains, l'action directe non-violente, la documentation sur les droits humains, la défense et la formation à la non-violence. Le CPT s'engage à éliminer les oppressions en commençant par la vie de son personnel et de ses bénévoles et les pratiques internes du CPT en tant qu'organisation. Le CPT a un corps de plus de 30 artisans de paix qui travaillent actuellement en Colombie, en Irak, en Cisjordanie, à la frontière États-Unis-Mexique, et en Ontario, Canada.

⁴¹ Voir les rapports des ateliers sur les bonnes pratiques pour les listes de participants de plusieurs de ces organisations. https://www.nonviolentpeaceforce.org/component/pages_np/freeform/globalreview

CURE VIOLENCE : [<http://cureviolence.org/>]

Cure Violence (anciennement connue sous le nom de Ceasefire) applique une approche sanitaire à la prévention de la violence, comprenant la violence comme un comportement acquis qui peut être évité avec l'utilisation des méthodes de contrôle des maladies. Son modèle vise à prévenir la violence à travers trois approches principales : i) interrompre la transmission ; ii) identifier et changer la façon de penser des émetteurs à potentiel plus élevé et iii) le changement des normes de groupe. Elle à ses débuts dans la ville américaine de Chicago en 1995 et s'étend à d'autres zones urbaines américaines, Cure Violence a également des projets au Honduras, au Salvador, à Trinidad, en Afrique du Sud, au Kenya et en Irak.

DC PEACE TEAMS : [<https://dcpeaceteam.com>]

Cette organisation travail principalement dans la région métropolitaine de Washington D.C., elle déploie des unités de protection civile non-armées lors de manifestations, dispensent une formation sur les compétences clés de non-violence et facilitent le dialogue et la justice réparatrice.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ŒCUMÉNIQUE EN PALESTINE ET EN ISRAËL : [<http://www.eappi.org/>]

Le Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et en Israël (EAPPI), un projet du Conseil œcuménique des Églises lancé en 2002, amène des internationaux en Cisjordanie pour faire l'expérience de la vie sous l'occupation. Les accompagnateurs œcuméniques (EA) assurent une présence protectrice aux communautés vulnérables, surveillent et signalent les violations des droits humains, et soutiennent les Palestiniens et les Israéliens dans leur collaboration pour la paix. Lorsqu'ils rentrent chez eux, les EA font campagne pour une résolution juste et pacifique du conflit israélo-palestinien par la fin de l'occupation, le respect du droit international et la mise en œuvre des résolutions de l'ONU.

FOR PEACE PRESENCE USA : [<http://forusa.org>]

Depuis 2002, les volontaires de FOR Peace Presence ont accompagné et assuré la présence de la communauté de paix de San José de Apartadó en Colombie. Ils ont également fourni un accompagnement politique aux organisations partenaires colombiennes à Bogotá afin que ces groupes puissent maintenir de meilleurs contacts avec les organisations gouvernementales et les ambassades.

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT GUATEMALA DE THE NETWORK IN SOLIDARITY WITH THE PEOPLE OF GUATEMALA : [<http://www.nisgua.org/>]

Le projet d'accompagnement du Guatemala participe à la lutte mondiale pour garantir le respect des droits humains en plaçant des volontaires côte à côte avec les individus, les communautés et les organisations qui travaillent sur des questions sensibles allant des affaires juridiques préliminaires aux droits des autochtones et à la justice environnementale. Dans les communautés, les tribunaux et les activités publiques, la présence de l'accompagnement au Guatemala a permis aux Guatémaltèques de s'organiser pour défendre leurs propres droits en permettant aux militants de rendre leur travail plus efficace et accessible au publique qu'ils ne l'auraient pu sans accompagnement. Ils accompagnent les défenseurs des droits humains et s'engagent dans la gestion des activités numérique, les campagnes stratégiques et la formation politique. Ils mettent en relation des personnes des États-Unis et du Guatemala grâce à des expériences d'échange.

MAMA BEAR CLAN : [<https://www.facebook.com/Mama-Bear-Clan-1699671170294271>]

Le Mama Bear Clan de Winnipeg, dirigé par des femmes des Premières Nations, est un groupe de femmes et d'hommes qui patrouillent dans les quartiers de North Point Douglas et de Main Street de Winnipeg dans le but de prendre soin des personnes à risque.

META PEACE TEAM : [<http://www.metapeaceteam.org>]

Meta Peace Team envoie des volontaires formés pour assurer une présence pacifique et interrompre la violence dans les zones victimes de violence ou de violence potentielle, y compris les rassemblements et événements politiques. Ils ont travaillé en Israël/Palestine, à la frontière américano-mexicaine, à la Convention nationale républicaine de Cleveland, Ohio, à la March for Our Lives [marche pour nos vies] à Detroit, MI, ainsi que dans de nombreux autres endroits.

NONVIOLENT PEACEFORCE : [<http://www.nonviolentpeaceforce.org/>]

Nonviolent Peaceforce (NP) est une ONG internationale qui favorise la protection des civils par un engagement proactif avec les parties en conflit et en facilitant le dialogue. Fondée en 2002, la NP a travaillé au Sri Lanka, en Palestine et en Israël, au Guatemala, aux Philippines, au Soudan du Sud, en Syrie, au Myanmar, en Irak et dans le Caucase du Sud. Les membres de leur équipe de la PCP sont des professionnels rémunérés qui proviennent du monde entier. À partir de 2009, la NP était officiellement impliquée dans la surveillance du cessez-le-feu à Mindanao entre le gouvernement des Philippines et le Front de libération islamique moro (MILF)

OPERAZIONE COLOMBA : [<http://www.operazionecolomba.it/en/about/history.html>]

Depuis le conflit en Yougoslavie en 1992, elle a assuré des présences pacifiques volontaires en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Yougoslavie (1992-1997), Albanie (1997), Sierra Leone (1997), Kosovo, Albanie et Macédoine (1998-2000), Timor oriental, Indonésie (1999), Chiapas, Mexique (1998-2002), Tchétchénie, Russie (2000-2001), République démocratique du Congo (2001), Bande de Gaza, Palestine (2002-2003), et Darfour, Soudan (2008).

BRIGADES DE PAIX INTERNATIONALES [<http://www.peacebrigades.org/> ou <https://pbi-france.org/>] [page en français]

Les brigades de paix internationales (PBI) sont une ONG internationale bénévole qui travaille à créer un espace pour la paix et à promouvoir les droits humains. Parmi les méthodes qu'elle utilise nous trouvons l'accompagnement physique, le réseautage et la surveillance. Elle promeut la non-violence et protège les droits humains depuis 1981. L'organisation des PBI a suivi des projets dans le monde entier, notamment au Guatemala, en Colombie, au Mexique, en Indonésie, au Kenya et au Népal. Elle est particulièrement connue pour son travail d'accompagnement protecteur des défenseurs des droits humains menacés.

PRESBYTERIAN PEACE FELLOWSHIP (PPF) : [<https://www.presbypeacefellowship.org/about/>]

Presbyterian Peace Fellowship (PPF) a commencé dans les années 1940 en tant que groupe qui apportait un soutien aux objecteurs de conscience lors de la Seconde Guerre mondiale. Il fournit un accompagnement protecteur à la frontière entre le Mexique et les États-Unis en tant que partenaire de l'Église presbytérienne de Colombie, depuis 2004.

WITNESS FOR PEACE : [<http://www.witnessforpeace.org/>]

Witness for Peace (WFP) est une organisation populaire politiquement indépendante engagée dans la non-

violence et dirigée par la foi et la conscience. WFP a été fondé aux États-Unis en 1983. Il soutient la paix, la justice et les économies durables dans les Amériques en modifiant les politiques américaines et les pratiques des entreprises qui contribuent à la pauvreté et à l'oppression en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Selkirk College dispose d'une base de données de la plupart des organisations de la PCP qui ont travaillé entre 1990 et 2017 <https://selkirk.ca/unarmed-civilian-peacekeeping-database>

Deux autres organisations pertinentes qui opèrent dans la gamme des efforts de la PCP et sont directement associées au droit international humanitaire et des droits humains comprennent :

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE : [<http://www.icrc.org/fr/>] [page en français]

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation impartiale, neutre et indépendante. Sa mission exclusivement humanitaire est de protéger la vie et la dignité des victimes des conflits armés et autres situations de violence et de leur fournir une assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir les souffrances par la promotion et le renforcement du droit humanitaire et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il dirige et coordonne les activités internationales menées par le Mouvement dans les conflits armés et autres situations de violence.

BUREAU DES NATIONS UNIES DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS HUMAINS :
[<https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx>] [page en français]

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains (HCDH) représente l'engagement du monde envers les idéaux universels de la dignité humaine. La communauté internationale lui a donné un mandat unique pour promouvoir et protéger les droits humains. Au fil des ans, le HCDH a accru sa présence sur le terrain, loin de son siège, pour accroître l'efficacité de la promotion et de la protection des droits humains.

Il existe de nombreuses autres organisations impliquées dans la fourniture de protection aux civils, bien que la plupart d'entre elles ne fournissent pas de protection physique directe.

1.5.2 | Populations servies

La PCP est menée dans des zones de conflit prolongé, où les civils sont continuellement menacés par la violence. Elle se concentre spécifiquement (mais pas exclusivement) sur les zones isolées avec une faible présence internationale et les zones où les mécanismes de protection sont inexistantes ou fonctionnent mal. Elle sert les populations dans les conflits verticaux (entre l'État et les civils) ainsi que les conflits horizontaux (entre les civils). Plus d'informations sur les types de conflit et la pertinence du fonctionnement de la PCP dans ces conflits seront fournies dans le module 4.

Dans une zone cible, la PCP sert les individus et les groupes vulnérables ainsi que les intervenants locaux qui servent et protègent ces personnes. Les individus et les groupes comprennent :

- les femmes
- Les personnes à risque de violence physique et sexuelle
- Les enfants (en particulier les enfants séparés, non accompagnés et enlevés, ainsi que les enfants soldats)
- Les personnes âgées
- Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires et intersexuées (LGBTI)
- Les personnes handicapées physiques ou mentales
- Les personnes déplacées (personnes déplacées internes, réfugiés et rapatriés)
- Les apatrides
- Les défenseurs des droits humains et organisations de la société civile œuvrant pour le changement social
- Les agents gouvernementaux chargés de protéger les civils
- Les journalistes qui couvrent les conflits, les guerres et les violations des droits humains
- Les électeurs lors d'élections contentieuses
- Les manifestants et contestataires

1.5.3 | Inviter les civils et les organisations

Lorsque la PCP est appliquée par des intervenants internationaux, elle est basée sur l'invitation ou la demande des intervenants locaux. La demande initiale d'établir une présence dans un pays peut provenir, par exemple, d'un groupe de la société civile bien connu d'un département gouvernemental (p. ex., une commission nationale des droits humains) et, à quelques reprises, des agences et entités des Nations Unies. Suite à une évaluation rigoureuse de la faisabilité du projet proposé, et après approbation du conseil d'administration ou de l'assemblée générale de l'organisation de la PCP, une présence dans le pays peut être établie. Mais avant d'établir un bureau local dans une communauté spécifique et, en définitive, établir des activités avec des groupes cibles spécifiques, il est nécessaire d'obtenir davantage d'invitations afin de se protéger contre les entités infranationales. Aux niveaux inférieurs, l'invitation peut provenir des gouvernements locaux, des chefs traditionnels ou des organisations communautaires. Ces invitations ou demandes sont également soigneusement analysées pour déterminer si la PCP peut être entreprise de manière utile et responsable (c.-à-d. sans exposer les membres du personnel ou la population locale à des risques excessifs).

Certaines organisations ne fournissent la PCP que sur invitation formelle, tandis que d'autres fournissent la PCP également sur invitation informelle ou une expression claire d'intérêt et d'approbation. Dans tous les cas, une certaine forme d'invitation est considérée comme importante pour diverses raisons. Premièrement, il serait irrespectueux d'établir une présence de la PCP dans une communauté qui n'a aucun intérêt pour une telle chose. Deuxièmement, les besoins et la participation de la communauté sont à la base des stratégies et méthodes de la PCP sur mesure. Troisièmement, la sécurité des soldats de la paix non-armés dépend de l'approbation du gouvernement hôte et de la communauté hôte. Comme les praticien.nes de la PCP ne portent pas d'armes, ils.elles doivent s'assurer qu'ils.elles ne sont pas perçus à tort par quiconque comme une menace. Pour ce faire, ils.elles n'interfèrent pas dans les affaires internes, ils.elles sont transparents et ils construisent des relations de confiance et d'approbation, ou du moins une tolérance minimale de la part de toutes les parties, y compris des intervenants armés.

Aussi logique que puisse paraître ce processus d'invitation en théorie, sur le terrain il pose certains défis. Avant qu'une demande de présence de la PCP puisse être faite, les organisations de la PCP s'engagent souvent de manière proactive avec les intervenants locaux pour évaluer les besoins et les intérêts. Il est important que le concept de la PCP soit correctement expliqué et compris dans la communauté. Les personnes vivant dans des communautés isolées et démunies peuvent accueillir tout type d'agence, dans l'espoir d'en tirer des avantages, mais sans comprendre la nature de leur propre participation. D'un autre côté, des malentendus sur la nature ou

le potentiel de la PCP pourraient conduire une communauté à conclure qu'ils n'ont *pas* besoin d'une protection non-armée même si cela pourrait leur être bénéfique. Par conséquent, les organisations de la PCP doivent être proactives et poser les bonnes questions pour savoir si une protection non-armée est souhaitée et nécessaire, et si leur présence serait utile.

1.5.4 | Partenaires locaux

Depuis 2002, les militants pacifistes israéliens se sont rendus en Cisjordanie, jusque dans des régions que la plupart des Israéliens considèrent comme dangereuses pour les Juifs. Des zones où la plupart des Israéliens sont convaincus qu'ils seront massacrés par des hommes armés palestiniens. Les militants pacifistes ont trouvé des partenaires pour la paix dans les villageois de Yanoun. Ils se sont trouvés et, avec des observateurs et des militants internationaux bénévoles, accomplissent un bon travail là où l'ONU et la communauté internationale ont échoué.

Thomas Mandal, accompagnateur œcuménique à Yanoun, Palestine, 2011

La primauté des intervenants locaux et l'impartialité sont des principes clés de la PCP. Cela signifie que la plupart des praticien.nes de la PCP, dans la plupart des engagements, ne prennent pas parti dans le conflit local ni ne préconisent des solutions particulières aux conflits. Au lieu de cela, ils observent, créent des espaces plus sûrs, encouragent, mettent en relation et modèrent ; ils renforcent, en outre, les capacités des partenaires locaux qui sont directement impliqués dans le rétablissement de la paix ou les droits humains.⁴² Certains groupes de la PCP, en particulier ceux qui travaillent dans des conflits asymétriques, sont partisans.

Les intervenants locaux sont le plus souvent des groupes de la société civile ou des ONG organisés, bien qu'ils puissent également être des services gouvernementaux (p. ex., une commission nationale des droits humains). De nombreux groupes locaux de la société civile et défenseurs des droits humains dans des situations de conflit violent sont désireux de s'associer à une partie tierce internationale et non-armée, en particulier celle qui est indépendante d'un gouvernement en particulier. Non seulement cela leur permet d'accéder plus facilement aux réseaux internationaux, mais cela les aide également à renforcer leur propre impartialité ou du moins la perception de celle-ci. Parfois, ils craignent que la protection par des armes ne leur attire davantage d'agressions au lieu de les protéger de la violence. D'autres estiment qu'une protection non-armée peut aider à se distancier des intervenants (armés) de la protection étatique, qu'ils peuvent percevoir en tant que principaux agresseurs.⁴³ Les interventions de la PCP coopèrent souvent avec d'autres intervenants de la protection internationale, mais sont indépendantes des mandats qui régissent ces autres intervenants internationaux. Cette indépendance est importante, car ces mandats peuvent impliquer un soutien ou une association avec des gouvernements qui peuvent être considérés, au niveau local, comme des sources importantes de violence.

⁴² Les participants à un atelier de 2001 sur la protection pratique, organisé par l'Institute for the Study of International Migration à la Georgetown University et la Croix-Rouge américaine, ont conclu que « l'établissement de partenariats stratégiques est l'un des moyens les plus efficaces par lesquels les ONG peuvent élargir leur rôle de protection sur le terrain, accéder aux populations cibles et augmenter les ressources disponibles pour des activités de protection plus explicites... » (Ferris, 2011, loc. 1479).

⁴³ Le choix fait par les partenaires locaux de s'associer à une protection non-armée peut aider les organisations de la PCP à expliquer et justifier leur présence à des intervenants policiers ou militaires méfiants, qui peuvent considérer la protection comme leur responsabilité.

Les partenaires locaux sont souvent les premiers à faire confiance aux organisations de la PCP et jouent donc un rôle important dans la consolidation de la confiance et de l'approbation au sein de la communauté dans son ensemble. Bien que les partenaires locaux n'aient pas à adopter tous les principes de la PCP, un accord sur les valeurs et principes clés doit être établi. Une évaluation approfondie et des vérifications des antécédents sont effectuées par le personnel de la PCP pour s'assurer que les partenaires locaux ne sont pas liés à des groupes armés, ne portent pas d'armes ou n'exercent pas la violence par d'autres moyens. Cela pourrait compromettre la sécurité des équipes de la PCP ou des autres partenaires et bénéficiaires. D'autres défis incluent la possibilité que les partenaires locaux deviennent des cibles après leur association avec des organisations de la PCP. La question de savoir comment relever ces défis sera explorée dans le module 5.

Bien que les partenaires locaux soient d'une importance capitale pour la PCP, il existe des endroits (p. ex., au Soudan du Sud) où la société civile organisée est faible ou presque inexistante. Il se peut qu'il n'y ait pas de partenaires locaux organisés dans la région et les communautés peuvent souhaiter et s'attendre à ce que les organisations de la PCP fassent preuve de leadership. Dans un tel cas, la PCP se concentre directement sur les communautés. En conséquence, le rôle de chef de file des praticien.nes de la PCP augmente, posant divers défis au mandat et aux principes de l'organisation, en particulier l'impartialité et la primauté des intervenants locaux. Les équipes de la PCP sont confrontées au défi de trouver un équilibre entre les dangers d'être insensible aux besoins ressentis des communautés d'une part et d'être perçus comme dirigeant ouvertement les processus locaux d'autre part. Ce défi sera étudié plus en détail avec d'autres défis et dilemmes dans le module 5.

Les circonstances peuvent être encore plus compliquées lorsque les rôles entre civils et combattants sont flous : des soldats en congé prolongé qui travaillent pour des ONG ; la liaison gouvernementale pour les organisations internationales peut être basée dans des casernes militaires ; et le chef du village peut reprendre son ancien poste dans la police après de prochaines élections. Les principales méthodes pour faire face à ces défis sont l'inclusion d'un large éventail d'intervenants dans la programmation, l'utilisation cohérente de la transparence, le renforcement continu de la confiance et l'amélioration des capacités.

RÉSUMÉ DES MESSAGES PRINCIPAUX

- La nature de la guerre a radicalement changé au cours du siècle dernier. Les besoins de protection des civils se sont accrus et diversifiés. La PCP propose une approche de protection de civil à civil qui embrasse le principe de la primauté des intervenants locaux et de la non-violence.
- La PCP doit être considérée comme un complément du maintien conventionnel de la paix, du travail du CICR et d'autres organisations dont le travail comprend des efforts pour protéger dans une certaine mesure les civils. Les praticiens de la PCP opèrent dans une variété de situations de conflit offrant une protection de civil à civil, y compris les situations dans lesquelles des soldats de la paix non-armés sont déployés.
- Au lieu d'utiliser la menace de la force, les praticiens de la PCP utilisent un mélange de méthodes, principes, valeurs et compétences clés non-violents. Des civils spécialement formés et organisés appliquent la PCP afin de prévenir la violence et de fournir une protection physique directe aux civils menacés.
- Les principales méthodes de la PCP sont l'engagement proactif, la surveillance, l'établissement de relations et l'amélioration des capacités. Les principes clés de la PCP sont la non-violence, l'impartialité, l'indépendance, la primauté des intervenants locaux, les relations entre civils et l'immunité des civils dans les conflits violents.
- Bien que la PCP plonge ses racines dans la tradition de l'action non-violente ainsi que dans la tradition du maintien de la paix, ce n'est pas la somme des deux mais plutôt une fusion de différentes composantes de chacune, laissant derrière elle la résistance non-violente et la protection armée. De cette fusion, la PCP a émergé dans quelque chose de nouveau et distinct.
- Bien que le travail de la PCP soit traditionnellement associé davantage au concept de maintien de la paix, les agences de la PCP ont de plus en plus incorporé des compétences et des modèles de consolidation de la paix dans leur travail, en particulier ceux qui mettent l'accent sur l'encouragement comme tactique principale pour protéger les civils. Construire des ponts entre les communautés et les intervenants armés, faire la médiation entre les factions, modérer le dialogue ou cultiver des relations de confiance dans des environnements hostiles sont des stratégies typiques de consolidation de la paix utilisées par de nombreux intervenants de la PCP.
- Les principaux intervenants de la PCP sont (1) le personnel de la PCP, (2) les populations desservies (p. ex., personnes déplacées, femmes, enfants, défenseurs des droits humains), (3) les civils et les organisations qui invitent une présence de la PCP, et (4) les partenaires locaux.
- La PCP est une approche supplémentaire du maintien de la paix. Ce n'est pas un instrument parfait. Ce n'est pas une panacée. Mais c'est un outil qui, dans certaines circonstances, est le bon, celui qui convient, le plus efficace. C'est un outil qui peut parfois être déployé de manière productive seul, et parfois à côté d'autres instruments tels qu'une opération de maintien de la paix classique.

Bibliographie [Sauf mention contraire toutes les références sont en anglais]

Anderson, Mary B. (1999). *Do No Harm : How Aid Can Support Peace – Or War*. Boulder, CO : Lynne Rienner.

Anonyme. (2006). *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*, La Déclaration de Genève.
<http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/GD-Declaration-091020-FR.pdf> [Document en français]

Breakey, H. ; Francis, A. ; Popovski, V. ; Sampford, C. ; Smith, M.G. ; Thakur, R. (2012). *Enhancing Protection Capacity: Policy Guide to the Responsibility to Protect and the Protection of Civilians in Armed Conflicts*. Australie : Institute for Ethics, Governance and Law.

Cabactulan, L. (2012). Broadening the Concept of Peacekeeping: the Contribution of Civil Society to Unarmed Protection of Civilians. Réunion d'information de haut niveau aux Nations Unies, New York. Extrait de la page 2 de
<http://nonviolentpeaceforce.org/images/publications/broadeningtheconceptofpeacekeeping.pdf>

Cain, Alfred E., éditeur (1964). *A Martin Luther King Treasury*. Educational Heritage Inc. Yonkers, New York

Carnegie. (1997). *Preventing Deadly Conflict: Final Report*. New York, NY : Carnegie Corporation of New York

Carriere, R. (2011). Another Peacekeeping is Possible. *Kosmos: Creating the New Civilization for the Common Good, The Changing Nature of Human Security*. Extrait de :
<http://www.kosmosjournal.org/articles/another-peacekeeping-is-possible>

Carter, A., Clark, H. et Randle, M. (2006). *People Power and Protest Since 1945*. Londres, R.-U. : Housmans.

Caverzasio, S.G. (2001). *Strengthening Protection in War: A Search for Professional Standards*, Genève : CICR.

Chenoweth, E. et Stephan, M.J. (2011). *Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*. New York, NY : Columbia University Press.
<http://www.mitpressjournals.org/doi/pdf/10.1162/isec.2008.33.1.7>

Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie. Site Web. Consulté le 3 février 2014 sur
<http://www.eumm.eu/en/>

Dupuy, K et Rustad, S. (2018) *Trends in Armed Conflict 1946-2017*. Peace Research Institute Oslo.
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Dupuy%2C%20Rustad-%20Trends%20in%20Armed%20Conflict%2C%201946-2017%2C%20Conflict%20Trends%205-2018.pdf>

EAPPI (2020) : <https://eappi.org/en/advocacy/>

Ferris, E. (2011). *The politics of protection: the limits of humanitarian action*. Washington, DC : Brookings Institution Press.

- Furnari, E. (2016). *Wielding Nonviolence in the Midst of Violence: Case Studies of Unarmed Civilian Peacekeeping*
- Galtung, J. (2000). *Conflict Transformation by Peaceful Means (The Transcend Method)*. ONU : Programme de formation des Nations Unies sur la gestion des catastrophes.
https://www.transcend.org/pctrcluj2004/TRANSCEND_manual.pdf
- Gunduz, C. et Torralba, R. (2014). *Evaluation of Nonviolent Peaceforce's Project with the Civilian Protection Component of the International Monitoring Team in Mindanao*, Bruxelles, Belgique : Nonviolent Peaceforce.
- Heidelberg Institute pour la recherche sur les conflits internationaux. (2014). *Conflict barometer 2013: Disputes, nonviolent crises, violent crisis, limited wars*, 22, p. 8. Extrait de
http://hiik.de/de/downloads/data/downloads_2013/ConflictBarometer2013.pdf
- Holt, V. et Smith, J.G. (2008). *Halting Widespread or Systematic Attacks on Civilians: Military Strategies and Operational Concepts*. Accra, Ghana : International Experts Workshop.
http://www.stimson.org/images/uploads/research-pdfs/Stimson_HaltingAttacksonCivilians_Spring08.pdf
- Holt, V. et Taylor, G. (2009). *Protecting Civilians in the Context of UN Peacekeeping Operations: Successes, Setbacks and Remaining Challenges*. DOMP et OCHA.
<http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/pbbs/Library/Protecting%20Civilians%20in%20the%20Context%20of%20UN%20PKO.pdf>
- Högbladh, S. *Peace Agreements 1975-2011: Updating the UCDP Peace Agreement Dataset*. Suède : Uppsala University, Département de recherche sur la paix et les conflits.
http://www.uu.se/digitalAssets/142/142371_peace-agreements-1975-2011final.pdf
- CICR, *DIH coutumier, règle 5, définitions des civils*. Consulté le 8 avril 2014 sur https://DIH-databases.icrc.org/customary-DIH/fre/docs/v1_cha_chapter1_rule5 [Page en français]
- InterAction (2020), *Embracing The Protection Outcome Mindset : We all have a role to play*. Interaction, un document d'information sur la protection axée sur les résultats : <https://www.interaction.org/wp-content/uploads/2020/06/Embracing-the-Protection-Outcome-Mindset.pdf>
- Kaplan, O. (2013). *Nudging Armed Groups: How Civilians Transmit Norms of Protection*. *Stability: International Journal of Security and Development*. 2(3), p.Art. 62. <http://doi.org/10.5334/sta.cw>
- Kelley, N., Sandison, P. et Lawry-White, S. (2004). *Enhancing UNHCR's Capacity to Monitor the Protection, Rights and Well-being of Refugees*. ONU : HCR, Unité d'évaluation et d'analyse des politiques. Extrait de <http://www.unhcr.org/40d9781d4.pdf>
- Ki-moon, B. (2012). *R2P, the Next Decade*. Discours d'ouverture à la conférence de la Fondation Stanley sur la responsabilité de protéger.
http://www.un.org/apps/news/infocus/sgspeeches/statments_full.asp?statID=1433#.UiuHXxZGwdJ
- Krause, Jana. (2019). [Gender Dimensions of \(Non\)-Violence in Communal Conflict: The Case of Jos, Nigeria](#). *Études politiques comparatives*.
- Lakey, G. (2013). *Taxonomy of Nonviolent Actions*.
<http://www.youtube.com/watch?v=VnnBCKRa3rM&feature=youtu.be>

- Levine, D. (2012). *Some Moral Considerations for Civilian-Peacekeeper Protection Alliances*. CISSM.
http://www.cissm.umd.edu/papers/files/moral_considerations_for_civilian_peacekeeper_protection_alliances_031812.pdf
- Lazaro, F.D.S. (2012). *On Mindanao, Protecting Civilians in a Combat Zone with Eyes and Notepad*.
http://www.pbs.org/newshour/bb/world/july-dec12/mindanao_12-25.html
- Mahony, L. (2013). *Non-military strategies for civilian protection in the DRC*. Conseil norvégien pour les réfugiés. Extrait de http://www.nrc.no/arch/_img/9676206.pdf
- Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Centre pour le dialogue humanitaire.
http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf
- Mahony, L. & Nash, R. (2012). *Influence on the Ground: Understanding and Strengthening the Protection Impact of United Nations Human Rights Field Presences*. Fieldview Solutions.
http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Influence_on_the_Ground.pdf
- Morrison, A. (Éd.) (1999). *Peacekeeping, an Encyclopedia of Violence, Peace, and Conflict* (3 volumes). Londres, R.-U. : Academic Press.
- Nagler, Martin (2013a). Peace Teams. Extrait le 3 février 2014 de
<http://www.youtube.com/watch?v=deXGQyK6xak>
- Nagler, Michael (2013b). Basics of Nonviolence. Extrait le 3 février 2014 de
<http://www.youtube.com/watch?v=gzgl43fRA7I>
- Michael Nagler, Mirror Neurons. <https://mettacenter.org/definitions/mirror-neurons/>
- Nagler, Michael (2020). *The Thrid Harmony : Nonviolence and the New Story of Human Nature*. Berrett-Koehler Publishers, Oakland, CA. (2020).
- Nonviolent Peaceforce South Soudan. (2013). *Unarmed Civilian Peacekeeping*, Juba, Soudan du Sud : Nonviolent Peaceforce.
- Oxford éd., *Dictionnaires Oxford*, Disponible à l'adresse :
<http://oxforddictionaries.com/definition/english/unarmed> [Consulté le 3 février 2014].
- Paffenholz, T. (2019) *Civil Society and Peacebuilding*. Résumé des résultats d'un projet de recherche comparative, document de travail du CCDP 2019
- Peace Pledge Union, Nonviolence, What it's all about. [ppu.org.uk](http://www.ppu.org.uk). Consulté le 3 février 2014 sur
http://www.ppu.org.uk/learn/infodocs/nonviolence/st_nonv1.html
- Primoratz, I. (2010). *Civilian Immunity in War*. New York, NY : Oxford University Press.
- Pt'chang Nonviolent Community Safety Group Inc. (2005). *Trainer's Resource Manual, Nonviolence Training Project*, Melbourne. http://www.havayati.co.il/database/trainers_resource_manual_may05.pdf
- Rupesinghe, K.A. (1998). *Civil Wars, Civil Peace: An Introduction to Conflict Resolution*. Londres, R.-U. : Pluto Press.
- Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping*, Uppsala, Suède : Life and Peace Institute.

- Schweitzer, C. (Éd.) (2010). *Civilian Peacekeeping: A Barely Tapped Resource*. Belm-Vehrte, Allemagne : Sozio Publishing. http://nonviolentpeaceforce.org/images/news/CP_A_Barely_Tapped_Resource.pdf
- Shah, K. (2013). *Diary Of Peacekeeper In The Philippines*. Page 5 de ce document : <http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/newsletters/2013/fn2013winter.pdf>
- Sharp, G. (1985) *Making Europe Unconquerable: the Potential of Civilian-based Deterrence and Defense*, Cambridge, MA : Ballinger Publishing Co.
- Stevens, A. (1989). *The Roots of War - A Jungian Perspective*. St Paul, MN : Paragon House.
- Slim, H. et Bonwick, A. (2005). *Protection*. London, R.-U. : Overseas Development Institute.
- Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. *Framework for Drafting Comprehensive Protection of Civilians (POC): Strategies in UN Peacekeeping Operations*. Consulté le 13 septembre 2014 sur <http://www.refworld.org/pdfid/523998464.pdf>
- Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. (2010). *Draft DPKO/DFS Operational Concept on the Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping Operations*. <http://www.peacekeeping.org.uk/wp-content/uploads/2013/02/100129-DPKO-DFS-POC-Operational-Concept.pdf>
- Assemblée générale des Nations Unies. (1999). *Declaration on the Right and Responsibility of Individuals, Groups and Organs of Society to Promote and Protect Universally Recognized Human Rights and Fundamental Freedoms*, Assemblée générale des Nations Unies. [http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/A.RES53.144.En](http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.RES53.144.En)
- Nations Unies. (2008). Demining. *Global issues*. <http://www.un.org/en/globalissues/demining/>
- Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, cadre d'analyse atrocités criminelles, New York, 2014, p. 15.
- Conseil de sécurité de l'ONU. (1998). *Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique (S/1998/318)*. New York, NY : Conseil de sécurité de l'ONU.
- Conseil de sécurité de l'ONU. (2012). *Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2012/376)*. <http://www.securitycouncilreport.org/un-documents/protection-of-civilians/>
- Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. (2011). *Protection des civils dans les conflits armés*. Kaboul, Afghanistan. <http://unama.unmissions.org/Portals/UNAMA/Documents/2011%20Midyear%20POC.pdf>
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2012). *Displacement, The New 21st Century Challenge*. Genève, Suisse : UNHCR. http://unhcr.org/globaltrends/june2013/UNHCR%20GLOBAL%20TRENDS%202012_V08_web.pdf
- Nations Unies. (2013). *UN Secretary General's High Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda*. Les Nations Unies. <http://www.un.org/sg/management/hlppost2015.shtml>
- Nations Unies. *United Nations Peacekeeping Operations*. Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Extrait le 3 février 2014 de

http://pbpu.unlb.org/pbps/Library/Capstone_Doctrine_ENG.pdf

Wallis, T. (2010). Civilian Peacekeeping. Dans N. Young (éd.), *L'Encyclopédie internationale de la paix d'Oxford*. R.-U. : Oxford University Press. Extrait également du Global Policy Forum :
<https://www.globalpolicy.org/security-council/peacekeeping/peacekeeping-reform/49571-civilian-peacekeeping.html>

Wallis, T. et Junge, M. (2001). Enhancing UK Capacity for Handling Conflict: The Rationale for a UK Civilian Peace → Service. Téléchargement depuis UK-CPS.rtf.

Weber, T. (1993). From Maude Royden's Peace Army to the Gulf Peace Team: An Assessment of Unarmed Interpositional Peace Forces. *Journal of Peace Research*.
<http://jpr.sagepub.com/content/30/1/45.abstract>.

Weiss, T. et Minear, L. (1996). *Volunteers against Conflict: United Nations Volunteers*. New York, NY : United Nations University Press.

La Banque mondiale. (2011). *World Development Report 2011*, Washington DC : Banque mondiale.

http://siteresources.worldbank.org/INTWDRS/Resources/WDR2011_Full_Text.pdf

La Banque mondiale. (2015). *World Development Report 2105: Mind, Society and Behavior*: World Bank.
<http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Publications/WDR/WDR%202015/WDR-2015-Full-Report.pdf>

World Development Report. (2015). *Mind, Society and Behavior*, Banque mondiale, Washington DC, 2015.

Module 2

PROTECTION CIVILE NON-ARMÉE : OBJECTIFS, PRINCIPES ET DIRECTIVES	53
<u>APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE</u>	53
<u>2.1 LES OBJECTIFS, STRATÉGIES ET TACTIQUES CLÉS</u>	53
<u>2.1.1 Objectifs</u>	53
<u>2.1.2 Stratégies</u>	56
<u>2.1.3 Encouragement et dissuasion</u>	59
<u>2.2 PRINCIPES CLÉS DE LA PCP</u>	62
<u>2.2.1 Non-violence</u>	63
<u>2.2.2 Impartialité</u>	66
<u>2.2.3 Primauté des intervenants locaux</u>	69
<u>2.2.4 Indépendance</u>	72
<u>2.2.5 Leadership des civils</u>	73
<u>2.3 PRINCIPALES SOURCES D'ORIENTATION POUR LA PCP</u>	74
<u>2.3.1 Droit international humanitaire</u>	74
<u>2.3.2 Droit international des réfugié.es</u>	76
<u>2.3.3 Droit international des droits humains</u>	77
<u>2.3.5 Femmes, paix et sécurité</u>	78
<u>2.3.6 Les enfants et les conflits armés</u>	81
<u>2.3.7 Paix et sécurité des jeunes</u>	82
<u>2.3.7 Manifeste de Séville sur la violence</u>	83
<u>2.3.8 Charte des Nations Unies (Chapitre 1, article 2: 3 et 4 ; Chapitre 6, article 33)</u>	84
<u>2.3.9 Immunité civile en temps de guerre</u>	85
<u>RÉSUMÉ DES MESSAGES PRINCIPAUX</u>	87
<u>BIBLIOGRAPHIE [SAUF MENTION CONTRAIRE TOUTES LES REFERENCES SONT EN ANGLAIS]</u>	88

PROTECTION CIVILE NON-ARMÉE : OBJECTIFS, PRINCIPES ET DIRECTIVES

Aperçu et objectifs d'apprentissage

Les gens essaient la non-violence pendant une semaine, et quand « cela ne marche pas », ils retournent à la violence qui depuis des siècles ne fonctionne pas.

Theodore Roszak

À la fin de ce module, les participants pourront :

- ✓ Décrire les objectifs clés de la Protection Civile de Paix (PCP)
- ✓ Décrire les principes clés de la Protection Civile de Paix
- ✓ Énumérer les sources d'orientation de la Protection Civile de Paix et décrire leur pertinence

2.1| Les objectifs, stratégies et tactiques clés

2.1.1| Objectifs

Objectif 1 : interrompre les cycles de violence contre les civils :

Le premier objectif qui régit les activités de la PCP est d'interrompre les cycles de violence contre les civils, en particulier les manifestations immédiates de violence physique directe. Cet objectif reconnaît les limites des intervenants de la PCP de changer de manière irréversible les cycles de violence de longue date, mais souligne également la nécessité d'une action immédiate. Il souligne que les praticiens de la PCP ne prétendent pas mettre fin à ces cycles ou s'attaquer à toutes ou certaines de leurs causes profondes sous-jacentes, mais qu'ils *peuvent* les interrompre temporairement. L'accent mis sur les « cycles » indique que les intervenants de la PCP ne se contentent pas de réagir aux incidents de violence individuels, tels qu'ils se présentent. Au lieu de cela, ils identifient des schémas récurrents de violence qui ont un impact significatif sur la sécurité et le bien-être des communautés touchées par le conflit et utilisent la panoplie de méthodes de la PCP de manière stratégique pour interrompre ces modèles. Les cycles de violence peuvent faire référence à une guerre en cours entre les forces de pays et des groupes armés ethniques, à des attaques de vengeance entre clans ou à la violence domestique au sein d'une famille. Ils peuvent également faire référence à une culture d'impunité pour les crimes contre les journalistes et les défenseurs des droits humains ou la violence fondée sur le genre. Alors que la plupart des intervenants de la PCP concentrent leurs efforts d'abord et avant tout sur la réponse à la violence physique immédiate, ils intègrent ces efforts dans des stratégies à plus long terme qui visent à lutter contre les formes systémiques de violence.

L'interruption des cycles de violence peut être atteinte en empêchant les menaces de violence de se concrétiser, en arrêtant la violence lorsqu'elle se manifeste ou en réduisant l'impact de la violence grâce à des interventions rapides qui préviennent des souffrances prolongées ou qui rendent justice. En outre, les praticiens de la PCP peuvent travailler pour éliminer ou réorienter les menaces, renforcer la capacité des civils menacés de répondre aux menaces ou réduire leur vulnérabilité.

Prévenir la violence contre les civils : d'abord et avant tout, la PCP se concentre sur la fourniture d'une protection

physique directe pour prévenir la violence contre les civils. Non maîtrisée, la violence contre les civils conduit souvent à des déplacements, à l'insécurité alimentaire, à des problèmes de santé, etc., ainsi qu'à la mort et à la destruction de maisons et d'infrastructures. L'intimidation peut être si extrême que les individus et les communautés cessent de lutter pour leurs droits et la justice. Une fois que les tensions se sont transformées en violence, il devient de plus en plus difficile de fournir un espace de négociation, de dialogue et d'écoute, ou pour la société civile, de s'organiser et/ou de protester. Ainsi, la PCP, peut-être de manière plus efficace, se concentre davantage sur la prévention de la violence plutôt que sur l'arrêt de la violence directe une fois qu'elle est en cours. La plupart des méthodes de la PCP, y compris la présence protectrice, le dialogue multipiste, le contrôle des rumeurs, et le suivi des cessez-le-feu, sont principalement utilisés pour désamorcer les tensions et prévenir la violence. Cela est difficile à réaliser sans une présence physique directe sur le terrain et des réseaux de relations étendus avec les parties concernées qui peuvent être mis à profit au moment et à l'endroit appropriés.

Arrêter la violence : il existe de nombreuses situations où les efforts de prévention de la violence ne sont pas suffisants, en particulier dans les conflits à grande échelle où des modèles de violence sont déjà établis. Dans ces circonstances, les praticiens de la PCP s'efforcent d'arrêter ou d'interrompre la violence qui a déjà éclaté. Par exemple, à Mindanao en 2008, les membres de l'équipe de la PCP de Nonviolent Peaceforce ont assuré, au plus fort d'une crise, les négociations entre les dirigeants des forces gouvernementales et les intervenants armés non étatiques. Ces négociations ont été menées pour garantir les engagements des deux parties en matière de dialogue. Elles ont également servi à établir des mesures de confiance afin de modérer un cessez-le-feu ou du moins la poursuite des négociations. L'interposition, la présence proactive et l'accompagnement protecteur des artisans locaux de la paix, des défenseurs des droits humains et des journalistes sont d'autres méthodes utilisées par les praticiens de la PCP pour mettre fin à la violence en temps de crise. Ces méthodes seront explorées plus en détail dans le module 3.

Réduire l'impact de la violence : bien que les praticiens de la PCP puissent être en mesure d'arrêter la violence dans certaines circonstances, ce sont des cas exceptionnels. Le plus souvent, le meilleur résultat qu'ils peuvent viser est de réduire l'intensité ou l'impact de la violence. Ils peuvent y parvenir, par exemple, en établissant des mécanismes d'intervention rapide ou en modérant l'engagement des parties agressives à ne pas attaquer les groupes vulnérables ou des lieux comme les hôpitaux et les écoles. Réduire l'impact de la violence est un objectif important. De nombreuses communautés ont des stratégies pour cela, telles que se déplacer, coopérer avec des intervenants armés ou négocier directement pour empêcher de nouvelles violences. Cependant, il s'agit d'un objectif qui est souvent poursuivi de manière limitée, en particulier par les communautés affectées par des situations de conflit prolongé. Elles peuvent avoir souffert de violence pendant une longue période et se sentir, par conséquent, incapables de changer la situation. Dépassées par l'ampleur du conflit, elles peuvent ignorer les petites mesures adoptables pour réduire le nombre de victimes. Réduire l'impact de la violence, même à petite échelle, renforce souvent la confiance et donne aux gens un sentiment de contrôle sur leur situation.

Les stratégies de la PCP pour prévenir, arrêter ou réduire l'impact de la violence sont applicables dans les situations de crise imminente ou généralisée, mais aussi dans les situations latentes ou post-conflit. Les conflits s'accumulent généralement sur une longue période de temps avec une série de confrontations mineures se manifestant avant qu'une crise à part entière n'émerge. En même temps, la plupart des accords de paix sont suivis de cycles de violence récurrents qui menacent le processus de paix pendant des années. Par conséquent, les équipes de la PCP appliquent à la fois des interventions de crise à court terme ainsi que des stratégies de prévention et de réduction de la violence à long terme. L'application des méthodes de la PCP lors des différentes étapes d'un conflit sera étudiée plus en détail dans le module 4.

La capacité de la PCP à prévenir, arrêter ou réduire l'impact de la violence a des limites qui varient d'une situation à l'autre, et la pratique doit donc être fondée sur l'humilité. Dans la plupart des cas, une poignée de praticiens de la PCP ne seront pas en mesure de prévenir ou d'arrêter une flambée de violence à grande échelle. En même temps, cette capacité ne doit pas non plus être sous-estimée. L'action préventive reçoit rarement l'attention et

les ressources qu'elle mérite. Il ne faut pas non plus ignorer l'impact possible d'une action préventive à long terme. La communauté internationale, compétente dans l'art des secours d'urgence, ne réagit généralement qu'après que des événements extraordinaires se sont produits. Les opérations de paix de l'ONU sont le plus souvent affectées à la trajectoire des secours d'urgence et sont ensuite critiquées pour être trop peu nombreuses et trop tardives.⁴⁴ Si la même chose peut être dite pour de nombreux projets de la PCP, d'autres ont été lancés à l'appui d'un processus de paix en cours (p. ex., la présence de NP au Sri Lanka), ou pour empêcher le retour à la violence (p. ex., Witness for Peace et autres qui ont accompagné les Guatémaltèques de retour après la guerre en 1990). Puisqu'il est difficile de mesurer la violence qui a été évitée, et donc qui n'a jamais eu lieu, le pouvoir de la prévention est facilement sous-estimé.

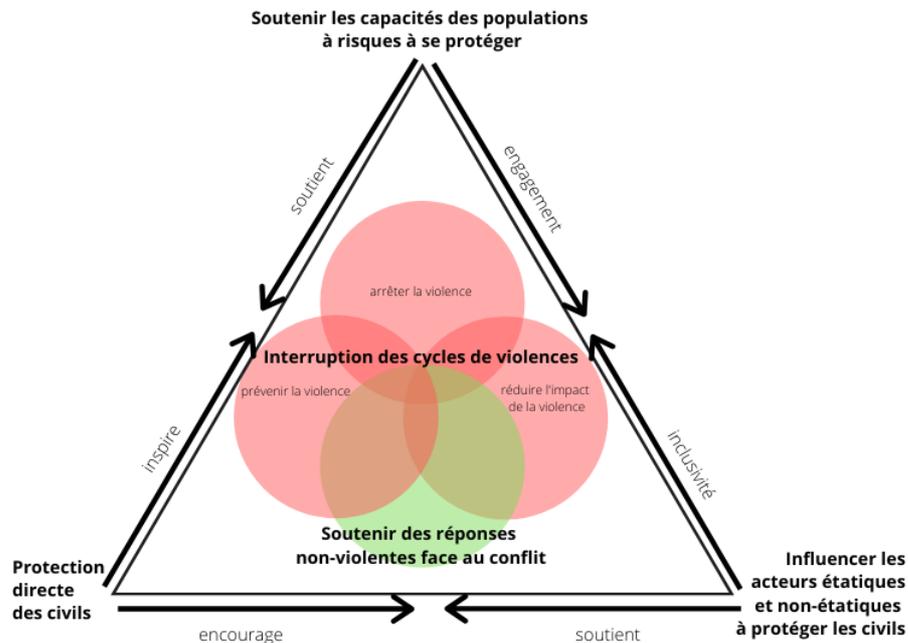


Figure 1 : la UCP est régie par deux objectifs fondamentaux : interrompre les cycles de violence et renforcer les interventions non-violentes aux conflits. Le premier objectif se décompose en trois volets : prévenir la violence, l'arrêter et réduire son impact. Les praticiens de la UCP abordent ces objectifs fondamentaux sous 3 angles principaux qui se renforcent souvent mutuellement : ils protègent directement les civils, améliorent la capacité à se protéger de ceux qui ont besoin de protection et/ou influencent les autorités pour protéger les civils. Les intervenants de la UCP travaillent souvent sous ces 3 angles simultanément ou passent de l'un à l'autre en fonction des circonstances spécifiques.

Objectif 2 : améliorer les interventions non-violentes aux conflits :

L'interruption des cycles de violence peut sauver des vies, préserver la dignité et créer un espace de dialogue. Bien qu'il s'agisse d'un objectif parfaitement valable en soi, il est axé ou présenté comme l'arrêt du mal plutôt que du renfort du bien. De plus, laissé par lui-même, il peut facilement se transformer en un flot sans fin

⁴⁴ Dans l'histoire des opérations de maintien de la paix de l'ONU, il semble n'y avoir qu'un seul exemple de déploiement préventif ; la Force de déploiement préventif des Nations Unies dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

d'interruptions d'un cycle de violence qui continue de tourner en rond. Par conséquent, la PCP est régie par un deuxième objectif : « renforcer les interventions non-violentes aux conflits ». La PCP offre une alternative aux interventions armées qui ont souvent échoué dans la résolution des conflits ou plus qu'une accalmie temporaire dans les cycles de violence. Elle le fait, par exemple, en présentant un modèle de sécurité inclusive, augmentant les possibilités pour les civils, y compris les femmes et les jeunes, de participer à toutes les étapes des processus de paix et de sécurité. La plupart des interventions internationales destinées à améliorer la sécurité sont exclusives, c'est-à-dire qu'elles reposent sur l'armée ou la police ou d'autres groupes sélectionnés. De nombreuses interventions internationales sont non seulement exclusives, mais visent également à séparer les personnes des interactions avec des intervenants armés et parfois même des groupes au sein d'une communauté qui se sont battus. La sécurité inclusive reconnaît que tout le monde dans la communauté sait quelque chose d'important sur la prévention de la violence et que leur exclusion peut en fait saper les efforts de prévention de la violence. Lorsque de grandes parties d'une communauté participent à la planification et à l'application de tels efforts, elles sont beaucoup plus susceptibles de réussir. La PCP renforce également le pouvoir des gens de se protéger sans recourir aux armes.

Les intervenants de la PCP n'attendent pas que la violence soit interrompue pour améliorer les réponses non-violentes aux conflits. Cela fait partie intégrante de leur stratégie d'interruption des cycles de violence. L'application des méthodes de la PCP pour prévenir et réduire la violence est une démonstration directe des avantages et de l'efficacité de l'utilisation de moyens non-violents pour résoudre les conflits. Tout en rejetant tous les types de violence, les intervenants de la PCP se consacrent aux agresseurs et aux extrémistes, en faisant appel à leur humanité et à leur capacité de paix et, si nécessaire, en leur faisant pression pour qu'ils changent. Ils montrent que la sécurité peut être accrue en rapprochant les gens plutôt qu'en les isolant les uns des autres. Ils reconnaissent également la capacité des intervenants locaux à interrompre les cycles de violence et les aident à prendre la responsabilité de contribuer à une paix positive. Au mieux, la PCP est appliquée pour transformer l'énergie destructive qui alimente les cycles de violence en une force de paix. Il existe divers exemples de personnes qui, après que les intervenants de la PCP ont exprimé de l'empathie, écouté leurs traumatismes et les ont aidés à identifier les opportunités pour protéger les gens à risque, ont mis la même passion dans la construction de la paix qu'elles ne mettaient auparavant dans le soutien à la guerre.

Améliorer les interventions non-violentes aux conflits implique la mise en œuvre de changements à différents niveaux : individuel, relationnel et structurel. Cela comprend des efforts pour susciter l'intérêt des policiers pour les formes non-violentes de contrôle des foules, pour modérer le dialogue entre les chefs de clan en conflit, pour plaider auprès d'un gouvernement local, national ou international la nécessité de changer les politiques ou pour infuser les méthodes de la PCP dans les processus de cessez-le-feu.

2.1.2 | Stratégies

Les intervenants de la PCP appliquent trois stratégies de protection qui contribuent à la fois à l'objectif d'interrompre les cycles de violence et à celui d'améliorer les interventions non-violentes aux conflits violents. Ils s'efforcent d'améliorer l'efficacité des efforts de protection entrepris par les intervenants étatiques et non étatiques qui sont responsables de la protection des civils, aident les civils à se protéger et/ou protègent directement les civils. Bien que toutes les organisations ne fassent pas tout cela, et que toute intervention particulière puisse se concentrer principalement sur un ensemble de stratégies, ces trois stratégies sont souvent interdépendantes ou se renforcent mutuellement.

Stratégie 1 : protéger directement les civils

La PCP est le plus souvent associée aux efforts de civils de parties tierces qui protègent directement les civils. Alors qu'une partie du travail que les civils font pour se protéger s'inscrit certainement dans les modèles de la

PCP, la conceptualisation était à l'origine axée sur l'arrivée d'étrangers, appelés ainsi « parties tierces ». Comme indiqué dans le module 1, ce manuel est principalement axé sur les interventions des intervenants externes de la PCP. Il ne s'agit pas de dévaloriser les efforts d'autoprotection locale, mais plutôt de mieux articuler et systématiser les interventions des parties tierces. L'autoprotection efficace reste la solution la plus durable.

La PCP est apparue soit sous forme d'auto-protection, d'intervention externe ou d'une combinaison, en réponse à des situations de conflit violent dans lesquelles les intervenants étatiques et non étatiques ne veulent ou ne peuvent pas protéger les civils dans les territoires qu'ils contrôlent et dans lesquels les civils luttent pour se protéger. Ces civils de parties tierces peuvent être des OING internationales ainsi que des groupes nationaux ou locaux de la société civile. Les efforts de protection directe par des parties tierces externes encouragent ou inspirent souvent les communautés locales à améliorer leurs capacités d'autoprotection ou à protéger en leur sein les individus ou les populations à risque de préjudice. Il ne s'agit pas simplement d'un résultat fortuit de la fourniture d'un exemple visible sur le terrain ; c'est un objectif principal de la PCP et une partie de ce qui la définit. La PCP démocratise la procédure de sécurité, brouillant la distinction entre ceux qui protègent et ceux qui sont protégés. Les efforts de protection directe sont généralement un effort de collaboration entre les intervenants de la PCP et les individus menacés ou les communautés affectées par le conflit. Certains civils protégés finiront par devenir actifs dans des processus de paix plus importants.

Stratégie 2 : influencer les intervenants étatiques et non étatiques pour protéger les civils

Les efforts de protection directe des équipes de la PCP généralement influencent d'une manière ou d'une autre les intervenants étatiques et non étatiques. Assurer une présence protectrice ou un accompagnement dans une zone touchée par le conflit envoie indéniablement un message aux autorités qui contrôlent cette zone. Plus qu'un message, l'engagement auprès des autorités est une composante essentielle des stratégies de protection directe, en particulier lorsqu'il s'agit d'accompagnements de haut niveau des défenseurs des droits humains menacés par les intervenants étatiques ou non étatiques responsables de leur protection. Dans ce cas, un engagement avec les autorités est prévu pour s'assurer que les menaces ne soient pas actualisées, du moins pas pendant l'accompagnement.

En dehors de leurs efforts de protection directe, cependant, les équipes de la PCP se consacrent aux intervenants étatiques et non étatiques pour les encourager dans leurs propres rôles de protection. Les autorités qui semblent ne pas vouloir ou ne pas pouvoir protéger les civils peuvent être encouragées ou soutenues pour améliorer leurs efforts. Les autorités complices d'actes de violence contre des civils peuvent être encouragées ou contraintes à changer leur comportement. De nombreuses organisations de la PCP ont plaidé pour la libération des défenseurs des droits humains emprisonnés, en particulier ceux qu'ils ont accompagnés auparavant. D'autres ont préconisé l'inclusion de dispositions de protection dans les accords de cessez-le-feu ou l'adoption de lignes directrices pour la protection des défenseurs des droits humains. Certaines organisations basées à l'étranger entreprennent des campagnes de formation et organisent des campagnes d'intervention auprès de leurs gouvernements d'origine (souvent dans les pays donateurs) pour faire pression sur des intervenants étatiques particuliers afin qu'ils protègent les civils et cessent la violence à leur encontre. Dans certains cas, la protection directe et les efforts visant à influencer les autorités pour protéger les civils sont entreprises en tandem. Au Myanmar et aux Philippines, par exemple, Nonviolent Peaceforce et les communautés locales ont fréquemment négocié des couloirs humanitaires permettant d'accompagner physiquement les civils, pris dans les feux croisés des intervenants étatiques et non étatiques, hors de danger. Dans des endroits aussi divers que le Guatemala, la Colombie et l'Indonésie, Peace Brigades International a simultanément protégé des militants et demandé aux réseaux de faire pression sur le gouvernement pour qu'il mette fin aux menaces de mort. Dans certains cas, les équipes de la UCP travaillent avec les communautés pour créer des « zones de paix » : des espaces où les intervenants étatiques et non étatiques armés ne devraient entrer que désarmés.

Comme le montrent ces exemples, la dissuasion et l'encouragement – examinés plus en détail plus loin dans ce chapitre – sont les principales tactiques pour influencer les intervenants étatiques et non étatiques. Ils sont employés selon les besoins en réponse à des incidents locaux spécifiques et prennent parfois la forme de campagnes de sensibilisation organisées pour influencer les intervenants étatiques à divers niveaux et départements du gouvernement. Les organisations de la PCP utilisent généralement la sensibilisation pour construire la compréhension générale et l'approbation de la PCP en tant qu'intervention précieuse, mais elles peuvent également se concentrer sur d'autres questions, en travaillant pour instruire le grand public ou les dirigeants communautaires et pour faire pression sur les intervenants étatiques qui nuisent activement aux civils ou qui n'assument pas leur responsabilité de les protéger.

Stratégie 3 : améliorer les capacités des personnes, communautés et populations à risque pour se protéger et protéger les autres

Les mesures d'autoprotection des communautés sont la première ligne de défense contre les conflits civils (Ferris, 2011, loc. 936). Avant que les organisations de la PCP n'établissent une présence dans la région, la plupart des communautés en situation de conflit violent disposent déjà de stratégies ou de mécanismes d'autoprotection et de résolution des conflits. Dans certains cas, ceux-ci fonctionnent assez bien et il se peut qu'aucune demande d'assistance extérieure ne soit présentée. Cependant, dans de nombreux cas, la violence continue, la destruction des équipements et les déplacements peuvent avoir submergé ou détruit les infrastructures locales de paix. Ils peuvent souvent être revitalisés ou renforcés assez facilement.⁴⁵ Le plus évident point de départ du travail des praticiens internationaux de la PCP et le renforcement des capacités locales des individus et des populations en situation de risque. Dans certaines régions, où les autorités restreignent ou limitent l'accès aux agences internationales, il peut s'agir du seul point d'entrée des praticiens internationaux de la PCP.

L'amélioration des capacités locales commence par la reconnaissance des capacités existantes parmi les communautés affectées par le conflit pour interrompre les cycles de violence et améliorer les interventions non-violentes aux conflits. En plus d'aider les intervenants locaux à prendre de nouvelles mesures pour la protection de leurs communautés, les intervenants internationaux de la PCP reconnaissent également qu'une capacité et un contrôle locaux améliorés renforceront probablement leurs propres efforts de protection directe, car ces efforts sont généralement menés en collaboration avec les intervenants locaux appropriés. En outre, les intervenants locaux savent généralement mieux quelles méthodes sont les plus adaptées au conflit et au contexte. L'amélioration des capacités et de la confiance des intervenants locaux réduira également la dépendance à l'égard de l'aide extérieure à long terme et fera en sorte qu'ils s'engagent directement auprès des autorités et les tiennent pour responsables.

Enfin, le renforcement des capacités locales est plus durable par rapport au développement des efforts de la PCP conduits par des agences externes. Par exemple, les efforts des Christian Peacemaker Teams et des Meta Peace Teams, basés aux États-Unis à la frontière américaine avec le Mexique, ne dépendent pas de visas ou d'autres autorisations gouvernementales. Cela donne à ces organisations une plus grande liberté de mouvement et réduit le risque que leurs opérations soient soudainement interrompues. La présence de personnel international de la PCP dépend fortement de facteurs incertains comme le financement et la bonne volonté du gouvernement d'accorder des visas. Le transfert de contrôle aux intervenants locaux garantit que lorsque les organisations internationales partent, les efforts de la PCP se poursuivront.

⁴⁵ Le PNUD définit les infrastructures pour la paix comme « des mécanismes, des ressources et des compétences grâce auxquels les conflits peuvent être résolus et la paix soutenue au sein d'une société » (PNUD, sd)

2.1.3 | Encouragement et dissuasion

Les deux approches d'encouragement et de dissuasion jouent un rôle important, non seulement dans la réalisation des objectifs clés de la PCP susmentionnées, mais également dans la connexion des objectifs aux méthodes de la PCP. Elles lient également les principes de la PCP, les sources d'orientation, les méthodes, les valeurs et les compétences aux objectifs clés. Les méthodes seront définies plus en détail dans le module 3.

L'encouragement concerne l'engagement positif avec tous les intervenants concernés. La dissuasion concerne l'utilisation de méthodes de pressions négatives pour décourager certains comportements. L'encouragement et la dissuasion sont utilisés pour interrompre les cycles de violence et améliorer les interventions non-violentes aux conflits. Ils sont particulièrement pertinents dans les efforts des intervenants de la PCP pour influencer les attitudes et les comportements des intervenants responsables de la violence ainsi que de ceux qui ont le pouvoir et la responsabilité de protéger les civils. La plupart des organisations de la PCP utilisent un mix d'encouragement et de dissuasion. Certains utilisent l'un ou l'autre comme approche prédominante ou alterne les deux selon la situation. D'autres n'utilisent la dissuasion qu'en dernier recours.

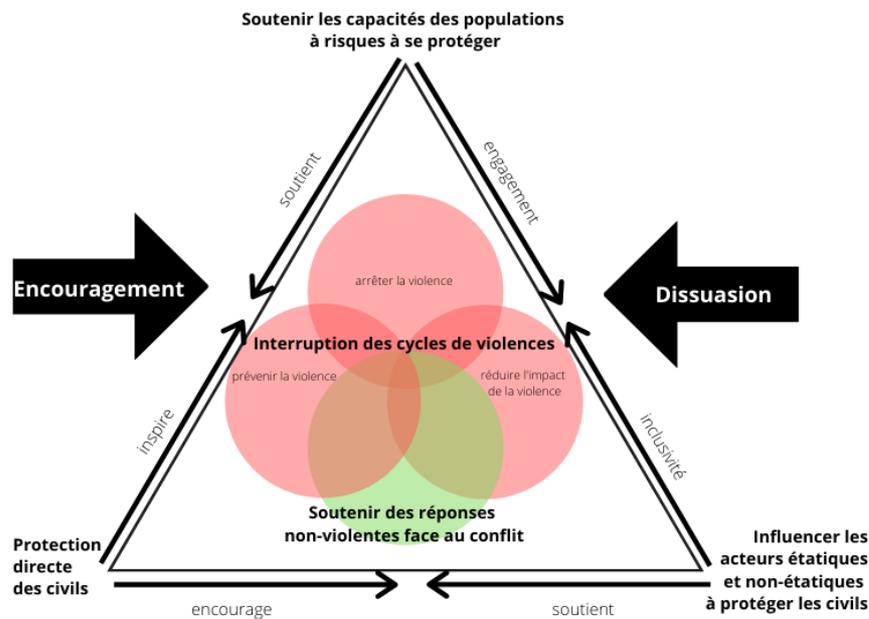


Figure 2 : les intervenants de la UCP peuvent utiliser l'encouragement ou la dissuasion comme tactiques spécifiques pour chaque stratégie. Ils peuvent par exemple encourager les intervenants armés à intensifier leurs efforts de protection ou exercer une certaine pression pour dissuader ces intervenants de nuire aux civils. Le diagramme montre également différents points d'accès pour réduire la violence : les intervenants de la UCP peuvent se concentrer sur l'influence des agresseurs (p. ex., dissuader les gens d'exprimer des messages haineux), affaiblir la menace elle-même (p. ex., contrer les messages haineux avec un discours différent) ou réduire les vulnérabilités (p. ex., aider le groupe cible en détournant ou en répondant au discours de haine).

Encouragement

Des incidents violents répétés, une culture de la guerre et un climat de peur peuvent conduire dans de nombreuses situations au découragement et à la démoralisation. Les dirigeants de la société civile et les communautés dans les zones de conflit isolées ont souvent besoin de soutien et d'encouragement plus que de protection. L'encouragement joue donc un rôle clé dans une PCP efficace. Les praticiens de la PCP peuvent remonter le moral, parfois par leur simple présence, et montrer aux gens que d'autres les connaissent et se

soucient d'eux. Les praticiens peuvent également encourager les intervenants locaux en fournissant de nouvelles idées et des outils de protection supplémentaires. Cela peut aider les infrastructures de paix locales à générer des efforts renouvelés pour la paix et la sécurité.

Lorsque cela est possible, l'encouragement est souvent utilisé dans les relations avec les responsables de l'État, au lieu de recourir à des méthodes de pression. Ce sont ces personnes qui ont la responsabilité formelle de protéger et, dans de nombreux cas, elles réagissent mieux à un engagement positif qu'à la pression. En l'absence de structures étatiques fonctionnelles, ils se sentent souvent négligés ou incapables de faire une différence. Les équipes de la PCP peuvent les soutenir et les encourager dans l'exercice de leurs responsabilités de protection des civils. Lorsque les intervenants étatiques, qui sont les principaux détenteurs d'obligations, renforcent leur rôle de protection, ils limitent l'espace pour les agresseurs potentiels d'agir en toute impunité. Cela peut, à son tour, encourager les civils à intensifier leurs efforts pour la paix et le changement social, sachant qu'ils seront protégés par l'État (même si les responsables gouvernementaux ne voient pas toujours leur rôle comme une protection de l'État).

Bien entendu, dans de nombreuses situations, ce sont les responsables eux-mêmes, militaires et policiers parmi eux, qui sont les sources de la violence. Même dans ce cas, l'encouragement à faire respecter le droit international humanitaire et le droit des droits humains peut avoir un impact positif. De plus, l'exposition public pour assumer de bonnes intentions de la part des intervenants de la PCP peut générer l'approbation et établir des relations qui peuvent être exploitées pour minimiser les dommages causés aux civils. Dans chaque contexte, les projets de la PCP doivent évaluer si le contact est approprié et, le cas échéant, si l'encouragement l'est. C'est souvent le cas.

L'encouragement peut prendre différentes formes : argumentation rationnelle, appel moral, modèle de rôle positif, coopération accrue, formation au DIH et au IHR, amélioration de la compréhension humaine et adoption de politiques non offensives. Dans la plupart des situations, il existe des besoins et des craintes identifiables derrière les actes de violence. En séparant les actes de violence de la personne ou de l'institution qui commet ces actes, les praticiens de la PCP encouragent une communication ouverte entre les intervenants locaux de la paix et les agresseurs dans l'espoir de les persuader à changer leur comportement, le cas échéant. Idéalement, cet engagement rappelle aux agresseurs leur humanité et, à leur tour, ils choisissent de ne pas commettre d'actes de violence. Il peut également renforcer leur tendance humaine naturelle à ne pas infliger de torts à d'autres êtres humains. Bien que ce raisonnement puisse sembler idéaliste, on suppose souvent trop rapidement que les agresseurs ne seront pas disposés à s'engager ou à changer leur comportement. Comme l'écrit Oliver Kaplan (2013) : « Ce qui peut commencer comme les positions normatives et morales des civils peut, plus tard, être intériorisé ou interprété par les groupes armés à la lumière de leurs "intérêts" » les conduisant à accepter une norme de comportement plus responsable, bien que pour des raisons propres. La peur de travailler directement avec les agresseurs peut se traduire par une occasion manquée.

Dissuasion

Lorsque l'encouragement n'est pas possible ou est insuffisant, la dissuasion est appliquée. Dans le contexte de la PCP, la dissuasion signifie confronter les agresseurs à de suffisantes conséquences négatives pour les influencer à ne pas commettre de violations ou d'abus des droits humains. Les méthodes de la PCP sont efficaces pour dissuader la violence contre les civils parce qu'elles neutralisent l'impunité en garantissant que les crimes ne se produisent en secret. La plupart des agresseurs préfèrent commettre leurs abus en privé, sans témoin, pour éviter les répercussions juridiques, politiques et sociales. La présence visible et l'engagement de personnes extérieures (telles que des internationaux ou des ressortissants d'autres régions du pays), qui seraient témoins de ces abus ou violations des droits humains, rendent les agresseurs potentiels plus réticents à se livrer à des actes de violence. La présence de témoins augmente considérablement les chances, ou du moins la perception,

que les agresseurs potentiels subiront des conséquences négatives pour leurs actes. De même, les agresseurs potentiels pourraient ne pas vouloir nuire à des internationaux qui font obstacle à des dommages intentionnels aux civils.

Des exemples de conséquences négatives sont :

- **la perte de « valeurs morales élevées »** : les violations ou abus des droits humains peuvent retenir l'attention dans les rapports ou des médias internationaux, portant atteinte à la réputation des agresseurs ;
- **la perte de légitimité de la base de soutien locale** : partisans ou électeurs au niveau local, ne veulent pas être associés à des dirigeants connus pour avoir commis des violations ou des abus ;
- **la perte de statut au sein de la communauté, des organisations familiales, sociales ou religieuses ;**
- **la perte de contrats, d'aide, d'allègement des dettes ou de tourisme** à la suite d'une mauvaise publicité ;
- **la perte d'opportunités ou de chances de réaliser des ambitions politiques futures** : les donateurs potentiels peuvent être réticents à soutenir les candidats ayant des antécédents de violations ou d'abus ;
- **les sanctions ou intervention militaire ;**
- **les actions légales** : les agresseurs peuvent être poursuivis par un tribunal national, jugés par des tribunaux de guerre ou déférés devant la Cour pénale internationale.

Il n'y a pas toujours de distinction claire entre l'approche d'encouragement et celle de dissuasion. Souvent, elles sont utilisées simultanément en fonction des caractéristiques et de la dynamique du conflit et du contexte. De même, il n'est pas toujours clair si le changement de comportement est le résultat de la dissuasion ou de l'encouragement. Une dissuasion efficace peut réduire les possibilités pour les agresseurs potentiels d'exécuter leurs menaces, ce qui peut accroître l'espace sûr pour que les civils s'engagent à la fois dans l'encouragement et la dissuasion, parfois en utilisant des méthodes de la PCP. Elle peut également encourager les dirigeants de la société civile et les responsables de l'État à reprendre ou à intensifier leurs efforts de réforme politique et sociale. En supposant qu'elle mène à un changement structurel, la réforme peut éventuellement dissuader les violations des droits humains d'une manière plus durable. Pour les intervenants armés, la dissuasion peut empêcher les épisodes de violence contre les civils, mais les encouragements peuvent aider à changer les mentalités et les normes.

Encadré 3 EXEMPLES DE COMMENT LES MÉTHODES DE LA PCP CROISENT ENCOURAGEMENT ET DISSUASION		
	Encouragement	Dissuasion
Engagement proactif	<p>Les civils menacés se rendent compte qu'il existe des moyens de prévenir ou de réduire les abus. Ils peuvent se sentir encouragés à dénoncer les abus, à affronter les agresseurs et à mettre en place ou à relancer leurs propres activités de protection.</p> <p>Les agresseurs potentiels se rendent compte que leurs besoins peuvent être satisfaits sans recourir à la violence</p>	<p>L'accompagnement protecteur et la présence bloquent ou interrompent un schéma d'abus, ou rendent plus difficile pour les agresseurs de menacer ou d'abuser des civils.</p>
Surveillance	<p>Les civils voient clairement la présence d'incidents et l'intervention rapide aux incidents par les contrôleurs de la UCP dans la zone et voient que leur propre peuple (personnel local de la UCP ou partenaires) est activement impliqué. Les groupes armés peuvent ressentir moins le besoin de commettre des violences</p>	<p>Craignant que les protecteurs internationaux puissent invoquer des conséquences négatives, les agresseurs sont réticents à commettre des violences en présence</p>

	s'ils croient qu'un cessez-le-feu ou un autre accord est surveillé.	d'observateurs de protection clairement identifiés.
Établissement de relations	Les victimes de violence se sentent encouragées par les réseaux de relations plus solides et par les occasions qu'elles ont de signaler les mauvais traitements, de communiquer avec les fournisseurs de services pertinents et d'accéder à ces services. Les intervenants étatiques sont consolidés dans leur responsabilité de protéger. Les intervenants non étatiques sont encouragés à valoriser leur image auprès de leurs communautés locales et leur image internationale.	Les agresseurs sont réticents à commettre des actes de violence parce que les équipes de la UCP ont une relation avec leurs supérieurs et d'autres intervenants de haut niveau dont ils dépendent.
Amélioration des capacités	Les intervenants se sentent inspirés et habilités à améliorer leur propre sécurité et celle des autres en appliquant de nouvelles méthodes.	Les intervenants locaux se sentent de plus en plus capables de faire face aux schémas d'abus et d'améliorer leur visibilité, réduisant l'espace dans lequel les agresseurs peuvent agir en toute impunité.
Sensibilisation	Les agresseurs reçoivent une formation sur le DIH, le IHR et les attentes pertinentes. La formation s'accompagne de la sensibilisation des communautés locales et des praticiens internationaux de la UCP.	Des pressions sont exercées sur les intervenants armés par le biais d'une sensibilisation directe et indirecte de la part des pays donateurs.

Le tableau 1 fournit des exemples sur la façon dont l'encouragement et la dissuasion sont utilisés pour chacune des méthodes de la PCP

RESSOURCES D'APPROFONDISSEMENT

Découvrez :

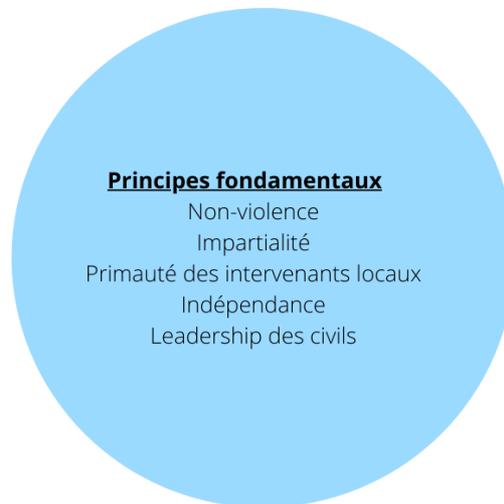
- Mahony, L. et Eguren, E. (1997). *Unarmed Bodyguards: International Accompaniment for the Protection of Human Rights*. West Hartford, CT : Kumarian Press.
- Mahony, L. (2006). *Protective Presence: Field strategies for civilian protection*. Genève, Suisse : Centre pour le dialogue humanitaire. http://www.hdcentre.org/uploads/tx_news/Proactive-Presence.pdf

2.2 | Principes clés de la PCP

Les méthodes et activités de la PCP sont régies par l'application d'un ensemble spécifique de principes. Il en existe six : la non-violence, l'impartialité, la primauté des intervenants locaux, l'indépendance et le leadership civil. Il est important de noter que les organisations de la PCP voient ces principes différemment. L'impartialité en particulier n'est pas adoptée par toutes les organisations de la PCP. Cette section décrit chacun de ces six principes de la PCP. Elle clarifie également la manière dont les principes sont appliqués par les praticiens de la

PCP pour atteindre les deux objectifs clés. Les principes deviennent pratiques si mis en œuvre.

Figure 3 : principes clés de la PCP



2.2.1 Non-violence

La non-violence est une arme puissante et juste... qui transperce sans blesser et ennoblit l'homme qui la manie. C'est une arme qui guérit.

Martin Luther King, (1964). *Why We Can't Wait*, New York, NY : Harper et Row.

Dans le module 1, la non-violence a été expliquée comme l'utilisation de moyens ou d'énergies pacifiques pour provoquer un changement social et politique, maintenir le statu quo et/ou le transformer lui-même. Le module 1 a également montré qu'il existe une longue tradition mondiale de non-violence et que la lutte non-violente a été plus efficace pour apporter des changements sociaux et politiques que la lutte violente. Enfin, la PCP a été présentée comme une fusion entre la non-violence et le maintien de la paix. Elle inclut et rejette certains aspects des deux traditions dont elle est issue.

Ne comptant pas sur l'utilisation de la force armée ou physique, les praticiens de la PCP ont besoin de moyens alternatifs pour prévenir la violence et protéger les civils. Sans ces moyens, la PCP ne pourrait pas accomplir grand-chose. Elle trouve des moyens alternatifs dans la non-violence. Certains moyens pacifiques de provoquer des changements sociaux et politiques, comme la négociation, sont si largement utilisés, même par les militaires, qu'ils ne sont guère considérés comme « non-violents ». Contrairement aux militaires, cependant, les praticiens de la PCP ne peuvent pas choisir entre la force et la non-violence. S'ils utilisaient la force, même momentanément, ils changeraient fondamentalement leur rôle dans le conflit et risqueraient de perdre leur réputation ainsi que l'approbation et la confiance qu'ils ont bâties avec les parties au conflit, affaiblissant ainsi leur capacité à se protéger et à protéger les autres. Ils constitueraient également une menace différente pour les intervenants armés et risqueraient davantage d'attirer des attaques. Comprendre les règles et la vision du monde dans lesquelles la non-violence est fondée permet aux praticiens de la PCP d'utiliser de manière optimale les méthodes et tactiques dont ils disposent.

Cette section donne un aperçu de certaines caractéristiques de la non-violence qui sont pertinentes pour la PCP. Elle clarifie l'approche de la protection et de la sécurité sur laquelle reposent la théorie et la pratique de la PCP. Les caractéristiques identifiées seront explorées en comparaison avec certaines des caractéristiques de la lutte violente. Cette comparaison est pertinente car la PCP applique une approche non-violente dans un contexte de conflit violent et une culture de guerre. Plutôt que de simplement présenter une alternative non-armée qui opère dans le même paradigme de lutte violente, renforçant la culture de la militarisation et de la guerre, la PCP présente un point de vue différent, enraciné dans la non-violence. En opérant dans le cadre de ce paradigme, la PCP peut devenir une invitation à soutenir activement un changement vers une culture travaillant avec les conflits de manière non-violente et pacifique. Ce changement représente la forme de paix la plus durable.

L'adoption de ce paradigme nécessite un état d'esprit complètement différent, à l'opposé de la recherche de confinement, de punition et/ou de défaite. Au lieu de cela, elle cherche à gagner les ennemis en tant qu'alliés, en élargissant les options pour répondre à leurs besoins de manière moins violente et en ne séparant pas les moyens des objectifs finaux. Elle accepte également les risques et la souffrance inhérents à ce travail, tout en s'abstenant d'infliger de la souffrance aux autres. C'est souvent un choix fondé sur des principes ou une éthique, mais c'est aussi un choix stratégique. Les intervenants de la PCP qui adoptent la non-violence principalement comme un choix tactique, peuvent ne pas chercher à gagner les ennemis en tant qu'alliés ni à élargir leurs options d'intervention. Pourtant, à bien des égards, ils fonctionnent toujours dans le cadre du paradigme et des principes de la non-violence.⁴⁶

Les praticiens de la PCP visent, avant tout, à prévenir la violence et à protéger les civils menacés. Gagner un agresseur en tant qu'allié est peut-être le moyen le plus durable de prévenir la violence et d'accroître la sûreté et la sécurité des civils menacés. Cela nécessite de croire dans le potentiel du bien et d'humanité de ceux qui commettent des violences. Transformer une relation d'opposition en une relation de coopération présente de nombreux avantages potentiels au-delà de l'objectif immédiat de sécurité, mais il s'agit ici d'un résultat idéal, souvent impossible. Le fait que les praticiens de la PCP utilisent des méthodes de pression ne signifie pas qu'ils perdent de vue l'humanité des agresseurs. Si la violence ne peut être évitée qu'en utilisant les méthodes de pression, ils n'hésiteront pas à l'utiliser, mais s'efforceront toujours de le faire sans armes, haine ou mauvaises intentions.

Principe : *alors que dans la lutte violente les fins justifient les moyens, dans la lutte non-violente il n'y a pas de contradiction entre les moyens et les fins.*

Gandhi a souvent dit que les moyens et les fins étaient les deux faces d'une même médaille, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre. Lorsque l'un de nous commet des actes de violence, nous construisons, dans et par ces actes, un monde plus violent. De plus, en utilisant des moyens violents à des fins non-violentes, nous projetons nos idéaux de paix sur un point imaginaire dans un futur qui n'est pas soumis au changement. La non-violence nous ramène au moment présent et nous invite à être le changement que nous souhaitons voir dans le monde. Pour cette raison, de nombreux intervenants de la PCP considèrent la protection comme un processus plutôt que comme un résultat final.

Lorsque la PCP est efficace pour prévenir la violence, elle peut avoir un impact puissant. Cela démontre qu'une approche non-violente aux conflits et à la violence est plus qu'un simple idéal. Elle conteste l'affirmation selon laquelle la violence peut être nécessaire pour ramener la paix. Ce message est plus efficace lorsque chaque

⁴⁶ Il y a un débat en cours au sein des organisations de la PCP sur l'utilisation de la non-violence de principe par rapport à la non-violence tactique. La présentation de cette section s'inspire fortement des concepts qui caractérisent la non-violence fondée sur des principes, car elle montre un contraste plus clair entre le paradigme des praticiens de la PCP et celui de l'intervenant de la protection des forces et comment ils pensent différemment au sujet de la sécurité. Cela montre également le potentiel de changement culturel de la PCP.

praticien de la PCP démontre individuellement les valeurs de la non-violence à tout moment, dans les interactions avec les groupes armés étatiques et non étatiques, le gouvernement local, les agences humanitaires, les membres de la communauté, dans leur propre équipe et à soi-même. Les praticiens qui ne vivent pas dans leur propre communauté vivent généralement dans des communautés qu'ils protègent, où leurs attitudes et comportements sont observés de près. Même la perception de l'attitude ou du comportement « violent » peut avoir un impact négatif sur le travail de la PCP. Lorsque les intervenants de la PCP incarnent les valeurs de non-violence dans un environnement de violence et de méfiance, leur présence peut devenir un phare d'inspiration.

Stratégie : *alors que la stratégie de la lutte violente consiste à menacer ou à infliger des souffrances pour forcer l'adversaire à y adhérer, la stratégie de la lutte non-violente consiste à changer l'esprit de l'adversaire pour qu'il change de comportement.*

Trop souvent rejetée sans être tentée, la stratégie de faire changer d'avis l'adversaire repose sur la conviction que la victime et l'agresseur partagent une même humanité. Cela ne dépend pas de l'hypothèse que les gens soient intrinsèquement « bons ». En fait, c'est reconnaître le potentiel de « bien » et de « mal » chez tous les êtres humains, y compris les extrêmes de l'altruisme et de la cruauté. L'écrivaine et activiste Barbara Deming parlait des deux mains de la non-violence. Une main levée, paume tournée vers l'avant, dit : « Je ne supporterai pas votre injustice. » L'autre, étendue avec la paume vers le haut dans un geste de bienvenue, dit « Mais je suis ouvert à vous en tant qu'être humain. » Pour ce faire, vous devez croire que derrière toute l'hostilité de votre adversaire se trouve un être humain (Nagler, 2019, p. 7). Afin de parler à l'humanité d'autrui, en particulier celle qui a été ensevelie par les traumatismes de la guerre ou protégée par une armure, l'intervenant de la PCP doit être en contact avec sa propre humanité et s'ouvrir en premier. Être physiquement non-armé est une première étape, le désarmement mental une seconde.

S'il peut sembler idéaliste de transformer un violeur des droits humains endurci en allié, il existe tout un éventail de relations possibles entre les extrêmes d'inimitié et d'alliance que les intervenants de la PCP peuvent explorer. Même une relation superficielle peut rendre plus difficile pour l'agresseur de maintenir son agressivité, de la même manière qu'il est plus difficile d'être impoli avec un autre automobiliste une fois que vous avez établi un contact visuel. De telles relations peuvent également ouvrir la communication. De cette manière, les intervenants de la PCP ont constaté que la sécurité peut être obtenue non seulement par la séparation et la distanciation, mais aussi par la connexion et la proximité.

Il est important que les intervenants de la PCP vérifient régulièrement leurs propres préjugés et stéréotypes et résistent à simplifier de complexes relations sociales en bonnes ou mauvaises entités, en particulier lorsqu'ils vivent parmi des populations marginalisées et opprimées. Les femmes sont souvent considérées comme pro-paix, les organisations de la société civile (CSO), plaines de personnes altruistes et les soldats, favorables à la guerre. En réalité, de telles hypothèses peuvent ne pas être vraies. Faire appel à l'humanité de tous les intervenants fait partie intégrante de l'établissement de relations de confiance et d'approbation avec eux, y compris – chaque fois que cela est possible et approprié – avec les agresseurs et autres intervenants difficiles à atteindre. Plus leur capacité à reconnaître l'humanité intrinsèque de ces intervenants est grande, plus les praticiens de la PCP auront de chances de gagner la confiance et l'approbation de ces intervenants. Cette confiance et cette approbation peuvent alors leur fournir le levier nécessaire pour protéger les civils en cas de besoin.

Les intervenants : *alors que la lutte violente exige des intervenants disposés et capables de blesser et de tuer d'autres humains, les actions non-violentes, fondamentalement, nécessitent et sollicitent une base d'intervention beaucoup plus large et diversifiée.*

La PCP nécessite une base large et diversifiée et promeut activement l'implication des intervenants locaux en tant qu'artisans de paix, soldats de la paix et artisans de la consolidation de la paix, quels que soient le genre, l'âge, l'appartenance ethnique ou les capacités physiques. On pourrait même dire que la PCP démocratise la

sécurité en considérant chacun comme un protecteur potentiel et réduit la division entre protecteur et protégé. De nombreuses équipes de la PCP comprennent non seulement du personnel national ou local, mais renforcent également la capacité des infrastructures locales de paix. De plus, ils créent des plateformes pour des groupes à risque afin de leur permettre d'exprimer leurs besoins et préoccupations, et mettre en relation les artisans de paix au niveau local avec les intervenants concernés aux niveaux intermédiaire et supérieur. Le personnel de la PCP, qu'il soit local ou international, inspire les intervenants locaux à adopter une action non-violente au milieu du conflit environnant. Les gens apprennent que, contrairement à la perception populaire, ils ne doivent pas être des pacifistes ou des saints ni avoir un diplôme d'études ou une formation intellectuelle particulière pour pratiquer la non-violence.

Tactiques : *alors que les secrets et la force sont couramment utilisés pour limiter les options d'intervention dans les luttes violentes, la transparence, la confiance et l'approbation sont couramment utilisées pour ouvrir des opportunités d'intervention dans les luttes non-violentes.*

Afin de renforcer la confiance et l'approbation, les praticiens de la PCP s'assurent généralement que leurs actions soient transparentes et perçues comme telles par tous les intervenants concernés.⁴⁷ Les intervenants de la PCP s'assurent généralement que leurs mouvements soient connus des intervenants de la sécurité et des agresseurs potentiels, en particulier lorsqu'il s'agit d'accompagnements de premier plan. Ils peuvent même demander aux forces de sécurité de l'État de les soutenir lors de l'accompagnement, même s'ils soupçonnent que ces mêmes forces soient à l'origine de menaces. Ils utilisent la transparence pour dissuader ces intervenants d'exécuter ces menaces et leur refuser la possibilité de mettre en place une diversion autour des attaques potentielles. De plus, la transparence offre une protection aux intervenants de la PCP. Cela peut les empêcher de trébucher dans une situation dangereuse dont ils auraient autrement été avertis. Si l'encouragement ne donne aucun résultat et que la dissuasion a peu de chances d'avoir un effet, plutôt que de recourir au secret ou à la tromperie, une stratégie différente doit être trouvée. Lorsque les intervenants locaux à risque veulent que leurs mouvements restent secrets, les intervenants de la PCP peuvent identifier différentes manières de les soutenir, comme fournir des appels téléphoniques réguliers, les mettre en relation avec des intervenants influents ou renforcer leurs capacités d'autoprotection.

Même la perception du secret est généralement évitée afin que les équipes de la PCP n'apparaissent pas comme une menace pour quiconque. Au cas où une pression serait exercée pour confronter les agresseurs potentiels aux conséquences de leurs actes, les praticiens de la PCP s'efforcent de mettre en lumière toutes les voies possibles pour des réponses positives.⁴⁸ De plus, ils ont besoin d'être disposés à relâcher la pression lorsqu'une réponse positive est imminente et, le cas échéant, de fournir une rétroaction positive pour les actions qui respectent les droits des civils. Comprendre la logique de la violence et promouvoir la recherche d'alternatives sont des éléments importants de l'action non-violente.

Enfin, la PCP doit trouver un équilibre entre transparence et confidentialité. En règle générale, il est conseillé au personnel de la PCP d'être transparent sur ses actions et ses mouvements, tout en préservant la confidentialité en ce qui concerne les détails des cas de protection (sensibles).

2.2.2 Impartialité

⁴⁷ Il y a des cas où la sécurité d'un civil exige le secret, par exemple pour aider une personne menacée à se rendre dans un endroit sûr.

⁴⁸ S'assurer que les options soient disponibles n'est pas toujours sous le contrôle du personnel de la PCP – par exemple, dans le cas où les conséquences des actions d'un coupable incluent l'arrestation par la Cour pénale internationale.

QU'EST-CE QUE L'IMPARTIALITÉ ?

Être impartial signifie ne pas choisir un camp ou prendre parti dans un conflit. L'impartialité ne signifie pas indifférence ou passivité ; ce n'est pas non plus la même chose que la neutralité. La neutralité signifie ne pas prendre parti *et* ne pas aider ou soutenir une partie dans un conflit. Les intervenants impartiaux s'engagent de manière proactive dans un conflit. Ils peuvent œuvrer contre l'injustice et les violations des droits humains, ou pour la dignité et la liberté individuelles, comme moyen d'établir une paix durable. L'impartialité n'est pas une question d'être pour ou contre le gouvernement. Être impartial, c'est dire : « Nous serons à vos côtés face à l'injustice et à la souffrance, mais nous ne prendrons pas parti contre ceux que vous définissez comme ennemis » (Mahony & Eguren, (1997) p. 236).

COMMENT LA PCP SE RAPPORTE-T-ELLE AVEC L'IMPARTIALITÉ ?

La plupart des organisations humanitaires internationales sont impartiales ou neutres. Cela leur permet de donner la priorité aux considérations humanitaires plutôt que politiques et leur donne (dans la plupart des cas) une sorte de « immunité diplomatique ». Ils sont autorisés à accéder au « théâtre de guerre » dont l'accès serait interdit s'ils étaient perçus comme « travaillant pour » un camp ou un autre dans un conflit. Les praticiens de la PCP, en particulier, sont généralement impartiaux, bien qu'il existe un éventail de mise en œuvre de ce principe (voir ci-dessous). Ils sont dévoués à la dignité, à la sécurité et au bien-être de tous et à la lutte contre la violence. Et bien qu'il y ait une certaine variation de degré à ce sujet, ils évitent généralement les intérêts partisans ou de se mettre du côté de toute partie. Cette approche leur permet, dans la mesure du possible, d'établir des relations avec toutes les parties, et de gagner leur confiance et leur approbation. Les praticiens de la PCP ne sont pas considérés comme neutres, car ils soutiennent et favorisent ouvertement et clairement les droits humains et la sécurité pour tous ainsi que la transformation pacifique des conflits.

En pratique, embrasser pleinement l'impartialité implique que les praticiens de la PCP :

- traitent avec toutes les parties, dans la mesure du possible, avec un esprit ouvert ;
- fassent un rapport le plus objectivement possible ;
- s'abstiennent de toute réaction de jugement, malgré une possible identification émotionnelle avec l'opprimé ou avec une victime ;
- expriment leurs inquiétudes aux responsables sans porter d'accusation ;
- ne s'impliquent pas dans le travail des groupes ou des individus qu'ils aident ou protègent ;⁴⁹
- partagent les outils de protection et de résolution des conflits dont ils disposent, sans intervenir ni imposer leurs propres opinions.

Toutes les organisations qui appliquent les méthodes de la PCP ne se définissent pas comme « non-partisanes » et parmi celles qui le font, l'impartialité est interprétée et appliquée différemment d'une organisation ou d'un projet à l'autre. Le CICR se définit comme « neutre », même si dans une certaine mesure, il est engagé de manière proactive dans un conflit et aide et soutient les parties en conflit. Peace Brigades International (PBI) et Nonviolent Peaceforce se définissent toutes deux comme impartiales, mais appliquent le principe de manière différente. Christian Peacemaker Teams, en revanche, ne se définit pas comme impartiale. Exprimant le principe de soutenir ceux qui sont confrontés à des systèmes de violence et d'oppression et en s'inspirant des traditions de désobéissance civile, elle « gêne » au sens figuré et littéralement l'oppression, l'injustice et les violations des droits humains. Les organisations locales qui font du travail d'autoprotection sont souvent considérées comme

⁴⁹ Le niveau de non-implication est une question de débat et d'interprétation entre les organisations de mise en œuvre de la PCP. Certains projets, par exemple, insistent sur la conduite « d'ateliers » au lieu de « formation » pour souligner le rôle du personnel de la PCP en tant que catalyseurs ou modérateurs du dialogue et de l'apprentissage entre les intervenants locaux plutôt qu'en tant que formateurs qui transfèrent des connaissances, des idées et des compétences externes aux acteurs locaux. D'autres projets sont plus flexibles, mais la plupart s'assurent de ne pas imposer leurs propres idées aux intervenants locaux ni de leur dire quoi faire. Ces détails essentiels sont souvent traités dans les accords de base ou les termes de référence entre l'organisation de la PCP et les parties au conflit qui l'ont invitée.

partisanes simplement en raison de leur appartenance ethnique ou d'autres marqueurs d'identité. Ceci peut être correcte ou ne pas l'être. De nombreux efforts locaux sont, en fait, partisans pour des questions particulières, même en pratiquant la PCP. Voir la figure 5, ci-dessous, pour un éventail d'impartialité au sein de la PCP.

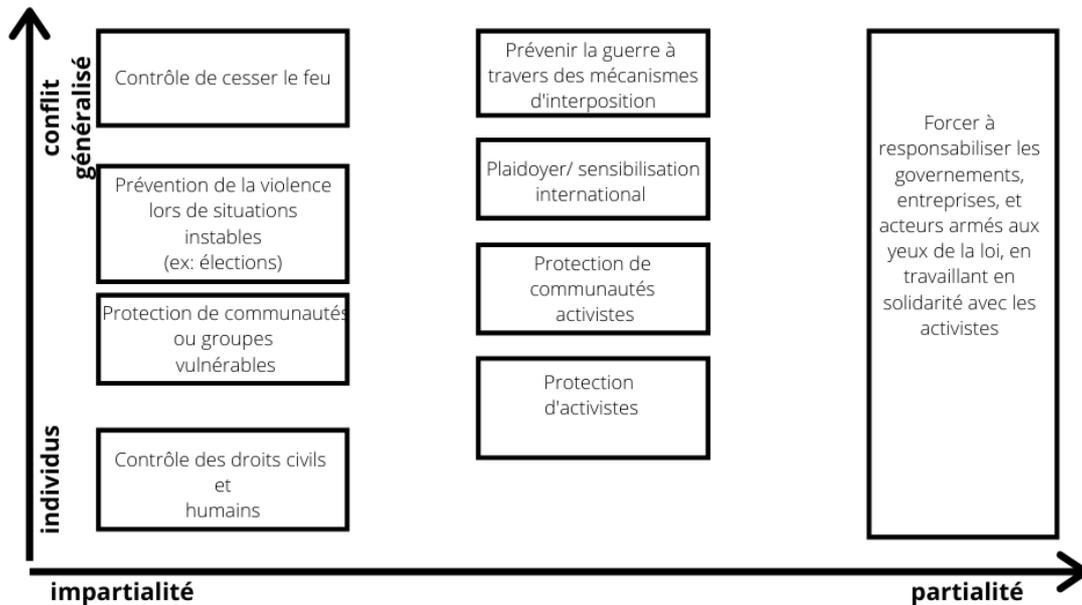


Figure 4 : la gamme d'impartialité au sein de la UCP, adaptée par Schweitzer, (2010 p. 13) : toutes les organisations qui appliquent la UCP ne se définissent pas comme impartiales. Bien qu'il soit difficile de tracer des lignes claires entre une approche de la UCP impartiale ou partisane, celles qui sont solidaires avec les populations et les individus à risque et les problèmes pour lesquels elles se battent ne sont généralement pas considérées comme impartiales. Néanmoins, elles trouvent que bon nombre des stratégies de la UCP sont efficaces.

DÉFIS DE L'IMPARTIALITÉ

L'impartialité est peut-être le principe de la PCP le plus difficile à respecter, en particulier sur le terrain. De nombreux praticiens de la PCP sont personnellement engagés pour la justice et les droits humains. Face à une injustice manifeste, lorsqu'aucune mesure n'est prise pour remédier à l'injustice, ils trouvent difficile de s'abstenir de prendre position.

Les défis liés à l'adhésion à l'impartialité comprennent :

- traiter avec toutes les parties en gardant un esprit ouvert et avec les yeux et les oreilles ouverts (les conflits internes peuvent être cachés) ;
- mettre de côté les préjugés et les idées préconçues le mieux possible lors des communications ;
- faire part des préoccupations aux responsables d'abus sans porter d'accuses. C'est là que la différence entre impartialité et neutralité peut devenir problématique ;
- séparer les actes de violence des personnes qui les commettent ou des institutions auxquelles ils appartiennent. Au début, lorsqu'ils sont encore nouveaux dans la région, cela peut être plus facile pour les membres de l'équipe de la PCP, mais après avoir été témoins d'actes de violence continus de la part d'un groupe ou d'une institution spécifique, cela devient beaucoup plus difficile ;
- maintenir la transparence (les principales parties prenantes doivent savoir ce que font les équipes de la PCP – la méfiance signifie des risques accrus pour la sécurité), tout en maintenant la confidentialité et

la confiance des individus et des groupes vulnérables, qui peuvent subir des abus de la part des principales parties prenantes ;⁵⁰

- maintenir les relations et l'approbation des principaux intervenants (en particulier les gouvernements nationaux, les intervenants non étatiques) qui tolèrent ou propagent la violence et les abus, tout en adhérant au mandat et aux principes (protection des droits humains), qui défient ces intervenants. Opérer avec un profil plus bas (dans les coulisses, mais pas en secret) est une option, mais cela peut conduire à une perception de légitimation de la violence et des abus ;
- reconnaître que, peu importe ce que font les intervenants de la PCP pour dissiper les perceptions d'impartialité, une ou plusieurs parties en conflit continueront probablement (pendant longtemps) à les considérer comme partisans, surtout si les praticiens de la PCP sont des intervenants locaux ;
- répondre à la pression des groupes internationaux pour dénoncer et blâmer.

L'impartialité peut être particulièrement difficile pour les intervenants locaux de la PCP. Non seulement ils doivent gérer leurs propres préjugés, leurs identités et les rôles sociaux perçus dans leurs propres communautés, mais les parties en conflit les verront plus probablement comme de leur côté ou contre eux. Souvent, ils surmontent dans une certaine mesure cet obstacle en rejoignant un collectif qui affiche une représentation plus équilibrée des identités et des intérêts. En fin de compte, l'impartialité doit être prouvée sur le terrain, grâce à l'établissement de relations équilibrées et à une action efficace.

Bien que difficile, la présence d'une partie tierce impartiale a été un chaînon manquant dans de nombreuses sociétés qui luttent pour sortir d'un conflit violent. La prise de conscience qu'il est possible de construire une relation avec les intervenants militaires et même d'obtenir leur soutien dans la protection des civils, (en particulier au niveau local), entraîne souvent un changement d'attitude et de comportement plus important parmi les intervenants locaux de la PCP. Au fur et à mesure que cette relation se développe, des demandes d'assistance de la communauté peuvent arriver de tous les côtés. Un changement similaire s'est produit en ce qui concerne la police ou les intervenants militaires. Souvent, ils sont habitués à l'idée que les communautés les craignent ou les méprisent et pourraient se réjouir de l'opportunité de changer cette perception. Certains des défis mentionnés dans cette section seront explorés plus en détail dans le module 5.

2.2.3 | Primauté des intervenants locaux

J'ai tiré une conclusion après mes trois missions. Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes de ces pays simplement en étant là. Nous ne sommes pas la seule réponse, il y a tellement plus de réponses à ce problème et ce sont les gens eux-mêmes. Mais nous pouvons leur donner un peu de paix et de stabilité, afin qu'ils puissent la développer eux-mêmes, c'est le seul moyen.

Ancien soldat de la paix de l'ONU cité dans Furnari, 2014 p. 167.

QU'EST-CE QUE LA PRIMAUTÉ DES INTERVENANTS LOCAUX ?

L'expression « primauté des intervenants locaux » fait référence au principe selon lequel les intervenants locaux ont le droit et la responsabilité de déterminer leur propre avenir, de gouverner leur propre pays ou communauté et de résoudre leurs propres problèmes. Dans le contexte d'un conflit violent, cela signifie que des parties tierces peuvent soutenir, protéger et/ou collaborer avec les intervenants locaux, tout en reconnaissant que les intervenants locaux restent les moteurs des processus de paix, du développement et du changement sociopolitique. Le principe de la primauté des intervenants locaux est ancré dans la Déclaration universelle des droits humains, article 21/3 : « La volonté du peuple sera la base de l'autorité du gouvernement » ainsi que dans

⁵⁰ Voir les normes professionnelles du Comité international de la Croix-Rouge, 2013)

les directives de maintien de la paix de l'ONU et de nombreux rapports d'agences humanitaires (Paffenholz, 2015).

Bien que « l'intervenant local » puisse être défini comme un habitant d'une zone ou d'un quartier particulier, il n'est pas toujours clair qui est considéré comme un intervenant local et qui ne l'est pas. Dans les situations de conflit violent, il n'est pas rare que des personnes passent de longues périodes dans des camps de réfugiés, des camps de personnes déplacées ou parmi des groupes de la diaspora avant de retourner dans leur lieu d'origine. Les organisations internationales peuvent compter les PDI parmi les intervenants locaux, mais leurs communautés d'accueil pourraient les considérer comme des étrangers. Même lorsqu'il y a consensus sur qui est un intervenant local et qui ne l'est pas, la question de la primauté reste difficile car différents groupes d'intervenants locaux peuvent avoir des points de vue opposés sur « la volonté du peuple ». De plus, certains intervenants locaux sont plus accessibles, en raison de la langue, de l'emplacement, des postes de direction, etc., et leurs opinions ont tendance à être prises comme étant « la volonté du peuple ». Il faudra peut-être des efforts de sensibilisation cohérents pour se consacrer à ceux qui sont moins accessibles, moins impliqués dans la communauté ou qui ont moins de voix publique. La plupart des organisations de la PCP donnent la primauté à un ou à un ensemble de groupes qui les ont invités, aux intervenants les plus touchés par la violence ou à ceux qui sont au centre des activités de protection.

COMMENT LA PRIMAUTÉ DES INTERVENANTS LOCAUX SE RAPPORTE-T-ELLE À LA PCP ?

Premièrement, reconnaître la primauté des intervenants locaux signifie que le personnel international de la PCP respecte les droits des partenaires locaux, des responsables de droits d'État, des groupes à risques et des autres intervenants de prendre des décisions pour eux-mêmes en tant qu'individus. Deuxièmement, cela signifie que les équipes de la PCP, à quelques exceptions près, adhèrent aux lois, règles et réglementations du gouvernement national. Lorsqu'ils opèrent en dehors de leur propre pays, généralement, mais pas toujours, ils s'abstiennent de participer à des manifestations, des boycotts, la désobéissance civile ou d'autres formes de non-coopération non-violente. En même temps, les praticiens de la PCP peuvent fournir une protection aux intervenants locaux engagés dans une action non-violente. Troisièmement, la primauté des intervenants locaux signifie que les civils d'une communauté en proie à un conflit violent sont considérés comme les décideurs sur les questions qui concernent leur communauté. Cela inclut la décision d'inviter les équipes de la PCP à vivre et travailler dans leur quartier et y rester, ainsi que la décision de bénéficier de services particuliers de protection.

Adhérer à la primauté des intervenants locaux n'est pas seulement une question de respect ; c'est aussi une question de stratégie. L'efficacité de la PCP, ainsi que la sécurité de ses soldats de la paix et de ses bénéficiaires, dépend de l'approbation et de la confiance du personnel de la PCP que la plupart des membres de la communauté manifestent, au moins de la simple tolérance de tous les membres de la communauté et de l'absence de menaces directes crédibles. De plus, la PCP suppose que ce sont les populations locales qui comprennent le mieux leurs propres conditions, contextes et solutions potentielles. Si, au contraire, la primauté revenait aux équipes de la PCP, elles seraient tenues pour responsables des décisions et solutions importantes affectant la communauté. L'approbation de toutes les parties deviendrait de plus en plus difficile et l'impartialité impossible. En outre, il est essentiel, pour l'objectif d'amélioration des capacités, que tous les intervenants locaux reconnaissent et affirment leur propre action dans la création du contexte de sécurité.

Si la primauté des intervenants locaux est principalement destinée aux intervenants internationaux de la PCP, elle est également pertinente pour les intervenants nationaux et même locaux de la PCP. Les communautés ethniques minoritaires des périphéries touchées par le conflit considèrent souvent les ONG nationales basées dans les capitales comme étrangères, voire affiliées au gouvernement national et aux forces de sécurité. Même les intervenants de la PCP qui se considèrent comme faisant partie de la communauté peuvent être considérés comme des étrangers par les villageois ou les groupes religieux minoritaires qu'ils essaient de protéger. En fin de compte, le principe de primauté vise à soutenir le leadership ou à laisser le contrôle aux participants immédiats

dans les processus de protection.⁵¹ Une considération importante pour reconnaître la primauté des intervenants locaux est d'éviter les impacts négatifs de la PCP. La plupart des impacts négatifs de l'intervention de parties tierces dans les situations de conflit sont causés par le refus de reconnaître la primauté des intervenants locaux. L'ignorance, l'arrogance ou le manque de capacité, d'aptitude ou d'urgence à répondre à une situation de détresse sont tous des facteurs qui peuvent jouer un rôle dans la production d'impacts négatifs (voir encadré 2).

⁵¹ L'expression « bénéficiaires des services de protection » est de plus en plus remplacée par « participants à la procédure de protection », pour souligner la nature participative et non transactionnelle des processus de protection dans le contexte de la UCP

ENCADRÉ 2 | IMPACTS NÉGATIFS QUE LA UCP VEUT ÉVITER EN MAINTENANT LA PRIMAUTÉ DES INTERVENANTS LOCAUX

Menace croissante pour les civils : les actions ou « l'aura d'expertise » des agences peuvent créer un faux sentiment de sécurité qui conduit les gens à prendre des risques qu'ils ne prendraient pas autrement ; les agences peuvent mettre les gens dans des situations dangereuses ; la participation à un programme d'agence ou à une affiliation rend les personnes des cibles ; les agences peuvent ne pas analyser et discuter explicitement avec les partenaires locaux des différences de risque auxquelles chacun fait face dans un contexte particulier.

Aggravation des divisions entre les groupes en conflit : les agences peuvent sous-estimer la profondeur des divisions et ne pas être prêtes à faire face aux problèmes, ne pas avoir les compétences ou l'expérience nécessaires pour gérer une situation de tension, ou encore, prétendre jouer un rôle neutre mais devenir ouvertement les défenseurs d'un des camps.

Renforcer la violence structurelle ou explicite : les agences peuvent accepter des conditions partisans placées par la partie la plus puissante dans un conflit, ou par des États extérieurs influents, afin de procéder avec un programme ; les agences peuvent tolérer ou ne pas contester un comportement qui confirme les perceptions de supériorité et d'infériorité des personnes en conflit.

Détourner les ressources humaines et matérielles des initiatives et mécanismes locaux : les agences peuvent venir avec des idées et des modèles prédéfinis et ne pas écouter ce que les populations locales veulent ou ont besoin ; les agences peuvent trop se concentrer sur « parler du conflit passé » plutôt que sur les actions qui peuvent être prises pour changer la situation ; les agences étrangères peuvent embaucher des militants locaux, en détournant leur énergie des initiatives locales prometteuses.

Cynisme croissant : Les agences peuvent créer des attentes irréalistes au sein des communautés ; les agences peuvent ne pas être transparentes avec les communautés sur leurs activités, de sorte que les rumeurs et les soupçons encouragent le cynisme.

Diminuer l'autonomie des populations locales : Les agences peuvent enseigner aux personnes des choses qu'ils savent déjà, transmettre le message que les expatriés connaissent le mieux ; les agences peuvent donner l'impression qu'elles « s'occupent de la situation » ; les agences peuvent mettre en œuvre des programmes d'une manière qui favorise la dépendance vis-à-vis des « experts » extérieurs et, parfois, sape l'expertise et les organisations locales ; les agences étrangères peuvent travailler exclusivement avec le secteur des ONG et éviter de s'engager avec les structures gouvernementales, suscitant le ressentiment et la concurrence ; les agences extérieures peuvent ne pas savoir quand quitter la zone.

Extrait de : *Confronting War. Critical Lessons For Peace Practitioners*, Mary B. Anderson, Lara Olson avec Kristin Doughty, The Collaborative for Development Action Inc, Cambridge MA, 2003, p. 21-26

2.2.4 | Indépendance

Dans une série d'ateliers de bonnes pratiques menés en 2017 et 2018⁵², il est devenu clair que l'indépendance est comprise et valorisée différemment parmi les organisations de la PCP. Les organisations de la PCP sont pratiquement toutes indépendantes dans le sens où elles définissent leurs propres programmes. Beaucoup sont

⁵² <https://nonviolentpeaceforce.org/what-we-do/developing-and-expanding-the-field>

indépendantes des agendas des grandes institutions internationales telles que l'ONU et de tout groupe d'intérêt ou parti politique. De nombreuses organisations internationales de la PCP sont indépendantes de l'idéologie, même si certaines sont affiliées avec des organisations religieuses ou des croyances⁵³. Certaines, en particulier les organisations locales, sont liées à des éléments de la communauté et peuvent ne pas s'identifier comme indépendantes, bien qu'elles établissent leurs propres programmes. Pour presque toutes, les stratégies et programmes ne sont pas une extension de la politique des gouvernements, des entreprises privées, des partis politiques ou des groupes religieux. Cela leur permet de concentrer leur attention et leurs ressources sur les besoins de protection des groupes à risque où qu'ils se trouvent, quoi qu'ils représentent.

Il existe quelques groupes internationaux et locaux de la PCP qui se voient non seulement au service des personnes qu'ils protègent, mais travaillent également sous leur direction. En ce sens, ils ne se considèrent pas comme totalement indépendants. Être indépendant, cependant, ne contredit pas la primauté des intervenants locaux. Alors que toutes les organisations s'efforcent de comprendre et de soutenir les capacités locales et de répondre aux besoins articulés localement, les organisations de la PCP ont la responsabilité de décider des points de vue locaux auxquels ils accordent la primauté dans un contexte donné et en fonction de leurs missions.

Être indépendant, comme presque tous les groupes, renforce également le principe d'impartialité. Afin de renforcer la perception de l'indépendance, la plupart des agences de la PCP s'efforcent consciemment d'obtenir des financements auprès de sources multiples. Elles peuvent décider de ne pas accepter de fonds des parties au conflit, ou des bénéficiaires du conflit ou projet. Certaines organisations de la PCP appliquent d'autres critères de responsabilité sociale à leurs donateurs, comme ne pas accepter d'argent des fabricants d'armes. La plupart dépendent également des contributions substantielles des particuliers. Dans un souci de transparence et de renforcement de la confiance, il est important que la source des fonds soit divulguée aux intervenants locaux. L'indépendance perçue des agences de la PCP peut être un facteur contributif dans la décision des parties au conflit de les inviter à des rôles tels que observateurs officiels du cessez-le-feu lors d'un processus de paix.

2.2.5 | Leadership des civils

Le « leadership des civils » qui intervient dans le cadre de la PCP se réfère au partenariat (qu'il s'agisse d'une coopération formelle ou informelle) entre les organisations de la PCP (internationales ou nationales) et les intervenants de la société civile locale. Alors que le terme « leadership des civils » est décrit par certains comme « leadership de la communauté » – en opposition à une « réponse ascendante du suivi traditionnel descendant mené par des ONG internationales et des experts des Nations Unies » (Puttick, 2017) – en réalité il se réfère ici à la notion selon laquelle l'organisation même de la PCP ainsi que les populations locales les plus impliquées sont des civils, qui ne font partie d'aucune organisation militaire. Ceci les différencie des efforts du gouvernement ainsi que des opérations de maintien de la paix de l'ONU, dans lesquelles les intervenants militaires jouent un rôle de premier plan.

La relation entre les organisations de la PCP et les communautés commence généralement par l'invitation de la part des intervenants locaux pour établir une présence légale et physique des organisations de la PCP dans leur pays et dans des communautés spécifiques de ce pays. C'est le contraire des interventions internationales traditionnelles qui commencent par des accords de haut niveau et des plans élaborés ailleurs. Il s'agit d'une tentative délibérée de s'éloigner des groupes armés en tant que seuls intervenants impliqués dans la protection et la gestion de la sécurité. C'est également un moyen de renforcer la confiance de la société civile pour accroître son rôle en tant qu'artisans de paix, soldats de la paix et artisans de la consolidation de la paix. Dans de nombreux contextes, les efforts menés par des civils renforcent les processus de paix « ascendants » ou aident à réorienter

⁵³ Certains sont affiliés à une religion spécifique (p. ex., les Christian Peacemaker Teams) dont ils tirent leur philosophie humanitaire ou leur financement, mais leur objectif est la protection civile universelle, et non le prosélytisme.

l'attention sur les besoins et les expériences des communautés locales.

Bien que le principe puisse être clair en théorie, il crée parfois de la confusion pour les agences de la PCP présentes sur le terrain. Dans les zones où le conflit est prolongé, une grande partie disproportionnée de la société a été, ou est toujours, affiliée aux forces armées. Ils ne portent peut-être pas d'armes, mais continuent d'aider les forces ou groupes armés. Cela rend difficile de distinguer qui est un civil et qui ne l'est pas. Les civils sont souvent obligés de prendre parti pour un côté ou l'autre pour leur propre sécurité. La présence des équipes de la PCP ouvre un espace pour que les civils assument une position moins alignée. En tant que partenaires d'une agence de protection civile non-armée, impartiale, indépendante et civile, les organisations de la société civile peuvent envoyer un message clair indiquant qu'elles ne sont affiliées à aucune des parties au conflit.

2.3 | Principales sources d'orientation pour la PCP

La PCP s'appuie sur les lois et conventions internationales comme sources essentielles de conseils pour surveiller le respect des normes relatives aux droits humains et pour hiérarchiser les besoins de protection. Les organisations de la PCP s'efforcent également de faire connaître ces lois et conventions partout où leurs équipes sont actives. En outre, elles soutiennent et encouragent les responsables de l'État et les décideurs à remplir leurs obligations et à faciliter l'accès à la justice pour les civils. Ces sources guident les praticiens de la PCP, que le pays où ils travaillent en soit ou non signataire.



Figure 5 : principales sources d'orientation pour la protection civile non-armée

2.3.1 | Droit international humanitaire

Les organisations de la PCP utilisent le droit international humanitaire comme norme internationalement acceptée pour la protection des civils. Elles surveillent que cet ensemble de lois soit respectées et identifient les cas où ces lois ont été enfreintes. Les lois les aident également à hiérarchiser les besoins de protection.

QU'EST-CE QUE LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ?

Le droit international humanitaire (DIH) vise à protéger la vie et la dignité humaines dans le contexte d'un conflit armé. Le DIH est apparu dans le XIX^e siècle pour protéger les soldats (dans les pays du Nord global) qui ne participaient plus activement au combat. Au cours des 150 dernières années, le DIH a étendu son objectif initial de protection des prisonniers de guerre et des soldats blessés à un large éventail d'activités conçues pour protéger tous les civils qui sont touchés par les conflits, mais ne sont pas des participants directs (Ferris loc. 135). Le DIH établit les responsabilités des intervenants armés et restreint l'utilisation de certaines méthodes et moyens de guerre. Il établit également un équilibre entre la nécessité militaire et le principe d'humanité (la protection des personnes touchées par un conflit armé). Toutes les parties au conflit – y compris les forces gouvernementales, les rebelles et autres groupes armés – sont liées par le DIH. Le Comité international de la Croix-Rouge est le gardien du DIH.

La majeure partie du DIH est contenue dans les quatre Conventions de Genève de 1949 (Comité international de la Croix-Rouge 1949) et les protocoles additionnels de 1977 (Comité international de la Croix-Rouge 1977a ; Comité international de la Croix-Rouge 1977b) relative à la protection des victimes des conflits armés. De nombreuses parties du DIH ont maintenant acquis le statut de droit coutumier. Le droit coutumier est un ensemble de règles générales par lesquelles tous les États sont liés indépendamment de la ratification des traités ou conventions proprement dits. Les violations graves du DIH sont appelées crimes de guerre. Les crimes de guerre peuvent être commis par les forces armées régulières d'un pays, telles que son armée, sa marine ou ses forces aériennes. Ils peuvent également être commis par des forces armées irrégulières, telles que des guérilleros et des insurgés.

Le DIH s'applique autant aux conflits internationaux qu'aux conflits armés non internationaux. Les conflits armés non internationaux impliquent soit des forces armées régulières combattant des groupes de dissidents armés, soit des groupes armés se combattant entre eux. Le DIH ne couvre pas les tensions ou troubles internes tels que les actes de violence isolés. Le DIH s'applique uniquement lorsque le conflit a commencé et à toutes les parties, quelle que soit la partie qui a commencé les combats.

COMMENT LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE EST-IL PERTINENT POUR LA PCP ?

Le DIH aide à justifier l'intervention des équipes de la PCP sur le terrain lorsqu'elles reconnaissent des actions considérées comme une violation du DIH. C'est un point de référence pour le personnel de la PCP car il communique avec les intervenants armés et les représentants de l'État sur la nécessité d'une protection civile. La sensibilisation au DIH est une partie importante du travail des praticiens de la PCP, en particulier en l'absence d'accords de cessez-le-feu qui pourraient énoncer ces normes. Les soldats et les combattants ne sont souvent pas pleinement conscients de ces lois, en particulier au niveau local. Les ateliers et le dialogue sur le DIH peuvent encourager les participants à mettre en œuvre ces lois ou servir de rappel à toutes les parties de leurs engagements et responsabilités.

Après deux visites précédentes, un de nos groupes a finalement eu un entretien avec les militaires. Comme les soldats ne savaient presque rien de la NCA [Accord de cessez-le-feu dans tout le pays], nous leur en avons donné une copie et leur en avons parlé. Lorsque nous avons mentionné que l'NCA contient 17 points sur la protection civile, les soldats nous ont demandé s'ils avaient fait quelque chose de mal. Nous leur avons assuré qu'ils ne l'avaient pas fait et que nous voulions simplement les sensibiliser. Les soldats nous ont ensuite donné leurs numéros de téléphone et nous ont demandé de les appeler en cas de problème dans leur village. Nous leur avons demandé de veiller à protéger les civils en cas de combats futurs.

Membre d'un réseau local de surveillance du cessez-le-feu au Myanmar (Nonviolent Peaceforce, 2018)

2.3.2 | Droit international des réfugiés.es

...La capacité de la communauté internationale de s'attaquer aux causes profondes des personnes en mouvement et de répondre aux problèmes connexes sera l'un des éléments clés du développement des relations internationales au XXI^e siècle.

Secrétaire général de l'ONU Antonio Gutérres

Comme pour le DIH, les organisations de la PCP utilisent le droit international des réfugiés.es (IRL) pour identifier les normes internationalement acceptées pour la protection des civils. Elles surveillent que cet ensemble de lois soit respecté et identifient les cas où ces lois ont été enfreintes. Les lois aident également les praticiens de la PCP à hiérarchiser les besoins de protection.

QU'EST-CE QUE LE DROIT INTERNATIONAL DES RÉFUGIÉS.ES ?

L'IRL est un ensemble de règles qui vise à protéger :

- i) les personnes qui demandent l'asile contre la persécution ;
- ii) les personnes reconnues comme réfugiées en vertu des instruments juridiques pertinents. Il a été développé au milieu du XX^e siècle pour protéger les personnes qui ont quitté leur pays par crainte de persécution et dont les gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas les protéger. Plus tard encore, la reconnaissance croissante du fait que les personnes déplacées de leur communauté mais restées dans leur pays avaient également besoin de protection a conduit à l'élaboration de normes internationales pour protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Ferris, 2011 loc. 139, 184). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est le gardien de l'IRL.

Le cadre juridique de l'IRL fournit un ensemble distinct de garanties pour ces groupes spécifiques de personnes. Les principales sources de l'IRL sont le droit des traités, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole facultatif de 1967. En particulier, la Convention de 1951 consolide les instruments internationaux antérieurs relatifs aux réfugiés et établit la définition juridique des réfugiés et des normes minimales pour leur traitement (Cours avancé de l'UNITAR, protection des civils dans les opérations de paix, module 2 : Dimension juridique internationale de la protection des civils, pp. 5-6). Contrairement au DIH, qui ne s'applique qu'une fois qu'un conflit a commencé, le droit international des réfugiés s'applique à tout moment, pendant la paix et pendant les conflits armés.

COMMENT LE DROIT INTERNATIONAL SUR LES RÉFUGIÉS.ES EST-IL PERTINENT POUR LA PCP ?

Comprendre l'IRL peut aider les praticiens de la PCP à hiérarchiser les besoins de protection et à fournir une protection aux civils. Le personnel de la PCP peut observer, par exemple, que les réfugiés dans un certain endroit sont renvoyés de force dans un pays où ils risquent d'être persécutés. Comme cela est interdit en vertu de l'IRL (article 33 de la Convention de 1951 sur les réfugiés), ils peuvent s'engager avec des représentants du gouvernement et des décideurs dans un effort pour arrêter le retour forcé ou, alternativement, accompagner le retour des réfugiés pour augmenter leur sécurité. Par exemple, un certain nombre d'organisations de la PCP basées aux États-Unis travaillent à la frontière entre les États-Unis et le Mexique pour protéger les réfugiés qui attendent de traverser aux États-Unis et travaillent afin d'assurer, une fois entrés aux États-Unis, qu'ils soient traités de manière appropriée conformément aux lois américaines et internationales. Si cet effort échoue, les organisations de la PCP peuvent tranquillement utiliser les réseaux internationaux pour plaider en faveur d'une pression diplomatique envers le gouvernement qui enfreint la Convention de 1951. Ou encore, ils peuvent utiliser une défense plus visible. En même temps, ils peuvent s'engager avec la communauté des réfugiés pour comprendre leurs besoins et explorer différentes stratégies d'intervention, ou pour mettre en relation les dirigeants des réfugiés avec des représentants de la communauté diplomatique pour renforcer davantage les

efforts de sensibilisation.⁵⁴ L'IRL et d'autres accords ont des définitions qui excluent certaines personnes déplacées, dont les conditions et le statut pourraient ne pas facilement convenir. Bien que la PCP utilise l'IRL dans le cadre de la prise de décision, les intervenants de la PCP ne sont pas liés par ses définitions et peuvent délibérément rechercher des personnes qui pourraient, autrement, passer entre les mailles du filet du cadre IRL pour répondre à leurs besoins de protection.

Une discussion plus approfondie concernant les réfugiés et autres personnes déplacées dans des situations de conflit violent sera fournie dans le module 4.

2.3.3 | Droit international des droits humains

Les praticiens de l'UCP utilisent le droit international des droits humains (DIDH) comme fondement des stratégies de protection et sont censés comprendre comment la mise en œuvre de leurs tâches recoupe les droits humains.

QU'EST-CE QUE LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS ?

Après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre d'un nouvel ordre mondial articulé à travers les Nations Unies, le DIDH a été développé pour limiter les abus des gouvernements. Il se compose d'un ensemble accumulé d'instruments internationaux, notamment des traités, des déclarations et des normes qui visent à établir les droits fondamentaux de tous. La Déclaration universelle des droits humains, adoptée par l'ONU en 1948, inclut le droit d'être traité sur un pied d'égalité, à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne et à la liberté de mouvement.⁵⁵ Le Conseil des droits humains de l'ONU supervise la mise en œuvre des instruments juridiques relatifs aux droits humains.

Le DIDH s'applique en temps de paix et dans les situations de conflit armé. Il suppose que les droits humains sont inhérents à l'être humain et sont inaliénables. Le DIDH impose une triple obligation aux États : respecter, protéger et satisfaire les droits humains. L'obligation de respect signifie ne pas gêner et perturber la jouissance des droits humains. L'obligation de protection requiert la protection des individus et groupes contre les violations des droits humains. L'obligation de satisfaire signifie prendre des mesures positives pour faciliter la jouissance des droits humains de base.

Certains traités permettent aux gouvernements de déroger à des droits particuliers ou de les suspendre partiellement et temporairement dans des situations d'urgence publique menaçant la vie de la nation. Cependant, certains droits ne peuvent jamais être suspendus, même pas en temps de guerre. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose que les droits suivants ne peuvent jamais être dérogés : droit à la vie ; l'interdiction de la torture ou des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; interdiction de l'esclavage ; l'interdiction de l'emprisonnement en raison de l'incapacité de remplir une obligation contractuelle ; interdiction de l'application rétroactive du droit pénal ; droit à la reconnaissance en tant que

⁵⁴ Les praticiens de la PCP traitent principalement des PDI, qui ne sont pas soumis au droit international des réfugiés. Néanmoins, ils peuvent utiliser les normes de l'IRL comme référence pour la protection des PDI. De plus, les actions décrites dans ce paragraphe, telles que l'engagement avec la communauté des réfugiés et la connexion des dirigeants à la communauté diplomatique, s'appliquent également aux PDI.

⁵⁵ La liste complète des droits de l'homme comprend actuellement : le droit d'être libre et égal ; le droit de ne pas être discriminé ; le droit à la vie ; le droit de ne pas être esclave ; le droit de n'être ni torturé ni traité de façon inhumaine ; le même droit aux lois ; le droit d'être égal devant la loi ; le droit à un traitement équitable devant les tribunaux ; le droit de ne pas être détenu injustement ; le droit à un procès ; le droit à l'innocence jusqu'à preuve du contraire ; le droit à la vie privée ; le droit à la liberté de circulation et de séjour ; le droit à l'asile ; le droit à la nationalité ; le droit de se marier et de fonder une famille ; le droit à la propriété ; la liberté de conscience et de religion ; la liberté d'opinion et d'expression ; le droit à la liberté de réunion ; le droit à la démocratie ; le droit à la sécurité sociale ; le droit au travail ; le droit au repos et aux loisirs ; le droit aux services sociaux ; le droit à l'éducation ; le droit à la culture et aux arts ; le droit à la liberté dans le monde entier ; soumis à l'observation de la loi ; les droits de la personne ne peuvent être enlevés.

personne devant la loi ; liberté de pensée, de conscience et de religion. En outre, certaines dispositions du DIDH constituent le droit coutumier – c'est-à-dire qu'elles lient tous les États, qu'ils y aient ou non explicitement consenti (Cours avancé de l'UNITAR, protection des civils dans les opérations de paix, module 2 : Dimension juridique internationale de la protection des civils, pp. 3-4).

Plus de 100 pays disposent d'institutions nationales des droits humains dont les mandats peuvent inclure la surveillance des droits humains au niveau national et la réponse aux plaintes ou pétitions des citoyens. Ces institutions peuvent être faibles d'un point de vue institutionnel et ont rarement pris l'initiative d'examiner les implications des conflits violents sur les droits humains (Ferris, 2011). Pourtant, les défenseurs des droits humains locaux et d'autres individus et groupes peuvent choisir d'accéder à ces organes et peuvent avoir besoin d'une protection.

COMMENT LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS EST-IL PERTINENT POUR LA PCP ?

Les agences de la PCP utilisent le droit international des droits humains (DIDH) comme base des stratégies de protection. Premièrement, le personnel de la PCP surveille le respect du DIDH pour identifier les civils dont les droits, tels que stipulés par le DIDH, ont été violés (par des intervenants étatiques) ou abusés (par des intervenants non étatiques). Deuxièmement, ils soutiennent et encouragent les responsables de l'État et les décideurs à s'acquitter de leurs obligations en protégeant les droits humains des civils. Troisièmement, ils facilitent l'accès à la justice des civils survivants de la violence. Enfin, les équipes de la PCP sensibilisent les civils et les intervenants étatiques aux droits humains, en particulier aux droits des populations vulnérables, telles que les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes déplacées.

Les membres individuels de l'équipe de la PCP sont censés comprendre comment la mise en œuvre de leurs tâches recoupe les droits humains. Ils doivent être en mesure de reconnaître les violations ou abus des droits humains et être prêts à réagir de manière appropriée dans les limites de leur mandat et de leurs compétences. De plus, le personnel de la PCP est également tenu d'agir conformément au droit international des droits humains, et devrait s'assurer qu'ils ne deviennent pas les auteurs de violations des droits humains.

2.3.5 | Femmes, paix et sécurité

La protection civile de paix (PCP) est une méthodologie de protection directe des civils et de réduction de la violence qui s'est développée dans la pratique et la reconnaissance. Ces dernières années, elle a notamment prouvé son efficacité pour protéger les femmes et les filles.

Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU (2015), p. 153

Les lois internationales sur les femmes, la paix et la sécurité se rapportent à la PCP d'une manière similaire au DIH et au IRL. La PCP utilise les résolutions de l'ONU et les conventions internationales relatives aux femmes comme normes internationalement acceptées pour la protection des droits des femmes, ainsi que leur participation égale à tous les niveaux des processus de paix.

QUELS SONT LES CADRES JURIDIQUES RELATIFS AUX FEMMES, À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ ?

Le cadre juridique clés relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité comprend les résolutions 1325, 1820 et 2122 du Conseil de sécurité des Nations Unies (UNSCR 1325, 1820 et 2122).⁵⁶ La UNSCR 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (2000) marque la première fois que le Conseil de sécurité des Nations Unies aborde l'impact disproportionné et unique des conflits armés sur les femmes. Elle a également reconnu l'importance de leur

⁵⁶ Les résolutions supplémentaires sur la paix et la sécurité des femmes comprennent la 1888 (2009), 1189 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013) et 2242 (2015).

participation égale et pleine en tant qu'agents actifs de paix et de sécurité. Cette résolution a été saluée comme un jalon en raison de sa reconnaissance et de son engagement à traiter les expériences des femmes dans les conflits armés.

UNSCR 1325 :

- condamne le ciblage accru des filles et des femmes pendant les conflits armés et l'impact négatif des conflits armés sur les femmes et les filles ;
- reconnaît la nécessité de disposer de meilleures données, d'arrangements institutionnels et d'entraînements axés sur la satisfaction des besoins spéciaux de protection des femmes et de leurs droits fondamentaux ;
- réaffirme le rôle important joué par les femmes dans la prévention et la résolution des conflits, les négociations de paix, la construction de la paix, le maintien de la paix, l'action humanitaire et la reconstruction au lendemain des conflits ;
- demande à toutes les parties au conflit de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles contre les actes de violence basée sur le genre, en particulier le viol et les autres formes de violences sexuelles qui surviennent lors de périodes de conflit armé ;
- exhorte tous les intervenants à accroître la participation des femmes et à intégrer les perspectives de genre dans tous les efforts de paix et de sécurité de l'ONU ;
- spécifie que la violence sexuelle doit faire l'objet de poursuites ; elle devrait être exclue de l'amnistie pendant les négociations de paix et pendant les négociations d'après-conflit sur les réformes constitutionnelles et juridiques.

La résolution 1820 (2008) associe la violence sexuelle en tant que tactique de guerre au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Elle exige également un rapport complet du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre et les stratégies visant à améliorer le flux d'informations vers le Conseil de sécurité et l'adoption de mesures de protection et de prévention concrètes pour mettre fin à la violence sexuelle.

Bien que la reconnaissance du viol comme arme de guerre et sa classification en tant que crime de guerre (UNSCR 1820), a été saluée comme une réalisation marquante, les universitaires et les praticiens ont exprimé leurs critiques sur la réduction du programme Women Peace and Security à un thème unique sur la violence sexualisée.⁵⁷ Cela risque non seulement d'exclure d'autres formes de violence, mais également de donner la priorité au principe de protection des droits des femmes, tout en ignorant leur capacité à se protéger. Cette tension (perçue) entre protection et droits, instrumentalisation et participation, a été particulièrement prononcée dans les discours sur la responsabilité de protéger (R2P) et la lutte contre l'extrémisme violent (CVE).

Un autre document important, bien que non spécifiquement axé sur les femmes en situations de conflit armé est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), (1992). Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, elle est souvent qualifiée de charte internationale des droits des femmes. Les rapports sur la paix et la sécurité des femmes par le biais de la CEDEF peuvent contribuer à garantir une mise en œuvre plus forte, car la CEDEF est plus contraignante et a une application plus robuste et plus large.

Le cadre relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité ne concerne pas uniquement les femmes. À la base, il voit les conflits à travers le prisme des relations de pouvoir, le résultat des normes et des institutions sexospécifiques

⁵⁷ Les recherches menées par Dara Kay Cohen, Amelia Hoover Green et Elisabeth Jean Wood concluent que le viol en temps de guerre n'est ni omniprésent ni inévitable. En outre, il diffère considérablement selon les pays et les groupes armés, mais n'est pas spécifique à certains types de conflits ou régions. Il est plus fréquemment toléré que commandé. Les forces de l'État sont plus susceptibles d'être signalées comme des auteurs de violence sexuelle que les rebelles, mais elles peuvent aussi être plus susceptibles que les rebelles aux hommages et campagnes d'humiliation autour de la violence sexuelle. Enfin, les auteurs de violences sexuelles ne sont souvent pas des intervenants armés mais des civils. Les agresseurs ne sont pas non plus exclusivement des hommes et les victimes ne sont pas exclusivement des femmes.

qui sous-tendent la violence et le militarisme. Il appelle les intervenants à s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits, notamment l'inégalité entre les genres. Certains chercheurs ont plaidé pour un passage de « Femmes, paix et sécurité » (WPS) à « Genre, paix et sécurité ».

COMMENT CES LOIS INTERNATIONALES SONT-ELLES PERTINENTES POUR LA PCP ?

La PCP utilise les résolutions de l'ONU et d'autres accords internationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, tels que les résolutions 1325, 1820 et 2122, comme normes internationalement acceptées pour la protection des droits des femmes, ainsi que pour leur participation à tous les niveaux du processus de paix. Cela revêt une importance particulière pour la PCP car, comme les réfugiés, les femmes sont confrontées à des risques de préjudice importants et spécifiques en période de conflit armé et d'après-conflit. Les femmes font face à un risque accru de viol, d'humiliation sexuelle, de prostitution, de mariage précoce et d'autres formes de violence et domination basée sur le genre. Ces abus sont souvent minimisés comme un effet secondaire malheureux mais inévitable de la guerre.⁵⁸

Répondre aux besoins de protection des femmes, dans les situations de conflit violent, nécessite un ensemble spécifique de compétences et de tactiques. Le renforcement d'une très grande confiance, une écoute approfondie et la confidentialité sont nécessaires. Les praticiens de la PCP, qui vivent dans les communautés à risque et traitent les besoins de protection individuelles, sont souvent bien placés pour répondre à ces nécessités. Plus d'informations sur les femmes en situation de conflit violent seront fournies dans le module 4.

Les lois internationales sur les femmes, la paix et la sécurité sont également pertinentes pour la PCP car elles favorisent la participation des femmes. Elles dirigent les interventions de la PCP pour accorder une attention particulière au soutien des femmes en première ligne dans les processus communautaires pour résoudre les conflits. Elles encouragent également les organisations de la PCP à inclure des femmes en nombre et statut égal en tant que personnel de la PCP et à promouvoir et soutenir leur leadership tout au long de l'opération. Dans les endroits où les équipes de la PCP jouent un rôle officiel dans la surveillance du cessez-le-feu, elles peuvent aider à établir des mécanismes et des structures pour mettre en œuvre des protocoles tels que la résolution 1325 du UNSCR. Les praticiens de la PCP peuvent soutenir la participation directe des femmes dans des situations de diplomatie à plusieurs volets en les encourageant, en particulier localement, à apporter leurs expériences directement aux négociations du volet 1.

L'étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité a reconnu la contribution des méthodes de la PCP à la protection des femmes et des filles. L'étude recommande également que les Nations Unies, en collaboration avec les États membres, « promeuvent l'autonomisation des femmes et les moyens de protection non-violents, en tenant compte de l'ensemble des problèmes de protection des femmes et des interventions pour y faire face – y compris le leadership des femmes et leur autonomisation – dans la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports de mission, ainsi que dans les discussions politiques sur la protection des civils dans le contexte des opérations de paix. » En outre, elle recommande aux États membres de « renforcer leur soutien à la protection civile de paix (PCP) dans les pays touchés par un conflit, y compris en travaillant aux côtés des opérations de paix ».

Alors que le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU accordent une grande attention à la participation des femmes, la composition des missions de maintien de la paix des Nations Unies continuera de dépendre des pays fournisseurs de contingents où l'implication des femmes dans l'armée est faible. De plus, la recherche montre que les femmes dans les missions de maintien de la paix sont beaucoup plus susceptibles d'être déployées dans

⁵⁸ Il convient de noter que ces abus sont également infligés aux garçons, aux hommes et aux personnes non binaires. Ceci est de plus en plus intégré dans le cadre de WPS.

des missions d'observation ou politiques que dans des situations de conflit important qui ont sans doute le plus besoin d'une expertise en matière de genre (Karim et Beardsley, pp. 469-85). La PCP, d'autre part, peut puiser dans la population générale, attirant des femmes de nombreux domaines d'expertise différents.

[Les femmes] sont dans une position marginalisée et ne font souvent pas partie des discussions pertinentes sur les droits humains. Les femmes volontaires du PBI peuvent être un exemple pour les femmes travaillant pour les droits humains. Le rôle des hommes volontaires du PBI n'est pas moins crucial, car ils peuvent être des modèles en tant qu'hommes qui respectent les femmes comme des homologues égaux en rencontrant les femmes locales les yeux dans les yeux, en les écoutant et en les traitant comme des sujets plutôt que comme des objets, comme c'est courant en Papouasie. Ce type d'approche par les hommes peut être une expérience importante pour les femmes et les hommes dans le contexte local et peut ouvrir la fenêtre à des interactions alternatives entre les genres.

Volontaire PBI, Indonésie (IFOR-WWP, 2010, p. 85)

2.3.6 | Les enfants et les conflits armés

Les lois internationales sur les enfants et les conflits armés se rapportent à la PCP de la même manière que celles sur les femmes, la paix et la sécurité. La PCP utilise les résolutions des Nations Unies et les conventions internationales relatives aux enfants et aux conflits armés comme normes internationalement acceptées pour la protection des enfants.

QUELS SONT LES CADRES JURIDIQUES RELATIFS AUX ENFANTS ET AUX CONFLITS ARMÉS ?

En 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2001-2010 Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde (résolution 53/25). La résolution 53/25 reconnaît les énormes dommages et souffrances causés aux enfants par différentes formes de violence à tous les niveaux de la société dans le monde. La résolution encourage également la promotion d'une culture de paix et de non-violence. La résolution invite les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour garantir que la pratique de la paix et de la non-violence soit enseignée à tous les niveaux dans leurs sociétés respectives. Elle invite également les organisations non gouvernementales et d'autres groupes à soutenir activement la mise en œuvre de la Décennie dans l'intérêt de tous les enfants du monde. La mise en œuvre de la résolution 53/25 consiste à permettre aux personnes à tous les niveaux de développer des compétences de dialogue, de négociation, de recherche de consensus et de résolution pacifique des différends. Même si la Décennie est passée, la mise en œuvre au titre de la résolution initiale est revue et enregistrée chaque année.

La Convention relative aux droits de l'enfant (1989), en particulier les articles de 34 à 38 ; Protocoles facultatifs connexes, par exemple sur les enfants soldats et sur la vente d'enfants ; et Résolutions 1612 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies, 1882 (2009) et 1888 (2009).⁵⁹ La UNSCR 1612 comprend six types de violations graves des droits de l'enfant : meurtre et mutilation ; recrutement d'enfants dans les forces ou groupes armés (EAFAGA)⁶⁰ ; viol et violence sexuelle ; enlèvement ; et la négation d'accès humanitaire. Depuis 2009, l'ensemble des six violations graves peut être une cause pour qu'un pays soit ajouté à la « liste de la honte ». Si le programme 1612 a donné de nombreux résultats positifs, il est mis en œuvre dans un nombre limité de zones de conflit préoccupantes. L'accès direct à l'information dans les zones à haut risque a été un défi majeur.

Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a publié une note d'orientation sur la UNSCR 1998, « The Protection of Schools and Hospitals », soulignant l'impact des attaques contre les écoles et les hôpitaux sur les enfants et appelant à une plus grande action pour garantir que les

⁵⁹ Pour plus d'informations, voir : https://www.unicef.org/tdad/index_56373.html

⁶⁰ La question des enfants soldats a ensuite été développée dans les Principes de Paris (2007) dans le concept des enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (EAFAGA), qui a une portée plus large que les violations graves des droits de l'enfant en matière de recrutement car il se concentre également sur la réintégration dans les communautés et permet aux filles recrutées à des fins sexuelles d'être incluses.

hôpitaux et les écoles n'ont aucune part dans la guerre. Une déclaration sur la sécurité dans les écoles a été publiée en 2015, exprimant des engagements politiques pour protéger les élèves, les enseignants et les écoles en temps de conflit armé. Le rapport annuel de l'UNESCO « L'éducation prise pour cible » – désormais compilé par la Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques (GCPEA), 2010 – a attiré une attention considérable sur les attaques contre l'éducation et a renforcé la capacité de la communauté internationale à les surveiller et à y répondre efficacement.

COMMENT CES LOIS INTERNATIONALES SONT-ELLES PERTINENTES POUR LA PCP ?

En raison de leur vulnérabilité, les enfants ont en général besoin d'une protection spéciale et y ont droit. Mais les enfants vivant dans des conflits armés devraient pouvoir compter en priorité sur les services de protection. La PCP est bien placée pour fournir certains de ces services aux enfants au niveau local, en particulier la protection physique directe des enfants et des défenseurs des droits de l'enfant⁶¹. Les stratégies de la PCP visent spécifiquement à identifier les violations graves des droits de l'enfant et à répondre aux besoins de protection des enfants qui sont soumis à ces violations. Les praticiens de la PCP assurent une présence protectrice dans les écoles et les hôpitaux. Ils travaillent également avec les organisations locales de la société civile en soutien aux États, en les encourageant à prendre les mesures nécessaires pour garantir que les pratiques de paix et de non-violence soient utilisées pour régler les conflits dans l'intérêt de tous, mais surtout des enfants. Les praticiens de la PCP aident parfois à diffuser et à enseigner ces pratiques. Ils ont également œuvré pour la libération des enfants enlevés par des groupes armés, rappelant aux groupes armés qu'il est illégal pour eux d'avoir des enfants soldats et ont accompagné des mères dans des camps militaires pour récupérer leurs enfants enlevés. Les organisations de la PCP ont aussi, parfois, accompagné des enfants soldats libérés ou évadés, à certains moments, dans des espaces plus sûrs. Plus d'informations sur les enfants dans des situations de conflit violent seront fournies dans le module 4.

ENCADRÉ 3 | ÉTUDE DE CAS : PRÉSENCE PROTECTRICE DANS LES ÉCOLES DES PHILIPPINES

Lorsqu'une cérémonie de remise des diplômes à Maguindanao, aux Philippines, a été interrompue par une fusillade de clans rivaux, de nombreux membres de la communauté avaient peur de renvoyer leurs enfants à l'école. En réponse, Nonviolent Peaceforce (NP) a assuré une présence protectrice régulière dans la zone pendant un an et entretenu des relations avec toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les forces de sécurité, les directeurs d'école, les enseignants et les dirigeants communautaires. Lors de la cérémonie de remise des diplômes suivante, NP a tenu une présence visible et soutenu des initiatives pour une « politique sans armes à feu ». NP a également systématiquement rehaussé le profil de la préservation des écoles en tant que « zones de paix » et surveillé les cas où des intervenants armés occupaient ou opéraient à proximité des écoles. Ceci pour porter immédiatement à l'attention des parties concernées ces « problèmes de proximité » et les encourager à se repositionner. NP a constaté que, dans la plupart des cas, les intervenants armés avaient en effet déplacé leur emplacement. Souvent, les intervenants locaux ne se sentent pas à l'aise à soulever ces questions directement c'est pourquoi NP est invité à modérer la communication et est en mesure, compte tenu des relations et du mandat établis, de traiter directement ces problèmes.

SOURCE : Nonviolent Peaceforce aux Philippines

2.3.7 | Paix et sécurité des jeunes

La protection de la jeunesse en tant que concept et pratique est une évolution relativement nouvelle. La jeunesse, comme l'enfance, est une phase de *transition* de la vie. C'est un objectif transversal pour lequel une approche intégrée doit être adoptée. La PCP utilise les résolutions de l'ONU et les conventions internationales

⁶¹ Cela inclut les enfants qui sont eux-mêmes des défenseurs des droits de l'enfant.

relatives à la paix et à la sécurité des jeunes comme normes internationalement acceptées pour la protection de la jeunesse.

QUELS SONT LES CADRES JURIDIQUES RELATIFS À LA JEUNESSE ET AUX CONFLITS ARMÉS ?

Le 9 décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa toute première résolution sur la jeunesse, la paix et la sécurité (UNSCR 2250).⁶² La résolution définit les jeunes comme étant âgés de 18 à 29 ans, mais elle reconnaît et accepte les diverses définitions socioculturelles de la jeunesse dans différents pays et institutions. Comme indiqué dans l'étude de progrès indépendante de 2018 sur la paix et la sécurité des jeunes : « Dans un monde de plus en plus globalisé, façonné par des préoccupations omniprésentes concernant le terrorisme et la violence extrémiste, les perspectives sur les jeunes sont déformées par des stéréotypes contagieux qui associent les jeunes à la violence » (FNUAP et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, 2018, p. x). En même temps, « Les jeunes de plus de 18 ans ne sont pas protégés par le cadre du régime des droits qui accorde un statut et des protections spéciales aux enfants en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. » Cela signifie qu'il existe souvent un écart entre les droits civils, politiques et économiques formels dont ils devraient jouir en tant qu'adultes et les droits auxquels, dans la pratique, ils n'ont souvent pas accès, car ils sont toujours considérés comme des « enfants » par la population autour d'eux. Cet écart est particulièrement ressenti par les jeunes réfugiés qui peuvent d'abord être victimisés dans leur pays d'origine, puis contraints de prendre davantage de risques de décès ou de blessures pendant leur fuite avant d'être soumis à la discrimination, à la xénophobie ou à la violence populiste anti-immigrés dans leur « nouveau foyer ».

COMMENT CES LOIS INTERNATIONALES SONT-ELLES PERTINENTES POUR LA PCP ?

Le cadre pour la paix et la sécurité des jeunes peut aider les praticiens de la PCP à mieux prendre conscience des besoins de protection spécifiques des jeunes et à intensifier leurs efforts pour renforcer leur participation aux activités de protection et de consolidation de la paix. Les cinq piliers de la résolution (c.-à-d., participation, partenariats, prévention, protection et désengagement, et réintégration) s'inscrivent tout à fait dans le cadre de la PCP. Les jeunes sont souvent à l'avant-garde des campagnes pour les droits humains ou des mouvements de résistance non-violents et sont spécifiquement ciblés par les forces de sécurité. Ce sont souvent eux qui risquent leur vie en première ligne pour recueillir des informations sur les violations des droits humains, mais en même temps, ils ont du mal à accéder aux processus de prise de décision, même au sein de leurs propres communautés. Les jeunes femmes qui travaillent pour la paix sont souvent confrontées à deux niveaux d'exclusion car elles sont non seulement jeunes *mais aussi* des femmes. Les dirigeants des jeunes ont également souligné que le classement des problèmes des jeunes est souvent associé à des hypothèses banalisées sur les sports, les arts, les loisirs ou la technologie en tant que principaux, et peut-être seuls, vecteurs de la participation et de l'expression des jeunes. Les praticiens de la PCP peuvent jouer un rôle dans le renforcement à la fois de la protection et de la participation des jeunes aux efforts de protection, notamment en tant qu'agents de protection, en les reliant aux réseaux politiques et en créant des opportunités de dialogue et d'apprentissage.

2.3.7 | Manifeste de Séville sur la violence

Une prémisse fondamentale du travail de la PCP est que la violence n'est pas inhérente à la condition humaine. Le Manifeste de Séville sur la violence confirme cette prémisse et suggère que la paix et la non-violence peuvent être apprises.

QU'EST-CE QUE LE MANIFESTE DE SÉVILLE ?

⁶² Voir Youth4Peace pour une introduction à l'UNSCR 2250 <https://www.youth4peace.info/UNSCR2250/Introduction>

L'étude de l'UNESCO qui a abouti au Manifeste de Séville sur la violence (UNESCO, 1986) a consulté des biologistes et des spécialistes des sciences sociales sur la question de savoir si les humains ont une tendance biologique à un comportement violent. Plus précisément, ils ont demandé : « La biologie moderne et les sciences sociales connaissent-elles des facteurs biologiques, y compris ceux qui concernent la biologie du comportement violent des individus, qui constituent un obstacle insurmontable ou sérieux à l'objectif de la paix mondiale fondé sur le principe de l'égalité des droits, de l'autodétermination des peuples et ayant comme objectif ultime le désarmement général et complet par le biais des Nations Unies ? »

Rédigé et signé par 20 scientifiques du monde entier, le communiqué conclut qu'il est scientifiquement incorrect :

1. Il est faux de dire que l'humanité a hérité d'une tendance de nos ancêtres animaux à faire la guerre.
2. Il est faux de dire que la guerre ou tout autre comportement violent est génétiquement programmé dans la nature humaine.
3. Il est faux de dire qu'au cours de l'évolution humaine, il y a eu une sélection pour un comportement agressif plus que pour d'autres types de comportement.
4. Il est faux de dire que les humains ont un « cerveau violent ».
5. Il est faux de dire que la guerre est causée par « l'instinct » ou par une seule motivation.

Le Manifeste termine comme suit : « De même que "les guerres commencent dans l'esprit des hommes", la paix commence aussi dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est capable d'inventer la paix. La responsabilité incombe à chacun de nous » (UNESCO, 1986).

COMMENT LE MANIFESTE DE SÉVILLE EST-IL PERTINENT POUR LA PCP ?

Le Manifeste de Séville sur la violence montre que l'ONU fonctionne avec la conviction que la violence n'est pas inhérente à la condition humaine et que, par conséquent, la paix est possible. Il indique en outre que cette conclusion est étayée par la recherche scientifique.⁶³ Cela valide l'approche non-violente de la PCP et renforce son rôle de catalyseur du changement dans les situations de conflit violent. Comme le suggère la citation de Théodore Roszak au début de ce module, alors que le scepticisme existe quant à l'efficacité de la non-violence, le concept a eu très peu d'occasions de faire ses preuves. Bien que la violence ne soit pas inhérente à la condition humaine, la violence a souvent été choisie comme approche pour résoudre les conflits.⁶⁴ La PCP offre une approche alternative viable pour renforcer la sécurité sans recours à la coercition ou à la violence.

2.3.8 | Charte des Nations Unies (Chapitre 1, article 2: 3 et 4 ; Chapitre 6, article 33)

Le préambule de la Charte des Nations Unies déclare que l'une des raisons de la création de l'ONU est « de préserver les générations futures du fléau de la guerre. »

Les articles 2, 3 et 4 du chapitre 1 et l'article 33 du chapitre 6 de la Charte des Nations Unies sont d'essentielles sources d'orientation pour la PCP parce qu'ils sont à la base de la théorie et de la pratique de la PCP ; ils

⁶³ Comme pour de nombreux sujets complexes liés à la psychologie et à l'évolution humaine, l'étude de la violence est un domaine vigoureusement contesté. Il n'y a pas de consensus absolu sur la question de savoir si les humains ont ou non pas des tendances inhérentes à la violence, et de nouvelles études ajoutent continuellement des preuves à la discussion. S'il est vrai que la guerre et les conflits violents sont manifestes aussi loin que nous pouvons enquêter dans l'histoire humaine, il n'est pas correct de conclure qu'ils font nécessairement partie de la condition humaine. Comme l'a écrit Gandhi, « Si l'histoire de l'univers avait commencé par des guerres, pas un homme n'aurait été retrouvé vivant aujourd'hui... Le fait qu'il y ait tant d'hommes encore en vie dans le monde montre qu'elle est basée non pas sur la force des armes mais sur la force de la vérité ou de l'amour. » (Gandhi, M., (1997). *Hind Swaraj and Other Writings*, éd. de Anthony J. Parel, New York, NY : Oxford University Press.

⁶⁴ Voir *Peace Ethology*, édité par Verbeek et Peters (2018) pour une collection d'articles de recherche démontrant la tendance à résoudre pacifiquement les conflits chez l'homme et d'autres mammifères.

encouragent l'utilisation de moyens pacifiques pour régler les différends. La PCP renforce également ces articles, montrant aux États membres que les moyens pacifiques énoncés dans la Charte des Nations Unies peuvent également être appliqués par des civils non-armés pour fournir une protection à d'autres civils.

QU'EST-CE QUE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ?

Le chapitre 1 de la Charte des Nations Unies énonce le but des Nations Unies, et l'article 2 décrit les principes clés :

3 : Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

4 : Tous les membres s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Le chapitre 6 de la Charte des Nations Unies traite du règlement pacifique des différends :

Article 33 : Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux agences ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix.

COMMENT LA CHARTE DES NATIONS UNIES EST-ELLE PERTINENTE POUR LA PCP ?

La PCP en soi contribue à créer un contexte dans lequel les différends peuvent être résolus de manière non-violente. La PCP dans sa forme systématisée actuelle est un domaine de pratique relativement nouveau, même si, bien entendu, les civils se protègent eux-mêmes et les autres de manière non-violente depuis toujours. La PCP, organisée par la société civile, est un processus qui peut être utilisé pour soutenir le rétablissement et la consolidation de la paix sans recourir à la force armée et sans empiéter sur la souveraineté de l'État. Son objectif est de permettre à toutes les parties au conflit de rechercher la paix par des moyens pacifiques. Ce faisant, la PCP aide à protéger les civils vulnérables menacés et à développer les infrastructures de paix locales. La PCP peut également être considérée comme une forme de coopération multiculturelle pour aider à dissuader la violence et à garder la fenêtre d'opportunité ouverte à toutes les parties au conflit pour s'attaquer aux racines profondes du conflit. Et si une grande partie de la Charte des Nations Unies traite des conflits entre États, elle est également pertinente pour les conflits intra-étatiques.

Les équipes internationales de la PCP du monde entier soutiennent les responsables de l'État ainsi que les groupes de la société civile dans les situations de conflit armé pour encourager le respect des droits humains. Cela comprend les droits socio-économiques, les droits culturels, les droits légaux et l'accès à l'aide humanitaire. Enfin, la PCP contribue à la résolution des litiges en créant un espace sûr pour que les parties locales se rencontrent et renforcent leur capacité de protection. En outre, les praticiens de la PCP renforcent les infrastructures locales de paix, renforcent la confiance et s'engagent dans des dialogues à plusieurs volets avec des intervenants armés et non-armés. La PCP a également été utilisée par des groupes locaux pour protéger les civils lors de manifestations et d'autres expressions pacifiques de résistance ou exigences dans leurs communautés.

2.3.9 | Immunité civile en temps de guerre

L'immunité civile doit être comprise comme « un principe presque absolu qui énonce l'une des exigences fondamentales et les plus strictes de la justice en matière de guerre, et reconnaît un droit presque absolu de la grande majorité des civils – à savoir, tous ceux qui ne peuvent pas être considéré comme "actuellement engagé

dans le commerce de la guerre" – de ne pas être la cible d'une violence meurtrière. Ce droit et ce principe l'emportent sur d'autres considérations morales avec lesquelles ils peuvent entrer en conflit, à une exception près : celle d'un désastre moral (au sens strict) »⁶⁵ (Primoratz, 2010, pp. 39 à 40).

À la fin du XIXe siècle, les gouvernements européens et américains ont défendu un idéal de guerre limitée, qui ne visait pas les civils mais uniquement les combattants armés, lorsqu'ils combattaient d'autres pays considérés comme étant « civilisés ». Cela a été considéré comme une réalisation civilisationnelle et codifié dans les Conventions de La Haye de 1899 et 1907. Cependant, cela n'a jamais été appliqué aux civils d'autres – soi-disant races – noires, brunes ou jaunes. Partout dans le monde, les forces armées impérialistes ont massacré des civils sans voir ces actes comme non civilisés, car ces populations étaient elles-mêmes considérées comme non civilisées. Et avec le début de la Première Guerre mondiale, et pendant le reste du XXe siècle, l'idée de l'immunité civile en temps de guerre a été largement oubliée ou ignorée lors de toutes les guerres. C'est seulement avec le rapport de 1999 du Secrétaire général des Nations Unies sur la protection des civils, et la résolution ultérieure du Conseil de sécurité des Nations Unies mandatant les missions de maintien de la paix de l'ONU avec la tâche de protéger les civils, que la communauté internationale est revenue plus résolument sur cette idée et s'est recentrée sur le sujet de l'immunité civile, cette fois en l'étendant à TOUS les civils exactement cent ans après la première Convention de La Haye.

Le concept de l'immunité civile en temps de guerre est au cœur de la PCP car il vise à empêcher que les civils qui ne sont pas actuellement engagés dans le commerce de la guerre ne deviennent la cible de violences meurtrières. En raison du passage des guerres interétatiques aux guerres intra-étatiques, qui a introduit la violence directement dans les communautés, les besoins de protection de ces civils ont considérablement augmenté.

⁶⁵ L'exception mentionnée peut se produire lorsque le seul moyen d'éviter un grand désastre moral (par exemple, face à la perspective certaine d'un génocide comme les camps de la mort nazis ou le nettoyage ethnique rwandais) est d'agir en violation du principe de l'immunité civile et d'attaquer les civils ennemis. Mais cette justification exceptionnelle peut devenir une pente glissante.

RÉSUMÉ DES MESSAGES PRINCIPAUX

- Les objectifs de la PCP pour interrompre les cycles de violence contre les civils, qui peuvent être décomposés en 3 sous-objectifs : prévenir la violence contre les civils (avant que la violence n'ait lieu) ; arrêter la violence contre les civils (pendant la violence) ; réduire l'impact de la violence contre les civils (après que la violence a eu lieu) et renforcer les interventions non-violentes aux conflits.
- L'encouragement et la dissuasion sont deux tactiques ou stratégies qui jouent un rôle interactif important dans la mise en relation des méthodes, des principes, des sources d'orientation et des compétences aux objectifs clés. Ils sont souvent utilisés simultanément et en aucun cas ne s'excluent mutuellement.
- Les praticiens de la PCP appliquent les caractéristiques spécifiques de la non-violence pour atteindre des objectifs clés. Les caractéristiques comprennent la conquête des agresseurs comme alliés en provoquant un changement d'esprit ; l'élargissement des options d'intervention et de participation ; la corrélation des moyens et des fins ; et le remplacement de la force par la confiance, l'approbation et la transparence.
- Les organisations de la PCP n'adoptent généralement pas d'intérêts partisans ou ne prennent pas parti, même si elles manifestent certaines différences à cet égard. Être impartial, c'est dire : « Nous serons à vos côtés face à l'injustice et à la souffrance, mais nous ne prendrons pas parti contre ceux que vous définissez comme ennemis ». Cela permet aux praticiens de la PCP de nouer des relations avec toutes (ou la plupart) des parties, de gagner leur confiance et leur approbation, et d'obtenir (dans la plupart des cas) une sorte « d'immunité diplomatique ».
- Les organisations de la PCP reconnaissent la primauté des intervenants locaux. Les organisations internationales de la PCP adhèrent généralement aux lois nationales, s'abstiennent de la non-coopération non-violente et considèrent les intervenants locaux sur le terrain comme décideurs dans leurs propres communautés. Cela inclut les décisions d'inviter les équipes de la PCP dans leur communauté pour la protection et d'autres services.
- Les praticiens de la PCP sont presque toujours indépendants de tout groupe d'intérêt spécial, parti politique, idéologie et, dans la plupart des cas, religion. Cependant, les praticiens de la PCP locale peuvent avoir des affiliations avec certains programmes ou groupes, mais restent indépendants en termes de définition de leurs propres programmes et sont souvent impartiaux en ce qui concerne des solutions ou des partis politiques spécifiques. Cela leur permet de concentrer leur attention et leurs ressources sur les besoins de protection de tous les civils vulnérables, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.
- Les praticiens de la PCP utilisent des sources de conseils clés pour surveiller la conformité et hiérarchiser les besoins de protection. Ils les utilisent également pour sensibiliser aux normes internationalement acceptées. En outre, ils soutiennent et encouragent les responsables gouvernementaux, les chefs militaires et les autres décideurs à remplir leurs obligations et à faciliter l'accès à la justice pour les civils.

Bibliographie [Sauf mention contraire toutes les références sont en anglais]

- Anderson, M.B., Doughty, K. et Olson, L. (2003). *Confronting War*. Cambridge, MA : Collaborative for Development Action. http://www.conflictsensitivity.org/sites/default/files/Confronting_War.pdf
- Butler, Judith (2020). *The Force of Nonviolence*. An Ethico-Political Bind. Édition Verso Kindle
- Carriere, R. (2011). "Another Peacekeeping" is Possible. *Kosmos: Creating the New Civilization for the Common Good; The Changing Nature of Human Security*. <http://www.kosmosjournal.org/articles/another-peacekeeping-is-possible>
- Chenoweth, E. et Stephan, M.J. (2011). *Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*, New York, NY : Columbia University Press.
- Cohen, R. (1991). *Human rights protection for internally displaced persons*. Washington, DC : Refugee Policy Group.
- Cohen, R.G. et Deng, F.M. (1998). *Masses in flight: the global crisis of internal displacement*. Washington, DC : Brookings Institution Press.
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. (1992). Recommandation générale N° 19. www.un.org. Disponible à l'adresse : <https://www.un.org/womenwatch/daw//cedaw/recommendations/recomm-fr.htm> (Page en français)
- Coy, P.G. (2012). Nonpartisanship, interventionism and legality in accompaniment: Comparative analyses of Peace Brigades International, Christian Peacemaker Teams, and the International Solidarity Movement. *The International Journal of Human Rights*, 1–19. <http://www2.kent.edu/cacm/faculty/upload/nonpartisanship-interv-legality-in-accompaniment.pdf>
- Eguren, L.E. (2002). *Field protection for human rights defenders: Accompaniment by international observers; A case study*, Peace Brigades International. Disponible sur : <http://protectionline.org/files/2012/07/Field-protection-for-human-rights-defenders-accompaniment-by-international-observers.pdf>
- Ferris, E.G. (2011). *The politics of protection: the limits of humanitarian action*, Washington, DC : Brookings Institution Press.
- Furnari, E. (2014). *Understanding Effectiveness in Peacekeeping Operations: Exploring the Perspectives of Frontline Peacekeepers*. Récupéré à l'adresse <http://hdl.handle.net/10523/4765>
- Gray, Felicity. (2020). *A different kind of weapon': Ethical landscapes of nonviolent civilian protection*. Manuscrit non publié
- Hagen, Jamie J., *The Future of LGBTQ Human Rights in the Women, Peace and Security Agenda* pour l'IPI, le 17 juillet 2019'
- Hoefliger, J. (2009). *Humanity in War*. Genève, Suisse : Comité international de la Croix-Rouge.
- MIR-WPP. (2010). *Engendering Peace: Incorporating a Gender Perspective in Civilian Peace Teams (NGO)*. Mouvement international de la Réconciliation (MIR). http://www.peacewomen.org/assets/file/Resources/NGO/reconpb_engenderedpeaec_iforwpp_2010.pdf
- Comité international de la Croix-Rouge. (2009). *Le droit international humanitaire : un code universel*. <http://www.icrc.org/eng/resources/documents/audiovisuals/video/00981-humanitarian-law-universal->

code-video-2009.htm

- Comité international de la Croix-Rouge. (1977a). *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) du 8 juin 1977*. Comité international de la Croix-Rouge. <https://ihl-databases.icrc.org/dih> [Page en français]
- Comité international de la Croix-Rouge. (1977b). *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 et relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), 8 juin 1977*, Comité international de la Croix-Rouge. <https://ihl-databases.icrc.org/dih> [Page en français]
- Comité international de la Croix-Rouge. (1949). *Conventions de Genève du 12 août 1949*. Consulté le 3 février 2014 sur <http://www.icrc.org/eng/assets/files/publications/icrc-002-0173.pdf>
- Comité international de la Croix-Rouge. (2013). *Standards professionnels pour les activités de protection*. Genève, Suisse. <http://www.icrc.org/eng/assets/files/other/icrc-002-0999.pdf>
- Jose, Betsy et Peace Medie. (2015). *Understanding Why and How Civilians Resort to Self-Protection*. *International Studies Review* 17, 4 (2015): 515-536.
- Gunduz, C. et Torralba, R. (2014), *Evaluation of Nonviolent Peaceforce's Project with the Civilian Protection Component of the International Monitoring Team in Mindanao*. Mediateur and Initiatives for International Dialogue.
- Jose, Betsy et Peace Medie. "Understanding Why and How Civilians Resort to Self-Protection." *International Studies Review* 17, 4 (2015): 515-536.
- Kapila, M. (2013). *Against A Tide of Evil*. San Jose, Californie : Livres Pegasus.
- Karim, Sabrina et Kyle Beardsly (2013), *Female Peacekeepers and Gender Balancing: Token Gestures or Informed Policymaking?* *Interactions internationales* Volume 39, 2013 - Issue 4: A Systematic Understanding of Gender, Peace, and Security—Implementing UNSCR 1325: <https://doi.org/10.1080/03050629.2013.805131>
- King, Martin Luther. (1964). *Why We Can't Wait*. New York, (NY) : Harper and Row.
- Maddox, M. Safety and Security. *Daily Writing Tips*. Extrait le 2 août 2014 de <http://www.dailywritingtips.com/safety-and-security/>
- Mahony, L. et Eguren, L.E. (1997). *Unarmed bodyguards*. West Hartford, CT : Kumarian Press.
- Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Centre pour le dialogue humanitaire. Disponible à l'adresse : http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf
- Nagler, M. (2013). *Degrees of Nonviolence*. <http://www.youtube.com/watch?v=Oo2x44L72GU>
- Nagler, Michael N. (2019). *The Third Harmony. Nonviolence and the new story of human nature*. Berrett-Koehler Publishers, Inc. Édition Kindle
- New Deal for Peace. (2011). *A New Deal for Engagement in Fragile States*. <http://www.newdeal4peace.org/wp-content/uploads/2013/01/new-deal-for-engagement-in-fragile-states-en.pdf>
- Nonviolent Peaceforce, Good Practices in Unarmed Civilian Protection and Protective Accompaniment: Documentation of the workshop in Bogota (Colombia), 13-15 janvier 2020. https://www.nonviolentpeaceforce.org/component/pages_np/freeform/globalreview
- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. (2014). *Protect Schools and Hospitals: Guidance Note on Security Council Resolution 1998*.

<http://childrenandarmedconflict.un.org/publications/AttacksonSchoolsHospitals.pdf>

- Paffenholz, Thania (2015). *Unpacking the local turn in peacebuilding: a critical assessment towards an agenda for future research*. *Third World Quarterly*, 36:5, 857-874, DOI: 10.1080 / 01436597.2015.1029908
- Parallax Press (2019). *True Peace Work. Essential Writings on Engaged Buddhism*. Parallaxe Press
- Primoratz, I. (2010). *Civilian Immunity in War*. Cambridge, R.-U. : Oxford University Press.
- Puttick, Miriam (Centre de cessez-le-feu pour les droits civils). *Eyes on the ground: realizing the potential of civilian-led monitoring in armed conflict* (Juillet 2017). <https://www.ceasefire.org/wp-content/uploads/2017/08/EYES-ON-THE-GROUND-Realizing-the-potential-of-civilian-led-monitoring-Ceasefire-July-2017.pdf>
- Schweitzer, C. (Éd.) (2010). *Civilian Peacekeeping: A Barely Tapped Resource*. Belm-Vehrte, Allemagne : Sozio Publishing. http://nonviolentpeaceforce.org/images/news/CP_A_Barely_Tapped_Resource.pdf
- Simpson, Graeme (2018), *Étude indépendante 2018 sur les jeunes, la paix et la sécurité demandé dans la résolution 2250* : <https://www.youth4peace.info/system/files/2018-10/youth-web-french.pdf> [Document en français]
- Conseil de sécurité de l'ONU. (1998). *Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique (S/1998/318)*. Genève, Suisse : Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Programme des Nations Unies pour le développement. (2013). Affichage du poste : *Peace Infrastructures Portal Officer*. https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_lang=fr&cur_job_id=37818
- UN Women (2019). *Women, peace and security experts look ahead to 2020*<https://reliefweb.int/report/world/women-peace-and-security-experts-look-ahead-2020>
- UNESCO. (1986). Manifeste de Séville sur la violence. [portal.unesco.org](http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=3247&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html). Extrait le 3 février 2014 à l'adresse http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=3247&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNITAR. (2010). *Women, Peace and Security: From Resolution to Action*. <http://www.youtube.com/watch?v=klTqQcWmOxE>
- Wessells, Mike et Kathleen Kostelny (2016) "Child Rights and Practitioner Wrongs: Lessons from Interagency Research in Sierra Leone and Kenya". Dans : M. Ruck, M. Peterson-Badali et M. Freeman (Éds.) *Handbook of Children's Rights: Global and Multidisciplinary Perspectives*. Taylor and Francis.

Module 3

Table des matières

PROTECTION CIVILE DE PAIX : MÉTHODES CLÉS	92
APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	92
3.1 INTRODUCTION.....	92
3.2 METHODES CLES.....	94
3.2.1 <i>Engagement proactif</i>	94
3.2.1.1 Présence protectrice.....	95
3.2.1.2 Accompagnement protecteur	99
3.2.2.3 Interpositionnement.....	103
3.2.2 <i>Veille / surveillance du contexte</i>	104
3.2.2.1 Surveillance du cessez-le-feu.....	105
3.2.2.2 Contrôle des rumeurs	110
3.2.2.3 Alerte précoce et intervention rapide	112
3.2.3 <i>Rétablissement de confiance entre les acteurs</i>	116
3.2.3.1 Renforcement de la confiance.....	117
3.2.3.2 Dialogue à voies multiples et navette diplomatique (dialogue multi-acteur).....	120
3.2.4 <i>Renforcement des capacités des acteurs</i>	124
3.2.4.1 Renforcement des capacités d'autoprotection	125
3.2.4.2 Soutenir les mécanismes locaux de gestion et prévention des conflits.....	128
3.2.4.3 Réunions de sécurité communautaire	132
3.2.4.4 Équipes de protection.....	133
3.3 LA SENSIBILISATION	135
3.3.1 <i>Formation</i>	135
3.3.2 <i>Organisation</i>	137
RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX	139
BIBLIOGRAPHIE	141

PROTECTION CIVILE DE PAIX : MÉTHODES CLÉS

Aperçu et objectifs d'apprentissage

A la fin de ce module, les participants pourront:

- ✓ Expliquer les méthodes de base de la PCP
- ✓ Appliquer les méthodes lors d'exercices pratiques

Ce module présente les principales méthodes employées par les praticien.nes de la PCP sur le terrain. Il convient de noter d'emblée que si nous les catégorisons en cinq approches principales, les méthodes individuelles sont rarement utilisées isolément et fonctionnent de manière interdépendante dans la pratique. Et puisque la PCP évolue et s'adapte constamment au contexte d'intervention, elles pourraient ne pas décrire toutes les méthodes utilisées par les intervenants de la PCP. La PCP dans sa forme la plus élémentaire tourne autour de la notion d'être physiquement présent sur le terrain et d'utiliser cette présence de manière stratégique pour protéger les civils. Certaines organisations peuvent utiliser la sensibilisation comme méthode, mais ces efforts sont basés sur ce qui a été appris en étant présent dans les communautés. D'autres peuvent concentrer leurs efforts principalement sur la formation des réseaux locaux de la société civile, mais elles le feront dans le but d'aider ces réseaux à utiliser *leur* présence physique pour protéger les civils. Ainsi, que la PCP soit appliquée par des intervenants locaux dans leurs communautés ou par des organisations internationales de la PCP dans des pays étrangers, l'hypothèse d'une présence physique directe est intégrée à toutes ses méthodes. De même, si l'établissement de relations est identifié comme l'une des méthodes, de bonnes relations de travail avec les parties prenantes pertinentes engagées dans les conflits est un élément essentiel de la PCP.

Nous avons catégorisé les méthodes de la PCP en cinq groupes principaux afin de mieux clarifier la théorie et la pratique de la PCP. Ceux-ci comprennent : l'engagement proactif, le suivi, l'établissement de relations, la sensibilisation et l'amélioration des capacités. Chacune de ces méthodes à un certain nombre d'applications différentes :

- **Engagement proactif** : présence protectrice, accompagnement protecteur et interposition.
- **Veille/ surveillance du contexte** : surveillance du cessez-le-feu, contrôle des rumeurs et alerte précoce et intervention rapide
- **Rétablissement de la confiance entre les acteurs** : renforcement de la confiance et dialogue multipiste
- **Renforcement des capacités des acteurs** : renforcement des capacités d'autoprotection et renforcement des mécanismes locaux de gestion et prévention pacifique des conflits
- **La sensibilisation : Formation et organisation des acteurs**

3.1 | Introduction

Les différentes méthodes de la PCP sont illustrées dans les diagrammes 1 et 2 (ci-dessous). Les deux diagrammes et les explications sont destinés à fournir une introduction générale à la gamme de méthodes utilisées par les différents intervenants de la PCP. Comme mentionné précédemment, différents contextes, intérêts et opportunités ont conduit à des applications créatives des différentes méthodes, qui ne sont pas toutes présentées ici (dans leur intégralité). Outre le diagramme cyclique de la PCP (Diagramme 1) qui montre une catégorisation des méthodes de la PCP, un deuxième modèle (Diagramme 2) a été ajouté pour mettre l'accent sur la relation entre méthodes, principes et objectifs.

La PCP comporte plus que les méthodes énumérées ici. Les intervenants militaires, les organisations de défense des droits humains et les gouvernements nationaux s'engagent tous dans une forme quelconque d'établissement des relations, d'alerte précoce ou de surveillance. Les méthodes fondées sur des principes spécifiques (voir module 2) contribuent à interrompre les cycles de violence et à améliorer les interventions non-violentes de la prévention des conflits (voir module 2) et sont appliquées avec des compétences spécifiques (voir module 4). La PCP est une procédure de protection des personnes et de réponses aux conflits complexe, systémique et flexible.

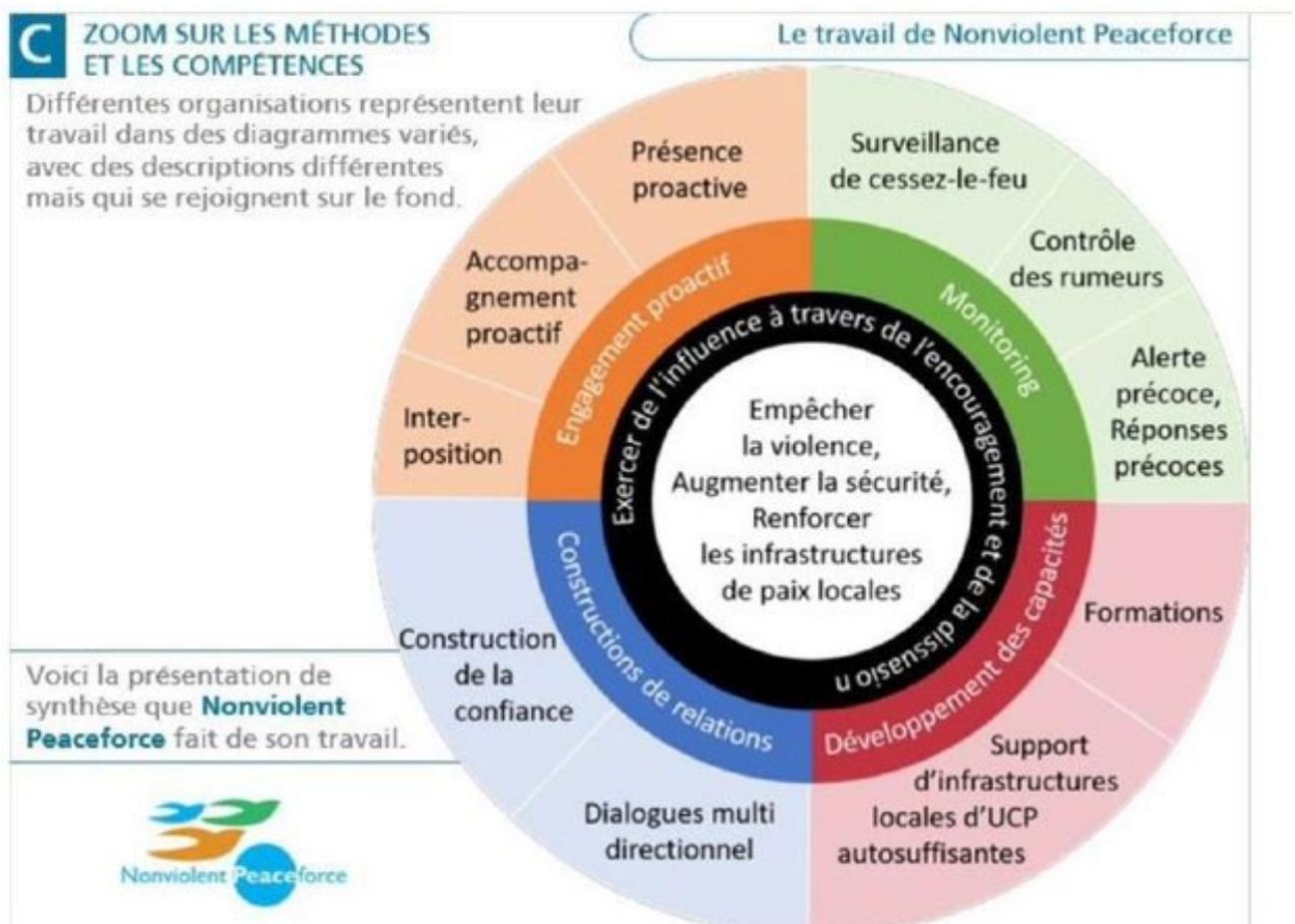


Figure 1 : Méthodes et applications de l'ICP (extrait du Diplôme Universitaire en ligne par le Comité ICP)

Diagramme 1 : voici la gamme des méthodes de la PCP utilisées dans ce module comme feuille de route. Il s'agit du diagramme cyclique des principes et des sources d'orientation qui rassemble les méthodes déployées dans le cadre de la PCP.

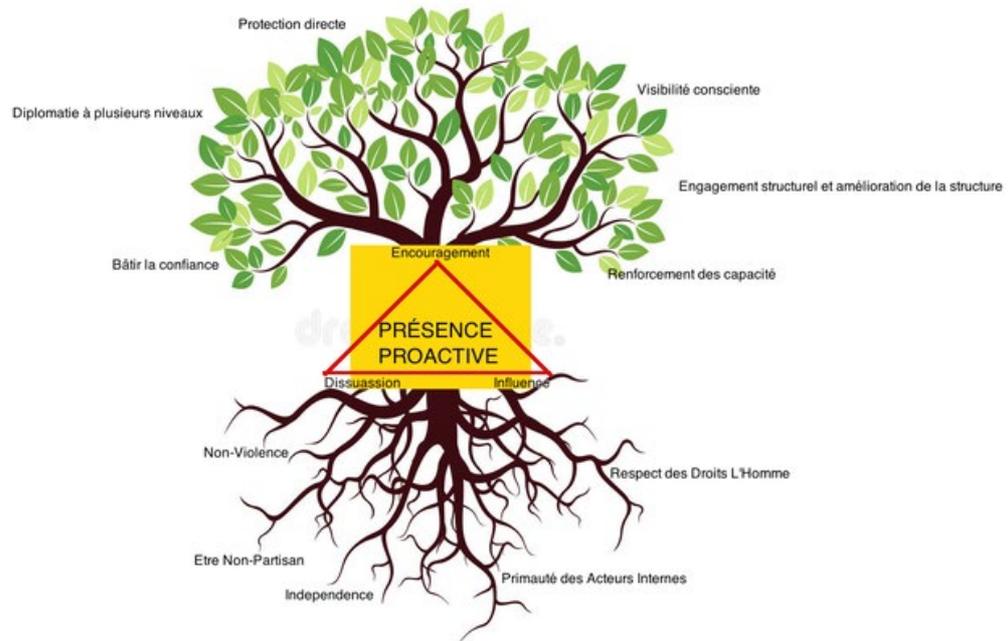


Diagramme 2 : le diagramme arborescent de la PCP montre les principes de la PCP comme les racines d'un arbre, ancrant toutes les activités de la PCP. Les méthodes sont affichées sous forme de branches et les objectifs au centre sous forme de tronc. L'établissement de relations est illustré comme un arrosoir, qui nourrit continuellement l'arbre dans son ensemble.

3.2 | Méthodes clés

3.2.1 | Engagement proactif

L'engagement proactif est la méthode déterminante de la PCP. Il affirme que si la présence physique de praticien.nes peut être utile pour fournir une protection, une véritable sécurité passe généralement par un engagement proactif avec toutes les parties prenantes appropriées, y compris celles qui ciblent les civils. Bien

que le terme « engagement proactif » soit fréquemment utilisé pour décrire la méthodologie de la PCP en général, dans ce cours – et dans cette section en particulier – il est utilisé pour indiquer une méthode distincte. En tant que tel, il a trois applications différentes, mais étroitement liées entre-elles : la présence protectrice, l'accompagnement protecteur et l'interposition. Cette section décrit ces trois applications.

3.2.1.2 | Présence protectrice

QU'EST-CE QUE LA PRÉSENCE PROTECTRICE ?

Il existe deux types fondamentaux de présence protectrice (également appelée « accompagnement » par certaines organisations). Le premier type fait référence à la présence à long terme d'intervenants humanitaires internationaux dans une zone de conflit violent. Bien que de nombreuses agences humanitaires soient présentes dans de tels contextes et puissent avoir un effet protecteur, il ne s'agit pas de la PCP. Des études montrent que la protection par simple présence, bien qu'importante, a ses limites. Sorcha O'Callaghan et Sara Pantuliano ont découvert, en examinant la protection sur le terrain au Darfour, qu'elle pouvait même créer un faux sentiment de sécurité au sein des communautés qui estiment que la communauté internationale s'est engagée à les protéger (comme indiqué dans Ferris loc.1518). Mahony (field presence, 2006) note que le personnel des droits humains de l'ONU et d'autres peuvent fournir un peu de protection simplement en étant présent, mais doivent réfléchir en particulier à la manière d'augmenter leur impact protecteur. Une attention consciente à maximiser la présence protectrice des équipes de la PCP dans une communauté, et à traiter les impacts négatifs potentiels, peut cependant fournir une protection significative. Ainsi, le deuxième type de présence protectrice fait référence à une méthode spécifique par laquelle le personnel de la PCP est stratégiquement placé dans des endroits où les civils font face à des menaces imminentes. Ce type de présence est souvent assuré pendant des périodes plus courtes, de quelques heures à quelques mois, mais peut aussi être fournis pendant des périodes plus longues lorsque le niveau de menace est constamment élevé. En Amérique centrale et du Sud, on parle souvent d'accompagnement d'un village ou d'une communauté. Ce type de présence protectrice, avec son attention plus consciente à maximiser la protection, représente plus précisément le concept d'engagement proactif.

“Il y a toujours des gens au coin des rues qui nous espionnent pour contrôler nos mouvements. Lorsqu'ils voient que des internationaux entrent dans nos bureaux, cela nous aide énormément.”

Farfan, A.E. (sd) *Families of the Disappeared*. Guatemala : Peace Brigades International

La présence protectrice est peut-être l'application la plus élémentaire des méthodes de la PCP. Bien que dans certains cas, elle soit utilisée seule, elle est fréquemment utilisée avec d'autres méthodes. Lorsque, par exemple, l'observation ou le renforcement des capacités sont appliquées dans une situation de conflit violent, la présence physique du personnel de la PCP, pendant l'observation ou le renforcement des capacités, peut être utilisée de manière stratégique pour accroître le sentiment de sécurité parmi les bénéficiaires directs ou les civils présents aux alentours. Bien entendu, les personnes vivant dans leur propre communauté sont généralement « présentes ». La présence devient PCP lorsque les populations locales se positionnent stratégiquement dans des endroits pour se protéger et protéger les autres dans leurs communautés.

COMMENT FONCTIONNE LA PRÉSENCE DE PROTECTION ?⁶⁶

En temps de paix relative, la plupart des agresseurs commettent des actes de violence en privé pour éviter les répercussions juridiques et sociales. Cependant, dans de nombreuses situations de conflit prolongé, les systèmes juridiques s'effondrent et les actes de violence deviennent un événement quotidien, commis en plein jour. Les efforts visant à influencer les décideurs pour mettre fin à la violence sont importants, mais souvent insuffisants. Les abus systémiques sont le produit d'une collaboration entre des intervenants à de nombreux niveaux, qui doivent tous être influencés. Il est donc peu probable que les paroles prononcées au Conseil de sécurité des Nations Unies apportent un changement dans une zone de conflit tant qu'elles ne seront pas traduites en actions directes sur le terrain par les missions, les soldats de la paix, les diplomates, les ambassades, les agences donatrices et autres. Les encouragements ou pressions externes pour atteindre un État ou un groupe armé doivent descendre dans la chaîne de commandement (Mahony, 2006).

Les États et les groupes armés peuvent également créer des diversions afin d'échapper à la responsabilité d'abus, même en admettant qu'ils se produisent. Une diversion courante et extrêmement efficace est l'utilisation d'opérations paramilitaires ou d'escadrons de la mort. Ceux-ci sont souvent soit secrètement sous contrôle militaire, soit autorisés à agir en toute impunité lorsque leur ordre du jour convient à l'État. Dans d'autres cas, des explications telles que « manque de discipline » ou « personnes incontrôlables » éloignent les décideurs de haut niveau des abus. Le banditisme et les « accidents » camouflent aussi couramment les attaques politiques. Les diversions donnent à la partie abusive et à ses alliés internationaux un niveau de déni plausible face à des accusations. Face à de telles contre-mesures, les stratégies de riposte internationales doivent être complétées par une action de protection plus ciblée et plus efficace (ibid. p. 15). Dans certains conflits, les Nations Unies et d'autres organisations internationales y ont accordé peu ou aucune attention, si bien que les intervenants armés n'ont subis aucune pression.

L'un des partenaires de WASH [assainissement et hygiène de l'eau] avait découvert un ancien tunnel de l'Etat islamique [sur un site de déplacement en Irak]. Les forces de sécurité ont été appelées pour assurer la sécurité des personnes au cas où des membres de l'Etat islamique ou des restes explosifs de guerre restaient dans le tunnel. Nous avons maintenu une présence protectrice tout au long de l'enquête sur les forces militaires afin de surveiller toute tentative des forces de sécurité d'utiliser cette situation comme couverture pour détenir arbitrairement des PDI ou utiliser une force excessive.

Membre du personnel de Nonviolent Peaceforce en Irak (février 2018)

La présence d'observateurs internationaux – en particulier s'ils sont des praticien.nes de la PCP formés – renforce l'intervention internationale pour mettre fin aux attaques contre les civils de trois manières importantes:

1. **Cibler toute la chaîne de commandement** : Interagir avec la chaîne de commandement des acteurs aux conflits. Le personnel de la PCP (qu'il s'agisse du personnel national ou international) interagit avec tous les grades de la hiérarchie militaire et civile, nationale et locale, assurant une prise de conscience des conséquences internationales des mauvais traitements infligés aux civils. Aucun autre effort international ne peut égaler l'efficacité de la présence d'observateurs formés sur le terrain, offrant une visibilité internationale directe des agresseurs et établissant des relations aux niveaux local et régional. Ces relations offrent la possibilité de créer des interactions coopératives, de sorte que la protection ne repose pas uniquement sur la coercition ou la pression. Ceci est particulièrement pertinent car la chaîne de

⁶⁶ Cette section s'inspire du travail de Liam Mahony ; voir *Proactive Presence: Field Strategies for Civilian Protection*

commandement n'est jamais une entité unifiée. Construire des relations étroites avec des individus réceptifs au sein des groupes d'agresseurs permet aux équipes de la PCP d'avoir un soutien nécessaire pour maintenir leur présence. De plus, le personnel de la PCP peut encourager ces personnes solidaires à réformer la structure organisationnelle du groupe et à réduire la violence.

2. Etablir les responsabilités : le suivi et la vérification à différents des faits peuvent aider à établir les responsabilités des acteurs sur le terrain (groupes armés, armés étatiques, milices d'autodéfense, paramilitaire). Qui est impliqué ? Comment ? Quel mode opératoire ?

3. Renforcer l'engagement international : lorsqu'un acte de violence se produit malgré la présence internationale, la communauté internationale est susceptible de réagir plus rapidement que s'il n'y avait pas eu une telle présence. Les ambassades et les gouvernements d'origine s'engagent généralement plus énergiquement dans la protection lorsque leurs propres citoyens sont présents dans une mission et se trouvent en danger. Cela augmente la pression sur les décideurs de haut niveau pour qu'ils agissent (ibid. p. 16). Cela n'entraîne pas automatiquement une protection accrue, mais augmente considérablement l'attention internationale sur une situation.

Bien entendu, dans certains contextes les populations locales peuvent également s'assurer elles-mêmes une présence protectrice sans l'implication d'intervenants externes de la PCP en choisissant par exemple de voyager en groupe, d'avoir une présence un chef local respecté, ou d'interagir avec des acteurs armés de manière à leur faire savoir qu'ils sont surveillés. Parfois, aussi des personnes d'une partie d'un pays ou d'un groupe ethnique majoritaire offrent une présence protectrice, apportant de la crédibilité et une attention utile aux groupes marginalisés ou opprimés. Par exemple, les équipes de Christian Peacemaker au Canada ont assuré la présence et la défense d'un chef des Premières Nations qui jeûnait pour contester contre les actions du gouvernement. La présence internationale peut dans certaines circonstances être plus efficace pour protéger les civils que les efforts locaux ou nationaux, mais elle peut aussi saper les efforts locaux, exacerber les tensions ou tout simplement être moins efficace par rapport aux efforts de protection locaux ou nationaux.

PRÉSENCE PROTECTRICE EN ACTION

La présence protectrice est employée sous différentes formes, selon la nature du conflit, le contexte et le mandat de l'organisation qui assure la présence. Les praticien.nes de la PCP du monde entier assurent une présence protectrice dans les camps de réfugiés, dans les bureaux et les maisons des défenseurs des droits humains, dans les écoles, les hôpitaux et les marchés... Une présence protectrice est également assurée en parallèle à l'observation des manifestations, procès ou manifestations, célébrations et défilés. Enfin, une présence protectrice peut être assurée par des patrouilles (voir encadré 2, module 1).

Dans certains cas, une présence protectrice est assurée aux individu.e.s (p. ex., avocat.e.s spécialisé.e.s dans les droits humains, journalistes) et dans d'autres cas à de grands groupes (p. ex., réfugiés, groupes d'agriculteurs ou communautés menacées). Dans les situations à haut risque, les membres de l'équipe de la PCP travaillant par équipes et la présence du personnel de la PCP peut être maintenue vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Dans les situations à faible risque, la présence des acteurs de la PCP n'a pas besoin d'être continue.

Bien que les organisations de la PCP ne fonctionnent pas toutes de la même manière, il existe de nombreuses similitudes dans la façon dont elles assurent une présence protectrice. La visibilité consciente est une tactique

communément partagée parmi les interventions de la PCP internationales. Parmi les intervenants locaux, il y a plus de variabilité, toujours en fonction du contexte. De nombreuses agences de la PCP utilisent des uniformes, véhicules, drapeaux et autres marqueurs clairement identifiables pour renforcer leur visibilité et augmenter leur sécurité.⁶⁷ Les uniformes (gilets avec le logos de l'organisation) sont particulièrement importants pour les membres du personnel local, qui, sans leur uniforme distinctif, pourraient facilement être confondus avec des spectateurs.

Si nous surprenons les intervenants armés sur le terrain, nous n'avons pas fait notre travail.

Tiffany Easthom, ancienne chef de mission, Nonviolent Peaceforce, Soudan du Sud.

QUELS SONT LES DÉFIS DE LA PRÉSENCE PROTECTRICE ?

Les défis liés à la présence protectrice sont les suivants :

- l'efficacité est basée sur l'approbation du personnel de la PCP de la part parties prenantes au conflit – des relations et des voies de communication doivent être établies avec les parties prenantes au conflit avant que la présence puisse être utilisée pour assurer une protection ;
- être présent et visible est le fondement de cette technique, mais n'assure pas de protection en soi, à moins qu'elle ne soit utilisée de manière stratégique. Si l'approbation de la présence de la PCP échoue, les stratégies de protection doivent être soutenues par des pressions crédibles provenant d'autres intervenants et institutions internationaux ;
- La dépendance de la pression des moyens de pression sur les acteurs au conflit pour qu'elle soit crédible : c.-à-d. des pressions politiques, économiques, juridiques, religieuses, culturelles ou sociales telles que la perturbation du tourisme, la mise en accusation par une cour ou un tribunal, l'imposition de sanctions économiques, ou l'annulation de contrats, d'investissements ou de programmes d'aide ;
- les stratégies de protection doivent être fondées sur une recherche approfondie (connaissance du contexte, des acteurs.) . Il est important d'identifier quels intervenants sont à l'origine de la menace et à quels types de pression ils peuvent être exposés, qui les soutiendra, quelle influence ont-ils et dans quelle mesure ils utiliseront leur influence pour soutenir la protection des civils. La recherche doit également préciser la probabilité d'augmentation des risques d'une intervention pour les individus et les communautés ;
- il est généralement utile d'avoir une ligne directe de communications ouvertes avec les acteurs impliqués dans le conflit, quelque part le long de leur chaîne de commandement, afin que l'influence soit effectivement appliquée ; de plus, tous les acteurs impliqués dans un conflit n'ont pas des chaînes de commandement clair ; et il y a des groupes sur lesquels il n'est guère possible de faire pression ;
- Même si la présence de la PCP est acceptée par les principales parties impliquées dans le conflit, des groupes armés dissidents ou des groupes criminels peuvent cibler le personnel de la PCP et prendre des mesures contre les équipes de la PCP travaillant contre leurs intérêts.

⁶⁷ Certains soutiennent que les praticien.nes de la PCP devraient s'efforcer d'obtenir un minimum de visibilité nécessaire pour faire le travail. La surexposition peut être l'occasion d'une attaque politique ou d'un glissement vers la dépendance. La sous-exposition annule les avantages de la présence de la PCP dans un conflit et peut diminuer sa crédibilité (Schirch, 2006, p. 93)

ENCADRÉ 2 | ÉTUDE DE CAS : PRÉSENCE PROTECTRICE DANS UN HÔPITAL AU MILIEU DE LA VIOLENCE TRIBALE À JONGLEI

Le 4 janvier 2012, le Gouvernement sud-soudanais a déclaré l'état de Jonglei zone sinistrée à la suite d'affrontements tribaux massifs qui se sont produits à fin décembre 2011. Bien qu'il y ait une longue histoire de conflits violents et brutaux entre les tribus Lou Nuer et Murle, la situation s'est dramatiquement aggravée lorsque quelque 5 000 combattants Lou Nuer et Dinka ont marché sur la ville pour une apparente attaque de représailles. Les combattants ont brûlé des villages entiers en route vers Pibor et blessé, tué et enlevé de nombreuses femmes et enfants Murle.

Les victimes de la violence des trois tribus, blessées mortellement, ont été évacuées vers l'hôpital universitaire de Juba (dans la capitale). Les patients à l'hôpital comprenaient deux nourrissons qui avaient été trouvés allongés à côté de leurs mères décédées, le crâne ouvert, et une fillette de quatre ans retrouvée avec son abdomen ouvert et ses intestins exposés.

Des membres de Nonviolent Peaceforce se sont rendus à l'hôpital pour évaluer la situation après que des membres des trois tribus ont commencé à se rendre à l'hôpital et à se menacer mutuellement. Lorsque des combattants de Lou Nuer blessés à l'hôpital ont affirmé qu'ils « finiraient le travail » et tueraient les patients Murle, ces derniers se sont enfermés à l'intérieur du pavillon avec une chaîne et un cadenas et ne laissaient plus personne entrer. Comme l'a dit un témoin : « C'était horrible. Ça sentait la chair en décomposition. Ils étaient tous les uns sur les autres parce que l'endroit était trop petit, mais ils avaient trop peur de sortir ou de laisser quelqu'un entrer. »

Nonviolent Peaceforce s'est engagé avec les patients et le personnel hospitalier, ainsi qu'avec des représentants des différentes

3.2.1.2 | Accompagnement protecteur

C'était grâce à ces ressortissants étrangers, si préoccupés par notre situation, qui ont travaillé avec dévouement et un profond respect. J'étais pleinement consciente que sans leur présence, les menaces auraient pu passer des paroles aux actes. Ils sont restés avec nous une nuit de novembre où nous avons dû déménager de toute urgence parce qu'un homme m'a téléphoné pour m'informer que ma fille aurait été violée, mutilée et torturée par des moyens inimaginables pour la raison que je m'étais impliquée avec la mauvaise personne. [Forcées dans notre deuxième exil] PBI nous a accompagnées dans la triste marche vers l'immigration et nous a accompagnées jusqu'à la porte de l'avion. Un de ses membres a dû me pousser littéralement dans l'avion pendant que je pleurais de manière incontrôlable.

Claudia Julieta Duque, Journaliste Colombienne pour Radio Nizkor. Brigades de paix internationales (2009).

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR ?

L'accompagnement protecteur est une présence protectrice en mouvement. C'est l'application la plus connue des méthodes de la PCP. L'accompagnement protecteur est pratiqué par presque toutes les agences de la PCP dans presque tous les types de contextes. Les pratiquants de la PCP ont été décrits comme des « gardes du corps non-armés » car ils marchent fréquemment aux côtés de défenseurs des droits humains menacés dans des zones de conflit violent. Un accompagnement protecteur est fourni aux civils lorsqu'ils perçoivent une menace, soit pendant leur trajet d'un endroit à un autre, soit à leur arrivée à destination. Il peut être entrepris par des « parties tierces » extérieurs ou déployé comme une stratégie d'autoprotection lorsque certaines personnes d'une communauté en accompagnent d'autres pour leur protection.

En plus de l'accompagnement protecteur, les praticien.nes de la PCP proposent également d'autres formes d'accompagnement. Certains les appellent « accompagnements stratégiques » ou « accompagnements physiques », bien que l'accompagnement protecteur soit à la fois stratégique et physique. Ils ont également été définis comme des « accompagnements politiques, psychosociaux, juridiques et médicaux. » L'accompagnement politique sera discuté plus loin dans ce module sous la section de la sensibilisation. L'accompagnement juridique se réfère principalement à la présence dans les tribunaux et les prisons ou à l'accompagnement des survivants pour dénoncer les violations des droits humains. L'accompagnement psychosocial fait généralement référence à la fourniture d'un soutien moral à des intervenants qui ne sont peut-être pas exposés à un risque immédiat de violence, mais qui se sentent en danger en raison d'un traumatisme passé. Les accompagnements médicaux relient les survivants de la violence aux prestataires de services désignés. Certaines organisations, en particulier en Amérique latine, disent qu'elles « accompagnent un processus » et pas seulement des personnes ou des communautés. En ce sens, il est entendu qu'il y a tout un processus, comme le retour des réfugiés au Guatemala, qui doivent être accompagnés.⁶⁸

Alors que l'accompagnement protecteur est utilisé dans le but de fournir une protection, d'autres formes d'accompagnement sont utilisées pour renforcer la confiance et connecter les civils vulnérables aux prestataires de services désignés. Bien que la peur puisse jouer un rôle, il se peut qu'il n'y ait pas de menace immédiatement identifiée ou d'agresseur potentiel à dissuader. Dans ces cas, il est généralement peu ou pas nécessaire de mettre en place des stratégies de protection élaborées, une visibilité consciente ou la mise en place d'un réseau de soutien d'intervenants influents. La combinaison de l'accompagnement protecteur et d'autres formes d'accompagnement a conduit à une compréhension édulcorée de l'accompagnement protecteur. Cela dépouille le concept d'accompagnement protecteur de sa puissance et peut créer des risques pour la sécurité. Lorsque les praticien.nes de la PCP confondent l'accompagnement des réfugiés traumatisés vers les agences d'aide humanitaire avec un « accompagnement protecteur », ils abandonneront plus probablement le travail préparatoire et les stratégies de sécurité que les accompagnements protecteurs exigent. Lorsque ces praticien.nes prennent alors l'accompagnement d'un chef réfugié menacé ou d'un défenseur des droits humains d'une manière similaire, ils pourraient facilement se mettre eux-mêmes et les personnes qu'ils accompagnent en danger. Dans cette section, « accompagnement » est compris au sens strict comme un accompagnement protecteur.

Compte tenu de cela, des distinctions claires entre l'accompagnement protecteur et les autres formes d'accompagnement peuvent rarement être faites. Les différentes formes d'accompagnement existent sur un spectre allant des accompagnements médicaux à l'accompagnement, par exemple, d'avocats de renom menacés de mort pour leur enquête sur des allégations de génocide. Au Sri Lanka, les intervenants de la PCP ont accompagné les agriculteurs dans les bureaux du gouvernement local après le tsunami de 2004 pour être une présence de soutien. Les registres fonciers ayant été emportés, les gens ont dû rétablir la propriété foncière, mais ont eu peur de s'adresser aux fonctionnaires compétents. Plus qu'un simple renforcement de la confiance, certains de ces accompagnements ont toutefois empêché les agriculteurs de se voir refuser leurs terres. Ainsi, ce qui a commencé comme un soutien moral s'est progressivement transformé en protection.

Nous ne pouvons pas faire partir les soldats, mais nous pouvons défendre autre chose. En accompagnant ces enfants à l'école, nous dissuadons les soldats et les colons de les harceler et faisons en sorte que les enfants se sentent plus en sécurité. De plus, la présence de notre équipe – qui donne un « tope-là », une poignée de main ou un sourire – agit comme un contrepoids au

⁶⁸ Certains de ces intervenants décrivent la protection comme une activité de processus d'accompagnement plus petite qui comprend entre autres la sensibilisation et l'établissement de relations. Suivre cette ligne de pensée de la PCP fait partie de l'accompagnement plutôt que l'inverse.

stress auquel ces enfants sont confrontés quotidiennement, vivant sous occupation militaire. Nous espérons que notre présence permettra aux enfants de se concentrer davantage sur nous que sur les crosses de fusil.

Josefin, EAPPI à Naplouse (2016)

COMMENT FONCTIONNE L'ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR ?

L'accompagnement protecteur fonctionne de manière similaire à la présence protectrice. Cependant, l'accompagnement signifie souvent voyager à travers ou vers une zone de conflit violent. Cela signifie que des mesures de précaution supplémentaires doivent être prises. Il peut y avoir des barrages routiers ou des mines sur le chemin, ou la route peut traverser un territoire contrôlé par des forces militaires opposées ou groupes armés. Tout comme les praticien.nes de la PCP établissent des relations verticalement (en haut et en bas de la chaîne de commandement) pour assurer une présence protectrice, les relations doivent également être construites horizontalement lorsqu'elles traversent différentes zones. Dans différents domaines, il peut également y avoir différentes chaînes de commandement.

L'accompagnement protecteur est une stratégie préventive et non défensive. Le personnel de la PCP utilise sa présence physique, sa visibilité et ses relations pour éviter que les menaces ne se concrétisent. Dans le cas où des menaces *se manifestent* et l'individu ou le groupe accompagné est attaqué pendant l'accompagnement, le personnel de la PCP n'utilisera pas sa présence pour s'engager dans une lutte physique. Cependant, ils essaieront de rester avec l'individu ou le groupe le plus longtemps possible, même s'ils sont emmenés ou arrêtés. Les praticien.nes de la PCP dans de telles situations peuvent passer des jours entiers à se rendre dans les commissariats de police, les prisons ou les bureaux du gouvernement, essayant d'obtenir des informations sur les allées et venues et le bien-être de leurs partenaires locaux. Ils peuvent également utiliser leur réseau d'intervention local, national et/ou international pour plaider en faveur de la libération ou du retour des personnes arrêtées ou enlevées.

Les intervenants locaux qui demandent un accompagnement protecteur le perçoivent parfois à tort comme rien de plus qu'un filet de sécurité supplémentaire. Lorsqu'ils sont menacés, ces intervenants restent souvent discrets et poursuivent leurs activités dans la clandestinité. Ils pensent parfois qu'ils peuvent continuer à faire profil bas, tout en ajoutant un accompagnement international par mesure de précaution. L'accompagnement protecteur, cependant, comme toute autre méthode de la PCP, ne peut généralement pas être effectué en secret. En fait, abandonner la transparence et la visibilité ouvre la porte à la suspicion, à la méfiance et à la perception de partisanerie. Cela mine tout le système d'engagement proactif. Accepter l'accompagnement, c'est augmenter la visibilité. Cela signifie que les intervenants locaux sortent de l'ombre, montrant qu'avec la communauté internationale de leur côté, il y aura de graves conséquences pour les agresseurs si les menaces se concrétisent. Par conséquent, en acceptant l'accompagnement, les intervenants locaux acceptent que les agresseurs potentiels soient informés de l'endroit où ils se trouvent, au moins pendant la période de l'accompagnement.

Dans les cas où les civils menacés ne souhaitent pas accroître leur visibilité, mais souhaitent tout de même bénéficier de la présence du personnel de la PCP, c'est parfois la patrouille qui est appliquée à la place de l'accompagnement. Les équipes de la PCP peuvent se déplacer dans une zone spécifique où se déplacent des civils menacés, sans avoir la responsabilité de fournir une protection physique directe à ces civils. Si l'accompagnement est une présence à proximité du périmètre, la patrouille est une présence au périmètre large. Les patrouilles sont également utilisées par les praticien.nes de la PCP comme alternative à l'accompagnement dans des situations où les groupes menacés sont très importants ou s'il est difficile de faire des accords spécifiques sur la conduite et les valeurs. De grands groupes de PDI peuvent, par exemple, voyager à travers des zones hostiles et certains d'entre eux peuvent insister pour porter des armes. L'accompagnement direct de l'ensemble du groupe peut compromettre les principes d'impartialité et de non-violence de la PCP ou peut

entraîner des conséquences indésirables. Pour ces raisons, les équipes de la PCP peuvent décider d'accompagner les chefs des déplacés internes et, à travers eux, de fournir une protection au grand groupe, ou choisir, à la place, de patrouiller la zone.

L'ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR EN ACTION

Un accompagnement protecteur est fourni aux individus et aux groupes. Dans la plupart des cas, les individus sont des défenseurs des droits humains, des journalistes, des environnementalistes et des dirigeants de groupes minoritaires ciblés ainsi que leurs proches. Les groupes peuvent inclure des personnes déplacées, des jeunes à risque de recrutement forcé ou des humanitaires livrant de l'aide.

De nombreuses organisations internationales de la PCP ont souligné l'importance d'inclure le personnel international de la PCP dans les missions à haut risque, sur la base de l'idée que les forces de sécurité nationales seraient moins susceptibles de cibler des étrangers. Ces missions sont souvent composées exclusivement d'internationaux. Genre, nationalité, race et appartenance ethnique, ainsi que compétences personnelles, sont des facteurs importants à prendre en compte pour identifier l'équipe d'accompagnement la plus efficace pour une mission spécifique (la perception est essentielle). Les missions à faible risque incluent souvent du personnel de la PCP national ou local. Il peut même être constitué exclusivement de personnel national et/ou local. Un intervenant national d'une autre partie du pays peut être perçu très différemment d'un intervenant local de la communauté affectée. L'utilisation stratégique du privilège (occidental, blanc) ou de toute autre identité comme moyen de protection reste un sujet controversé pour de nombreux intervenants de la PCP. Si l'utilisation de telles identités sauve des vies, elles peuvent également renforcer les systèmes d'oppression coloniaux, racistes ou autres. Ainsi, les praticien.nes doivent être bien formés et conscients de la dynamique qu'ils renforcent (voir le module 5 pour plus d'informations). Comme avec tous les aspects de PCP, l'analyse du contexte est de la plus haute importance – la détermination de la composition des équipes d'accompagnement ne fait pas exception.

Les organisations internationales de la PCP sont devenues de plus en plus conscientes des capacités existantes ou des antécédents des communautés locales pour s'accompagner les unes les autres. La Force de paix non-violente au Soudan du Sud, par exemple, a encouragé les femmes menacées de violence sexuelle à s'accompagner ou à se déplacer en groupe pour aller chercher de l'eau ou couper l'herbe. Cela s'est avéré efficace. Certains défenseurs des droits humains en Indonésie appliquaient déjà des méthodes d'engagement proactif, mais estimaient que l'accompagnement international des volontaires de Peace Brigades International renforçait davantage leur effet dissuasif.

Avant toute mission d'accompagnement, les équipes de la PCP évalueront la menace : d'où vient la menace, pourquoi la menace existe-t-elle et y a-t-il un schéma identifiable ? Le personnel de la PCP évalue également les risques que la menace représente pour l'individu ou le groupe ciblé. Certaines menaces sont très graves, mais si l'individu ou le groupe est capable de les gérer, le risque qu'il court peut ne pas être élevé. À l'inverse, une menace peut sembler plutôt insignifiante, mais si l'individu ou le groupe ciblé est extrêmement vulnérable il n'aura aucune capacité pour faire face à la menace. Les praticien.nes de la PCP évalueront également si l'accompagnement est la méthodologie appropriée et s'entendront avec les intervenants locaux sur la forme et l'intensité de l'accompagnement. De plus, ils informeront les autorités compétentes et les autres intervenants de l'accompagnement. En fin de compte, la prise de décision sur toutes ces questions revient à ceux qui demandent l'accompagnement. Ils peuvent décider que garder un profil bas soit plus efficace ou plus sûr dans une situation particulière. Faire face à ces dilemmes requiert sensibilité et créativité.

Lors d'une mission d'accompagnement, les membres de l'équipe de la PCP utilisent généralement un système de

communication direct, strict pour tenir leur base au courant de leurs progrès et de leur sécurité. Ils peuvent également apporter un ordre de mission, une liste de numéros de téléphone et des lettres de soutien officielles de hauts fonctionnaires ou de commandants militaires qui soutiennent l'accompagnement. Ces intervenants peuvent être contactés en cas de complications. Si l'accompagnement protecteur implique une présence physique et une visibilité étroite, les praticien.nes de la PCP s'assurent qu'ils.elles ne soient pas perçu.e.s comme impliqué.e.s dans les activités de ceux qu'ils.elles accompagnent. Surtout dans les cas sensibles comme l'accompagnement d'avocats qui enquêtent sur des violations des droits humains, le personnel de la PCP veille à maintenir une distance de sécurité pendant toute la durée de l'enquête. En faisant cela, ils.elles envoient un message clair d'impartialité ; ils.elles sont présents pour protéger l'avocat, mais ils.elles ne participent pas à l'enquête proprement dite.

A Catatumbo, nous avons fait une visite accompagnée par Peace Brigades International. Nous avons été arrêtés à un barrage routier paramilitaire. PBI a passé des appels téléphoniques et les paramilitaires ont passé des appels téléphoniques et ils nous ont laissé passer. Les paramilitaires respectent la présence internationale... ils essaient de s'institutionnaliser légalement. La collaboration avec l'Etat est très claire... Les paramilitaires occupent régulièrement des positions gouvernementales, ce qui rend la situation plus délicate pour eux.

Avocat colombien des droits humains cité par Mahony, 2006

3.2.2.3 | Interpositionnement

Partout en Afrique, il y a des histoires de femmes non-armées s'interposant comme gardiennes de la paix entre des tribus en guerre. Dans de nombreuses communautés africaines traditionnelles, il était interdit de tuer des femmes. Seuls les autres guerriers étaient des cibles autorisées. Dans certaines sociétés, les femmes marchaient entre les groupes armés pour les empêcher de se battre.

Schirch, L. (2006), p. 17

QU'EST-CE QUE L'INTERPOSITIONNEMENT ?

En 1931, Gandhi parlait de la possibilité de surmonter les conflits violents avec « un mur vivant d'hommes et de femmes », qui s'interposeraient entre des parties en conflit, sans aucune arme mais seulement leur corps (Weber, 1988). L'interpositionnement est l'acte de se placer physiquement entre des parties en conflit afin de les empêcher d'utiliser la violence les unes contre les autres. De toutes les méthodes de la PCP, l'interposition est peut-être la plus proche de la notion traditionnelle de maintien de la paix.

COMMENT FONCTIONNE L'INTERPOSITIONNEMENT ?

L'interpositionnement fonctionne de la même manière que la présence protectrice et l'accompagnement, même s'il nécessite souvent de mobiliser un plus grand nombre de membres de l'équipe de la PCP pour une seule activité. Cela nécessite également une implication plus importante et une plus grande prise de risque, par rapport aux autres méthodes, de la part des praticien.nes de la PCP. De nombreuses organisations de la PCP s'abstiennent d'utiliser cette méthode ou en font un usage limité, car elles considèrent que les risques de sécurité sont trop élevés. L'interpositionnement est parfois perçu à tort comme une action spontanée de saut entre des parties déjà combattantes. Bien que cela fasse partie de l'interposition et puisse être fait dans certaines situations, l'interposition est dans la plupart des cas une intervention calculée et stratégiquement planifiée. Afin d'utiliser l'interposition, il est essentiel d'avoir des contacts bien établis avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier les dirigeants impliqués dans cette intervention spécifique et de communiquer avec eux avant et

pendant l'intervention. De plus, il est important d'être reconnu par les principales parties prenantes et d'avoir une connaissance approfondie du contexte et du conflit.

On suppose généralement que l'interposition doit son efficacité à la réticence des parties en conflit à nuire à un acteurs civils neutres ou à des internationaux d'une région particulière. Cependant, il y a aussi un effet plus subtil et convaincant de l'interposition : la violence contre un autre être humain dépend de la capacité de l'agresseur à déshumaniser le destinataire voulu de l'acte violent. Cela signifie que l'agresseur doit devenir insensible à l'humanité de la personne ciblée. Lorsque les praticien.nes de la PCP s'interposent, ils.elles disent en fait : « Je suis en danger pour protéger la vie de cet être humain. » Ils.elles ont pour effet la prise de conscience de l'agresseur potentiel de l'humanité de la cible visée et, momentanément, de sa propre humanité. Cela rend le recours à la violence beaucoup plus difficile (Metta Center for Nonviolence, 2013).

L'analyse de différents cas d'interposition non-violente montre que la présence de personnel international, mais aussi parfois national, formé à la non-violence et disposé à risquer sa vie, peut être d'une grande aide pour réduire un conflit. Cela peut également accroître la visibilité des groupes locaux d'activistes non-violents qui luttent pour la justice et les droits humains.⁶⁹ Cependant, il semble être plus efficace lorsque des personnes liées aux groupes en conflit (épouses, parents, enfants) procèdent à l'interposition. Lorsque ces personnes se placent entre deux groupes de combat, ces derniers ont tendance à interrompre la violence, craignant de tuer accidentellement leurs propres proches (L'Abate, 1997).

Eli McCarthy et Jonathan Pinckney décrivent dans *Wielding Nonviolence* (Furnari, 2016) comment les organisations de la PCP opérant en Israël et en Palestine se différencient dans leurs points de vue et pratiques d'interpositionnement. « Certains participants de la PCP ont fortement encouragé la surveillance ou la présence pure et, sans condamner l'intervention, l'ont explicitement découragée dans la plupart des circonstances. Certaines organisations n'autorisent qu'une intervention verbale, comme la désescalade verbale lorsqu'un enfant est en danger. D'autres groupes qui permettent l'interposition ne l'exigent pas de leurs membres mais les soutiennent s'ils font un tel choix. Plusieurs répondants ont indiqué que l'interposition avait contribué à empêcher l'arrestation de Palestiniens. Même les praticien.nes de la PCP dont les interpositions n'ont pas empêché les arrestations ont souvent eu des conséquences moins graves pour les Palestiniens qu'ils.elles soutenaient, lorsqu'ils.elles étaient eux aussi arrêté.e.s. D'autres ont indiqué que l'interposition avait aidé à prévenir le harcèlement aux points de contrôle, la destruction de maisons, la violation de sites sacrés et la violence tant des colons que des Palestiniens. »

Un exemple marquant d'interposition est survenu au début du séjour du CPT [Christian Peacemaker Teams] à Hébron, lorsque plusieurs militants du CPT se sont interposés entre une manifestation de jeunes palestiniens et une ligne de soldats israéliens prêts à faire feu. Suite à l'interposition, les soldats ont baissé leurs armes et n'ont pas réprimé la manifestation avec violence...

Eli McCarthy et Jonathan Pinckney dans 'Unarmed Civilian Protection in the Israeli and Palestinian Conflict' dans *Wielding Nonviolence* (Furnari, 2016), p. 98.

3.2.2 | Veille / surveillance du contexte

⁶⁹ Les groupes environnementaux utilisent de plus en plus l'interposition pour protéger l'environnement, se mettant entre les baleines et les chasseurs ou entre les arbres et les bûcherons (Schirch, 2006, p. 37)

La décision de se rendre à Bougainville non-armés a provoqué, à l'époque, une certaine angoisse dans les Forces de défense australiennes, mais elle s'est révélée être la bonne. J'ai rencontré au moins deux occasions qui auraient pu se passer différemment si nous avions été armés. Peut-être plus fondamentalement, l'expérience du Groupe de Surveillance de la trêve (TMG) m'a réaffirmé que le rôle des soldats de la paix est, non seulement, de se tenir entre les parties belligérantes pour éviter davantage de souffrances, mais aussi celui d'encourager le rassemblement de personnes divisées.

Rice, A. Australian Department of Defence (in Schweitzer 2010, p. 7)

La surveillance est essentiellement la pratique consistant à observer qu'une norme soit respectée. Le but de la surveillance est d'aider toutes les personnes impliquées à prendre des décisions et jugements appropriés et opportuns afin d'améliorer la qualité du travail, assurer la responsabilité et encourager la mise en œuvre conformément au plan. Dans le contexte de la PCP, il existe trois applications principales de la surveillance : la surveillance du cessez-le-feu, le contrôle des rumeurs et l'alerte précoce et intervention rapide (EWER). Cette section décrit ces trois applications différentes.

Outre les accords de cessez-le-feu, les équipes de la PCP peuvent surveiller de nombreux autres événements et actions, tels que les procédures de désarmement (DDR), les événements politiques (p. ex., les manifestations, les élections), les accords de paix locaux entre les communautés, les procédures judiciaires (p. ex., les procès, les instances) et les événements sociaux (p. ex., les vacances, les célébrations, les défilés). Le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains (HCDH) au Népal en est un exemple. Aux moments clés de l'agitation publique entre 2005 et les élections d'avril 2008 le bureau du HCDH au Népal a mobilisé toutes ses ressources pour assurer une présence préventive de premier plan lors des manifestations. Les officiers du HCDH en ont discuté à l'avance avec la police qu'ils ont préalablement formée sur le recours à la force et ont été visiblement présents aux manifestations avec des vestes, des radios et des plans, prêts à transmettre des informations à tous les niveaux de la chaîne de commandement. Leur présence de surveillance est largement reconnue pour réduire le risque de violence massive (Mahony et al. 2012, p. 30). Les Meta Peace Teams et les Christian Peace Teams ont fréquemment surveillé et assuré leur présence lors de manifestations politiques dans leur pays d'origine et à l'étranger pour prévenir la violence.

Comme mentionné dans le module 1, l'observation des événements et des procédures telles que les manifestations et les instances inclut souvent des aspects d'engagement proactif.

3.2.2.1 | Surveillance du cessez-le-feu

Le travail du NP dans le cadre de la CPC [Composante de la protection civile] a servi à renforcer le mécanisme de l'IMT [Équipe internationale de surveillance à Mindanao] dans son ensemble, y compris sa capacité de collecte d'informations, sa visibilité sur le terrain et, par extension, sa légitimité aux yeux des parties prenantes.

Gunduz, C. et Torralba, R. (2014) p. 47

QU'EST-CE QUE LA SURVEILLANCE DU CESSEZ-LE-FEU ?

Un cessez-le-feu est considéré comme une période de trêve entre deux ou plusieurs parties en conflit, notamment temporaire et souvent une étape préliminaire à l'établissement d'une paix plus stable et à des conditions convenues. La surveillance du cessez-le-feu est utilisée pour assurer le respect des conditions de mise en œuvre des accords de cessez-le-feu par les parties au cessez-le-feu, vérifier les violations présumées et

sensibiliser-informer les communautés (et parfois les parties⁷⁰). La surveillance du cessez-le-feu est peut-être l'application la plus complexe de la surveillance. Comme le maintien de la paix, elle vise en grande partie la fin des hostilités, à la séparation des forces et à la création d'un environnement sûr et propice au dialogue politique. Les civils étant fréquemment touchés par les violations du cessez-le-feu, ciblés délibérément ou pris entre deux feux pendant les hostilités, des dispositions visant à protéger les civils contre la violence physique directe sont de plus en plus incluses dans les accords de cessez-le-feu. La surveillance qui aide à maintenir les cessez-le-feu ou des accords similaires peut être une contribution essentielle à la protection des civils. Les procédures de cessez-le-feu offrent aux intervenants de la PCP une occasion unique de renforcer davantage leurs efforts pour protéger les civils, tenir les parties responsables ou les soutenir dans la mise en œuvre de leurs propres accords.

COMMENT FONCTIONNE LA SURVEILLANCE DU CESSEZ-LE-FEU ?

Une fois qu'un cessez-le-feu est déclaré, les parties conviennent généralement d'établir un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu pour observer leur respect mutuel de l'accord. Ce mécanisme peut être composé de représentants des parties et/ou d'observateurs tiers, qui peuvent être des intervenants locaux ou des ressortissants étrangers, civils ou militaires. Les parties au cessez-le-feu devront décider de la composition exacte du mécanisme de surveillance ainsi que de son mandat. Grâce à une observation méthodique et à l'identification, à la vérification et à la notification en temps opportun des violations, le mécanisme de surveillance joue un rôle important dans le renforcement de la confiance des parties dans le processus de paix, afin que les négociations en vue d'un accord de paix global se poursuivent. La procédure de surveillance du cessez-le-feu peut également servir à créer la confiance parmi les communautés affectées, car une présence protectrice est fournie et cela encourage les parties au conflit à adhérer aux accords. Bien que les observateurs puissent jouer un rôle en modérant le dialogue entre les parties au cessez-le-feu sur les violations et les désaccords émergents, en particulier si ces parties intègrent le mécanisme, il incombe en fin de compte aux parties de traiter les violations et de résoudre les différends.

La surveillance du cessez-le-feu est généralement menée par l'armée. Les civils (ayant des antécédents ou des liens militaires) peuvent être inclus, mais la légitimité et le soutien du public sont rarement atteints en ajoutant simplement quelques représentants (sélectionnés) de la société civile à un mécanisme militaire. La surveillance du cessez-le-feu menée également par l'armée se concentre principalement sur les questions militaires et les violations majeures de l'accord par les parties au cessez-le-feu et moins sur leur impact sur les communautés. Les praticiens de la PCP sont bien placés pour répondre à certaines de ces préoccupations et jouer un rôle officiel de surveillance. Il s'agit d'une partie tierce indépendante et impartiale, généralement non affiliée à un gouvernement, un groupe politique ou une idéologie spécifique. Cela permet à toutes les parties, y compris les groupes armés non étatiques, de les percevoir comme inoffensifs et objectifs. Le fait que les praticiens de la PCP ne soient pas armés est crucial pour leur réputation d'intervenants inoffensifs. Enfin, les équipes de la PCP vivent généralement au sein des communautés touchées et concentrent leurs efforts de protection sur les civils les plus à risque de préjudices. Cela les aide à gagner la confiance entre les parties en conflit ainsi qu'au sein de la communauté au sens large.

Les intervenants de la PCP n'ont pas simplement participé aux mécanismes et procédures de cessez-le-feu, mais ont activement modélisé une approche unique de la surveillance fondée sur les méthodes et les principes de la PCP. Ce modèle se caractérise premièrement par une focalisation particulière sur l'impact des violations du cessez-le-feu sur les populations civiles, plutôt que sur les questions militaires. Il place les communautés au centre des procédures de cessez-le-feu. Deuxièmement, il promeut une approche proactive de la surveillance, s'engageant de manière proactive avec toutes les parties dans les territoires de cessez-le-feu afin de contrôler

⁷⁰ Les soldats sur le terrain eux-mêmes peuvent ne pas être au courant des accords ou de leur signification car ceux-ci n'ont peut-être pas été formulés très clairement ou de manière suffisamment détaillée.

les rumeurs, apaiser les tensions et prévenir la violence contre les civils. Troisièmement, il combine la surveillance avec des efforts de protection directe, en utilisant la présence physique d'observateur.ice.s pour fournir une protection directe. Leur capacité à traiter immédiatement les problèmes de protection aide les observateur.ice.s à gagner la confiance des communautés et leur permet de recueillir des informations plus pertinentes. Enfin, il offre une approche de consolidation de la paix pour surveiller le cessez-le-feu, instaurer la confiance et modérer le dialogue entre les parties et les communautés au cessez-le-feu. De cette manière, les intervenants de la PCP attirent les voix de la société civile, y compris les femmes et les jeunes, dans des discussions sur la paix et la sécurité aux premiers stades des processus de paix.

Cette activité nous permet de réfléchir à ce qui est performant chez les observateur.ice.s de la protection civile – alors que d'autres agences demanderaient encore des rapports sur ce qui se passe, les observateur.ice.s de la protection civile ont déjà pu négocier sa libération. Les observateur.ice.s de la protection civile sont sur le terrain, ils connaissent les personnes impliquées dans ces activités, et c'est de là que le pouvoir des observateur.ice.s de la protection civile est manifeste.

Nan Mya Thida, fondatrice et directrice du Research institute for Society and Ecology (RISE) au Myanmar (2015)

Le mécanisme officiel de surveillance du cessez-le-feu peut (au départ) ne pas inclure de représentation civile (appropriée) ni étendre sa couverture au niveau local, même si de nombreuses violations du cessez-le-feu pourraient se produire localement et avoir ainsi un impact direct sur les civils. Il peut également être freiné par un mandat limité ou une impasse politique lors des processus de paix. Les observateur.ice.s civil.e.s locaux sont bien placés pour réagir rapidement à une grande variété d'incidents et peuvent transmettre des informations à ce sujet ainsi que les préoccupations de la communauté dans le mécanisme de surveillance officiel ou le processus de paix plus vaste. Les violations mineures, commises par des acteurs mal informés, qui interprètent mal, de manière ambiguë ou déroutante les accords, peuvent facilement aggraver les tensions et entraîner des représailles ou des sanctions contre les civils.

La surveillance du cessez-le-feu menée par des civils, modelée sur les méthodes et les principes de la PCP, est facilement mal interprétée car les efforts des groupes de défense des droits humains qui surveillent les violations du cessez-le-feu sont plus largement connus. Alors que les deux sont principalement concernés par la violence contre les civils, les groupes de défense des droits humains se concentrent généralement davantage sur la responsabilisation des parties au cessez-le-feu et sur l'influence de l'opinion publique et des décideurs. Aucun de ces aspects n'est meilleur que l'autre. En fait, à mesure que leurs processus de paix progressaient ou régressaient, les groupes locaux de surveillance du cessez-le-feu à Mindanao et au Myanmar oscillaient d'une approche de consolidation de la paix, ou basée sur la PCP, à une approche fondée sur les droits humains pour la surveillance du cessez-le-feu. De même, les observateur.ice.s de Mindanao ont fait des allers-retours entre la participation à un mécanisme formel et l'action indépendante (voir figure 5 pour une analyse des avantages et désavantages des différentes approches de la participation civile à la surveillance du cessez-le-feu). En fin de compte, ces choix se résument à la question fondamentale : « Comment pouvons-nous avoir le plus grand impact sur la réduction de la violence contre les civils ? »

Certains observateur.ice.s locaux du cessez-le-feu formés par le NP au Myanmar considéraient que l'approbation formelle était la solution à tous leurs problèmes et une condition préalable au lancement de leurs efforts de surveillance. Ils considéraient l'approbation officielle des observateur.ice.s civils aux Philippines comme l'exemple à suivre, sans se rendre compte que ces observateur.ice.s avaient opéré de manière indépendante pendant près de 10 ans, avant qu'on ne leur demande de rejoindre le système officiel. En fait, ils n'auraient probablement jamais été invités à adhérer, s'ils n'avaient pas fonctionné de manière indépendante pendant toutes ces années et n'avaient pas fait leurs preuves auprès des parties par leurs actions sur le terrain. Maintenant, nous commençons à voir la même chose au Myanmar.

Membre du personnel de Nonviolent Peaceforce au Myanmar (2017)

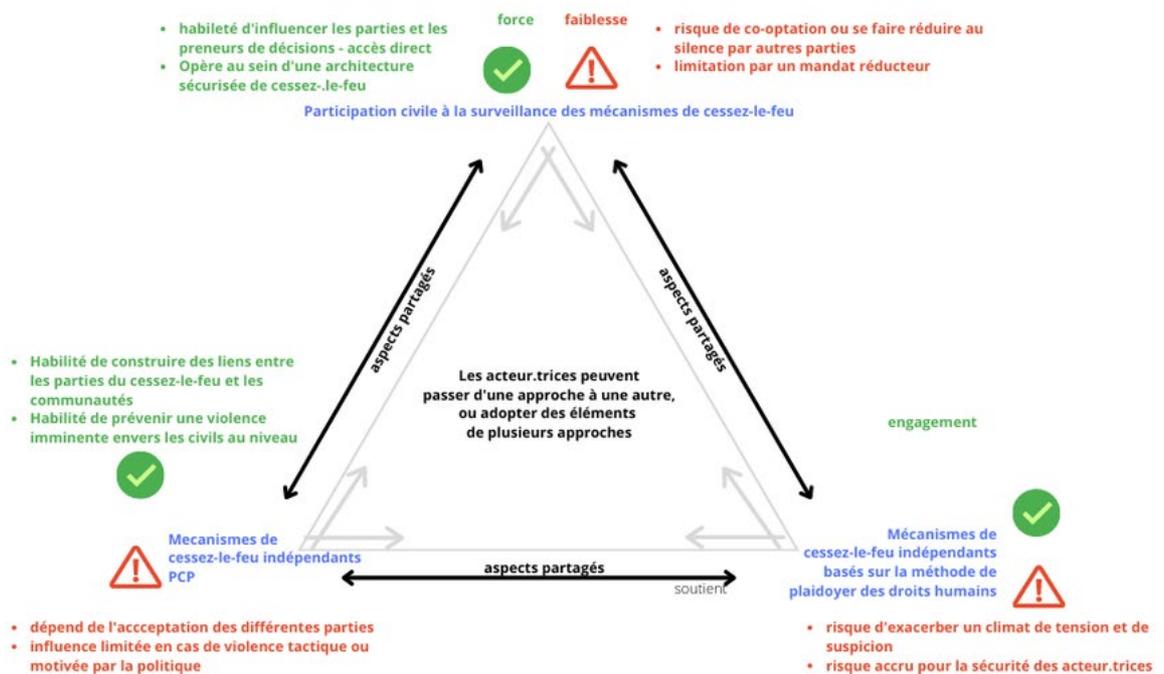


Figure 3 : voici trois approches différentes de la participation civile à la surveillance du cessez-le-feu, chacune ayant ses propres avantages et inconvénients. Ce ne sont pas des positions fixes. Les groupes de la société civile peuvent osciller entre ces trois approches ou fixer leur position quelque part entre les 3 points extrêmes du triangle. Le message clé du diagramme est de faire prendre conscience aux observateur.ice.s que leur positionnement dans la gamme d'approches comporte un ensemble d'avantages et d'inconvénients.

LA SURVEILLANCE DU CESSEZ-LE-FEU EN ACTION

Lorsque les équipes de la PCP assumeront un rôle officiel dans la surveillance d'un cessez-le-feu, elles surveilleront principalement le respect et la violation des aspects de protection civile du cessez-le-feu. Avant que le travail de surveillance du cessez-le-feu puisse commencer, il est important de comprendre les principes clés de la surveillance du cessez-le-feu.

Les fonctions de base d'un.e observateur.ice civil.e du cessez-le-feu faisant partie d'un mécanisme officiel sont les suivantes :

- effectuer les tâches qui peuvent être dirigées par le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu ;
- effectuer des visites de zone régulières dans les communautés et les camps des troupes de toutes les parties au cessez-le-feu participants aux accords ;
- coordonner les activités d'observation avec toutes les parties ;
- effectuer la vérification de toute violation présumée du cessez-le-feu et soumettre un rapport sur le résultat de la vérification ;
- fournir des mises à jour régulières de l'évolution sur le terrain ; par exemple, lors d'incidents réels d'hostilités armées ou lors d'événements inhabituels ou suspects susceptibles d'affecter le cessez-le-feu (y compris des activités criminelles ou illégales spécifiques que les deux parties ont accepté d'éradiquer) ;

- surveiller et rendre compte de la situation des civils touchés et des PDI pendant et après les incidents réels d'hostilités armées ; s'assurer que leurs droits sont protégés et qu'une assistance appropriée est fournie ;
- développer ou soutenir les capacités de la société civile locale en matière d'observation ;
- sensibiliser et générer un soutien au processus de paix parmi les communautés affectées.

Une vérification détaillée des incidents violents est d'une grande importance car une violation de l'accord de cessez-le-feu peut avoir d'énormes conséquences. Elle peut déclencher des représailles et des contre-représailles. Cela peut faire dérailler tout le processus de paix et entraîner des déplacements, des meurtres et la destruction de biens à grande échelle.⁷¹ Outre la vérification des incidents, le renforcement de la confiance joue également un rôle important dans le processus de surveillance. La plupart des communautés dans les zones de conflit et d'après-conflit ont un profond sentiment de méfiance et de suspect. Une simple rumeur de reprise des combats peut provoquer la panique et le déplacement. La présence (protectrice) et la visibilité d'une équipe de surveillance de la PCP dans les zones où des incidents se sont produits peuvent aider à restaurer la confiance dans le fonctionnement du processus de paix.

Des observateur.ice.s civil.e.s indépendant.e.s du cessez-le-feu peuvent remplir certaines des mêmes fonctions que celles décrites ci-dessus. Comme ils.elles n'ont pas de mandat officiel et peuvent (au départ) ne pas être reconnus par les parties au cessez-le-feu, il peut être plus difficile pour eux de documenter et de signaler les violations du cessez-le-feu. De plus, ils.elles ont peut-être décidé de surveiller le cessez-le-feu parce que les mécanismes officiels de surveillance sont inexistantes, dysfonctionnels ou ne couvrent pas les zones les plus affectées par le conflit armé. En réponse, ils.elles peuvent réduire la priorité des rapports et se concentrer principalement sur les efforts de protection directe, y compris l'accompagnement protecteur, les patrouilles ou la négociation de couloirs humanitaires pour évacuer les civils des feux croisés. Les efforts peuvent également consister à sensibiliser les communautés et les troupes au sol aux dispositions de protection civile de l'accord de cessez-le-feu, à modérer le dialogue entre les parties et les communautés au cessez-le-feu, ou à encourager les organes de surveillance officiels à visiter ou patrouiller des zones de tension spécifiques. Les observateur.ice.s civils indépendants peuvent simplement utiliser l'accord de cessez-le-feu comme source d'orientation ou comme point d'entrée pour l'engagement. Ils.elles peuvent renforcer la légitimité de leurs efforts de protection directe en les concentrant sur les incidents de violence interdits par l'accord de cessez-le-feu.

⁷¹ Une caractéristique compliquée dans de nombreuses situations est l'existence de criminels et de groupes armés compromettant délibérément un processus de paix. Leurs actions peuvent donner la fausse impression que les parties au cessez-le-feu ont violé leurs accords, ce qui, à son tour, peut conduire à la panique et au déplacement. Une autre caractéristique compliquée est que ces criminels et groupes armés en dehors du processus de paix peuvent être affiliés à l'une des parties au cessez-le-feu par le biais de réseaux complexes d'alliances familiales, politiques et criminelles. Lors de la vérification d'un incident de violence, il est donc impératif qu'une équipe de surveillance détermine les affiliations et les alliances des agresseurs.

ENCADRÉ 3 | SURVEILLANCE DES ACCORDS DE CESSEZ-LE-FEU ET RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE DANS L'OUEST DE MINDANAO

Aux Philippines, Nonviolent Peaceforce faisait partie de l'Équipe internationale de surveillance qui surveillait les processus de paix et les accords de cessez-le-feu entre le gouvernement national et le Front de libération islamique Moro.

Le 7 avril 2011, une fusillade soudaine a éclaté dans l'un des endroits les plus isolés et les plus controversés de l'ouest de Mindanao. Quelque 400 hommes armés des forces de l'ordre ont encerclé une île avec des troupes terrestres et des bateaux militaires dans le cadre d'une opération visant à obtenir l'arrestation d'un groupe criminel. Une fusillade d'une durée de quatre heures et demie s'est ensuivie, au cours de laquelle plusieurs fortes explosions ont été entendues, déplaçant environ 4 000 civils (l'ensemble de la population de l'île). Treize maisons ont été incendiées et neuf criminels présumés ont été tués.

À la demande des parties prenantes locales, l'équipe d'intervention rapide de Nonviolent Peaceforce, composée d'observateurs nationaux et internationaux de la protection, s'est engagée dans une mission de vérification de trois jours. L'intervention rapide de NP a permis d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité dans leurs foyers des 4 000 civils effrayés. Avant la présence de NP, ils hésitaient à le faire par crainte de nouvelles attaques. La présence de NP a également contribué à faire en sorte que l'incident soit traité immédiatement et a reçu l'attention voulue par les autorités supérieures, dont l'un des résultats a été l'indemnisation des familles dont les maisons avaient été incendiées.

Conformément au mandat de la composante de protection civile, le rapport détaillé qui en a résulté a été envoyé à l'Équipe de surveillance internationale qui, à son tour, a partagé le rapport avec le gouvernement et les groupes de paix du Front de

3.2.2.2 | Contrôle des rumeurs

L'un des ingrédients des troubles civils reste toujours... la désinformation qui circule. Il y a beaucoup de peur ; il y a beaucoup de gens qui récupèrent des bribes d'informations et les diffusent. Des rumeurs sortent et la plupart du temps elles sont très destructrices.

Martin Walsh, Civil Rights Mediation Oral History Project (Conflict Management Initiatives, 2001)

QU'EST-CE QUE LE CONTRÔLE DES RUMEURS ?

Le contrôle des rumeurs fait référence à la vérification des rumeurs au sujet de menaces imminentes. Il comprend le partage en temps opportun d'informations factuelles avec diverses parties à l'intérieur et à travers les lignes de conflit afin de prévenir l'escalade du conflit et les déplacements. Les violations des accords de cessez-le-feu peuvent être provoquées par des rumeurs, la désinformation ou une mauvaise communication. Aider à clarifier ce qui se passe réellement (ou ne s'est pas produit) peut être essentiel pour prévenir les flambées de violence. Le contrôle des rumeurs vise toujours à désamorcer les tensions. Il est principalement utilisé dans des situations d'attaques communautaires à grande échelle, par exemple par un groupe contre un autre, ou dans des zones où les communautés vivent au milieu de combats entre groupes armés. Il aborde également les

rumeurs de violence communautaire qui peuvent entraîner des émeutes, des représailles et des déplacements.

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRÔLE DES RUMEURS ?

Les rumeurs coûtent des vies dans des situations violentes. Une simple rumeur d'attaque imminente contre une communauté peut semer la panique parmi les civils. Cette panique peut conduire à une évacuation massive ou à une contre-attaque avant même que l'attaque présumée ne se produise. La vérification des informations sur les menaces et les incidents violents dans la région et le partage d'informations factuelles avec les parties en conflit ou les communautés au sens large peuvent aider à apaiser les tensions, à désamorcer le conflit et à prévenir les déplacements inutiles (et généralement très coûteux). En revanche, clarifier la probabilité de violence peut aider les personnes à se déplacer de manière plus sûre, plus rapide et plus ordonnée ou, au moins, à prendre des décisions plus éclairées sur si fuir ou rester.

Le contrôle des rumeurs est la méthode la plus utile dans les conflits prolongés, où les niveaux de méfiance grimpe en flèche et les canaux de communication antérieurs entre les groupes se désintègrent ou disparaissent. Par exemple, dans diverses régions de l'Afrique subsaharienne, les communautés sont bloquées dans des situations de conflit de longue date entre tribus et clans. Les pillages de bétail, les enlèvements d'enfants et les attaques communautaires sont courants. Les affrontements se produisent souvent par vagues, selon la saison. Les modes de communication et les infrastructures sont limités. Les soupçons et la méfiance envers les autres tribus sont alimentés par des séries de conférences de paix qui ont échoué et des processus de désarmement effondrés. Dans ce type d'environnement, le « contrôle des rumeurs » peut être une méthode efficace pour prévenir ou réduire la violence et protéger les civils.

Les praticien.nes de la PCP sont bien placés pour identifier les rumeurs et assurer le contrôle des rumeurs. Ils vivent avec des communautés vulnérables pendant de longues périodes, ils.elles ont une compréhension approfondie du contexte local et jouissent de la confiance des personnes avec lesquelles ils.elles travaillent. Les observateur.ice.s de parties tierces ou les soldats de la paix qui arrivent soudainement dans des zones menacées et qui dialoguent avec un certain nombre d'intervenants de haut niveau pendant une durée limitée peuvent ne pas obtenir les mêmes informations que ceux qui vivent au sein des communautés et (dans certains cas) parlent la langue locale. Les autorités locales et les commandants de l'armée dans certains endroits hésitent à révéler des informations détaillées sur les incidents violents dans la région. Ils craignent une ingérence extérieure, une diminution de l'activité commerciale ou une atteinte à leur réputation lorsqu'ils ne sont pas en mesure de gérer le conflit. Même s'ils sont prêts à partager des informations, ils peuvent n'avoir qu'une seule version de l'histoire. Dans un climat de suspect, de préjugé, de méfiance et de peur, la plupart des rumeurs auront au moins trois ou quatre versions différentes.

Un autre avantage qu'ont les praticien.nes de la PCP en identifiant et en assurant le contrôle des rumeurs est qu'ils.elles peuvent avoir accès à des zones où d'autres intervenants ne peuvent pas aller. Leurs vastes réseaux de relations leur permettent, à certains endroits, de se déplacer dans des zones contrôlées par des paramilitaires. De plus, leur seuil de sécurité relativement bas simplifie la logistique du transport, leur permettant par exemple de marcher sur des terrains où le transport motorisé n'est pas possible ou est temporairement suspendu (p. ex., pendant la saison des pluies).

CONTRÔLE DES RUMEURS EN ACTION

Le contrôle des rumeurs commence par une analyse approfondie du contexte et des conflits. Un manque de compréhension du contexte et du conflit peut conduire à une mauvaise interprétation des développements et

des incidents. De très importantes rumeurs peuvent ne pas être identifiées si les observateur.ice.s se trouvent au mauvais endroit ou au mauvais moment (dans les zones rurales, les modèles de violence changent souvent avec les saisons). Alternativement, le personnel de la PCP peut se trouver au bon endroit au bon moment, mais ne pas comprendre l'urgence de la menace qui se cache derrière les rumeurs. Les efforts pour désamorcer les tensions dans cette situation peuvent créer un faux sentiment de sécurité parmi les membres de la communauté et augmenter les risques de sécurité s'ils ne sont pas accompagnés par des efforts d'alerte précoce et intervention rapide (voir section 3.2.3). Que la PCP soit fournie par des membres de la communauté locale, des internationaux ou un mélange international et local, les informations sur les rumeurs doivent être présentées de la manière la plus claire. De plus, il appartient aux populations locales de décider si et comment elles souhaitent réagir.

Les praticien.nes de la PCP engagés dans le contrôle des rumeurs identifient souvent des observateur.ice.s locaux dans des zones désignées qui les informent régulièrement des développements et incidents récents. Les nouvelles rumeurs seront documentées et vérifiées avec d'autres observateur.ice.s de la région. Les équipes de la PCP essaieront également de visiter le lieu d'un incident présumé pour obtenir des informations de première main. Ils collecteront autant de détails que possible sur le nombre, l'âge, le genre et le code vestimentaire (uniformes) des personnes impliquées dans les incidents signalés, leur heure et lieu exacts, l'intervention des civils et des autorités locales, etc. Ils analyseront ensuite les rumeurs, discerneront des modèles, évalueront le rapport entre les rumeurs et les incidents réels et partageront les informations avec les intervenants concernés. Dans certains cas, les équipes de la PCP utiliseront les informations pour s'engager dans la navette diplomatique et clarifier les perceptions et les intentions des parties en conflit les unes sur (envers) les autres afin de désamorcer les tensions et d'éviter les affrontements violents (voir également la section 3.3.1 sur le dialogue à voies multiples).

Nous avons encouragé les communautés à nous parler des rumeurs et tensions et elles savent maintenant qu'elles devraient le faire car toute rumeur ou tension peut conduire à des combats. Récemment, il y a eu une rumeur selon laquelle l'un des groupes armés et l'armée allaient se battre, mais nous avons pu confirmer que ce n'était pas vrai. Nous avons partagé cela avec la communauté, qui a fait confiance à nos informations et s'est détendue. En fait, les gens avaient déjà fait leurs valises et étaient prêts à fuir.

Membre d'un réseau local de surveillance du cessez-le-feu au Myanmar (Nonviolent Peaceforce, 2017)

Cependant, il est important, parfois, d'agir rapidement sur les rumeurs. Dans une ville à appartenance ethnique mixte au Sri Lanka, une rumeur a circulé selon laquelle une personne d'une ethnie avait été tuée par quelqu'un d'une autre. Rapidement, les gens ont commencé à tirer hors des bus et à battre des passagers qui n'étaient pas dans leur propre région. Les praticien.nes de la PCP ont rapidement appris qu'il s'agissait d'une fausse rumeur et ont mobilisé les dirigeants de la communauté pour diffuser la vérité et appeler au calme et à la réconciliation pour les dommages déjà causés. La violence a éclaté en quelques heures et le calme a mis des jours à se rétablir, tandis qu'un certain nombre de personnes ont été déplacées par sécurité vers des lieux de culte. Une action rapide a empêché de nouvelles violences.

3.2.2.3 | Alerte précoce et intervention rapide

QU'EST-CE QU'ALERTE PRÉCOCE ET L'INTERVENTION RAPIDE ?

Alerte précoce et intervention rapide (EWER) est une application systématique de surveillance dans le but de prévenir la violence, de réduire son impact et d'augmenter la sûreté et la sécurité des civils dans des situations de conflit violent. Elle repose sur la conscience que les conflits progressent généralement par des étapes bien

connues. En surveillant la progression d'un conflit, il peut être possible de prédire le développement d'une crise ou au moins d'être conscient des signes de violence imminente. La prise de conscience en temps opportun d'une crise imminente peut aider les civils à se préparer à faire face à la crise ou à évacuer la zone. Une intervention opportune peut empêcher la crise de se développer ou au moins réduire son impact.

L'alerte précoce peut être définie comme la collecte et la communication d'informations sur une crise, l'analyse de ces informations et l'examen initial des options d'interventions potentielles à la crise. L'alerte précoce des conflits nécessite une évaluation (quasiment en temps réel) des événements qui, dans un environnement à haut risque, sont susceptibles de déclencher une escalade rapide de la violence.

L'intervention rapide (action) est souvent utilisée en conjonction avec l'alerte précoce. Elle fait référence aux mesures prises pour prévenir la violence ou l'escalade de la violence et pour résoudre les conflits violents. Une intervention rapide peut également inclure un déplacement en temps opportun ou la mise en œuvre de plans d'urgence, basés sur des indicateurs identifiés d'alerte précoce. En plus de l'intervention directe de la PCP, les actions de prévention ou de désamorçage de la violence peuvent être diplomatiques, militaires, humanitaires et/ou économiques. Elles peuvent être simples comme amener les parties armées à accepter d'attendre que tous les civils soient sortis de la zone avant de reprendre les combats, ou compliquées comme le déplacement organisé de civils vers des lieux sûrs. Les options d'intervention doivent refléter une combinaison de réalités sur le terrain, capacités d'intervention et scénarios. Les réalités sur le terrain décrivent une situation particulière, marquée par un contexte d'urgence spécifique. Les capacités de réponse font référence à l'(in)capacité de certains intervenants à fournir une intervention rapide, inclusive et ciblée. Les scénarios font référence aux résultats potentiels de chaque intervention.

Le personnel de la PCP ne peut être impliqué que dans l'alerte précoce et laisser l'intervention rapide à d'autres intervenants, ou vice versa. Dans la plupart des cas, cependant, ils seront impliqués à la fois dans l'alerte précoce et dans l'intervention rapide. Quand il s'agit d'intervention rapide suite à une situation de crise, les agences de la PCP peuvent faire équipe avec d'autres agences humanitaires et se concentrer de manière spécifique sur les problèmes de sécurité physique et de protection des civils dans la zone de crise. D'autres agences généralement fournissent, par exemple, de la nourriture et une aide médicale.

Les actions d'intervention précoce sont sélectionnées à partir des méthodes de la PCP décrites séparément dans ce module, en fonction de ce qui convient le mieux à la situation. Cette section se concentrera principalement sur l'alerte précoce et le processus qui mène de l'alerte précoce à l'intervention rapide.

COMMENT FONCTIONNE L'ALERTE PRÉCOCE ET INTERVENTION RAPIDE ?

L'EWER tel qu'appliquée par les intervenants de la PCP implique plus que l'activité des équipes de la PCP qui surveillent la progression d'un conflit et répondent à une situation de crise. Elle est avant tout un outil permettant aux communautés locales de se protéger plus efficacement. Elle n'est pas différente des mécanismes d'EWER axés sur la gestion des catastrophes naturelles qui incluent des exercices qui entraînent les gens sur comment se mettre à l'abri et où aller en cas de tremblement de terre. Cela implique la mise en place ou le renforcement de mécanismes communautaires d'analyse, de communication et d'intervention. Ces mécanismes doivent garantir que les informations sur les incidents et les développements dans la région soient correctement identifiés et partagés en temps opportun avec les intervenants concernés, en particulier ceux qui sont en mesure de répondre à une crise imminente. Outre le partage d'informations, les mécanismes d'EWER abordent la question de la

coordination, de la préparation et de la répartition des responsabilités. La préparation peut inclure des communautés entières. Les enfants ont besoin de savoir quoi faire et où aller en cas d'urgence. Ils peuvent être à l'école, sur la route ou seuls à la maison. Les personnes handicapées mentales ou physiques peuvent avoir besoin du soutien d'autrui en cas d'évacuation soudaine. Les familles peuvent avoir besoin d'avoir un bagage prêt ou un plan pour emporter les papiers et fournitures indispensables. Des systèmes d'alerte précoce spécifiques peuvent être développés, mais à moins que la communauté entière ne comprenne comment réagir, ils ne seront pas efficaces.

Les mécanismes EWER sont multicouches, aussi bien horizontalement que verticalement. Ils peuvent mettre en relation des intervenants au niveau local avec des intervenants des niveaux intermédiaire et supérieur. Ils peuvent également mettre en relation des intervenants au niveau local de différents côtés du conflit. Les femmes d'une communauté peuvent, par exemple, informer les femmes d'une autre communauté que les tensions dans leur communauté s'intensifient. L'engagement proactif, la présence protectrice ou le contrôle des rumeurs peuvent tous être utilisés dans le cadre de stratégies d'intervention rapide.

Une EWER efficace nécessite la contribution d'un large éventail de perspectives, y compris celles des groupes marginalisés, des femmes et des personnes âgées, qui sont souvent exclues des processus de paix officiels. Les mécanismes doivent inclure des intervenants capables de reconnaître et de catégoriser les premiers indicateurs ou signes de violence imminente. Les mécanismes doivent également inclure des intervenants capables d'intervenir à ces indicateurs pour empêcher la violence de se produire ou empêcher son escalade. Ceux qui vivent dans des communautés touchées par la violence sont généralement les mieux placés pour reconnaître ces indicateurs. Il peut s'agir de membres habituels de la communauté, de membres d'organisations locales ou de dirigeants communautaires. Ceux qui sont capables de modérer une réponse positive pour prévenir la violence ne sont pas nécessairement des dirigeants de haut niveau, mais ils devraient avoir l'influence nécessaire pour mettre fin à la violence ou désamorcer les tensions. Il peut s'agir de chefs religieux, de politiciens locaux, de représentants du secteur des affaires, de l'armée ou de la police locale, ainsi que de responsables du gouvernement régional ou de la direction de groupes armés.

Par exemple, Jana Krause parle de la manière dont une communauté de Jos, au Nigéria, a pu empêcher les attaques, les incendies et les pillages, grâce à une combinaison d'efforts d'autoprotection. Des chefs religieux et des anciens hommes respectés, ainsi que des groupes de femmes, ont été en mesure de définir que « être un homme respecté » (p. 18, Krause, 2019) signifie être non-violent et prendre le leadership pour protéger la communauté de manière non-violente. Ainsi, même lorsque les communautés autour d'elles ont subi une violence importante, cette communauté particulière a pu empêcher les agresseurs d'entrer et empêcher leurs propres jeunes de participer à la violence. Si diverses ONG ont pu soutenir ce travail après une période de violence, c'est une initiative communautaire locale qui a été créditée du travail de prévention initial.

Le seuil de sécurité élevé et la présence locale à long terme des intervenants de la PCP leur permettent souvent d'établir ou de renforcer les mécanismes d'EWER dans les zones reculées, où l'accès international est limité. Dans les zones où l'accès international est bloqué, les intervenants de la PCP peuvent faire sortir les leaders des communautés locales de la zone pour renforcer leurs capacités et les aider à distance dans la mise en place de tels mécanismes. Les efforts d'EWER ont été particulièrement pertinents pour les communautés qui ont été déplacées ou celles qui, pour une autre raison, ne peuvent plus compter sur les mécanismes d'EWER habituels qui peuvent exister dans les communautés. Dans certains endroits, les intervenants de la PCP ont formé des réfugiés qui étaient susceptibles d'être renvoyés dans des zones d'insécurité qu'ils avaient fuies. Ces stratégies d'autoprotection peuvent ne pas protéger les gens contre les préjudices, mais elles peuvent être en mesure d'empêcher qu'un autre enfant ne soit tué, blessé ou séparé. Elles peuvent également renforcer la résilience des

personnes, car elles aident les gens à redécouvrir les ressources internes de propriété et de créativité.

Il est impératif que les équipes de la PCP ne mettent en place de nouveaux mécanismes d'EWER qu'après avoir évalué la présence et le fonctionnement des mécanismes préexistants. Dans certaines régions, les mécanismes existants sont adaptés aux catastrophes naturelles. Les praticien.nes de la PCP peuvent jouer un rôle dans le perfectionnement de ces mécanismes pour inclure une composante de prévention et de réponse aux conflits.⁷² Une autre préoccupation est de s'assurer que les mécanismes de l'EWER restent purement non politiques ; sinon, cela pourrait créer des risques de sécurité pour les personnes impliquées.

ALERTE PRÉCOCE ET INTERVENTION RAPIDE EN ACTION

La mise en place des mécanismes d'EWER commence par l'identification des zones de crise. Les équipes de la PCP concentreront leur évaluation sur les zones proches des lignes de défense avancées et des camps de base des forces armées comme les zones de confrontations régulières, les bases des politiciens extrémistes, les communautés mixtes ainsi que les zones riches en ressources naturelles. Après avoir identifié une zone de crise particulière, le personnel de la PCP et les intervenants communautaires collectent des informations de base et identifient les indicateurs de conflit potentiel.

Les indicateurs de conflit peuvent être :

- politique (p. ex., législation favorisant un groupe par rapport à un autre ou discours de haine) ;
- économique (p. ex., perturbation de la distribution alimentaire ou développement économique inégal entre les groupes) ;
- environnement (p. ex., sécheresses prolongées ou mauvaises récoltes) ;
- Socio-culturel (p. ex., destruction ou profanation de sites religieux) ;
- technologique (provocations et discours de haine à la radio ou dans les médias sociaux) ;
- migrations (p. ex., personnes quittant certaines zones ou l'arrivée de bétail) ;
- liés à la sécurité (p. ex., incidents d'enlèvement ou apparition de nouveaux groupes armés, bombardements et attaques).

Suite à la collecte d'informations de base et d'indicateurs de conflit, le personnel de la PCP et les intervenants locaux analysent conjointement les données, les mettent en contexte et leur attribuent un sens. Ils formuleront également des scénarios plausibles et créeront des plans d'action pour chaque scénario. L'ensemble de la procédure de collecte et d'analyse des informations peut être entreprise dans le cadre d'une réunion communautaire ou d'un atelier. Cela permet le développement des capacités sur les stratégies de protection et les plans d'urgence.

Dans un contexte où les communautés sont victimes de bombardements aériens, les équipes de la PCP peuvent, par exemple, organiser un atelier avec les leaders communautaires sur l'EWER. Les participants peuvent décrire et analyser ce qui s'est passé la dernière fois que la communauté a été touchée par un bombardement aérien ; par exemple, des enfants ont perdu la vie parce qu'ils se sont enfuis dans la panique, au lieu de chercher un abri

⁷² Certains de ces systèmes sont principalement axés sur l'alerte précoce en cas de catastrophe, puis sur la fourniture de services aux personnes par la suite. Ils ne se concentrent pas sur la prévention de la crise en soi, car il n'est pas possible de prévenir un ouragan de la même manière que les gens pourraient empêcher la reprise des combats.

dans une tranchée ; les personnes à mobilité réduite n'avaient pas de tranchée car elles n'avaient pas la force de les creuser. Les dirigeants communautaires peuvent reconnaître qu'ils ne peuvent pas empêcher les bombardements aériens, mais qu'ils peuvent réduire leur impact de plusieurs manières. Les femmes et les enseignants pourraient être chargés d'enseigner aux enfants ce qu'il faut faire la prochaine fois qu'il y aura un bombardement. Les jeunes pourraient être chargés de creuser des tranchées pour les personnes handicapées. Les enfants pourraient être invités à réfléchir à leurs propres rôles pour soutenir leurs communautés et les uns les autres. Les dirigeants communautaires pourraient identifier des signes avant-coureurs spécifiques pour assurer une intervention rapide. Ils pourraient même établir un système de communication par arborescence téléphonique, qui inclut le personnel de la PCP et d'autres intervenants, pour assurer une intervention rapide des prestataires de services après un bombardement.

3.2.3 | Établissement de relations

Vous avez besoin de canaux de communication fluides avec vos homologues étatiques. Vous devez savoir à qui parler. Peut-être que vous ne pouvez pas tout résoudre, mais vous devriez au moins aller au bon endroit, savoir qui vous prêtera attention et qui vous fera perdre votre temps... Avec une bonne relation, vous pouvez directement demander : « Que se passe-t-il avec cette affaire ? » Sans relation, vous ne pouvez pas le faire.

Chef de bureau auxiliaire, HCDH, Colombie (Mahony, 2006, p. 52)

Les relations sont un aspect important de toutes les méthodes de la PCP. Avoir des relations crédibles avec les populations des communautés locales, les principaux intervenants et autres parties prenantes permet d'ouvrir des canaux de communication entre les parties au conflit. Cela aide également à lutter contre les rumeurs et à soutenir les interventions visant à empêcher une situation de violence qui s'intensifie. Enfin, cela renforce la sûreté et la sécurité du personnel de la PCP déployé dans les zones de conflit violent. Un facteur important de l'efficacité de la PCP provient de l'établissement et de l'amélioration des relations avec les représentants du gouvernement, les intervenants armés (étatiques et non étatiques), les chefs religieux et communautaires locaux et d'autres qui peuvent avoir le pouvoir d'influencer les auteurs potentiels de violence ou les parties en conflit. Bien que l'établissement de relations offre intrinsèquement une certaine protection, si et quand des menaces se produisent, ces personnes influentes peuvent être appelées à réduire le risque de violence. Savoir quand mettre l'accent sur l'engagement positif et quand exercer une pression dans ces relations est complexe et dépend d'une analyse minutieuse.

Dans le module 2 la dissuasion et l'encouragement ont été présentés comme des tactiques directrices pour la PCP. Alors que les tactiques sont différentes sur le plan conceptuel, dans la pratique, les interactions avec le gouvernement, les intervenants armés et d'autres sont habituellement oscillantes entre les deux. Elles peuvent même être appliquées les deux en même temps. Cela a des implications importantes pour l'établissement de relations. Établir et entretenir des relations avec des individus dans des organisations qui sont à la fois encouragées à respecter les droits des civils et poussées à s'abstenir de violer ce droit est une pratique complexe. Parfois, il ne sera pas possible d'établir des relations directement avec certains intervenants lorsque les gouvernements rendent ces interactions illégales ou lorsque le groupe lui-même rejette les ouvertures de contact, par exemple, des groupes armés qualifiés de « terroristes » ou d'ennemis de l'État. Dans ces cas, il est important que les équipes de la PCP réfléchissent à la manière dont ces groupes peuvent être informés de leur présence et de leurs activités et qu'ils peuvent avoir des lignes de communication ou des relations directes avec ces intervenants. Dans d'autres contextes, essayer d'établir une relation avec certaines personnes saperait la confiance de la communauté ou des personnes protégées. Par exemple, dans de nombreuses communautés, la police est vue avec suspect et peur. Essayer d'établir une relation avec la police, dans ce contexte, pourrait nuire

au travail de protection. Néanmoins, une forme de communication sera probablement nécessaire. Les relations étant essentielles pour toutes les autres méthodes de la PCP, les intervenants de la PCP examinent régulièrement l'état de leurs relations et les entretiennent constamment.

Bien que l'établissement de relations soit un élément important de toutes les méthodes de la PCP et imprègne tous les efforts des intervenants de la PCP, le renforcement de la confiance et le dialogue à voies multiples sont présentés dans ce module comme deux applications spécifiques de l'établissement de relations. Les deux applications seront décrites dans cette section.

Je pense que l'une des leçons que j'ai tirées de l'intervention de Marawi est que chaque relation compte. Chaque relation que vous construisez, que ce soit un haut fonctionnaire ou un civil normal de la communauté, elle compte. Elle compte vraiment... Certaines des relations sur lesquelles nous nous sommes appuyés duraient depuis déjà 10 ans. Entretenez continuellement vos relations parce que vous ne savez jamais quand ni où vous pourrez utiliser cette relation.

Membre du personnel de Nonviolent Peaceforce aux Philippines, réfléchissant au siège de Marawi en 2017.

3.2.3.1 | Renforcement de la confiance

Certains « consommateurs » d'accompagnement civil ont noté qu'avec le recul, ils ne pensent pas que... l'accompagnement et la présence leur ont sauvé la vie, car ils se sont rendu compte, plus tard, qu'ils n'étaient pas autant en danger qu'ils ne l'avaient cru à l'origine. Cependant, ils ont noté que la solidarité qu'ils ressentaient leur permettait de poursuivre leur travail, qu'ils aient été réellement en danger ou non.

Lisa Schirch, 2006, p. 60

QU'EST-CE QUE LE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ?

Les conflits prolongés sont généralement marqués par des cycles de violence, meurtres, abus, discrimination et accès insuffisants ou inégaux à la justice, à la formation et aux ressources de base. Si les chefs traditionnels et d'autres personnes disposant de ressources se déplacent, laissant derrière eux ceux qui en moins, alors le tissu de la communauté souvent s'effiloche. Les personnes déplacées sont souvent automatiquement soupçonnées d'être politiquement responsables de leur malheur, tandis que les défenseurs des droits humains sont couramment qualifiés de « guérilleros » ou de « terroristes ». Alors qu'il y a presque toujours *certain*s civils qui restent actifs en travaillant pour le changement, de nombreux autres civils deviennent craintifs, méfiants, réduits au silence et impuissants. Certains perdront espoir dans un avenir meilleur, d'autres seront à court d'idées sur la façon de changer leur situation ou perdront la volonté et le courage d'essayer. De plus, dans plusieurs communautés en proie à un conflit violent prolongé, les civils qui en ont les moyens s'en éloignent, drainant davantage les ressources et perturbant le tissu de la communauté. Dans un tel climat, les praticien.nes de la PCP peuvent essayer de renforcer ou de renouveler la confiance des civils en eux-mêmes et dans les autres, y compris des intervenants étatiques.

Renforcer la confiance consiste à soutenir la force intérieure plutôt que de changer les conditions externes ou d'augmenter les compétences. Cela fait partie de la plupart des méthodes de la PCP. La surveillance du cessez-le-feu vise à instaurer la confiance entre les intervenants armés. Une présence protectrice peut renforcer la confiance des intervenants locaux pour accroître leur engagement avec les autorités locales ou les agents de police. L'élaboration de plans d'alerte précoce et de réponse rapide renforce souvent la confiance d'une communauté en sa propre capacité d'autoprotection.

La confiance est une application de l'établissement de relations, car une confiance accrue tend à sortir les gens de leur isolement. Cela conduit à plus d'engagement, d'initiatives, de créativité et de confrontation. Cette confrontation peut également conduire à des conflits et même à la violence ce dilemme sera étudié dans le module 5. Cette section se concentre sur le rôle de la confiance dans la prévention ou la réduction de la violence, l'augmentation de la sûreté et de la sécurité et le renforcement des infrastructures locales de paix.

COMMENT FONCTIONNE LE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ?

La mise en confiance peut contribuer aux objectifs clés de la PCP de différentes manières. Avec une confiance accrue, les civils sont plus enclins à résister aux abus ou à les dénoncer. Dans les zones isolées, les populations vulnérables peuvent ne pas être conscientes de leurs droits. Elles ne sont pas non plus mises en relation avec les réseaux de support et n'ont pas accès à leurs services. Elles peuvent craindre d'approcher des dirigeants communautaires, des policiers ou des prestataires de services internationaux. En conséquence, elles peuvent continuer à souffrir de la violence en cours. Une fois qu'elles sont conscientes de leurs droits, se sentent connectées et savent comment accéder aux services de soutien, elles peuvent se sentir suffisamment en confiance pour interrompre le modèle de violence ou demander de l'aide à d'autres pour ce faire. La même logique s'applique aux défenseurs des droits humains ou aux responsables de l'État qui se sentent obligés de lutter contre les abus au nom des survivants. Bien qu'ils ne souffrent pas directement des abus eux-mêmes, ils peuvent manquer de confiance pour affronter les agresseurs. Une fois qu'ils se sentent protégés et soutenus, ils peuvent trouver la confiance nécessaire pour résoudre le problème.

Tout comme une confiance accrue peut empêcher ou réduire la violence, elle peut également accroître la sûreté et la sécurité des civils et renforcer les infrastructures de paix locales. Une confiance accrue peut, par exemple, encourager les civils à lancer leurs propres activités de paix ou à protéger les personnes à haut risque dans leur communauté. Le manque de formation ou l'utilisation de systèmes éducatifs descendants amènent souvent les civils à croire qu'ils n'ont pas suffisamment de qualifications ou de compétences pour contribuer à la paix et à la sécurité. Les praticien.nes de la PCP peuvent jouer un rôle pour les convaincre du contraire. L'étude de cas dans le module 1 (encadré 2, page 17) a montré que les membres de l'équipe de la PCP encourageaient les femmes à se protéger mutuellement et à s'entraider afin de se protéger de la violence sexuelle aux points d'accès à l'eau. Ces femmes ont réalisé qu'il y avait des actions qu'elles pouvaient entreprendre elles-mêmes pour faire une différence, et à leur tour elles ont encouragé d'autres femmes.

Enfin, une confiance accrue peut accroître les relations entre les civils et les intervenants étatiques ou les décideurs. Dans de nombreuses situations de conflit violent, les civils hésitent ou ont peur de s'adresser aux intervenants étatiques pour diverses raisons. Une confiance accrue peut aider à combler le fossé et aider les civils à approcher les intervenants étatiques pour signaler les abus et demander des mesures de protection supplémentaires. Les praticien.nes de la PCP peuvent donner l'exemple, car ils.elles s'engagent visiblement avec les forces de sécurité, les policiers et les représentants du gouvernement et établissent des relations avec des personnes solidaires. En même temps, ils.elles peuvent soutenir le fonctionnement des institutions étatiques qui fournissent des services de protection aux civils, telles que les commissions locales des droits humains. Cela peut contribuer à accroître la confiance des civils dans la capacité de protection de l'État.

LE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE EN ACTION

La confiance peut se construire de différentes manières. Les praticien.nes de la PCP peuvent :

- accompagner les survivants de la violence auprès des responsables de l'État pour signaler les abus ou les violations ;
- encourager le contrôle local des activités partagées et accroître la participation et le leadership des partenaires locaux ou des parties prenantes (la confiance peut être prioritaire par rapport à l'efficacité) ;
- promouvoir la formation horizontale en créant un dialogue entre les intervenants locaux – les intervenants locaux peuvent percevoir le personnel de la PCP comme des experts et ignorer la sagesse d'intervenants locaux « non instruits » ;
- encourager les discussions où les populations locales reconnaissent leur propre expertise ;
- explorer et apprécier les mécanismes ou outils locaux avant d'en introduire d'externes ;
- rechercher la consultation et le dialogue avec un large éventail d'intervenants locaux, y compris les groupes vulnérables, et montrer publiquement leur appréciation pour les connaissances et le point de vue qu'ils fournissent ;
- établir des liens entre les artisans de la paix émergents locaux et les autorités ou chefs religieux, initialement dirigé peut-être si nécessaire, mais en se retirant progressivement des projecteurs et soutenir les relations directes entre les intervenants locaux ;
- utiliser les capacités d'écoute active et l'affirmation pour montrer que la contribution des intervenants locaux est précieuse ;
- « parler » la langue locale – utiliser des exemples et des symboles qui reflètent et se rapportent au contexte local ;
- partager des études de cas qui montrent comment des personnes comme elles ont joué un rôle important dans la protection ;
- offrir un soutien au renforcement des compétences en matière de sécurité et de protection, de droit international ou de surveillance.

ENCADRÉ 7 | ÉTUDE DE CAS : LES VILLAGES LOCAUX DU MYANMAR GAGNENT LA CONFIANCE NÉCESSAIRE POUR REPOUSSER L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

Au Myanmar, les activités d'extraction d'or non réglementées ont conduit à la pollution des sources d'eau. Un groupe de femmes qui ont reçu une formation sur les droits humains, la protection des civils et le suivi du cessez-le-feu de différentes organisations, a décidé de s'engager de manière proactive avec des intervenants influents et de mobiliser les membres de la communauté pour répondre conjointement au problème.

Elles se sont d'abord engagées avec les chefs de groupes armés locaux dans la région. Elles ont pris un grand risque, car dans les années passées, elles n'auraient pas osé affronter qui que ce soit d'un groupe armé. Mais avec la formation et le soutien, elles ont décidé de s'exprimer. Elles n'ont pas fait beaucoup de progrès au début. Lorsqu'elles ont pris conscience que le problème ne pouvait être résolu au niveau local, elles ont rédigé des lettres de plainte adressées au gouvernement et aux chefs des groupes armés au niveau du district ainsi qu'au comité de cessez-le-feu au niveau de l'État. Lorsque la question a été abordée par les parties au cessez-le-feu, les dirigeants des groupes armés ont pris conscience que leur propre peuple était impliqué dans des activités minières et ont décidé d'agir.

Un mois plus tard, la communauté a reçu une lettre accusant réception de leur plainte. La lettre déclarait également que des mesures auraient été prises pour réglementer les activités minières afin de mettre un terme à la pollution des sources d'eau. Ce fut une grande victoire pour la communauté et a contribué à renforcer leur confiance.

SOURCE : Nonviolent Peaceforce Myanmar 2018

3.2.3.2 | Dialogue à voies multiples et navette diplomatique (dialogue multi-acteur)

On considère que le NP est capable d'influencer les actions des intervenants armés du GPH (gouvernement des Philippines) et du MILF (Front de libération islamique Moro), y compris la capacité d'amener les actions armées à cesser et à s'y abstenir par un accès direct... Les témoignages indiquent que le temps écoulé entre le signalement de l'incident au NP et le retrait d'intervenants armés ou la cessation de l'action armée dans une localité était d'à peine quelques minutes.

C. Gunduz et R. Torralba (Gunduz et. al. 2014, Evaluation of Nonviolent Peaceforce's Project with the Civilian Protection Component of the International Monitoring Team)

QUE SONT LE DIALOGUE À VOIES MULTIPLES ET LA NAVETTE DIPLOMATIQUE ?⁷³

Les équipes de la PCP s'engagent dans une intervention diplomatique dans des situations quotidiennes et interagissent en permanence avec des intervenants clés aux niveaux local, intermédiaire et supérieur de la société. Chaque contact encourage un changement de comportement. Plus la présence est durable et constante, plus les relations qui ont été construites avec ces intervenants sont nombreuses, et plus cela est possible. Les opportunités d'influencer les intervenants clés sont partout, tous les jours. Lorsque le personnel de la PCP est en public, se rend dans des zones rurales éloignées, parle au maire local, au prêtre ou au commandant, tout le monde est attentif et en calcule les conséquences. Et cela change la situation (Mahony, 2006, p. 49). Lorsque des représentants de la société civile, en particulier des femmes, participent au dialogue, les résultats reconnaissent un plus large éventail de besoins et sont plus durables que lorsque seuls les parties officielles et les intervenants armés sont impliqués.

Le dialogue peut être défini comme des conversations délibérées, arrangées, organisées et souvent modérées par des organisations ou des individus. Le dialogue à voies multiples est un terme désignant des procédures de dialogue fonctionnant sur plusieurs voies simultanément. Cette section explore trois voies (Diamond et McDonald, 1993) :

- la voie 1 fait généralement référence au dialogue officiel entre les dirigeants politiques et militaires de haut niveau, en se concentrant sur les cessez-le-feu, les traités et les processus politiques post-conflit ;
- la voie 2 fait référence au dialogue non officiel et aux activités de résolution de problèmes visant à établir des relations et à encourager une nouvelle réflexion qui peut éclairer la procédure officielle. Ceci implique généralement des dirigeants universitaires, religieux et d'ONG influents et d'autres intervenants de la société civile qui peuvent interagir plus librement que des hauts fonctionnaires ;
- la voie 3 fait référence au dialogue de personne à personne entrepris par des individus et des groupes privés au niveau local pour encourager l'interaction et la compréhension entre les communautés hostiles. Cela implique une sensibilisation et un renforcement de la confiance au sein de ces communautés (United States Institute of Peace, 2011).

La navette diplomatique est l'utilisation d'une partie tierce pour transmettre des informations entre les parties en conflit. L'intermédiaire sert non seulement de relais pour les questions et réponses, mais peut également fournir des suggestions pour faire avancer le conflit vers une résolution et le fait en privé (Brahm et Burgess,

⁷³ Cette section s'inspire des travaux de Liam Mahony, *Proactive Presence: Field Strategies for Civilian Protection*

2003). La navette diplomatique peut être considérée comme une méthode de la PCP distincte et est particulièrement appliquée dans les conflits horizontaux entre communautés, clans ou parties au cessez-le-feu. Elle est incluse ici dans la section sur le dialogue à voies multiples, qui met l'accent à la fois sur le dialogue vertical et horizontal et sur les efforts de construction de ponts.

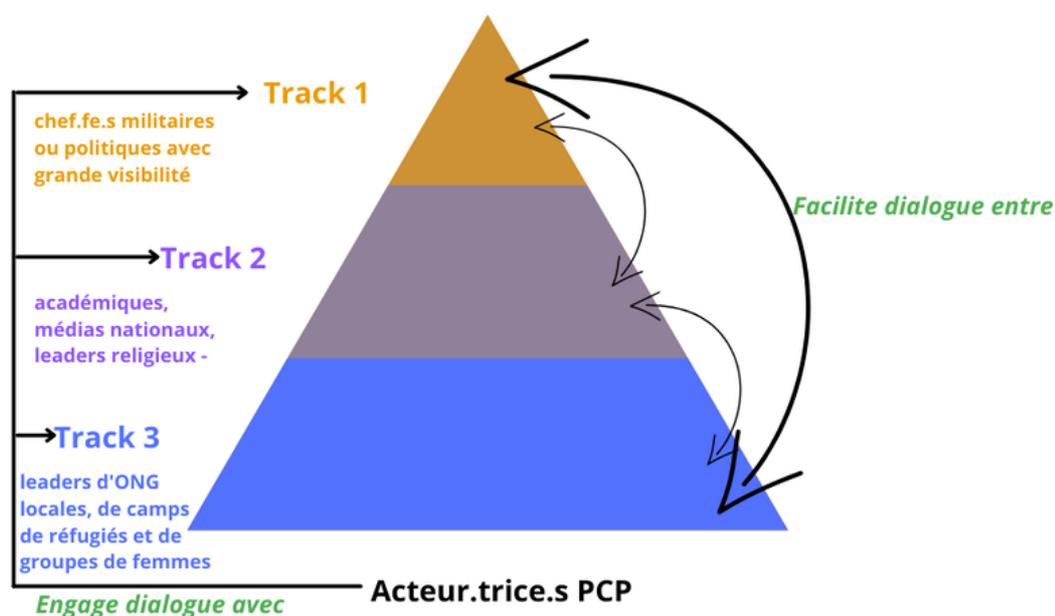


Figure 4 : Dialogue à voies multiples (adaptation de John Paul Lederach [Lederach, 1997, p. 39])

COMMENT FONCTIONNENT LE DIALOGUE À VOIES MULTIPLES ET LA NAVETTE DIPLOMATIQUE ?

Les agences de la PCP peuvent opérer dans les trois voies et viser à promouvoir le dialogue entre les intervenants des trois voies. Cela dépendra en grande partie de l'objectif particulier de l'organisation de la PCP, du contexte spécifique et des intérêts des communautés locales et des organisations partenaires. Certains se concentreront uniquement sur les voies trois et deux – dans certains cas, traiter la voie 1 pourrait créer une impression de partisanerie. D'autres concentrent d'importants efforts sur les trois. Et certains considèrent que c'est leur travail d'aider les populations locales à se connecter avec les voies 2 et 1, plutôt qu'ils le fassent eux-mêmes. Dans certains contextes, il est important que les praticien.nes de la PCP ne parlent qu'avec les populations locales, et ensuite uniquement dans une communauté spécifique. Par exemple, certaines des organisations qui travaillent en Palestine ont noté qu'elles perdraient la confiance et le lien avec la communauté si elle venait à savoir qu'elles avaient parlé avec des Israéliens.⁷⁴ Dans des contextes comme celui-ci, la PCP peut se concentrer sur la protection et ne pas s'engager du tout dans des dialogues plus larges.

Dans certains contextes, où il existe des groupes de défense des droits humains, certains groupes de la PCP coopéreront dans une division des tâches, certains se concentrant davantage sur la protection elle-même et d'autres sur l'utilisation des connaissances du terrain pour influencer les personnes dans les voies 2 et 1. Par exemple, en reliant les femmes artisanes de paix au niveau local (voie 3) avec des dirigeants d'ONG ou des universitaires au niveau intermédiaire (voie 2), les praticien.nes de la PCP, non seulement établissent des

⁷⁴ voir https://nonviolentpeaceforce.org/images/Good_Practices/PCP-in-the-Middle-East-Documentation_Final.pdf

relations entre les intervenants aux deux niveaux, mais renforcent également les rôles des deux parties. Ces femmes artisanes de la paix peuvent se sentir soutenues par les intervenants les plus influents au niveau de la voie 2 et avoir la possibilité d'apprendre de leur expertise. En même temps, les dirigeants d'ONG et les universitaires ont reçu des informations de première main sur la situation présente sur le terrain du point de vue des femmes. Cela leur a peut-être donné de nouvelles perspectives qu'ils peuvent utiliser dans leurs dialogues avec les dirigeants politiques au plus haut niveau (voie 1). En outre, les deux parties ont reçu une perspective supplémentaire sur le processus de paix. Les membres de l'équipe de la PCP peuvent également présenter les mêmes artisanes de paix directement aux intervenants au niveau de la voie 1 – par exemple, des hauts fonctionnaires des Nations Unies – et soutenir leur présence continue aux fonctions de la voie 1.

Ces relations entre des intervenants de différentes voies ont le potentiel d'augmenter la confiance de tous les intervenants impliqués. Ils sont plus pleinement conscients de ce qui se passe et de la manière de réagir à une certaine situation. Étant donné que les praticien.nes de la PCP sont presque toujours impliqués au niveau local, ils.elles ont souvent accès à des informations importantes et vérifiées qui, la plupart du temps, n'atteignent pas les niveaux supérieurs des voies 2 et 1. Les praticien.nes de la PCP qui se mettent en relation avec ces autres voies peuvent utiliser ces informations de manière habile pour améliorer les niveaux de relation entre les trois voies et renforcer la participation locale aux mécanismes de paix ou de cessez-le-feu de plus haut niveau. De nombreux pourparlers de paix n'avancent pas, car les interactions au niveau de la voie 1 ne sont pas connectées efficacement aux niveaux de la voie 2 et de la voie 3. Les praticien.nes de la PCP peuvent jouer un rôle en transmettant du bas vers le haut de la chaîne les préoccupations et en utilisant leurs relations à des niveaux plus élevés pour protéger les civils. Cependant, cela se fait toujours en tenant compte du contexte spécifique. Comme indiqué ci-dessus dans l'exemple de la Palestine, tous les contextes ou mandats organisationnels ne favorisent pas ce type de travail.

Étant donné que les intervenants étatiques et les groupes armés non étatiques ont généralement la plus grande influence sur la situation sécuritaire, leur implication est essentielle, en particulier lorsqu'il s'agit de la protection des civils. Par conséquent, les praticien.nes de la PCP donnent la priorité à l'établissement de relations avec ces intervenants et essaient de les mettre en relation avec les intervenants clés aux différents niveaux des voies.

Lorsqu'il existe une volonté politique au sein d'un État ou d'un groupe armé d'écouter et que des relations viables ont été établies, un mécanisme de communication important peut être l'utilisation d'un dialogue confidentiel et d'une coopération en vue de la réforme. Cela peut exercer une influence, non seulement aux niveaux supérieurs d'élaboration des politiques, mais aussi plus bas dans la chaîne : au niveau local ou intermédiaire, un commandant peut avoir peur d'être responsable devant sa hiérarchie et préférer résoudre un problème tranquillement à son propre niveau. (Mahony 2006, p. 50). Même dans les situations où l'État serait le principal obstacle à la protection, et peut-être le principal auteur des abus, les équipes de la PCP bénéficieront toujours de relations locales et diplomatiques étroites avec les décideurs gouvernementaux et militaires aux niveaux national et local, si cela est possible et ne mineros pas les relations au niveau local. Ces relations doivent être développées avec soin pour assurer un accès et une influence maximum, sans toutefois permettre à l'État hôte de manipuler ou de réduire l'indépendance de l'organisation. (ibid. p. 52), ou même créer une perception de partisanerie.

La communication avec les groupes armés peut être une question très délicate aux yeux de l'État dominant et de ses militaires, et les préoccupations en matière de sécurité doivent donc être prises en compte dans de tels contacts. Cependant, le souci de sécurité ne doit pas exclure catégoriquement une telle communication. La sécurité doit être traitée de manière stratégique au niveau opérationnel, en considérant également que l'absence de relation avec un groupe armé peut également présenter un risque de sécurité pour le personnel de

la PCP (ibid. p. 53). En même temps, comme mentionné précédemment, le fait que certains groupes aient été qualifiés d'intervenants illégaux ou de terroristes signifie qu'une communication directe n'est peut-être pas possible. Néanmoins, une communication indirecte peut être possible par l'intermédiaire de partisans ou de membres de la famille de ces groupes ou par des dirigeants en exil ou au sein de la diaspora de ce groupe particulier.

Les praticien.nes de la PCP facilitent également l'établissement de relations et le dialogue entre les civils menacés et les réseaux internationaux de paix et de sécurité. Ils.elles peuvent, par exemple, recueillir et partager les histoires de civils menacés pour sensibiliser à leurs conditions et à leurs besoins de protection. Ils.elles peuvent modérer des réunions entre des OSC locales telles que les groupes culturels et littéraires au Myanmar, ou des groupes de femmes sri-lankaises de zones de conflit violent isolées et des représentants de la communauté diplomatique de la capitale, ou inviter des défenseurs des droits humains à prendre la parole lors de conférences internationales ou de réunions dans des endroits comme New York ou Genève. Ces échanges renforcent souvent la confiance des civils touchés, rehaussent leur visibilité et renforcent leurs réseaux de soutien. En même temps, il permet aux membres des réseaux de soutien internationaux de s'engager directement avec les civils touchés et d'obtenir des informations de première main, ce qui les incite souvent à intensifier leurs efforts de sensibilisation et d'intervention (voir figure 6).

Lorsque nous avons demandé ce qui avait contribué à l'augmentation de la volonté et de la capacité des femmes à s'engager dans un militantisme pour la paix, en particulier pendant la seconde guerre, nous avons reçu plusieurs versions de la réponse selon laquelle elles avaient été mises en relation avec des réseaux de paix plus larges et des sources d'information.

Levine, D. (2012 p. 12), parlant des femmes au Libéria

DIALOGUE A VOIES MULTIPLES ET NAVETTE DIPLOMATIQUE EN ACTION

Un dialogue efficace nécessite des compétences analytiques, politiques et diplomatiques. La diplomatie peut impliquer une grande variété de techniques, y compris la pression directe, la pression indirecte (« allusion »), l'humour, la politesse, la subordination ou l'humilité, la louange, la mise en valeur d'objectifs mutuels et l'élaboration conjointe de solutions. Pour un dialogue efficace, chaque praticien de la PCP doit être capable individuellement de :

- engager et renforcer la confiance avec un large éventail d'intervenants, y compris les agresseurs, les survivants de la violence, les gouvernements nationaux et locaux, les forces de sécurité, les intervenants armés non étatiques, les chefs des communautés locales, les femmes et les enfants ;
- développer des messages clairs pour chacun de ces intervenants qui se rapportent à leur situation et suscitent leur intérêt ;
- créer des processus de dialogue parallèles avec les groupes vulnérables ou menacés, le cas échéant. Les femmes peuvent ne pas vouloir s'exprimer devant les hommes, en particulier lorsqu'il s'agit de violence sexuelle et fondée sur le genre ;
- créer une culture de respect, de transparence (tout en protégeant la confidentialité), de consultation mutuelle et de traitement ouvert des accusations – éviter de faire des promesses qui ne peuvent être tenues ;
- respecter la hiérarchie existante et les structures traditionnelles, être conscient des divisions internes ;
- maintenir l'exactitude dans la communication des informations sur les incidents ;
- garder à l'esprit la sécurité des interlocuteurs, en particulier lors de l'échange d'informations sensibles ;
- être persévérant et patient. Certains intervenants peuvent être prêts à partager des informations lors d'une troisième ou quatrième réunion après avoir été mis en confiance.

ENCADRÉ 4 | ÉTUDE DE CAS : ATTÉNUATION DES CONFLITS AU CAMP DE RÉFUGIÉS DE YIDA

L'afflux d'un grand nombre de réfugiés à Yida, au Soudan du Sud, a conduit à un conflit entre la communauté d'accueil et la communauté des réfugiés. Le site de réfugiés avait augmenté à un rythme exponentiel, exposant à la fois le camp et la communauté hôte à un risque élevé de conflit et de violence.

Lorsque Nonviolent Peaceforce a approché les dirigeants de la communauté hôte pour évaluer la situation, ils se sont plaints du manque de nourriture et d'un accès difficile aux moyens de subsistance, en raison de la façon dont les réfugiés abusaient des ressources naturelles de la région. De plus, la communauté d'accueil se sentait marginalisée par la communauté internationale car elle concentrait exclusivement ses services sur les réfugiés. L'absence de canaux de communication entre les représentants des réfugiés et la communauté d'accueil, ainsi qu'entre les représentants de la communauté d'accueil et les prestataires de services internationaux a encore compliqué le conflit, car les tensions et les problèmes sous-jacents ne pouvaient être résolus.

Le personnel de la PCP de Nonviolent Peaceforce a d'abord contacté les autorités locales et les chefs ainsi que le conseil des réfugiés. Ensuite, ils ont accompagné certains de ces intervenants auprès des leaders de la communauté hôte pour initier le dialogue. Ils ont également contacté des représentants d'agences donatrices internationales pour obtenir leur soutien et leur participation. Au cours des semaines, les intervenants de la PCP se sont engagés dans une diplomatie de navette entre les différents groupes, modérant le dialogue et aidant les groupes à établir des accords spécifiques et applicables sur la manière de partager les ressources et de décaler leur bétail pendant la saison sèche.

3.2.4 | Renforcement des capacités des acteurs

Les rôles de formation, de conseil et de financement des ONG internationales, combinés aux connaissances locales et à la portée des ONG et d'autres intervenants locaux pour mobiliser et soutenir les citoyens, ont clairement marqué le succès du cessez-le-feu de Bantay.

Nat. J., Colletta (2006, p. 30).

Dans de nombreuses situations de conflit violent, il y a un manque d'instructions formelles et même informelles. Si les écoles fonctionnent, les cours sont fréquemment interrompus et de nombreux élèves, ainsi que des enseignants, sont déplacés, blessés ou tués. Les élèves peuvent être retirés de l'école pour des raisons de sécurité, pour subvenir aux besoins de leur famille ou pour rejoindre les forces armées. La survie devient la priorité de nombreux civils. De nombreuses communautés sont coupées de la majeure partie du monde et n'ont peut-être pas entendu parler des moyens existants pour se protéger. En conséquence, les capacités et/ou la confiance des communautés dans les zones de conflit violent pour s'engager dans des efforts de paix et de sécurité sont souvent limitées. Aussi informelles soient-elles, chaque communauté a ses connaissances, compétences et traditions, liées aux causes et conditions des conflits, et sont par conséquent souvent le mieux placées pour identifier les potentielles opportunités pour la prévention et protection. La présence de personnel de la PCP ou d'autres intervenants peut augmenter l'espace pour que la paix fonctionne et se développe, mais le manque d'opportunités, d'outils de réflexion et de formation partagée peut entraver cette croissance. L'amélioration des capacités peut offrir, aux intervenants locaux dans des situations de conflit violent, des opportunités de se rassembler, de réfléchir à leurs propres efforts et à ceux des autres, et de s'appuyer sur ce qu'ils savent déjà. Elle peut également fournir des outils d'apprentissage et accroître la confiance dans la capacité des gens à transformer les conflits. L'amélioration des capacités est toujours un processus partagé : les gens apprennent les uns des autres.

L'amélioration des capacités dans le contexte de la PCP est vue comme le renforcement des connaissances, des compétences et des capacités à des fins de prévention de la violence et de protection civile. L'amélioration des capacités comprend des cours de formation ou des ateliers sur des sujets tels que la PCP et les droits humains. Elle comprend également l'encadrement et le soutien d'individus clés et/ou de mécanismes de protection locaux existants ou récemment établis.

L'amélioration des capacités peut également être vue comme une forme de soutien à la résilience communautaire. Récemment, l'accent a été mis sur la résilience des communautés dans de nombreux domaines, y compris le maintien de la paix et la consolidation de la paix (Juncos et Joseph, 2020). Compte tenu des obstacles et des échecs de nombreuses interventions internationales et nationales qui tentent de soutenir une paix durable, l'accent est renouvelé sur les efforts communautaires et locaux qui reconnaissent et s'appuient sur les capacités locales existantes. Ces efforts sont destinés à être gérés et dirigés par la communauté, reflétant les priorités d'une communauté locale, plutôt qu'un programme imposé à distance. Ils sont basés sur une analyse de contexte spécifique qui est systémique, compte tenu de la gamme complexe de facteurs qui contribuent à la violence et à la paix. L'amélioration des capacités dans la PCP a toujours partagé ces éléments, en particulier lors du soutien et de la construction d'infrastructures locales de protection. La PCP peut donc être comprise comme une contribution à la résilience communautaire.

Cette section décrit d'abord les efforts de la PCP pour améliorer les capacités locales d'autoprotection et de consolidation de la paix, car il s'agit de l'application de l'amélioration des capacités la plus largement utilisée. La deuxième partie de la section décrit la mise en place d'infrastructures locales autonomes de protection. Ces efforts comprennent le renforcement des réseaux locaux de la société civile pour appliquer les méthodes de la PCP, mais aussi des mécanismes officiels de paix ou de cessez-le-feu et des politiques de protection.

3.2.4.1 | Renforcement des capacités d'autoprotection

Les pays qui sortent d'un conflit ne sont pas des pages vierges, et leurs populations ne sont pas des projets... Les intervenants internes à tous les niveaux de la société sont les principaux agents de la paix... Nos efforts pour aider à maintenir la paix doivent être motivés par l'humilité d'apprendre ce qui fonctionne encore dans les pays sortant d'un conflit et de respecter le fait que toute société, aussi brisée qu'elle puisse paraître, possède des capacités et des atouts, pas seulement des besoins et des vulnérabilités.

Youssef Mahmoud, membre du panel HIPPO et de la séance d'information sur l'examen de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 29 août 2017

QU'EST-CE QUE LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'AUTO-PROTECTION ?

L'amélioration des capacités d'autoprotection est une activité organisée pour le partage, l'exploration et l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et de compétences que les intervenants locaux peuvent appliquer pour accroître leur propre protection et celle de ceux qui les entourent. Dans cette section, elle fait référence aux activités de formation, de mentorat ou de développement de ressources qui visent à améliorer les aptitudes, les capacités, la productivité et les performances. L'autoprotection occupe une place centrale parmi d'autres sujets d'amélioration des capacités, car la sûreté et la sécurité immédiates des civils menacés sont au cœur de la

PCP. De plus, si les intervenants locaux se sentent en confiance et capables de se protéger, les intervenants de la PCP peuvent diriger leur attention ailleurs. Dans le contexte de la PCP, l'amélioration des capacités signifie travailler avec les gens dans une procédure dynamique de réflexion, d'analyse, de développement des compétences et d'action.

COMMENT LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'AUTO-PROTECTION FONCTIONNE-T-ELLE ?

L'amélioration des capacités d'autoprotection commence par la « reconnaissance des capacités » qui existent déjà. Grâce à une écoute approfondie, les équipes de la PCP apprennent de la communauté leurs approches actuelles pour gérer les conflits. L'écoute comprend la recherche de ces personnes, souvent des femmes, qui ne sont pas nécessairement identifiées comme des dirigeants officiels mais qui effectuent un travail de sécurité sur le terrain. Le but est d'aider la communauté à retourner là où elle peut se protéger sans soutien extérieur. Dans leur étude de 13 communautés qui ont choisi de se retirer de la guerre, Mary B. Anderson et Marshall Wallace ont constaté que la clé du succès est « l'une des capacités existantes » (Anderson et al., 2013, p. 8).

L'amélioration des capacités d'autoprotection est fournie comme une réponse directe aux besoins et aux intérêts identifiés d'un groupe spécifique dans une situation particulière de conflit violent. Les dirigeants d'une communauté de réfugiés peuvent, par exemple, souhaiter augmenter leurs capacités à protéger les enfants à la suite du recrutement des milices armées d'enfants réfugiés non accompagnés. Avant qu'une formation spécifique ne soit dispensée, les équipes de la PCP, en collaboration avec les responsables des réfugiés, évalueront les besoins de protection spécifiques des enfants non accompagnés et analyseront les stratégies de protection qui ont été essayées jusqu'à présent. Les dirigeants locaux seront inclus dans la mesure du possible en tant que formateurs. Le programme peut inclure les principes de base de la protection de l'enfant, ainsi que des méthodes et des compétences spécifiques de protection de la PCP. Ces méthodes et compétences seront mises en pratique pendant la formation pour tester leur applicabilité. Pendant ou après la formation, le personnel de la PCP peut aider les participants à formuler et à mettre en œuvre des stratégies de protection spécifiques. Une formation de suivi peut être organisée avec le même groupe pour réfléchir et évaluer l'efficacité du processus de mise en œuvre, identifier les défis et accroître davantage la capacité des participants à surmonter ces défis.

La formation de la PCP est plus efficace lorsqu'elle est adaptée au contexte, aux besoins et aux intérêts des intervenants locaux, et lorsqu'elle est participative dans son approche. Les participants peuvent avoir peu ou aucune instruction formelle et être analphabètes, mais auront une connaissance approfondie de la dynamique de la sécurité et de la violence dans leur communauté, bien qu'au début ils ne soient pas en mesure d'articuler et de conceptualiser ces connaissances. En utilisant des techniques de formation participative, un formateur efficace tire parti de la sagesse locale des participants et utilise ces connaissances pour explorer avec eux les stratégies de protection les plus efficaces pour un contexte spécifique. Il peut par exemple encourager les participants à réfléchir sur les forces et les faiblesses des stratégies de protection existantes dans leurs propres communautés *avant* d'introduire des méthodes de la PCP. Au lieu de présenter les méthodes de la PCP comme supérieures, le formateur encourage ensuite les participants à explorer comment certaines méthodes de la PCP pourraient remédier aux faiblesses existantes et montre que des gens « ordinaires », dans leurs propres communautés ou ailleurs, ont déjà appliqué les méthodes de la PCP sous un nom ou sous une forme quelconque. Le formateur agit principalement comme un catalyseur, aidant les participants à croire en eux et les encourageant à jouer un rôle actif dans la réduction de la violence et la protection des autres. Bien que le formateur présente des compétences et des méthodes, il ou elle puise dans les compétences et l'expérience qui existent déjà dans le contexte local.

La formation et le mentorat de la PCP ont également tendance à être plus efficaces lorsqu'ils font partie d'une

stratégie de la PCP plus large ou lorsqu'ils sont mélangés à d'autres méthodes de la PCP. L'étude de cas de l'encadré 5 illustre ce point. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'une activité d'amélioration des capacités, un atelier est également un espace sûr où les intervenants locaux peuvent se rencontrer lorsqu'il se déroule dans un environnement plus large de peur et d'intimidation. Pendant que les intervenants locaux discutent des stratégies de protection à l'intérieur de l'atelier, le personnel de la PCP assure une présence protectrice aux participants à l'atelier. De plus, il ne s'agit pas simplement d'un transfert de compétences du personnel international de la PCP vers les intervenants locaux. Les intervenants locaux conçoivent et modèrent leurs propres sessions, partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres. Cela augmente clairement leur confiance, comme le montre l'exemple suivant de Papouasie (Indonésie), à travers la conclusion du modérateur local ainsi que les initiatives qui ont été introduites après l'atelier.

ENCADRÉ 5 | ÉTUDE DE CAS : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE, DIALOGUE ET PROTECTION COMPLÉMENTAIRE ET RENFORCEMENT MUTUEL EN PAPOUASIE

En 2007, Peace Brigades International a organisé un atelier avec un partenaire local à Wamena, en Papouasie (Indonésie), pour renforcer les capacités des dirigeants de la société civile dans la transformation des conflits. L'atelier a réuni un certain nombre de dirigeants communautaires ainsi qu'un défenseur des droits humains, qui avait à peine commencé ses activités dans une communauté isolée avec des niveaux élevés de violence.

Pendant l'atelier, des intervenants non identifiés se sont présentés pour essayer de perturber le processus de l'atelier et d'intimider les participants. Alors que certains des volontaires de PBI ont poursuivi l'atelier, d'autres sont rapidement allés à l'extérieur pour rencontrer les intervenants non identifiés, se sont engagés avec eux et les ont persuadés de partir.

Pour certains des participants, l'atelier était la première fois qu'on leur demandait de partager leurs points de vue, de parler librement des conflits et d'en apprendre davantage sur la non-violence. Pour le défenseur des droits humains débutant, c'était l'occasion de se mettre en relation avec d'autres défenseurs locaux et d'apprendre de leurs expériences – un défenseur des droits humains local très actif, souvent accompagné par PBI, a été invité à l'atelier en tant que conférencier invité. L'un des modérateurs locaux, qui a conçu sa propre session sur l'utilisation de la culture traditionnelle dans la transformation des conflits, en utilisant les modèles de formation participative de PBI, a conclu l'atelier en disant que l'activité lui avait fait comprendre que les Papous n'auraient pas besoin d'intervenants externes comme PBI pour construire la paix. C'était quelque chose qu'ils étaient capables de faire eux-mêmes.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'AUTO-PROTECTION EN ACTION

La formation et l'entraînement de la PCP varient en termes de forme, de contenu et d'approche, en fonction du contexte, du conflit, des mécanismes de protection déjà en place, du mandat de l'organisation chargée de la mise en œuvre et de la capacité personnelle des formateurs et des facilitateurs individuels. En général, la formation de la PCP n'est pas un événement unique, mais fait partie d'une stratégie d'amélioration des capacités à long terme qui implique une série de formations, ou d'ateliers suivis d'une interaction et d'un soutien continus.

Contexte : la formation est plus pertinente dans les zones sujettes à des conflits prolongés, en particulier parmi les communautés démunies et vulnérables ou les groupes émergents de la société civile. Dans un contexte de violence de haute intensité, les équipes de la PCP peuvent inviter un groupe cible dans un endroit sûr pour participer à une formation ou à un atelier.

Participants : les participants à la formation de la PCP comprennent, tout d'abord, des intervenants locaux qui travaillent déjà pour la paix et la sécurité. Souvent, ces intervenants locaux ont des rôles informels dans la communauté. La formation est l'occasion de développer davantage leurs capacités et de leur permettre d'échanger des idées, de partager leur expertise, d'évaluer leur travail et d'affiner ensemble leurs stratégies dans un espace plus sûr. Peace Brigades International, par exemple, a formé de nombreux défenseurs des droits humains qu'elle accompagne pour renforcer leurs propres systèmes de gestion de la sécurité. Deuxièmement, les participants incluent des intervenants qui sont en position de pouvoir et d'influence. Ces intervenants seront les mieux placés pour toucher plus de personnes, et leur comportement et leurs actions peuvent influencer les personnes qui les entourent. Troisièmement, les participants comprennent des représentants de groupes à haut risque (femmes, personnes déplacées, groupes minoritaires) ainsi que des prestataires de services locaux. Leur offrir un espace pour partager leur expertise renforce la confiance et les liens. L'amélioration de leurs capacités peut avoir un impact direct sur les personnes vulnérables avec lesquelles ils sont associés. Quatrièmement, les participants comprennent des intervenants difficiles à atteindre. Cela pourrait inclure des représentants de parties en conflit, de forces armées ou de groupes armés. Les équipes de la PCP peuvent occasionnellement inclure des personnes dans des activités de formation qui ne correspondent à aucune de ces catégories si cela convient à leurs objectifs stratégiques ou crée des opportunités pour étendre leurs réseaux ou leurs opérations.

Il y avait un groupe de soldats dans la région dont beaucoup de gens avaient peur. Nous avons décidé de nous engager avec eux et ils étaient très intéressés par notre travail pour soutenir la paix au Soudan du Sud. Lorsque nous les avons invités à suivre une formation sur la protection civile, ils étaient très heureux. Personne ne leur avait jamais demandé de participer à un événement et nombre d'entre eux n'avaient jamais eu l'occasion de s'instruire. Ces soldats ont été les meilleurs participants que nous n'ayons jamais eus. De plus, ils sont souvent venus à notre aide chaque fois que nous avons rencontré des problèmes dans la région.

Membre du personnel de Nonviolent Peaceforce au Soudan du Sud (2016)

La recherche sur les formations à la paix dans le monde montre que de nombreux participants apprécient particulièrement l'exposition des expériences pratiques des autres participants ainsi que des exemples concrets provenant d'autres endroits où ils reconnaissent des dynamiques familières. Apprendre ce que les autres ont fait dans différentes situations et cultures aide les participants à développer de nouvelles stratégies et idées pour leur propre contexte (Anderson et al. 2003, p. 79).

Interrogés sur la contribution externe la plus utile à leurs conflits prolongés, d'éminents militants de plusieurs pays ont souligné la formation dispensée, de nombreuses années auparavant, par des ONG internationales. Ils affirment qu'elles ont été essentielles pour leur donner de nouvelles idées, de nouvelles méthodologies interactives afin de travailler avec les gens et entreprendre des efforts avec une énergie nouvelle.

Anderson, M. et al. (2003, p. 77)

3.2.4.2 | Soutenir les mécanismes locaux de gestion et prévention des conflits

Nos hommes pensaient qu'ils étaient puissants. Nous leur avons prouvé que les femmes ont plus de pouvoir que les armes.

Membre de l'équipe locale de protection des femmes au Soudan du Sud (2019)

QUE SONT LES MECANISMES LOCAUX DE GESTION-PREVENTION DES CONFLITS ?

Les mécanismes locaux de gestion et prévention des conflits sont comprises comme des systèmes, procédures, ressources et compétences autonomes appliqués par des intervenants locaux non-armés pour prévenir ou réduire la violence et protéger les civils. Il s'agit de procédures tout à fait distinctes de l'aide ou d'autres réformes de la gouvernance lancées par d'autres organisations internationales. Les mots *locale*, *autosuffisante*, et *mécanisme*, sont la clé :

- **Locale** : la procédure est réalisée, mise en œuvre et maintenue par des intervenants locaux ;
- **Autosuffisante** : peut continuer indépendamment des ressources ou du soutien d'intervenants externes ;
- **Mécanisme** : elle ne dépend pas des efforts personnels d'une seule personne, mais fait désormais partie de la structure de la communauté et, le cas échéant, inclut la participation du gouvernement local (mais pas son contrôle).

Les mécanismes locaux de gestion et prévention des conflits doivent souvent être créés ou renforcés pour permettre que les processus de paix en cours soient productifs au niveau local. C'est le niveau où les cessez-le-feu et les accords de paix se rompent le plus souvent, conduisant à une reprise des hostilités et de la violence. La PCP joue son rôle dans cette procédure d'autonomisation en se concentrant sur le renforcement de la protection physique directe des personnes menacées (l'infrastructure locale de protection). Cependant, ces mécanismes locaux de gestion et prévention des conflits sont conçus pour remplir les multiples objectifs de création, de maintien et de consolidation de la paix en tant que processus autonome, en fin de compte, sans soutien externe de la PCP. Lorsque les gens auront une sécurité suffisante, beaucoup s'engageront dans des activités et des processus de consolidation de la paix à plus long terme. Ceci est conforme à la nouvelle approche des Nations Unies visant à renforcer les capacités civiles au lendemain d'un conflit violent.

Dans de nombreux endroits les communautés disposent déjà de stratégies ou de mécanismes d'autoprotection qui existaient bien avant que les organisations de la PCP établissent une présence dans la zone. Le renforcement ou l'établissement d'infrastructures de paix civiles locales est le lieu le plus évident pour les praticiens de la PCP pour commencer, ainsi que pour terminer leur travail. C'est peut-être la plus pure application de la primauté des intervenants locaux. Les intervenants de la PCP peuvent également renforcer les infrastructures de protection dirigées par des intervenants étatiques ou non étatiques, former la police aux méthodes non-violentes, y compris le contrôle des foules, ou aider les représentants du gouvernement à élaborer des politiques de protection appropriées ou des dispositions de cessez-le-feu.

La capacité des mécanismes locaux de gestion et prévention des conflits existants dans les communautés locales doit être respectée, et en même temps, il est de plus en plus reconnu que la présence physique et les connaissances du personnel international de la PCP peuvent apporter une contribution significative aux infrastructures locales de protection. Les évaluations des travaux de la PCP ont indiqué l'appréciation et le soutien de plusieurs types différents de systèmes et de structures de protection. Quand les intervenants militaires et les groupes armés au Myanmar ont lancé un processus de cessez-le-feu en 2014, certains groupes de la société civile ont transformé les réseaux de droits humains existants en mécanismes de cessez-le-feu. Nonviolent Peaceforce a ensuite aidé ces groupes en formant et en soutenant leurs membres sur la surveillance du cessez-le-feu et autres applications de la PCP. L'organisation a simultanément formé des membres de groupes armés qui devaient devenir des observateurs officiels du cessez-le-feu et facilité le dialogue entre les deux groupes sur la protection des civils. Dans les Philippines, comme le souligne Colleta dans la citation d'ouverture de la section 3.4, une combinaison des rôles de formation, de conseil et de financement des organisations internationales d'une part, et les connaissances et la portée locales d'autre part, ont permis le succès des efforts locaux de surveillance du cessez-le-feu.

POURQUOI LES MECANISMES LOCAUX DE GESTION-PREVENTION DES CONFLITS SONT-ILS IMPORTANTS ?

Les mécanismes locaux autosuffisants de la PCP sont importants pour plusieurs raisons :

- les intervenants locaux connaissent mieux leur contexte culturel et social que les étrangers ne le peuvent ;
- le contrôle local des activités de développement communautaire met en évidence les capacités des intervenants locaux et augmente davantage leur capacité et leur confiance ;
- le contrôle local évite de dépendre de l'aide/assistance étrangère ;
- les capacités locales sont la clé du succès ;
- les intervenants externes ne seront pas présents pour toujours. En fait, leur présence dépend de facteurs incertains tels que le financement, les visas, etc., mais les infrastructures de protection locale sont un système concret qu'ils envisagent de laisser derrière eux.

Reconnaissant l'importance de structures locales autosuffisantes, l'ONU a reconnu en 2010 la nécessité, pour les opérations de maintien de la paix, de comprendre la capacité de la population locale à se protéger lors de la mise en œuvre de leurs mandats de protection. ("Framework for Drafting Comprehensive Protection of Civilians Strategies in UN Peacekeeping Operations," 2010, Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et Département de l'appui aux missions)

COMMENT FONCTIONNENT LES MECANISMES LOCAUX DE GESTION-PREVENTION DES CONFLITS ?

Une certaine forme de capacité locale ou d'initiative des intervenants locaux est une condition préalable à la mise en place d'infrastructures locales de protection. Dans les communautés très démunies et isolées, cela peut être difficile à faire. Sans un soutien et un encadrement intensif, la mise en place prématurée de mécanismes au niveau local risque d'entraîner une perte de pouvoir supplémentaire. Les bailleurs de fonds poussent souvent les agences humanitaires à mettre en place dès que possible et en toutes circonstances de tels mécanismes. Cependant, il est parfois plus approprié de trouver des moyens alternatifs ou d'étendre les efforts préparatoires. La PCP peut, par exemple, proposer une série d'activités de développement des capacités, suivies de l'inclusion d'individus prometteurs dans diverses activités de la PCP, avant d'envisager l'établissement de mécanismes au niveau local. Dans tous les cas, l'objectif est de stimuler une infrastructure locale indépendante et performante.

Construction et renforcement de la confiance, participation et amélioration des capacités sont des facteurs importants pour renforcer ou construire des infrastructures locales de protection autosuffisantes.

- **Construction de la confiance** : lorsqu'il y a la confiance, les gens sont prêts à s'engager, partager, écouter, participer et apprendre. La confiance se construit à travers une présence authentique (« être avec » au lieu de « être pour »), l'écoute active, le dialogue, la transparence, la cohérence, le respect, l'impartialité, la sensibilité culturelle, la gentillesse, l'équité, la patience et la persévérance, entre autres.
- **Participation** : lorsque les gens participent et leur expertise est mise à l'honneur, ils apprennent en faisant, se sentent inclus et développent un sentiment d'appartenance.
- **Renforcement de la confiance** : lorsque les gens ressentent et croient en leur propre pouvoir d'affecter leur situation, ils ont confiance en leurs propres capacités et habilités, et sont inspirés pour faire une différence.
- **Amélioration des capacités** : lorsque les gens améliorent leurs capacités, ils augmentent leurs connaissances et leurs compétences. Cela augmente leur aptitude et leur confiance pour agir de manière indépendante et créative.

D'autres facteurs importants qui contribuent au succès comprennent : mobiliser les personnes autour d'un enjeu qui leur tient à cœur, réflexion et analyse partagée, identifier les étapes pratiques et les objectifs à long terme, relier les infrastructures aux personnes et processus pertinents et créer des opportunités d'apprentissage.

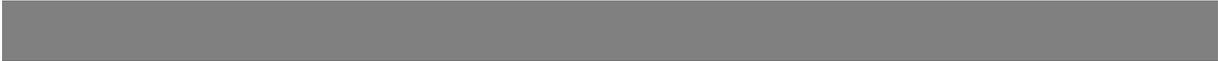
LE RENFORCEMENT DES MECANISMES LOCAUX DE GESTION-PREVENTION DES CONFLITS EN ACTION

Le renforcement des capacités des mécanismes locaux de gestion-prévention des conflits autosuffisants commence généralement par l'analyse des façons dont les populations locales se protègent en l'absence d'intervenants internationaux (voir encadré 6 pour une typologie des stratégies d'autoprotection). Jose et Medie (2015) théorisent que les civils se protègent à travers trois types de stratégies : le non-engagement, l'engagement non-violent et l'engagement violent. Les stratégies et actions de la PCP tombent clairement dans le cadre d'un engagement non-violent, ainsi qu'occasionnellement en non-engagement, comme en cas de préparation de fuite ou de mise en relation des personnes déplacées avec les services humanitaires. Les façons dont les communautés choisissent de se protéger peuvent être violentes ou, dans d'autres cas, ne pas correspondre aux principes et valeurs humanitaires sur lesquels la PCP est fondée. Une communauté particulière en situation de conflit violent peut considérer la corruption comme la stratégie de protection la plus efficace. Un rejet pur et simple de telles stratégies peut contribuer à l'insécurité dans la communauté.

ENCADRÉ 6 | APERÇU DES STRATÉGIES D'AUTO-PROTECTION TYPIQUEMENT UTILISÉES PAR LES COMMUNAUTÉS

- **Groupes de défense locaux et patrouilles communautaires** (p. ex., des groupes de jeunes des lieux qui effectuent des arrestations de citoyens ; des groupes de défense locaux armés ou non-armés qui patrouillent pour dissuader ou affronter les agresseurs)
- **Justice populaire et vengeance** (p. ex., actes de violence désorganisés ou intentionnels en représailles contre des délinquants spécifiques)
- **Actions affirmées des dirigeants locaux** (p. ex., les dirigeants locaux qui se mobilisent et refusent de permettre à la violence de se produire dans leurs communautés, que ce soit de l'extérieur ou de l'intérieur)
- **Accompagnement et groupage** (p. ex., des hommes accompagnent leurs femmes dans les champs, des personnes voyagent ensemble en groupe)
- **Réunions de sécurité communautaire et partage d'informations** (p. ex., des réunions de sécurité régulières avec les responsables locaux pour discuter des priorités de sécurité et planifier des stratégies de protection ; partager des informations sur les menaces au sein de la communauté ; échanger des informations sur la sécurité avec d'autres communautés)
- **Dénonciation et témoignage** (p. ex., veiller à ce que des délinquants spécifiques soient dénoncés à la police ; accuser et humilier publiquement des délinquants spécifiques ; témoigner contre les agresseurs lors d'un procès criminel)
- **Sensibilisation et protestations** (p. ex., les organisations de la société civile rédigent et envoient des rapports aux autorités politiques ; refuser d'ouvrir des magasins pour protester contre la violence)
- **Résolution de conflits et réconciliation** (p. ex., dialogue entre intervenants armés et civils pour réduire l'agression ; médiation des conflits entre civils)
- **Fuite et réinstallation** (p. ex., fuir un village lors d'une attaque ; se réinstaller dans une autre ville pour le long terme ; déménager de la périphérie au centre d'une ville)
- **Système d'alerte** (p. ex., siffler pour avertir d'une attaque imminente)
- **Évitement et dissimulation** (p. ex., dormir dehors la nuit ; éviter les zones où des menaces sont couramment perpétrées ; se cacher dans la brousse pendant un raid)
- **Soumission et coopération** (p. ex., fournir de la nourriture à un groupe armé ou payer des « taxes » illégales pour ne pas subir de violence)
- **Prière et foi** (p. ex., prier pour la protection)

SOURCE : Gorur, A. (2013). Community Self Protection Strategies: How Peacekeepers Can Help or Harm. p. 4



Un autre défi dans le renforcement des stratégies locales d'autoprotection, et en particulier dans la transformation des stratégies en systèmes, réside dans les rôles multiples que les personnes en situation de conflit violent peuvent jouer : en tant que victimes, en tant qu'agresseurs, en tant que témoins, en tant que modérateurs et en tant que protecteurs. Les systèmes doivent être suffisamment flexibles pour faire face à ces multiples rôles. De plus, à mesure que la dynamique des conflits évolue avec le temps, les stratégies et les systèmes destinés à protéger peuvent éventuellement créer des menaces. Les groupes armés non étatiques, par exemple, peuvent être à l'origine un moyen pour les membres de la communauté de lutter contre les abus, mais peuvent avec le temps devenir des auteurs d'abus importants contre des civils (Gorur, 2013, p. 4). Sans le contrôle local des stratégies et des systèmes d'autoprotection, ainsi que de surveillance et analyse continues, les praticien.nes de la PCP peuvent se retrouver à être responsables de la création et du soutien de stratégies ou de structures abusives.

Il existe de nombreuses formes et types d'efforts d'autoprotection locale, notamment des systèmes d'alerte précoce à base communautaire, des bureaux de protection, des manuels de sécurité, des villages de la paix et des zones exemptes d'armes. Les perspectives et l'application de ces infrastructures sont différentes d'un endroit à l'autre. Parfois, ces méthodes auto-protectrices ont protégé les équipes de la PCP externes contribuant ainsi à un sentiment de réciprocité. Ce qui fonctionne bien dans un contexte peut ne pas être utile ou approprié dans un autre. Deux exemples sont présentés dans cette section : les réunions de sécurité communautaire et les équipes de protection.

3.2.4.3 | Réunions de sécurité communautaire

Dans les zones isolées de conflit armé, les communautés manquent souvent d'informations sur les problèmes de sécurité. Des affrontements armés dans la région ou des rumeurs d'attaque imminente contre la communauté provoquent facilement panique et déplacement. En même temps, les besoins de protection des civils sont nombreux. Cependant, les contacts officiels et informels entre les civils et les intervenants de la protection (gouvernement, police, armée, soldats de la paix des Nations Unies, agents de sécurité des ONG internationales) sont souvent limités. Dans ces circonstances, les équipes de la PCP peuvent organiser des réunions de sécurité communautaire pour rassembler les intervenants de la protection et la communauté dans un espace sûr pour échanger des informations et répondre aux préoccupations. Bien que ces réunions puissent être lancées par le personnel de la PCP, le contrôle des réunions est progressivement déplacé vers les intervenants locaux.

Pour les civils, les réunions de sécurité communautaire peuvent être l'occasion d'obtenir des informations sur la situation sécuritaire auprès de divers intervenants de la sécurité, d'exprimer des préoccupations en matière de sécurité et de trouver des solutions aux problèmes liés à la sûreté et à la sécurité. Pour les intervenants de la protection, c'est l'occasion de s'engager dans le contrôle des rumeurs, de sensibiliser la communauté à des problèmes spécifiques et d'évaluer les perceptions de la communauté sur la sécurité. Pour les praticien.nes de la PCP, c'est aussi l'occasion de renforcer les relations entre les civils et les intervenants de la protection, en donnant aux civils la confiance et les connaissances nécessaires pour approcher l'armée, la police, les représentants du gouvernement et les soldats de la paix de l'ONU lorsque de futures menaces surviennent. Inversement, de telles relations ont également le potentiel d'accroître la compréhension des besoins des responsables et l'élan nécessaire pour s'acquitter de leurs responsabilités. Puisque le personnel international de la PCP finira par partir, les relations entre ceux qui resteront sont finalement les plus importantes.

Dans certaines zones, les équipes de la PCP ont organisé des réunions de sécurité séparées pour les femmes uniquement. Les femmes ne sont souvent pas incluses dans les questions de sécurité. Et même si elles le sont, elles ne s'exprimeront souvent pas sur des problèmes de sécurité spécifiques (ou n'élèveront pas du tout la voix). Les praticien.nes de la PCP à Pibor, au Soudan du Sud, par exemple, ont appris que, lors d'une précédente attaque contre la communauté, de nombreuses femmes et enfants se sont précipités dans une rivière et se sont noyés. Les membres de l'équipe de la PCP ont alors remarqué que les maris avaient dit à leurs épouses de rester à la maison pour surveiller leurs enfants pendant la réunion de sécurité communautaire qui avait été organisée, afin que les hommes puissent assister à la réunion. Les équipes de la PCP ont réagi en organisant des réunions de sécurité séparées à des moments différents pour donner aux femmes la possibilité de s'engager directement et plus librement avec les intervenants de la sécurité. Pour ce groupe de femmes en particulier, c'était la première fois que quelqu'un les engageait de cette manière.

3.2.4.4 | Équipes de protection

Lorsqu'un groupe de militaires est venu dans un village pour obtenir des informations sur un groupe dissident armé, ils voulaient rester dans l'école locale, mais nous leur avons dit de ne rester ni là-bas ni au monastère car la communauté aurait été mal à l'aise outre le fait qu'il s'agit d'une violation de l'accord national de cessez-le-feu. Nous ne savions pas où placer les soldats et la communauté les a placés, pour la nuit, dans une salle d'entraînement. Ensuite, nous sommes allés avec la communauté chercher du bois de chauffage pour les soldats parce que c'était une zone contrôlée par un groupe armé et nous avions peur que les soldats se promènent pour trouver eux-mêmes du bois.

Membre d'une équipe de protection communautaire au Myanmar, 2017

Les communautés créent souvent une certaine forme d'équipes de protection locales (bien qu'elles n'utilisent pas nécessairement ce terme), en période de conflit armé. Cela peut impliquer des chefs de communauté qui rencontrent des groupes armés et négocient un passage sûr ou une milice locale qui patrouille dans les quartiers dangereux (voir encadré 6 ci-dessus). Les équipes de protection lancées par des projets de la PCP démarrent souvent comme un réseau formé de participants à la formation, en particulier lorsque ce réseau a été mis en place à la suite de plans d'action de la PCP, créés pendant ou après la formation. Des équipes de protection sont également constituées en réponse aux initiatives locales de prévention de la violence. Par exemple, un groupe de femmes peut être intervenu avec succès dans un conflit communautaire. Le succès de l'intervention les a amenées à croire qu'elles pouvaient faire davantage pour prévenir la violence et protéger les groupes vulnérables. Dans une autre situation, les terres des communautés locales rurales et isolées se trouvaient sur une frontière *de fait*, qui a mené à des arrestations erratiques et à la nécessité de libérer les membres de la famille de « l'autre côté ». En réponse à une évaluation des besoins, les équipes de la PCP ont travaillé avec les dirigeants des communautés locales pour développer des équipes de protection afin à la fois d'essayer de prévenir ces arrestations et de réagir rapidement et efficacement lorsqu'elles se produisent.

Les praticien.nes de la PCP peuvent soutenir ces équipes de protection de différentes manières. Ils.elles peuvent fournir (davantage) le développement des capacités sur des questions de protection qui sont particulièrement pertinentes pour l'équipe de protection. Ils peuvent ensuite mettre l'équipe en contact avec des représentants des organes officiels du processus de paix et des prestataires de services, ainsi que d'autres équipes de protection dans différents domaines. Les praticien.nes de la PCP peuvent également inclure l'équipe de protection dans d'autres activités de la PCP, soutenir l'équipe dans son organisation et sa gestion, les entraîner dans la rédaction des rapports et les présenter aux agences de financement. Parfois, les équipes de protection locales ont simplement besoin d'un soutien de base pour accéder au transport ou utiliser un téléphone.

Le fonctionnement des équipes de protection locales peut être très similaire à celui des équipes internationales

de la PCP, bien qu'elles soient souvent moins structurées. Elles peuvent se concentrer sur une question particulière telle que la violence basée sur le genre ou s'appuyer sur un éventail plus large de tactiques non-violentes, telles que les boycotts ou les sit-in pour réduire la violence, comme le montre l'étude de cas sur les équipes de protection des femmes du Soudan du Sud (voir encadré 7). Les équipes peuvent inclure des chefs de communauté tels que des chefs religieux ou des administrateurs de village. S'ils ne sont pas inclus, il est important qu'ils connaissent l'existence et les objectifs de l'équipe. Les équipes de protection ne peuvent être composées que de femmes. Dans les sociétés traditionnelles les femmes sont souvent une présence plus constante au sein des communautés, où les hommes voyagent fréquemment pour des raisons de subsistance (par exemple, comme éleveurs de bétail ou dans les grandes villes pour trouver un emploi). Les hommes, en particulier les hommes plus jeunes, sont également plus exposés au recrutement forcé et aux enlèvements. Cela se traduit également par des hommes qui travaillent ailleurs et soutiennent leur famille à distance, en les visitant rarement. Les femmes subissent également les effets de la violence et de l'insécurité dans les communautés, y compris chez elles. La violence sexuelle et basée sur le genre n'est souvent pas traitée de manière appropriée par les mécanismes étatiques, en particulier dans les zones de conflit ou d'après-conflit.

L'efficacité des équipes locales de protection est souvent renforcée lorsqu'elles sont constituées d'intervenants de différentes parties de la société, en particulier à travers les divisions de conflit. Une équipe de protection composée de représentants de groupes discriminés ou de parties en conflit peut aider l'équipe à reconnaître l'humanité commune et à établir des relations à travers les frontières ethniques ou de groupe. Par la suite, ces relations de coopération peuvent être de puissants moteurs de changement communautaire et structurel. Ils renforcent la confiance et montrent à l'ensemble de la communauté que la réconciliation et la collaboration sont possibles.

ENCADRÉ 7 | ÉTUDE DE CAS : DES ÉQUIPES DE PROTECTION DES FEMMES AU SOUDAN DU SUD ORGANISENT UN BOYCOT NON-VIOLENT POUR EMPÊCHER LEURS MARIS ET LEURS FILS DE SE BATTRE

Au cours du mois de juillet 2019, le comté de Rumbek East a connu un pic de violence entre les jeunes de Mathiang et Pa. Lorsque les pillages de bétail ont augmenté dans la région cet été-là, les tensions entre les Gony et les Thuyic ont augmenté, ce qui a entraîné des violences qui se sont propagées rapidement dans les districts limitrophes. L'affrontement féroce entre les deux groupes au cours des deux dernières semaines de juillet 2019 a entraîné la mort de quinze personnes et dix-neuf autres sont restées blessées.

Lorsque les jeunes de Mathiang ont entendu parler des combats à Pa, ils ont décidé d'intervenir pour soutenir les autres membres du clan Thuyic. Alarmé par une telle intention des jeunes, le Women's Protection Team (WPT) de Mathiang, créé avec le soutien de Nonviolent Peaceforce, a été motivé à intervenir pour mettre fin à la violence ou réduire l'impact de la violence dans la communauté.

Les membres de l'équipe de protection des femmes ont rapidement mobilisé toutes les femmes de leur communauté pour discuter de la manière dont elles pouvaient empêcher leurs maris et fils de se joindre aux combats. Elles ont accepté de quitter temporairement leurs maisons lorsque les hommes se prépareraient pour la bataille. Ce mouvement collectif du côté des femmes visait à décourager les hommes de se battre, et cela a fonctionné. Étant laissés seuls pour diriger une maison, les hommes se sont sentis dépassés et ont perdu leur enthousiasme à se battre. Presque à l'unanimité, les hommes de Mathiang ont décidé que les combats étaient totalement inutiles.

L'un des hommes a déclaré : « C'était insupportable de rester seul à la maison. » Un autre homme a reconnu que les femmes leur ont appris une précieuse leçon car s'ils avaient l'intention de se battre à nouveau, les femmes les auraient quittés et, par conséquent, ils auraient dû commencer à écouter davantage leurs femmes. Un homme a déclaré : « Ces quelques jours sans ma femme ont été des jours difficiles à la maison. » Trouvant leur puissance en tant que force collective, les femmes se sont senties fières de montrer à leurs hommes qu'avoir du pouvoir n'est pas égal à la violence.

SOURCE : Nonviolent Peaceforce au Soudan du Sud, 2019

3.3 | La sensibilisation

La sensibilisation est une forme de communication persuasive et fait référence aux efforts qui utilisent l'information, la recherche, l'analyse, l'organisation et l'argumentation pour travailler pour le changement dans un contexte ou une politique plus large, pour répondre aux intérêts de ceux qui sensibilisent. Il existe de nombreuses façons de s'engager dans la sensibilisation, et de nombreuses raisons de le faire. La plupart des organisations de la PCP plaideront auprès des responsables locaux ou nationaux pour des actions telles que l'accès humanitaire ou les cessez-le-feu temporaires. L'établissement de relations avant la rencontre de sensibilisation est la clé du succès. Idéalement, cette sensibilisation locale est menée par les populations locales, comme décrit ci-dessus par les équipes de protection des femmes, parfois avec une formation ou un accompagnement des organisations de la PCP. Lorsqu'il est trop dangereux pour la population locale ou lorsqu'une démonstration de soutien international est nécessaire, les protecteurs civils internationaux assumeront ce rôle avec le consentement de leurs partenaires locaux. Certaines organisations, en particulier celles qui travaillent en Amérique latine, fourniront un accompagnement aux grands groupes locaux lorsqu'ils s'organisent et manifestent pour changer de politique.

Parmi les intervenants de la PCP, il existe généralement deux méthodes principales pour mettre en œuvre la sensibilisation et au sein de chaque méthode, deux principaux axes ou cibles. Les deux principales méthodes sont la formation et l'organisation, et les objectifs sont soit de changer des politiques et des comportements spécifiques concernant une zone en proie à la violence, soit construire le terrain et utiliser les méthodes de la PCP de manière plus large. Lors de la sensibilisation pour des changements à une politique ou un comportement spécifique, des efforts sont faits pour augmenter et soutenir le travail des intervenants locaux, en veillant à ne pas définir un ordre du jour différent ou à remplacer le travail local. La frontière exacte entre la formation et l'organisation n'est pas toujours claire. Former exige de l'organisation et une bonne organisation exige de la formation.

3.3.1 | Formation

QU'EST-CE QUE LA FORMATION ?

Contrairement à l'entraînement, une formation à des fins de sensibilisation, est fournie pour atteindre un public spécifique, en mettant l'accent sur la fourniture d'informations pour changer de comportement ou de politique plutôt que sur le développement des compétences. La formation peut être fournie à chacun individuellement, mais est généralement orientée vers une diffusion plus large, par le biais de présentations, de documents publiés, de sites Web et de médias sociaux. Son objectif est de fournir suffisamment d'informations et d'analyses pour élargir les perspectives des gens ou pour motiver les gens à agir. Les publics ciblés varient des fonctionnaires des

gouvernements locaux dans les pays où le travail de la PCP est effectué à l'ONU et aux entreprises multinationales. Des exemples de façons d'agir sont parfois également inclus dans la formation.

COMMENT FONCTIONNE LA FORMATION ?

De nombreuses organisations de la PCP concentrent des efforts importants sur la formation des gens sur les contextes dans lesquels ils travaillent. Il se peut que les médias n'accordent que peu ou pas d'attention à la violence que l'organisation tente de réduire. Et même lorsqu'il y en a, les médias s'appuient généralement sur les récits des « experts » qui ne sont souvent même pas du pays en question, ce qui conduit à une image incomplète de la situation. La formation contribue à rendre plus visibles les luttes locales pour la paix et leur leadership et à les humaniser d'une manière qui représente de façon responsable la situation à travers les yeux des intervenants locaux. Cela peut aider à rehausser le profil de ces militants locaux pour la paix et les droits humains et protéger les dirigeants tout en sensibilisant et en suscitant des inquiétudes face à cette violence. C'est ce qu'on appelle parfois l'accompagnement politique international. Comme un représentant d'une organisation travaillant en Palestine a évoqué la relation entre l'accompagnement et la sensibilisation : « L'accompagnement peut dissuader la violence dans une école ou aider les individus à passer les points de contrôle. Mais nous avons besoin d'un changement de politique – pour qu'il n'y ait plus de militaires à l'entrée des écoles et de checkpoints. Pour le second, une sensibilisation est nécessaire » (Schweitzer, 2018, p. 24).

De nombreuses ONG associent leur travail de formation directement à leurs activités de collecte de fonds en se concentrant sur les donateurs individuels, les pays donateurs potentiels et/ou les organisations multilatérales comme l'UE et l'ONU. Cela doit être fait avec grand soin afin de ne pas exploiter les personnes que l'organisation prétend protéger. Plusieurs organisations internationales ont élaboré des normes et des lignes directrices pour ces pratiques. InterAction, la plus grande alliance d'ONG internationales aux États-Unis, par exemple, exige que le matériel de marketing et de collecte de fonds de ses membres « respecte la dignité, les valeurs, l'histoire, la religion et la culture de son personnel et des personnes desservies par les programmes. Ils ne doivent ni minimiser ni exagérer les besoins humains et matériels de ceux qu'ils aident ». ⁷⁵

Un autre objectif de la formation, pour un certain nombre d'organisations, est d'accroître la compréhension et l'utilisation de la PCP en développant le champ de pratique. Le concept de protection civile non-armée semble contre-intuitif pour beaucoup de gens, car ils estiment qu'une certaine forme d'intervention militaire ou armée est nécessaire pour faire face à la violence, en utilisant la violence pour contrer la violence. Beaucoup de gens veulent également une « preuve » que la PCP fonctionne, bien qu'ils ne puissent pas demander une preuve similaire que la violence ou le recours à la force fonctionnent (lorsqu'en fait, ce n'est souvent pas le cas). Il existe un corpus de travaux qui émerge lentement (p. ex., Julian et Gasser 2018, Furnari, 2016) qui explore comment et où fonctionne la PCP, quels sont les défis de son application et comment elle peut être mise en œuvre au mieux dans différentes situations. Ce travail a récemment été relié avec des recherches relativement nouvelles sur la façon dont les gens se protègent eux-mêmes et en particulier comment des interventions extérieures peuvent augmenter et soutenir, plutôt que nuire aux efforts d'autoprotection locaux (Hamilton, 2019). De plus, certaines organisations rendent leurs évaluations publiques, ce qui est très utile pour démontrer l'efficacité et les pièges de la pratique. Quelques organisations consacrent leurs efforts à former sur l'impact et le potentiel de la PCP les organisations internationales telles que l'ONU, l'UA, l'ASEAN ou l'UE, ainsi que les gouvernements donateurs potentiels. Cela a conduit à la reconnaissance et à la recommandation de la PCP dans de nombreux rapports, politiques et résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Les groupes utilisent également leurs sites Web et autres matériels comme un forum public pour s'informer sur les lieux où ils travaillent et sur la PCP et ses méthodes, comme l'accompagnement et la présence protectrice. Tous ces efforts contribuent lentement à

⁷⁵ NGO Standards, p. 8 #5.2, InterAction, 2018 Washington DC

diffuser les connaissances et la compréhension de la PCP et de ses utilisations appropriées. En effet, ce cours fait partie de ces efforts.

LA FORMATION EN ACTION

Les organisations peuvent demander à leur personnel ou aux volontaires de s'engager à leur retour dans la formation dans leur pays d'origine. Par exemple, le Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et Israël (EAPPI), un projet du Conseil œcuménique des Églises, demande à tous ses volontaires, à leur retour chez eux de, partager leurs expériences avec les Églises, les décideurs politiques, les médias et les chefs d'entreprise de leur région. Le but de ces efforts éducatifs n'est pas seulement de susciter l'intérêt de personnes supplémentaires sur le bénévolat, mais également de partager des informations sur les expériences et le contexte réel de la violence et de l'oppression en Palestine et en Israël. Ces présentations éducatives incluent souvent des informations sur les actions que les personnes du public peuvent entreprendre pour influencer les politiques de leur propre gouvernement, ainsi que les politiques du gouvernement israélien. D'autres organisations de la PCP entreprennent des actions similaires en ce qui concerne le Mexique, l'Irak, le Guatemala, le Kenya, la frontière américano-mexicaine, la Colombie ou le Népal. Certaines organisations de la PCP parrainent également des tournées de conférences internationales par des dirigeants particuliers de mouvements des droits humains, sur l'environnement ou autochtones. Ce sont souvent ces mêmes personnes que l'organisation de la PCP protège dans leur propre pays d'origine. D'autres groupes organisent des visites sur le terrain pour les décideurs politiques ou les donateurs. Étant donné que les médias ne fournissent aucune couverture de la plupart des luttes mondiales, ou fournissent une couverture limitée et biaisée, il s'agit d'une opportunité pour les intervenants locaux d'atteindre directement les gens avec des informations sur le rôle des entreprises et des gouvernements étrangers dans la violence que subissent leurs communautés.

3.3.2 | Organisation

QU'EST-CE QUE L'ORGANISATION ?

L'organisation s'appuie souvent sur la formation. C'est une méthode de sensibilisation plus ciblée. Alors que la formation est souvent utilisée pour partager des informations avec des suggestions d'action, l'organisation implique de mobiliser les gens pour qu'ils prennent des mesures stratégiques afin d'effectuer des changements. Comme pour la formation, le changement peut être axé sur une situation, un contexte ou un lieu spécifique. Cela peut également être lié à la construction du domaine de la PCP par la reconnaissance dans des documents spécifiques, à l'augmentation du financement des projets de la PCP ou aux pratiques au sein d'institutions spécifiques. Dans leurs efforts pour mobiliser les gens, les défenseurs de la PCP peuvent utiliser le matériel développé à des fins éducatives plus générales, ou développer du matériel pour un public très spécifique.

L'ORGANISATION EN ACTION

Les organisations de la PCP comme Peace Brigades International ont des listes de personnes qui ont accepté de participer à un réseau de réponse rapide. Dans la figure 7, vous pouvez voir comment l'activation de ce réseau s'inscrit dans une multitude de stratégies de protection du défenseur des droits humains sur le terrain. Lorsqu'une personne accompagnée est détenue, ou qu'une société tente d'expulser des personnes de leurs terres, ce réseau est mobilisé avec des informations sur les personnes à contacter pour faire pression afin que la personne soit libérée ou que la société renonce à l'expulsion. D'autres organisations peuvent planifier de petites réunions avec des législateurs clés et d'autres décideurs, ou si un dirigeant local se trouve dans un pays étranger. Il s'agit d'une utilisation ciblée et stratégique du temps de ces dirigeants, et il est prévu de former les législateurs et autres afin que leurs actions soutiennent plutôt que nuisent aux luttes locales.

Certains groupes d'accompagnement se joignent en solidarité avec des partenaires locaux pour plaider contre l'exploitation ou les violations des droits humains par des entreprises multinationales. Outre à fournir un accompagnement protecteur avec les dirigeants locaux travaillant sur ces questions, ils organisent parfois des réseaux de soutien, par exemple des groupes syndicaux et environnementaux dans le nord du pays. Ces réseaux peuvent plaider directement au siège de l'entreprise ou organiser des manifestations et des boycotts. Par exemple, une coalition stratégique de groupes syndicaux en Colombie et aux États-Unis a travaillé pour influencer le constructeur automobile GM qui avait licencié des travailleurs en Colombie (Schweizer, 2020 p. 62).

Nonviolent Peaceforce a concentré une grande partie de ses efforts de plaidoyer sur l'amélioration de la compréhension de la PCP et l'avancement des politiques et du soutien financier pour le travail de la PCP à l'ONU.

76

Dans ce rôle, le personnel du PN rencontre les missions des États membres pour faire progresser le soutien politique. Ils visent en particulier à influencer les États membres siégeant au Conseil de sécurité (CS), qui prennent des décisions sur les questions de paix et de sécurité, y compris la formation, la poursuite et le contenu des missions de maintien de la paix. En tant que membre du Groupe de travail des ONG sur le Conseil de sécurité, qui tient des réunions régulières avec les ambassadeurs siégeant au Conseil, NP organise des forums politiques sur la PCP.⁷⁷ NP plaide également auprès des États membres qui siègent au comité de maintien de la paix (C34), à la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP) et à d'autres agences et entités des Nations Unies. Ce travail a abouti à l'inclusion de la PCP dans plusieurs rapports influents de l'ONU et dans des résolutions du CS renouvelant les mandats des opérations de paix et des missions politiques spéciales. Enfin, NP collabore avec divers réseaux d'ONG et groupes de travail à l'ONU sur le maintien de la paix, la protection des civils (POC) et la consolidation de la paix. Cela permet une plus grande sensibilisation et formation des ONG travaillant à l'ONU dans des domaines connexes, dont beaucoup ont des points de vue différents sur l'intervention et le militarisme. Il y a une reconnaissance croissante de la valeur et de l'efficacité de la non-violence et des approches non-armées dans l'arène des Nations Unies, ce qui conduit à davantage d'opportunités de sensibilisation et de partenariats conjoints.

Après des années de sensibilisation et de formation, la percée pour la PCP est arrivée en 2015 lorsque le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations Unies (HIPPO) a recommandé que : « Les stratégies non-armées doivent être au premier plan des efforts de l'ONU pour protéger les civils ». Le rapport a ensuite fait référence spécifiquement à la PCP.⁷⁸ Le soutien a été amplifié lorsque l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité a constaté que « la protection civile non-armée (PCP) est une méthodologie de protection directe des civils et de réduction de la violence qui s'est développée dans la

⁷⁶ NP a une présence permanente à l'ONU à New York afin de mener une sensibilisation au niveau politique. À cette fin, il dispose du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social (ECOSOC). Ce Conseil, composé de 54 États membres, élus par l'Assemblée générale, est la plate-forme centrale pour favoriser le débat, la réflexion innovante, forger un consensus et faire progresser les objectifs convenus au niveau international. Ils se concentrent sur les trois dimensions des objectifs de développement durable : économique, sociale et environnementale <https://www.un.org/ecosoc/en/about-us>

⁷⁷ Ces forums sont co-hébergés par un ou plusieurs membres pour partager des informations sur le travail de la PCP dans des pays spécifiques ou liés à des thèmes spécifiques (par exemple, la protection des civils dans les contextes de transition)

⁷⁸ *Uniting Our Strengths for Peace, Politics, Partnership and People*, Rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations Unies, *A/70/95-S/2015/446*, p. 23, 2015, New York.

pratique et la reconnaissance. Ces dernières années, elle a particulièrement prouvé son efficacité dans la protection des femmes et des filles ». ⁷⁹

RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX

- Les praticien.nes de la PCP peuvent parfois utiliser les relations avec des intervenants armés pour faire pression et coercition sur les acteurs mais les relations de coopération et de collaboration sont plus efficaces sur le long terme d'une intervention. Savoir quand mettre l'accent sur la pression et quand travailler pour la collaboration est complexe et dépend d'une analyse minutieuse.
- La présence internationale sur le terrain renforce la réponse internationale contre les attaques sur les civils en ciblant toute la chaîne de commandement, en révélant les responsabilités et en renforçant l'engagement international.
- L'accompagnement protecteur est une stratégie préventive et non défensive. Il utilise la présence physique et la visibilité pour dissuader la violence. Pour les intervenants locaux, cela signifie sortir de l'ombre, montrer qu'avec la communauté internationale à leurs côtés, il peut y avoir des conséquences importantes pour l'agresseur si les menaces se concrétisent.
- C'est la protection des civils dans les zones des conflits et la communication soutenue des équipes de la PCP avec tous les intervenants armés qui rend l'interpositionnement efficace. Lorsque des intervenants non-violents s'interposent, en fait ils déclarent : « Je me mets en danger pour protéger la vie de cet être humain. »
- La surveillance sert à collecter et à rapporter des informations sur le respect des normes convenues par toutes les parties impliquées, mais elle sert également de méthode pour créer la confiance, fournir une présence protectrice et encourager les parties au conflit à adhérer aux normes convenues (y compris les accords d'armistice ou accords de paix).
- Le contrôle des rumeurs fait référence à la vérification d'informations (erronées) sur des menaces imminentes. Cela comprend également le partage en temps opportun d'informations factuelles avec diverses parties à l'intérieur et à travers les lignes de conflit afin d'éviter une escalade de la violence et des déplacements inutiles.
- Les systèmes d'alerte précoce visent à prévenir les conflits à la base, à réduire l'impact de la violence et à gérer l'escalade des conflits. L'action d'intervention rapide vise à protéger les civils de la violence ainsi qu'à réduire l'impact de la violence sur les civils et à leur donner les moyens de s'engager de manière proactive dans la réduction de leur exposition à la violence.
- Le renforcement de la confiance efficace consiste à générer une force intérieure, plutôt que de changer les conditions externes ou d'augmenter les compétences. Avec une confiance accrue, les civils sont plus enclins à résister aux abus ou à les dénoncer.
- Le dialogue multipiste (multi-acteurs) comprend un dialogue à plusieurs niveaux avec une variété d'intervenants, y compris des commandants militaires, des dirigeants de groupes armés non étatiques, des représentants du gouvernement, des diplomates et des représentants des

⁷⁹ Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing Peace: Global Study on the Implementation of UNSC Resolution 1325 (2015), pp. 153 et 157, UN Women, New York.

communautés déplacées. Le dialogue est utilisé pour créer des réseaux de soutien, influencer les intervenants, comprendre les besoins de protection et atténuer les conflits.

- La formation de la PCP signifie travailler avec les gens dans un processus dynamique de découverte, d'analyse et de renforcement des compétences afin que leurs capacités soient améliorées et qu'ils soient mieux préparés à résoudre leurs problèmes et à accroître leur propre sécurité et la sécurité des individus et des groupes vulnérables.
- Lorsque la PCP est menée par la population locale, les membres de la communauté sont témoins de l'efficacité des stratégies non-violentes de prévention des conflits. En conséquence, leur conceptualisation de la sécurité passe d'une idée nécessairement coercitive et imposée de l'extérieur à une conception qui peut être communautaire et non-violente. Avec ce changement, ils deviennent moins dépendants des étrangers pour leur propre bien-être.
- La sensibilisation, dans le contexte de la PCP, s'appuie sur la formation et l'organisation pour promouvoir des changements dans l'un des deux domaines d'intérêt. Le premier consiste à élaborer des politiques spécifiques ou à améliorer certaines conditions afin d'accroître la sécurité et réduire la violence dans les communautés où ils travaillent. L'autre est d'étendre davantage le champ et l'utilisation de la PCP en sensibilisant les institutions gouvernementales et le grand public à son potentiel et à sa mise en œuvre. La formation est généralement destinée à atteindre un public plus vaste, tandis que l'organisation est fondée sur la mobilisation de petits groupes de personnes pour prendre des mesures stratégiques afin d'effectuer des changements.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, M.B., Doughty, K. et Olson, L. (2003). *Confronting War*. Cambridge, MA : Collaborative for Development Action. http://www.conflictsensitivity.org/sites/default/files/Confronting_War.pdf
- Anderson, M.B., Wallace, M. (2013). *Opting Out of War: Strategies to Prevent Violent Conflict*. Lynn Rienner Publishing, Boulder.
- Brahm, E. et Burgess, H. (2003) *Shuttle Diplomacy*. Beyond Intractability. https://www.beyondintractability.org/essay/shuttle_diplomacy
- Colletta, Nat J. (2006), Citizen Security. The Role of NGOs and Broader Civil Society in Ceasefire Monitoring: lessons from Mindanao in: *Journal of Peacebuilding & Development*, 2:3, 21-34, 2006, DOI: 10.1080/15423166.2006.666836506892
- Diamond, L. et McDonald, J. (1993). *Multi-Track Diplomacy: A Systems Approach to Peace, Édition révisée*. Washington, D.C. : Institute for Multi-Track Diplomacy.
- Duncan, M. (sd) The Small Girl And The Big Men. Juba, Soudan du Sud : Nonviolent Peaceforce. www.nonviolentpeaceforce.org.
- Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie. (2014). <http://www.eumm.eu/en/>
- Furnari, E. (2016). *Wielding Nonviolence in the Midst of Violence: Case Studies of Unarmed Civilian Peacekeeping*
- Global Coalition to Protect Education from Attack. (2013). *Protecting Education Personnel from Targeted Attack in Conflict-Affected Countries*. http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/protecting_education_personnel.pdf
- Geleta, A. (2013a). Kidnapped Boy Reunites With Family. www.nonviolentpeaceforce.org. <http://www.nonviolentpeaceforce.org/all-country-news/2014-06-26-17-22-49/121-child-protection-team-reunites-hearing-and-speech-impaired-child-with-his-family>
- Geleta, A. (2013b). Unaccompanied Minors In Yida. Juba, Soudan du Sud : Nonviolent Peaceforce. www.nonviolentpeaceforce.org.
- Gorur, A. (2013). *Community Self-Protection Strategies. How Peacekeepers Can Help or Harm*, Stimson Civilians in Conflict Issue Brief No.1. Extrait de http://www.stimson.org/images/uploads/research-pdfs/Stimson_Community_Self-Protection_Issue_Brief_Aug_2013.pdf
- Gunduz, C. et Torralba, R. (2014). Evaluation of Nonviolent Peaceforce's Project with the Civilian Protection Component of the International Monitoring Team. Bruxelles, Belgique : Nonviolent Peaceforce.
- Comité international de la Croix-Rouge. (2012). *Renforcer la protection des civils dans les conflits armés et autres situations de violence*. Genève, Suisse : CICR. <http://www.icrc.org/eng/assets/files/other/icrc-002-0956.pdf>
- Hamilton, Leigh (2019), *Civilian Self-Protection and UN peacekeeping*.
- Josefine (2016), A school route lined with soldiers. Blog de l'EAPPI : <https://blog.eappi.org/2016/09/08/a-school-route-lined-with-soldiers/>

- Juncos, Ana E. et Jonathan Joseph (2020). *Resilient Peace: Exploring the Theory and Practice of Resilience in Peacebuilding Interventions*, Journal of Intervention and Statebuilding, 14:3, 289-302, DOI: 10.1080/17502977.2020.1745445
- Julian, Rachel et Russell Gasser (2018). *Soldiers, civilians and peacekeeping – evidence and false assumptions*, International Peacekeeping, 14 août
- Krause, Jana. Gender Dimensions of (Non)Violence in Communal Conflict: The Case of Jos, Nigeria Comparative Political Studies 1–34, 2019 <https://doi.org/10.1177/0010414019830722>
- L'Abate, A. (1997). Nonviolent Interposition in Armed Conflicts. *Peace and Conflict Studies*. Fairfax, VA : George Mason University. Consulté le 3 février sur <http://www.gmu.edu/academic/pcs/labate.htm>
- Lederach, J.P. (1997). *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies*. Washington D.C. : United States Institute of Peace Press.
- Levine, D. (2012). *Some Moral Considerations for Civilian-Peacekeeper Protection Alliances*. University of Maryland : Center for International and Security Studies. http://www.cisss.umd.edu/papers/files/moral_considerations_for_civilian_peacekeeper_protection_alliances_031812.pdf
- Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Genève, Suisse : Centre pour le dialogue humanitaire. http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf
- Mahony, L. (2006.) *Unarmed Civilian Peacekeeping: Part 1*. Genève, Suisse : Centre pour le dialogue humanitaire. http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf
- Mahony, L. (2006). *Unarmed Civilian Peacekeeping: Part 2*. Genève, Suisse : Centre pour le dialogue humanitaire. http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf
- Mahony, L. & Nash, R. (2012). *Influence on the Ground: Understanding and Strengthening the Protection Impact of United Nations Human Rights Field Presences*. Fieldview Solutions. http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Influence_on_the_Ground.pdf
- Mahmoud, Y., (29 août 2017), Briefing UN Security Council on Sustaining Peace, https://www.youtube.com/watch?v=Q2Hp7m-mDfc&feature=emb_title
- Metta Center for Nonviolence. (2013). Interposition. *mettacenter.org*. <http://mettacenter.org/definitions/gloss-concepts/interposition/>
- Nonviolent Peaceforce. (2013). *Georgian Youth Negotiate Alternatives To Violence*. Bruxelles, Belgique : Nonviolent Peaceforce.
- Site Web de Peace Brigades International. Extrait le 10 juillet 2014 de <http://www.peacebrigades.org>
- Ridd, K. (sd) You know what it's like to be separated from a comrade. *www.turning-the-tide.org*. Extrait le 3 février 2014 de <http://www.turning-the-tide.org/node/333>
- Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping*. Uppsala, Suède : Life and Peace Institute.
- Schweitzer C. (2018). *Good Practices in Nonviolent, Unarmed, Civilian to Civilian Protection Documentation of the Workshop in Beirut*, p. 24, https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/Good_Practices/PCP-in-the-Middle-East-Documentation_Final.pdf
- Schweitzer C., 2020, *Good Practices in Nonviolent, Unarmed, Civilian to Civilian Protection and Protective Accompaniment Documentation of the Workshop in Bogota*, p. 62.

https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/Good_Practices/Documentation_Bogota_2020_Full_version_final.pdf

UNICEF. (2012). South Sudan: Women take the lead in local peace building. *www.unicef.org*.
http://www.unicef.org/esaro/5440_South_Sudan_women_lead_in_peace_building.html

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2014). Le rapport annuel fait état d'un nombre record de 33,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays en 2013. *www.unhcr.org*. Genève, Suisse : UNHCR.

Conseil de sécurité de l'ONU. (2012). *Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2001/331)*. Extrait de http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2001/331

Cadre des Nations Unies pour l'élaboration de stratégies globales de protection des civils (POC) dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. (2010). <http://www.refworld.org/pdfid/523998464.pdf>

Snodderly, D. (éd.). (2011). *Peace Terms*. L'Institut des États-Unis pour la paix.
<http://www.usip.org/sites/default/files/files/peaceterms.pdf>

Weiss, T. et Minear, L. (1996). *Volunteers against Conflict: United Nations Volunteers*, p. 230. New York, NY : United Nations University Press.

Module 4

Table des matières

LA PROTECTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : PRÉPARATION ET ENTRÉE DANS LA COMMUNAUTÉ	145
APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	145
4.1 COMPÉTENCES DE BASE DES PRATICIEN.NES DE LA PCP	145
4.1.1 <i>Compétences clés</i>	146
4.1.2 <i>Connaissances principales</i>	148
4.1.3 <i>Qualités personnelles principales</i>	149
4.2 ANALYSE DU CONFLIT	152
4.3 TYPES DE CONFLITS ET LEUR PERTINENCE POUR LA PCP	157
4.3.1 <i>Conflit vertical et horizontal</i>	157
4.3.2 <i>Pouvoir, identité et ressources naturelles</i>	158
4.4 LES ÉTAPES DU CONFLIT	161
4.5 ÉVALUATION DES BESOINS.....	165
4.6 POPULATIONS, INDIVIDUS OU GROUPES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LA VIOLENCE.....	169
4.6.1 <i>Vulnérabilité</i>	170
4.6.1 <i>Enfants</i>	170
4.6.2 <i>Les femmes</i>	173
4.6.3 <i>Personnes déplacées</i>	177
4.6.4 <i>Défenseurs des droits humains</i>	178
RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX	180
BIBLIOGRAPHIE [SAUF MENTION CONTRAIRE TOUTES LES RÉFÉRENCES SONT EN ANGLAIS]	181

LA PROTECTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : PRÉPARATION ET ENTRÉE DANS LA COMMUNAUTÉ

Aperçu et objectifs d'apprentissage

À la fin de ce module, les participants pourront :

- ✓ Décrire les compétences de base d'un.e praticien.ne de la PCP
- ✓ Décrire comment le conflit est analysé dans la PCP
- ✓ Décrire comment la PCP est appliquée dans différents types et étapes de conflit.
- ✓ Décrire comment les conflits violents affectent diverses populations vulnérables et leurs besoins de protection spécifique et comment la PCP les traite .

Une préparation intensive est nécessaire avant que les praticien.nes de la PCP puissent fournir un accompagnement protecteur, surveiller les cessez-le-feu ou, dans le cas d'intervenant.es non locaux, même entrer dans une zone de conflit. Certaines situations de conflit peuvent ne pas convenir à la PCP, les communautés affectées peuvent ne pas avoir besoin ou ne vouloir aucune assistance de la part des praticien.nes de la PCP, et les personnes les plus touchées par la violence peuvent donner la priorité à d'autres besoins par rapport aux besoins de protection. Même si une situation spécifique semble convenir à la PCP, se sont les communautés affectées qui *demandent* de l'aide et les personnes vulnérables qui *priorisent* les besoins de protection, les agences de la PCP ne peuvent pas simplement se déplacer dans une zone et commencer à travailler. Elles doivent recruter et former les bonnes personnes, collecter des fonds, analyser en profondeur le conflit et évaluer si la PCP peut répondre efficacement aux besoins des populations affectées.

Le module 4 décrit :

- Les premières étapes que les organisations internationales de la PCP entreprennent pour se préparer à entrer et lors de leur entrée effective dans la communauté. Les organisations locales qui appliquent la PCP peuvent s'engager dans certains de ces processus de manière formelle ou informelle.
- Les compétences de base des praticien.nes de la PCP, qui guident la procédure de recrutement, de formation et de déploiement.
- L'analyse du conflit, qui aide les équipes de la PCP à comprendre la dynamique des conflits et jette les bases de la planification stratégique.
- Les différents types et étapes de conflit. Il s'agit d'une partie importante de l'analyse du conflit car les praticien.nes de la PCP adaptent leurs stratégies, méthodes et applications aux types et aux étapes d'un conflit spécifique.
- Le processus d'évaluation des besoins de la PCP, des différents types de populations que les agences de la PCP protègent le plus souvent et de la manière dont elles répondent à leurs besoins.

4.1 | Compétences de base des praticien.nes de la PCP

Au début du module 1, il a été mentionné que la PCP, lorsqu'elle est mise en œuvre par des organisations internationales, est appliquée par des civils spécialement formés et organisés. Le module 1 a ensuite présenté un certain nombre de compétences clés que ces civils utilisent pour appliquer différentes méthodes et principes. Cette section examine de plus près **les compétences clés de la PCP ainsi que les connaissances et les qualités personnelles principales**. Ces trois domaines constituent les compétences de base des praticien.nes de la PCP. Ils sont au cœur du recrutement et de la formation du personnel de la PCP ainsi que de la composition des

équipes. Les membres individuels de l'équipe de la PCP peuvent ne pas posséder toutes les compétences, connaissances et qualités personnelles principales au moment de leur recrutement ou même après une formation initiale de préparation à la mission. Cependant, les équipes sont généralement composées de telle manière que la faiblesse d'un individu dans un domaine spécifique soit compensée par la force d'un autre membre de l'équipe dans ce même domaine.⁸⁰

4.1.1 | Compétences clés

Les compétences clés de la PCP comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Écoute.
- Collecte et gestion des informations.
- Construction des relations avec les intervenant.es impliqués dans un conflit.
- Modération.
- Négociation.
- Analyse du conflit et du contexte.

Certains projets nécessitent des compétences linguistiques spécifiques, de sorte que le personnel de la PCP puisse communiquer directement avec les intervenant.es locaux et les bénéficiaires, tandis que d'autres projets s'appuient sur des membres du personnel ou des traducteurs nationaux. D'autres encore ont lieu dans le pays d'origine d'une organisation ou dans la propre communauté des praticien.nes.

ÉCOUTE

Les praticien.nes de la PCP peuvent être habiles à initier le dialogue, mais pour susciter l'approbation et gagner la confiance de toutes les parties ils doivent être capables d'écouter activement. La présence authentique passe par une écoute profonde de soi et des autres, elle repose sur des moments inconfortables de silence ou d'agitation, et abandonne l'impulsion de vouloir tout réparer. Si les praticien.nes de la PCP veulent réduire les tensions et créer un espace plus sûr – un contexte plus propice pour que les intervenant.es locaux résolvent leurs différends – ils.elles doivent être en mesure d'aller au-delà et de permettre aux gens de dire ce qu'ils veulent. Ils.elles doivent être capables d'écouter les intérêts, les besoins et les craintes qui se cachent sous les paroles prononcées.

RECUEILLIR ET GÉRER DES INFORMATIONS

Afin de fournir une protection efficace aux civils au bon endroit et au bon moment, les praticien.nes doivent rassembler, traiter et partager de nombreuses informations. Ils.elles doivent recueillir des informations sur les besoins de protection, les risques de sécurité, les rumeurs, les groupes armés dans la région et l'état des routes, entre autres. Ils.elles doivent décider quelles informations sont les plus fiables et les plus urgentes, lesquelles doivent être partagées ainsi que comment et avec qui. Ils.elles doivent également mettre en place ou contribuer à des systèmes d'information capables de stocker des données pour l'analyse nécessaire tout en assurant leur sécurité. Enfin, ils.elles doivent participer de manière productive aux réunions d'équipe en cours et aux processus de partage et d'analyse des informations au sein des systèmes de coordination existant sur place.

ÉTABLIR DES RELATIONS AVEC LES INTERVENANT.ES IMPLIQUÉS DANS UN CONFLIT

⁸⁰ Divers théoricien.nes et praticien.nes de la PCP ont également souligné l'importance de la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, de race, de classe, de nationalité et de religion dans la composition des équipes de la PCP sur le terrain. Des identités spécifiques peuvent convenir ou pas à un conflit violent spécifique (Schirch, 2006, p. 53-54). De nombreuses organisations de la PCP reconnaissent qu'elles utilisent le pouvoir et les privilèges enracinés dans le racisme et le néocolonialisme qui valorisent certaines personnes par rapport à d'autres, mais disent qu'elles essaient de le faire consciemment pour protéger les gens tout en cherchant en même temps des moyens de les briser. Voir https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/Good_Practices/Paynesville_2019-10_final.pdf

Je suis allé chez eux. Il y avait peut-être 13 gars et 15 armes. J'ai enlevé ma chemise, nous avons commandé une pizza. Nous avons parlé pendant environ quatre heures... Maintenant, chaque fois que je les vois, ils soulèvent leurs chemises et disent : « Hé, nous n'avons pas d'armes ! On va jouer au basket. »... Notre travail est de créer des liens et de construire des relations, qu'il s'agisse de la personne abattue ou de la personne qui tire... En fin de compte, elles sont toutes les deux victimes de quelque chose.

Sam Castro, Nonviolence Chicago (Graceffo, 2020)

L'établissement de relations avec autant d'intervenants différents qu'il est souhaitable et possible, dans une situation de conflit violent, est au cœur de la théorie et de la pratique de la PCP. Par conséquent, chaque praticien.ne de la PCP doit être en mesure d'engager un dialogue avec une grande variété d'intervenant.es, tels que des hommes, des femmes, des enfants, des survivants de violence, des agresseurs, des hauts fonctionnaires du gouvernement, des commandants militaires et des dirigeants communautaires de base. Les relations initiales sont souvent construites avec ceux qui ont demandé une protection et ceux qui sont évalués comme étant à haut risque. Bien que cela puisse sembler facile, ce sont en fait des relations compliquées. Si l'organisation est extérieure à la communauté, il est essentiel de rencontrer rapidement des personnes de différentes parties de la communauté, afin de ne pas être perçue comme étant alliée à un seul groupe. Même lorsque les activités de la PCP se concentrent sur la protection d'une personne ou d'une organisation spécifique, il est important de rencontrer des personnes clés telles que le chef de la police ou un commandant de bataillon dans la zone, pour leur faire connaître l'intervention, son objectif, ses limites, etc. Les relations avec des intervenant.es connus ou soupçonnés d'avoir commis des violences contre des civils seront utilisées pour encourager le respect des droits humains des civils et aussi pour dissuader les menaces de violence. En tant que telles, ces relations comportent souvent des éléments à la fois de coopération et de coercition. D'autres compétences telles que l'écoute, la modération et la négociation sont utiles pour établir des relations.

Une autre considération importante est le maintien des relations une fois qu'elles ont été lancées. Une relation qui semble au départ être coopérative peut devenir fragile en raison des rumeurs, des activités de la PCP ou d'autres menaces réelles ou perçues pour la relation. Étant donné que la sécurité des praticien.nes dépend fortement de ces relations, il est essentiel de maintenir le contact et au moins un niveau de coopération.

Il existe de nombreux défis pour établir et maintenir des relations. Comme indiqué dans le module précédent, dans certains contextes, il n'est pas souhaitable d'être en contact étroit avec certains intervenant.es, car cela saperait la confiance de ceux qui ont besoin de protection. Dans d'autres cas, certains intervenant.es ont été déclarés terroristes ou « interdits ». Dans certains endroits, certains intervenant.es refuseront de se rencontrer du tout ou plus d'une fois. Les croyances et les préférences des praticien.nes de la PCP peuvent également influencer ouvertement ou subtilement les relations qui sont cultivées et la façon dont elles sont maintenues. Les praticien.nes de la PCP peuvent ne pas aimer certains intervenant.es, les considérant comme responsables d'une partie (ou de la totalité) de la violence. Cela peut avoir une influence négative sur les efforts visant à maintenir les relations à moins d'être soigneusement surveillés et mentionnés dans l'équipe.

MODÉRATION

En tant que partie tierce impartiale qui donnent la primauté aux intervenant.es locaux, le personnel de la PCP assume souvent un rôle de modérateur. La modération ne se limite pas à des réunions ou événements spécifiques. Cela implique également de modérer les processus à plus long terme. Ils.elles doivent être fermes et décisifs pour créer un espace afin que le processus se déroule sans s'impliquer personnellement dans le contenu et la prise de décision. Il s'agit d'un exercice d'équilibre qui nécessite de solides compétences en modération. La modération de ces processus peut impliquer un large éventail d'activités, dont certaines semblent plutôt banales mais sont essentielles pour les faire avancer. Cela peut impliquer de conduire un chef de village à une réunion importante ou de s'assurer que les décisions d'une réunion de sécurité communautaire soient enregistrées et partagées. Le manque de temps, les problèmes de communication, les dynamiques de pouvoir et les conflits personnels peuvent tous devenir des goulots d'étranglement qui empêchent des processus importants d'avancer.

NÉGOCIATION

Bien que le personnel de la PCP ne fasse normalement pas partie des négociations de haut niveau, il se trouve souvent dans des situations qui nécessitent négocier. Les civils qu'il accompagne peuvent être arrêtés, les soldats à un point de contrôle peuvent refuser de les laisser passer malgré l'autorisation officielle, ou les responsables gouvernementaux peuvent soudainement leur refuser la permission d'entrer dans une zone de conflit spécifique. D'excellentes capacités de négociation pourraient permettre la libération des civils arrêtés, le passage par ce point de contrôle ou l'autorisation de commencer des opérations dans cette zone de conflit par exemple.

ANALYSER LE CONFLIT ET LE CONTEXTE

Une gestion efficace de l'information nécessite des compétences d'analyse. La plupart des situations de conflit sont extrêmement complexes et dynamiques. L'ethnicité, l'économie, la géographie, la classe, le genre, la religion et le mode de vie peuvent tous faire partie d'un réseau de causes ou de conditions qui alimentent un conflit spécifique ou sont utilisés pour diviser et régner. Derrière de nombreux conflits qui semblent concerner l'identité, la terre ou d'autres marqueurs, se trouve souvent une lutte pour le pouvoir. Des causes spécifiques sont utilisées pour mobiliser les gens. Des traumatismes collectifs ou individuels (conscients ou inconscients) peuvent compliquer davantage la situation. Aborder un problème au détriment d'un autre ou ne pas être au courant des changements récents et de la dynamique de pouvoir sous-jacente peut entraîner des résultats inattendus et aggraver la situation. Afin de naviguer dans ce réseau de dynamiques de conflit, une analyse continue et approfondie du conflit et du contexte est nécessaire. Plus d'informations sur l'analyse du conflit seront fournies plus loin dans ce module, tandis que l'analyse du contexte sera abordée dans le module 5.

Dans certaines situations, comme avant, pendant et après les élections, la menace de violence est particulièrement élevée et un accompagnement supplémentaire peut être nécessaire. Il en va de même après que les DDH [défenseurs des droits humains] publient des rapports ou reviennent d'une tournée internationale de conférences, et lorsque les tribunaux traitent des affaires politiques.

Schweitzer, Good Practices in Unarmed Civilian Protection and Protective Accompaniment, Bogota (2020)

4.1.2 | Connaissances principales

Les praticien.nes de la PCP sont encouragés ou tenus d'avoir des connaissances sur tout ou partie des éléments suivants :

- Les objectifs et principes fondamentaux de l'organisation pour laquelle ils.elles travaillent.
- Valeurs, méthodes et compétences de la PCP.
- Le contexte local (c.-à-d. conflit, situation politique, situation sécuritaire, histoire).
- Les coutumes locales et pratiques religieuses et culturelles.
- Les rôles des différents intervenant.es dans la protection des civils.
- Les protocoles de sécurité de l'organisation.
- La théorie ou les outils d'analyse du conflit et du contexte.
- Les principales sources d'orientation (p. ex., droit international des droits humains, droit international humanitaire).
- Les leçons passées apprises par les équipes/l'organisation.

Les organisations peuvent tenir compte des connaissances initiales des candidats sur ces sujets lors du recrutement, puis, prévoir de compléter ces connaissances par des formations.

4.1.3 | Qualités personnelles principales

Le travail de la PCP a une dimension personnelle importante. Avec les relations au cœur des méthodes de la PCP et sans armes ou aide matérielle « derrière lesquelles se cacher », les qualités personnelles de chaque praticien.ne de la PCP sont un outil fondamental. Les praticien.nes de la PCP peuvent être confrontés à des situations difficiles, qui peuvent les affecter personnellement. La PCP n'est pas un travail que l'on abandonne à la fin de la journée ou du week-end. Le personnel de la PCP doit être vigilant et préparé à tout moment pour répondre aux situations d'urgence. Leur comportement sera étroitement surveillé par ceux qui vivent et travaillent dans les communautés locales où ils servent et, dans certains cas, par une communauté nationale ou internationale plus large. Les compétences et les connaissances sont souvent mieux remarquées que les qualités personnelles, mais dans le contexte de la PCP, ce sont souvent les qualités personnelles qui rendent un.e praticien.ne le plus efficace.

Les qualités personnelles principales comprennent par exemple :

- Résilience.
- Compétence interculturelle.
- Proactivité, prise d'initiative.
- Ingéniosité.
- Courage.
- Empathie.
- Créativité.
- Humilité.
- Discipline.
- Flexibilité.
- Maturité.
- Sérénité.

Dans cette section, trois qualités personnelles sont décrites plus en détail : la résilience, la compétence interculturelle, et l'empathie.

RÉSILIENCE⁸¹

La PCP nécessite de beaucoup de résilience, et d'adaptabilité. Chaque praticien.ne de la PCP se prépare, souvent mentalement, à faire face à la violence et à la destruction, mais sur le terrain, les obstacles banals ont tendance à être le plus grand défi. Les visiteurs peuvent apparaître aux heures les plus irrégulières, faisant une série de demandes auxquelles les équipes de la PCP ne sont pas en mesure de répondre. Des plans d'action bien conçus devront peut-être être abandonnés car les développements actuels changent brusquement les priorités. Les situations de crise soudaine peuvent obliger le personnel de la PCP à travailler jour et nuit pendant des jours entiers. La situation inverse est également possible : une zone qui a subi une violence extrême, tout d'un coup reste calme et stable pendant très longtemps. Cela peut conduire les praticien.nes de la PCP à remettre en question le but de leur présence continue.

⁸¹ Voir le cours d'apprentissage en ligne de l'UNITAR *Confronting Trauma: A Primer for Global Action* (le premier cours de cette série s'adresse en particulier au personnel des opérations de paix et aux travailleurs humanitaires).
<http://www.unitar.org/ptp/>

Chaque praticien de la PCP utilise des techniques différentes pour maintenir le moral et renforcer la résilience. Ils.elles peuvent :

- s'assurer de se reposer et de se détendre, notamment en prenant des congés réguliers, ainsi qu'en faisant de l'exercice régulier ;
- rétablir la concentration sur les priorités clés : prévention de la violence et protection des civils menacés ;
- se souvenir des raisons pour lesquelles ils ont rejoint la PCP ;
- célébrer les réussites, même lorsqu'elles peuvent sembler insignifiantes ;
- maintenir une pratique spirituelle telle que la prière ou la méditation ;
- obtenir des conseils au sujet des traumatismes ;
- demander de l'aide ;
- pardonner souvent soi-même et les autres ;
- construire des relations d'équipe et maintenir la communication (partager les préoccupations) ;
- utiliser leurs talents et compétences individuels au sein d'une équipe : mettre en synergie les énergies.

Les intervenant.es de la PCP peuvent se retrouver dans des situations effrayantes, mais, souvent, pas aussi fréquemment que les gens l'imaginent. Des agressions, des intimidations et des attaques contre le personnel de la PCP ont eu lieu, mais les incidents graves sont rares. Les équipes de la PCP effectuent continuellement des évaluations des risques pour éviter les situations de danger immédiat, et le personnel sera évacué de la zone si les risques sont jugés trop élevés. Bien sûr, des choses inattendues peuvent se produire et les praticien.nes de la PCP doivent donc être prêts à affronter leurs peurs.

Lorsque la peur l'emporte sur le courage, il existe des moyens de gérer les peurs. Les techniques pour gérer la peur comprennent :

- **respiration** : se concentrer sur la respiration, ralentir la respiration, compter la respiration ;
- **communication** : contact visuel, rassurer les autres, humour, partager le fait que vous avez peur ;
- **toucher** : étreindre vos mains ou celles de quelqu'un d'autre, tenir un objet ;
- **contact avec la terre** : toucher le sol ou la terre, s'agripper à un arbre, une feuille, quelque chose de vivant ou de naturel ;
- **corps** : se laver le visage, secouer rapidement le corps, faire de l'exercice vigoureux, courir rapidement, s'étirer ;
- **visualisation** : fermer les yeux et visualiser l'image d'un endroit sûr ;
- **voix** : fredonner ou chanter une chanson doucement ;
- **prière** : se connecter à une puissance supérieure ;
- **méditation** : techniques de méditation, d'apaisement et de centrage (Pt'chang Nonviolent Community Safety Group Inc. 2005).

Les organisations peuvent également avoir leurs projets pour renforcer la résilience de leurs équipes et de leur personnel, y compris le repos et la reprise, les politiques de harcèlement sexuel, les réunions sur les bonnes pratiques de travail, les retraites du personnel, etc. Certaines organisations demandent aux praticien.nes de développer leur propre plan de résilience personnel lorsqu'ils commencent à travailler.

COMPÉTENCE INTERCULTURELLE

La compétence interculturelle est un ensemble de compétences et de caractéristiques cognitives, affectives et comportementales qui soutiennent des interactions efficaces et appropriées dans une variété de contextes culturels (Bennett 2008). Elle permet aux gens de s'acquitter de leurs fonctions en dehors de leur propre culture nationale et organisationnelle, quel que soit leur origine scolaire ou ethnique, le domaine fonctionnel que représente leur description de poste ou leur organisation d'origine.

Dans le contexte de la PCP, la compétence interculturelle est importante car l'efficacité de la PCP dépend de l'approbation des intervenant.es locaux. Les stratégies et méthodes de la PCP peuvent être appropriées au contexte, mais si le comportement de chaque praticien de la PCP est inapproprié, les intervenant.es locaux peuvent être réticents à accepter la PCP. Dans certains cas, le comportement inapproprié de certains membres de l'équipe de la PCP est tout simplement non professionnel ou légèrement offensant. Cela peut ne pas avoir de conséquences négatives graves. Dans d'autres cas cependant, un comportement culturellement inapproprié a le potentiel de mettre personnellement en danger le praticien de la PCP, les autres membres de l'équipe ou même les intervenants locaux.

La compétence interculturelle est également essentielle au sein de l'équipe de la PCP elle-même. Souvent, les membres de l'équipe de la PCP venant de diverses cultures se retrouvent à travailler en étroite collaboration dans des environnements inconnus, en s'appuyant sur une deuxième ou une troisième langue et sous un grand stress. Cela peut conduire à des malentendus et des conflits sur des questions telles que des points de vue divergents sur les rôles de genre.

La compétence interculturelle ne se limite pas à apprendre les choses à faire et à ne pas faire. Cela inclut également des différences moins évidentes, par exemple, des différences dans les styles de prise de décision ou de communication. Étant donné que les relations sont essentielles au sein d'une équipe, savoir quand écouter, quand laisser la place pour que les autres parlent, ou quand se pousser à parler si vous avez tendance à être silencieux, sont des qualités importantes à cultiver.

Les compétences interculturelles spécifiques comprennent :

- éviter la formulation d' hypothèses et les jugements de valeur ;
- améliorer les compétences de perception ;
- pratiquer l'humilité culturelle ;
- augmenter la tolérance à l'ambiguïté ;
- écouter ;
- reconnaître les perspectives multiples ;
- développer de multiples interprétations ;
- apprendre à utiliser plusieurs styles de communication ;
- rencontrer les gens là où ils sont, plutôt que de s'attendre à ce qu'ils vous rencontrent dans vos façons de faire.

EMPATHIE

Dans une relation véritable, il y a une attention vigilante et une ouverture envers l'autre personne, sans aucun "vouloir". Cette attention vigilante, c'est la Présence. Celle-ci est obligatoire pour qu'une relation soit authentique."

Eckhart Tolle, Nouvelle Terre (2005, p. 70)

Le noyau de l'empathie est de comprendre les sentiments d'autrui et la source de ces sentiments. L'empathie consiste à vérifier que l'on a bien compris. À l'opposé de l'apathie ou de l'indifférence, l'empathie met l'accent sur la capacité de s'identifier à la souffrance ou au bonheur des autres et de répondre aux émotions des autres, notamment pour atténuer leur détresse.

Quatre étapes peuvent être identifiées dans la procédure d'expression de l'empathie :

- prendre du recul,
- ne pas porter de jugement,
- reconnaître les émotions des autres et

- communiquer notre compréhension de celles-ci (Wiseman, 1996).

Tout comme la résilience, l'empathie peut être développée.

L'empathie est une caractéristique très importante de la PCP. L'ensemble du système de la PCP est en quelque sorte construit autour du développement de relations positives avec plusieurs intervenant.es à des fins multiples. En traitant avec les survivants de violence ou de catastrophes naturelles, il y a une impulsion naturelle à améliorer les choses, à dire ou à faire ce qu'il faut. Cependant, une réponse prescrite peut rarement améliorer quelque chose. Ce qui améliore les choses, c'est le sentiment de connexion entre un.e intervenant.e de la PCP et ceux avec qui il.elle travaille (Brown, sd). Cela exige de l'empathie ou une vraie présence – pas simplement une présence physique, mais la présence du corps, de la pensée et de l'esprit. Grâce à la connexion, les survivants de la violence se sentiront compris et écoutés, et par conséquent, ils seront plus susceptibles de partager leurs histoires.

Tout le monde était tellement occupé à réagir à ma situation que personne n'était là avec moi.

Elisabeth Kubler-Ross sur son expérience du cancer métastatique, Ram Dass, *Be love Now* (2001, p. 180)

L'empathie ne doit pas se limiter aux victimes et aux opprimés. Elle doit être utilisée dans toutes les interactions, y compris, ou peut-être surtout, dans les interactions avec des intervenant.es plus difficiles à joindre. Un commandant d'armée qui ne semble pas avoir beaucoup d'empathie pour les méthodes de la PCP peut être plus ouvert à l'engagement si les praticien.nes de la PCP font un effort pour s'imaginer dans sa situation. Ils.elles peuvent essayer de lui faire savoir qu'ils comprennent les préoccupations qu'il peut avoir sur la sécurité des équipes de la PCP dans une zone sous son commandement. Parfois, une simple question sur une photo d'un enfant sur le bureau d'un commandant fera plus pour établir une relation de travail qu'une liste concise des résultats du programme.

Lorsque les praticien.nes de la PCP agissent de manière empathique, cela peut faire une grande différence dans les interactions avec les agresseurs. Lorsque les praticien.nes de la PCP établissent des relations avec les agresseurs, ils.elles doivent se mettre à leur place et écouter la douleur, la frustration et la peur qui peuvent se trouver derrière l'apparente indifférence ou la haine, même s'ils.elles ne sont pas d'accord avec le comportement.

4.2 | Analyse du conflit

L'analyse de la protection ne part souvent pas du point de vue de la population affectée bien qu'elles soient les seules à comprendre le mieux les risques spécifiques auxquels elles sont confrontées. Ancrer l'analyse dans les perspectives des personnes touchées nécessite suffisamment de confiance pour que les membres de la communauté partagent des informations sensibles sur leur sûreté et leur sécurité avec le personnel humanitaire.

InterAction, *Embracing The Protection Outcome Mindset: We all have a role to play* (2020)

POURQUOI

Le cycle de programmation de la PCP commence généralement par une analyse des conflits. Une organisation de la PCP peut avoir reçu des demandes ou des recommandations pour établir une présence dans une situation de conflit spécifique, mais si l'analyse initiale du conflit indique que l'application de la PCP dans cette situation est susceptible d'être inefficace, inappropriée ou irréalisable, les demandes peuvent être rejetées. L'agence de la PCP peut être en mesure de soutenir les intervenant.es demandeurs de différentes manières, sans établir de présence, ou de renvoyer la demande à d'autres intervenant.es qui pourraient être mieux à même de répondre.

Dans les situations où les organisations de la PCP *sont* bien placées pour répondre, elles doivent d'abord comprendre les personnes impliquées dans le conflit, leurs positions, attitudes et comportements, afin de formuler des stratégies de protection appropriées.

Les praticien.nes de la PCP sont particulièrement désireux de comprendre le rôle de la violence dans tout conflit. Après tout, leurs principaux objectifs sont de prévenir ou de réduire la violence et de protéger les civils contre la violence. La PCP de base ne se concentre pas sur la transformation des conflits, mais contribue à un environnement plus sûr dans lequel les populations locales peuvent travailler pour transformer leur contexte.

Conflit vs. violence

La différence entre conflit et violence est importante :

- Le conflit fait référence aux tensions entre les gens sur des besoins spécifiques ou des désirs qu'ils essaient de satisfaire. C'est l'interaction de personnes interdépendantes qui perçoivent des objectifs incompatibles et des interférences les unes des autres dans la réalisation de leurs objectifs respectifs (Galtung, 2003 p. 3). Le conflit fait partie de la vie et ne peut être évité.
- La violence, en revanche, est une réponse particulière aux conflits et peut être évitée. C'est un comportement qui implique l'utilisation de la force destinée à dominer, blesser, léser ou tuer quelqu'un ou quelque chose.

Types de violence

- Violence directe : physique, sexuelle, psychologique ou émotionnelle. Il s'agit de violence infligée directement à une personne par une autre.
- Violence *indirecte* : Elles nuisent aux personnes et les empêchent de subvenir à leurs besoins fondamentaux tout en communiquant que certaines personnes sont moins valorisées, voire moins humaines, que d'autre
 - violence culturelle : par exemple la déshumanisation d'une communauté de personnes en s'attaquant à leur mode de vie.
 - violence structurelle : fait référence à la violence intégrée aux structures sociales, politiques ou économiques. Les structures sociales injustes ou violentes sont souvent une cause sous-jacente de violence secondaire (p. ex., les groupes minoritaires opprimés peuvent recourir à la violence physique en réponse à un accès inégal aux ressources économiques).

Les praticien.nes de la PCP se concentrent principalement sur la prévention ou la protection des civils contre la violence directe, bien qu'ils.elles puissent soutenir ou protéger les civils qui travaillent pour lutter contre la violence culturelle ou structurelle.

La violence est une réponse particulière au conflit et elle implique un choix. Elle peut être évitée, réduite ou arrêtée. Le conflit, en revanche, est inévitable et, s'il ne peut être éliminé, il peut être résolu ou transformé de manière à ne pas conduire à la violence.

« La "prévention des conflits", pour prévenir les conflits, n'a pas de sens. Mais la "prévention de la violence", pour prévenir la violence, est extrêmement significative et bénéfique. »

Galtung (2004, p.3)

Le conflit peut même être utilisé comme une opportunité de changement positif. C'est exactement ce que visent les artisans de paix. Ils essaient de trouver des solutions à un conflit qui transcendent les différences entre les parties en conflit et favorisent la réconciliation. Les soldats de la paix et les praticien.nes de la PCP, d'autre part, visent à arrêter la violence et à soutenir une stabilité suffisante pour permettre la consolidation de la paix. Ils.elles aident à créer une plate-forme à partir de laquelle les artisans de la paix peuvent s'attaquer aux causes profondes

d'un conflit. Alors que les artisans de paix visent à réaliser le meilleur avenir possible, les praticien.nes de la PCP visent à éviter les pires scénarios. C'est avec cet objectif à l'esprit qu'ils.elles procèdent à l'analyse du conflit.

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DU CONFLIT ?

L'analyse du conflit se réfère à l'examen détaillé des éléments, des structures, et des dynamiques d'un conflit. Elle facilite la compréhension d'un conflit spécifique, afin de prévenir la violence et de protéger les civils.

COMMENT FONCTIONNE L'ANALYSE DU CONFLIT ?

Afin de prévenir la violence, il faut d'abord comprendre qui commet des actes de violence, pourquoi ils le font et comment. La même compréhension est nécessaire pour renforcer la sûreté et la sécurité des civils et renforcer les infrastructures locales de paix. Afin d'atteindre ces objectifs, les praticien.nes de la PCP doivent savoir quels mécanismes de sécurité locaux et infrastructures de paix sont déjà en place et, si et pourquoi, ils ne fonctionnent pas efficacement. L'analyse du conflit est mieux réalisée en étroite collaboration avec des groupes locaux. Le but de l'analyse du conflit n'est pas de proposer l'analyse globale la plus fiable, mais d'approfondir la compréhension du conflit dans un souci de protection. Une mauvaise interprétation du conflit peut non seulement conduire à une programmation inefficace ou inappropriée, mais également mettre en danger le personnel de la PCP, les intervenant.es locaux et les personnes qu'elle cherche à protéger. Les conflits ne sont pas statiques, c'est pourquoi l'exercice d'analyse du conflit est répété fréquemment pour s'assurer que la programmation est conforme aux évolutions et dynamiques changeantes. L'analyse a tendance à s'approfondir au fur et à mesure qu'une intervention se poursuit, au fur et à mesure que l'on apprend et comprend mieux le contexte.

Les conflits prolongés sont souvent complexes et les motivations des intervenant.es impliqués varient considérablement. Certains intervenant.es peuvent avoir de bonnes intentions, mais leur présence, leur affiliation ou leur comportement a un impact négatif sur la dynamique du conflit. D'autres intervenant.es soutiennent ouvertement la paix, mais travaillent secrètement pour prolonger le conflit, en utilisant d'autres parties pour commettre des actes de violence. Certains intervenant.es bénéficient du conflit et sont profondément investis dans sa poursuite. D'autres estiment qu'ils ne peuvent atteindre les résultats souhaités que par un conflit violent. Afin d'influencer les intervenant.es principaux en amont et en aval de la chaîne de commandement, les praticien.nes de la PCP doivent connaître (du mieux qu'ils peuvent) les alliances manifestes et cachées, les points de vulnérabilité et les affiliations des différents intervenant.es du conflit. Pour comprendre la complexité et les subtilités de ces dynamiques de pouvoir, l'analyse du conflit doit être entreprise sous différents angles.

L'analyse du conflit peut prendre en compte :

- **Culture** : une analyse culturelle du conflit considère les modes traditionnels de résolution des conflits et comment l'utilisation des coutumes, de la langue, des symboles et des croyances locales influence le conflit.
- **Religion** : analyse de la manière dont l'application des croyances religieuses alimente le conflit et/ou contribue à la réconciliation et à la paix.
- **Relations sociales** : l'analyse des relations sociales examine les formes et les modèles des relations. Cela comprend les relations entre les véritables parties en conflit ainsi que leurs relations avec les alliés, les parties neutres, les partisans, les communautés, les familles, les provocateurs et les victimes.
- **Histoire** : une analyse historique identifie comment les événements du passé et les souvenirs de ces événements sous-tendent une situation de conflit et révèle leur contribution à la situation de conflit.
- **Économie** : une analyse économique aborde les aspects d'accès, de contrôle, de distribution et de gestion des ressources économiques qui jouent un rôle important dans le conflit.
- **Politique** : une analyse politique est utilisée pour identifier les modèles de relations de pouvoir qui existent au sein et entre les communautés en conflit. Elle décrit les aspects de la vie politique en relation avec l'autorité, les processus décisionnels et l'utilisation ou le rôle des médias.
- **Genre** : une analyse de genre prend en compte les relations hiérarchiques existantes et les rôles différenciés dans une communauté, en fonction de l'identité sexuelle perçue (p. ex., les structures de la culture patriarcale, les divisions des tâches basées sur le genre et les différents points de vue et expériences de conflit entre hommes et femmes) ainsi que les différents impacts du conflit sur la base de ces relations et rôles.

- **Géographie** : une analyse géographique aborde les rôles que l'environnement naturel, ses significations et ses usages jouent dans un conflit (proximité des montagnes et de l'eau, désertification, saisons, ressources naturelles, propriété foncière et statut des terres).
- **Démographie** : une analyse démographique explore la manière dont la taille, la structure et la répartition des populations sont affectées ou affectent les conflits (p. ex., taille relative et répartition des communautés ethniques dans une région, schémas de migration des personnes suite au déplacement).

Bien que cette approche multidisciplinaire offre de nombreuses perspectives à partir desquelles analyser le contexte d'un conflit, d'autres méthodes obtiennent des résultats grâce à une enquête plus ciblée.

ANALYSE DU CONFLIT EN ACTION

L'analyse du conflit est généralement effectuée au début du cycle de programmation de la PCP, avant l'entrée, pour évaluer la pertinence et la faisabilité de la PCP dans une situation de conflit spécifique. Cependant, une analyse des conflits est également menée régulièrement après l'entrée. Le personnel de la PCP sur le terrain est en contact direct avec les parties en conflit et aura accès à des informations supplémentaires, ce qui permet de renforcer l'analyse préalable à l'entrée. De plus, alors que la dynamique des conflits change continuellement, une analyse régulière du conflit aide les praticien.nes de la PCP à évaluer si leurs stratégies et activités sont toujours pertinentes et appropriées.

Quelle que soit l'approche utilisée pour l'analyse du conflit, il est essentiel de poser les bonnes questions aux bonnes personnes. L'analyse du conflit est idéalement entreprise à travers une procédure inclusive impliquant un large éventail de membres de la communauté (femmes, chefs religieux, jeunes, etc.). Cela garantit que différentes perspectives sur le conflit soient prises en compte, en particulier celles des femmes et des groupes minoritaires. L'analyse du conflit peut être effectuée au moyen d'exercices de cartographie des conflits, d'entrevues, de narration d'histoires ou de discussions de groupe. La cartographie, le dessin ou d'autres représentations visuelles de l'analyse du conflit ont tendance à être particulièrement efficaces.

ENCADRÉ 2 | QUESTIONS POUR L'ANALYSE DU CONFLIT

Les faits ou la couche superficielle des événements :

- Quand la violence a-t-elle éclaté ? Entre qui ? Qu'est-ce qui l'a déclenchée ?
- Quels ont été les événements politiques et militaires ultérieurs ?
- Comment le conflit a-t-il évolué géographiquement ?
- Y a-t-il des personnes déplacées ? De quels groupes ? Secteurs ? Combien ? Où sont-ils ? Hommes/femmes/enfants ?
- Y a-t-il eu une cessation des hostilités, un cessez-le-feu ou des pourparlers de paix ? Qui a participé, qui était absent, qui les a organisés ?
- Y a-t-il plus de parties au conflit maintenant qu'au début ? Pourquoi ? Qui sont-ils ?
- Les civils sont-ils visés ? Si oui, groupes spécifiques ?
- Certains groupes subissent-ils des pertes de manière disproportionnée ?
- Quel rôle les intervenant.es internationaux ont-ils joué dans l'histoire du conflit ?
- Quel rôle, le cas échéant, les médias jouent-ils dans le conflit ?

Intervenant.es impliqués dans un conflit :

- Quelles sont les relations entre les différentes parties au conflit ?
- Comment les différentes parties se présentent-elles ? Comment se définissent-elles ?
- Quelle opposition interne à la violence y a-t-il ? Comment fonctionne-t-elle ?
- Quelles sont les méthodes traditionnelles de résolution des conflits ? Comment fonctionnent-elles ?
- Quels intervenant.es internationaux sont visiblement ou discrètement impliqués dans le conflit ?
- Quelle est la structure interne des belligérants respectifs ?
- Selon les parties en guerre, quelle est leur base de pouvoir ? Quelle est leur véritable base de pouvoir ?
- Comment sont-elles financées ?
- Les enfants sont-ils obligés de combattre ?
- Où les parties obtiennent-elles leurs armes ?
- Comment les parties en guerre décrivent-elles les groupes opposés à la violence et les intervenant.es internationaux ?

Buts et objectifs d'un conflit :

- Pourquoi les parties belligérantes disent-elles qu'elles doivent se battre ? Quelles sont leurs revendications ?
- Qui soutient les parties en guerre ?
- Quelles ressources alimentent le conflit ?
- Quels sont les revendications et les objectifs déclarés de l'opposition civile à la violence ?
- Quels sont les revendications et objectifs déclarés des intervenant.es extérieurs dans un conflit ?
- Quelles revendications humanitaires les parties belligérantes invoquent-elles ?
- Dans quelle mesure vous et les autres trouvez-vous crédibles les allégations et les objectifs énoncés ?

Causes et dynamiques du conflit :

- Quels sont les facteurs structurels plus anciens, historiques et profonds qui ont contribué au conflit ?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont contribué aux tensions historiques menant à la violence ?
- Quelle est la dynamique actuelle du conflit, pourquoi le conflit semble-t-il se poursuivre ?
- Le conflit est-il actuellement dans une phase où il est susceptible d'être influencé ou non ?
- Quels peuvent être les points de stabilisation de la situation ?

DÉFIS DE L'ANALYSE DU CONFLIT

Bien qu'une analyse précise des conflits conduise dans la plupart des cas à l'identification des étapes appropriées à entreprendre, il existe certains défis :

- les conflits sont des processus dynamiques : les analyses doivent être refaites encore et encore et ceci prend du temps ;
- les conflits peuvent être imprévisibles : une analyse efficace des conflits peut créer la fausse impression que tout est compris, ce qui peut à son tour affaiblir la vigilance ;
- l'objectivité pure est impossible et les préjugés personnels peuvent être difficiles à détecter ; de plus, les praticien.nes de la PCP n'ont pas toujours un accès égal à toutes les parties en conflit ;
- il existe toujours différentes manières d'aborder l'organisation d'une analyse, ce qui peut prêter à confusion car elles peuvent conduire à des conclusions différentes ;
- entreprendre une analyse sans objectifs prédéterminés peut entraver la procédure, ou fausser l'information obtenue.

4.3 | Types de conflits et leur pertinence pour la PCP

L'une des raisons de l'existence de diverses approches et modèles d'analyse du conflit est qu'il existe de nombreux types de conflits. Le type de conflit a de sérieuses implications pour la programmation de la PCP. Dans une situation où les groupes armés ciblent spécifiquement les internationaux, l'accompagnement protecteur n'est, dans la plupart des cas, pas une méthode efficace ou appropriée pour accroître la sûreté et la sécurité des civils. Dans des situations moins extrêmes, les méthodes de la PCP doivent simplement être modifiées pour s'adapter à une situation de conflit spécifique.

La PCP a été menée dans des situations de conflits horizontaux et verticaux (voir 3.1), de conflits interétatiques et intra étatiques, ainsi que de conflits sur les ressources naturelles, le pouvoir politique, l'identité ethnique, l'autodétermination et le territoire. La plupart des conflits violents se déroulent aujourd'hui à l'intérieur des frontières d'un État (intra étatique) et sont combattus sur des questions telles que l'identité, le territoire, le pouvoir ou les ressources naturelles. En même temps, nombre de ces conflits intra étatiques sont fortement internationalisés.

Les sections suivantes fournissent quelques exemples de différents types de conflits et leur pertinence pour la programmation de la PCP.

4.3.1 | Conflit vertical et horizontal

CONFLIT VERTICAL

La PCP a été principalement utilisée dans des situations de conflit vertical, où les praticien.nes de la PCP ont protégé des civils pris dans des conflits entre l'État et des combattants non étatiques. Construire des réseaux internationaux, fournir un engagement proactif, un accompagnement protecteur, une alerte précoce intervention rapide, renforcer la confiance et utiliser le dialogue à plusieurs voies multiples sont des stratégies et des méthodes de la PCP typiques utilisées dans des situations de conflit vertical.

Les intervenant.es internationaux ont plus fréquemment entrepris la PCP dans des conflits qui sont principalement verticaux parce que les intervenants étatiques ont la responsabilité de protéger les civils et peuvent être tenus pour responsables. En outre, la plupart d'entre eux se soucient de leur réputation. Par conséquent, ils ont tendance à être plus sensibles aux préoccupations soulevées par des tiers internationaux que, par exemple, les extrémistes religieux ou ceux qui tiennent une ligne dure dans les conflits communautaires. Ce n'est pas nécessairement le cas pour les intervenant.es locaux de la PCP. Bien que la présence d'observateurs à la fois internationaux et nationaux limite l'espace des intervenants étatiques à utiliser une force excessive, permettre leur présence peut également améliorer la réputation des intervenants étatiques tant au niveau national qu'international. Cela montre au monde qu'ils n'ont rien à cacher.

De nombreux intervenants armés non étatiques qui sont politiquement motivés et défient ou visent à remplacer leur gouvernement se soucient également de leur réputation. Comme l'a mentionné un avocat des droits humains colombien accompagné par PBI : « Les paramilitaires respectent la présence internationale... ils essaient de s'institutionnaliser légalement. La collaboration avec l'Etat est très claire... Les paramilitaires occupent régulièrement des positions gouvernementales, ce qui rend la situation plus délicate pour eux (Conflict Research Consortium, University of Colorado, USA 1998b). » Dans certaines situations, cependant, les répercussions pour les intervenants étatiques ou non étatiques n'affecteront pas la perception de leur légitimité, de leur réputation, ni leur feront perdre leur soutien d'une manière importante. Pour ces raisons et d'autres, la réputation n'est pas toujours un point de pression sensible. La PCP devient alors difficile, mais pas impossible.

CONFLIT HORIZONTAL

Les conflits horizontaux font référence aux conflits entre intervenants non étatiques. Cela comprend les conflits tribaux et les conflits entre groupes religieux ou ethniques. Les conflits entre les communautés

autochtones et les multinationales sont également appelés « horizontaux », bien que les multinationales soient généralement soutenues par le pouvoir de l'État. L'atténuation des conflits, l'établissement de relations au niveau local, le contrôle des rumeurs et l'alerte-précoce et intervention rapide ont tendance à devenir plus importants dans ces situations que la création de réseaux internationaux, la sensibilisation systémique non-violente et l'accompagnement protecteur.

Les observateurs étrangers peuvent ne pas dissuader facilement les groupes religieux ou ethniques en conflit violent les uns avec les autres. De plus, ces conflits se déroulent principalement au niveau local et un grand nombre de civils sont activement et ouvertement impliqués. Cela implique une stratégie différente de prévention de la violence. Faire la navette diplomatique ou atténuer les conflits entre les deux communautés est généralement une méthode fondamentale pour prévenir la violence dans de tels cas. Cependant, si l'État est partie au conflit, même ces méthodes peuvent devoir être revues à la baisse ou appliquées de manière moins visible, car les intervenants étatiques peuvent considérer la participation des organisations de la PCP dans l'atténuation des conflits ou la navette diplomatique comme une ingérence dans les affaires intérieures.

La plupart des conflits verticaux ont des composantes horizontales et vice versa. Les conflits ethniques peuvent être provoqués par des intervenants étatiques pour légitimer une présence militaire accrue dans une zone spécifique ou créer des distractions autour de décisions politiques sensibles ; les sociétés d'exploitation minière engagés dans un conflit avec les communautés autochtones peuvent être soutenues et protégées par les forces de sécurité nationales ; les clans qui se battent au niveau local peuvent recevoir un soutien financier des élites politiques en échange de votes ou de droits fonciers ; les conflits entre les gouvernements nationaux et les combattants de la liberté peuvent créer des tensions entre les groupes ethniques ; et les accords de paix peuvent créer des conflits au sein des groupes armés et entre les parties prenantes de différentes factions sur l'influence politique, l'aide au développement et même sur les efforts de soutien de la paix. Cette réalité souligne l'importance d'une analyse minutieuse et continue des conflits. Les praticien.nes de la PCP doivent être flexibles et aptes à utiliser toutes les méthodes à disposition lorsqu'ils.elles se consacrent à une situation de conflit spécifique.

4.3.2 | Pouvoir, identité et ressources naturelles

Les dictateurs et les régimes autoritaires d'aujourd'hui sont beaucoup plus sophistiqués, avertis et agiles qu'ils ne l'étaient autrefois. Confrontés à des pressions croissantes, les plus intelligents d'entre eux n'ont pas endurci leurs régimes en États policiers et ne se sont pas coupés du reste du monde ; au lieu de cela, ils prennent connaissance et s'adaptent. Les régimes autoritaires modernes ont perfectionné avec succès de nouvelles techniques, méthodes et formules pour préserver le pouvoir, refaçonner la dictature pour l'ère moderne.

William J. Dobson. *The Dictator's Learning Curve* (2013, p. 4.)

Les questions de pouvoir et d'identité sont complexes et les sections suivantes sont une brève mention des aspects de ces concepts spécifiquement liés au travail et à l'analyse du conflit de la PCP. La plupart des conflits horizontaux et verticaux sont alimentés par la lutte pour le pouvoir, l'identité et/ou les ressources naturelles. Tout comme les conflits sont rarement purement horizontaux ou purement verticaux, ils ne concernent que rarement un seul problème. Le conflit entre le Mouvement pour un Aceh libre (GAM) et le gouvernement indonésien (1976-2005), par exemple, semblait être un conflit d'autodétermination. Cependant, l'existence de grandes quantités de pétrole et de gaz, le pouvoir économique et politique lié à ces ressources, ainsi que l'identité du peuple d'Aceh ont joué un rôle important dans le conflit. Un autre exemple serait le travail de Séverine Autessere (2012) en République démocratique du Congo, qui décrit l'interrelation complexe des facteurs qui contribuent aux conflits en cours dans ce pays. Son travail contredit l'explication dominante selon laquelle les conflits concernent principalement les ressources. De nombreux exemples similaires pourraient être cités, y compris le cas bien connu des soi-disant diamants de conflits.

Pour que les praticien.nes de la PCP préviennent la violence et augmentent la sûreté et la sécurité des civils, il est essentiel que les différents aspects d'un conflit et leur interaction soient compris. De nombreux conflits qui semblent concerner l'identité ethnique ou religieuse ont des racines plus profondes/autres liées au

pouvoir politique, à la justice sociale et à un accès équitable aux ressources naturelles. Pour être plus efficaces, les interventions de la PCP doivent prendre en compte ces causes profondes.

LE POUVOIR

La plupart des conflits portent d'une manière ou d'une autre sur le pouvoir, généralement sur le pouvoir politique et économique.

Le pouvoir est la capacité d'obtenir ce que vous voulez ou, comme l'a dit le chercheur Kenneth Boulding, « la capacité de changer l'avenir »

Conflict Research Consortium, University of Colorado, USA (1998b).

Des inégalités de pouvoir importantes deviennent des occasions d'abus de pouvoir. Au fil du temps, ces inégalités sont destructrices pour les personnes et les relations.

Il existe différentes formes de pouvoir (Gaventa, 2006) :

- **Le pouvoir visible** comprend des règles formelles, des structures, des autorités, des institutions et des procédures de prise de décision ;
- **le pouvoir caché** concerne les personnes et institutions influentes qui maintiennent leur influence et déterminent l'ordre du jour ; et
- **le pouvoir invisible** implique la formation de limites psychologiques et idéologiques de la communauté. Un exemple de ce pouvoir invisible est la profonde influence du racisme sur la perception de soi et les limites de ce qui est possible. Un autre exemple est l'impact des traumatismes (subis par toutes les parties au conflit, y compris leurs dirigeants) sur la capacité d'un négociateur à représenter les meilleurs intérêts des parties respectives pendant les négociations de paix. La défensive et l'endoctrinement peuvent avoir le même effet négatif.

Comprendre comment les différentes formes de pouvoir sont à l'œuvre dans les conflits crée des opportunités

- pour les praticien.nes de la PCP d'influencer les décideurs appropriés et de renforcer les infrastructures de paix
- pertinentes.

Les érudits parlent généralement du pouvoir comme quelque chose qui est contesté ou négocié. Nous reconnaissons les structures de pouvoir dans notre monde – les chefs d'États et les commandants militaires au sommet, les villageois et les fantassins en bas – mais si le pouvoir est la capacité d'obtenir ce que vous voulez, de changer l'avenir ou simplement de faire avancer les choses, alors un certain pouvoir potentiel réside toujours dans ceux au bas de la structure. Les commandants n'ont de pouvoir que dans la mesure où ils peuvent amener les autres à faire pour eux ce qu'ils veulent, et si un soldat est capable d'utiliser sa position loin de l'influence du commandant pour obtenir ce qu'il veut, alors il a aussi du pouvoir.

Comme l'a écrit l'anthropologue Carolyn Nordstrom : « Une fois que nous avons mis les intervenant.es humains dans l'équation du pouvoir, nous constatons que le pouvoir est constamment reformulé à mesure qu'il passe du commandement à l'action. Où réside donc le pouvoir de la guerre ? ». Chaque intervenant armé a ses propres motivations, ce qui présente à la fois des défis et des opportunités pour les intervenant.es de la PCP. Si la structure de commandement est faible, les soldats peuvent se comporter de manière imprévisible. Lors de l'analyse d'un conflit, il est important de considérer les motivations de ceux qui prétendent avoir le pouvoir ou l'autorité en tant que parties au conflit, mais aussi de reconnaître les limites de ce pouvoir dans la réalité. En même temps, il ne faut pas ignorer les motivations de chaque intervenant armé au niveau local et individuel.

La logique du pouvoir est renversée. Mon exemple préféré est peut-être la réponse d'un soldat mineur sur un champ de bataille lorsque je lui ai demandé pourquoi il combattait. Avec un profond sérieux, il m'a regardé et m'a répondu : « J'ai oublié. »

Carolyn Nordstrom, *Shadows of War* (2004, p. 75)

Les praticien.nes de la PCP internationaux doivent également être conscients des déséquilibres de pouvoir dans leurs relations avec les autres. Être un étranger, ayant, accès à de nombreux biens et services différents, ainsi que le pouvoir de quitter une zone, si elle devient trop dangereuse, crée de puissants déséquilibres. De même, de nombreux étrangers du Nord global arrivent dans le Sud global avec toute l'histoire du colonialisme et du néo-colonialisme intégré dans la façon dont ils sont perçus et auxquels ils réagissent, ainsi que dans leur façon d'interpréter leurs propres perceptions et hypothèses sur les personnes et les communautés. Il existe une tension dans la pratique de la PCP concernant la manière de tirer parti des privilèges raciaux, nationaux et de genre. D'une part, la présence d'un accompagnateur « extérieur », en particulier celui du Nord global, a été reconnue comme un outil qui peut être un puissant moyen de dissuasion dans les bonnes situations. D'un autre côté, en choisissant de tirer parti des privilèges raciaux, nationaux et de genre, un.e praticien.ne de la PCP risque de perpétuer des structures néocoloniales néfastes. Comme le déclare Lisa Schirch, spécialiste de la PCP : « Le dilemme pour les soldats de la paix est de savoir si l'utilisation d'attitudes racistes, qui peuvent protéger leur vie, peut aussi indirectement servir à maintenir des attitudes racistes et une dépendance vis-à-vis d'étrangers. » (Schirch, 2006)

L'un des moyens par lesquels les praticien.nes de la PCP atténuent ce risque consiste à affirmer la primauté des intervenant.es locaux dans leur travail (voir module 2.2). Ce n'est pas seulement une pratique de l'anticolonialisme ; les connaissances des intervenants locaux du contexte, des relations, des signes avant-coureurs et d'autres informations essentielles sont incroyablement puissantes pour identifier des stratégies de la PCP efficaces et durables qui correspondent au contexte local. Par conséquent, il est essentiel d'éviter une analyse simpliste des structures de pouvoir, en reconnaissant que les relations de pouvoir sont dans une certaine mesure co-crées et influencées par des sentiments ainsi que des connaissances, des ressources et d'autres sources de pouvoir.

IDENTITÉ

L'identité est un facteur prédominant dans les conflits du monde entier, mais elle est souvent utilisée intentionnellement pour masquer d'autres causes profondes ou opposer différents groupes les uns aux autres. Les problèmes d'identité incluent la religion, la race, l'ethnicité, le genre, la nationalité et la culture. Les conflits d'identité surviennent lorsqu'un groupe spécifique pense que son individualité ou son caractère distinctif est menacé ou privé de légitimité. Cette individualité est fondamentale pour leur interprétation du monde, ainsi que pour l'estime de soi du groupe. Une menace à l'identité du groupe est susceptible de produire une réponse forte. En règle générale, cette réponse est à la fois agressive et défensive, et peut rapidement dégénérer en un conflit intraitable. L'identité joue un rôle dans de nombreux conflits religieux et ethniques. C'est également un problème principal dans de nombreux conflits de genre et de famille, lorsque les hommes et les femmes sont en désaccord sur le rôle ou la « place » de l'autre (Conflict Research Consortium, University of Colorado, USA, 1998a). L'identité nationale ou son absence joue, aujourd'hui, un rôle important dans de nombreuses luttes pour l'indépendance. Beaucoup de ces luttes sont le résultat de frontières coloniales qui ont imposé une identité nationale à des groupes qui ne partageaient pas cette individualité.

L'identité peut être source de division et de tension, mais elle peut aussi rassembler les gens. L'identité ethnique peut diviser deux groupes et conduire à des conflits, mais leur identité religieuse ou leurs intérêts économiques communs peuvent les unir. Les interventions de la PCP peuvent résoudre les tensions et utiliser les opportunités de connexion, car elles s'efforcent de prévenir ou de réduire la violence. De plus, pour les intervenants internationaux (impartiaux) de la PCP, il est souvent beaucoup plus facile d'avoir accès aux intervenant.es des deux côtés d'un conflit que pour les agents de paix locaux.

RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles (p. ex., le pétrole, l'eau, le gaz, le bois, le caoutchouc, le coltan, les diamants) font de plus en plus l'objet de concurrence et de conflits. Dans de nombreux endroits, les communautés locales ont été contraintes de quitter leurs terres ancestrales ou d'être témoins de la dégradation de l'environnement en raison des opérations à grande échelle des multinationales. Ces multinationales opèrent souvent avec le soutien du gouvernement national. Parfois, les forces de sécurité sont utilisées pour déplacer de force les populations locales hors de leurs terres, ainsi que pour protéger les employés et les ressources

de ces multinationales. À l'inverse, certains groupes armés non étatiques peuvent tirer une force financière du contrôle de certaines ressources naturelles.

Pour les équipes de la PCP, l'implication des multinationales pose de nouveaux défis. Une société d'exploitation minière internationale responsable des dommages environnementaux et du déplacement des populations autochtones ne peut pas être découragée par une présence internationale au niveau local. Cependant, leurs opérations sont basées sur le consentement du gouvernement national et les multinationales se soucient sans doute de leur réputation auprès des consommateurs ou des investisseurs sur les marchés mondiaux. De plus, leurs responsables peuvent faire partie de la petite communauté internationale de la région. Cela donne aux praticien.nes de la PCP les points d'accès nécessaires pour agir. Ils doivent être conscients du secteur des entreprises multinationales et de ses contributions aux conflits. Pour cette raison, de nombreux intervenant.es de la PCP présents sur le terrain s'engagent également dans une sensibilisation au niveau international pour former les législateurs, les diplomates ou l'opinion publique et influencer les politiques.

4.4 | Les étapes du conflit

Je conclus... que – comme pour de nombreux instruments qui peuvent aider à faire la différence entre la guerre et la paix – une présence civile non-armée peut parfois être utile dans différentes phases : dans un mode de prévention des conflits ; lors de la médiation d'un conflit actif, lorsque les voix populaires de la modération risquent d'être étouffées par les forces de la violence ; et dans la phase d'après-conflit, à l'appui de la mise en œuvre des accords de paix et de la consolidation de la paix.

Christopher Coleman, directeur du projet sur les capacités civiles à l'ONU (2012, p. 15)

Aussi complexes que soient les conflits, ils passent généralement par des étapes bien connues. La reconnaissance de ces étapes peut aider les praticien.nes de la PCP sur le terrain à mieux comprendre la dynamique et les développements du conflit, et à formuler des scénarios appropriés et des réponses opportunes.

Les étapes du conflit incluent (cf. figure 2, basée sur Galtung 2000, p.2):

1. le conflit latent,
2. la confrontation,
3. la crise,
4. l'issue et
5. l'après-crise.

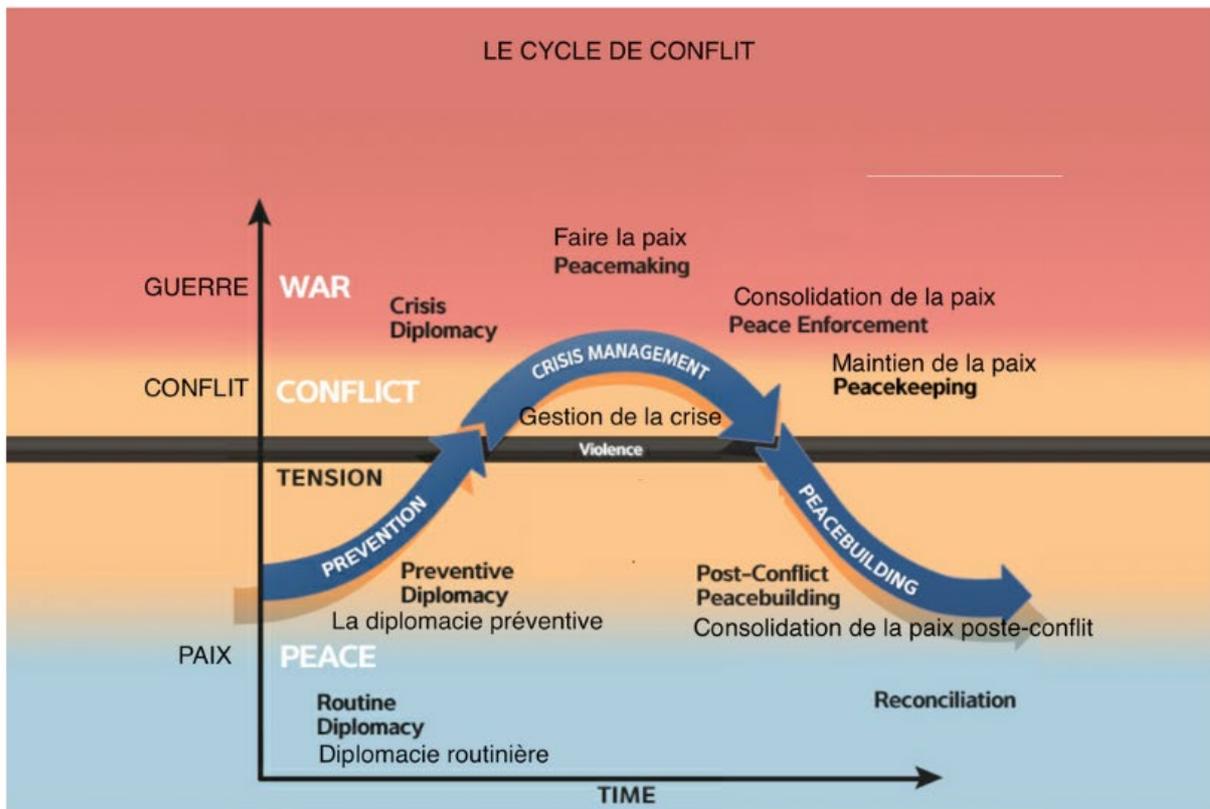


Figure 1 : Ce graph offre relie des étapes de conflits avec les étapes de la résolutions de conflits. On peut relier la prévention aux phases de conflit latent; la gestion de crise avec confrontation et crise ; l'issue avec le maintien de la paix et consolidation de paix et l'après-crise à la consolidation de paix post-conflit.

Bien que la plupart des conflits passent par ces différentes étapes, ils sautent souvent d'avant en arrière, car des problèmes non résolus peuvent conduire à des affrontements et des crises supplémentaires. En particulier, un conflit prolongé peut ne pas convenir facilement à un modèle linéaire, pas plus que, dans de nombreux cas, les conflits dans les zones urbaines. De plus, les conflits peuvent se manifester différemment dans des zones locales spécifiques, de sorte que les communautés voisines semblent se trouver à des stades différents en même temps. La PCP est appliquée à toutes les étapes d'un conflit (voir la figure 3 pour un exemple). Différentes méthodes peuvent être appliquées simultanément et ne se limitent pas à une étape spécifique.

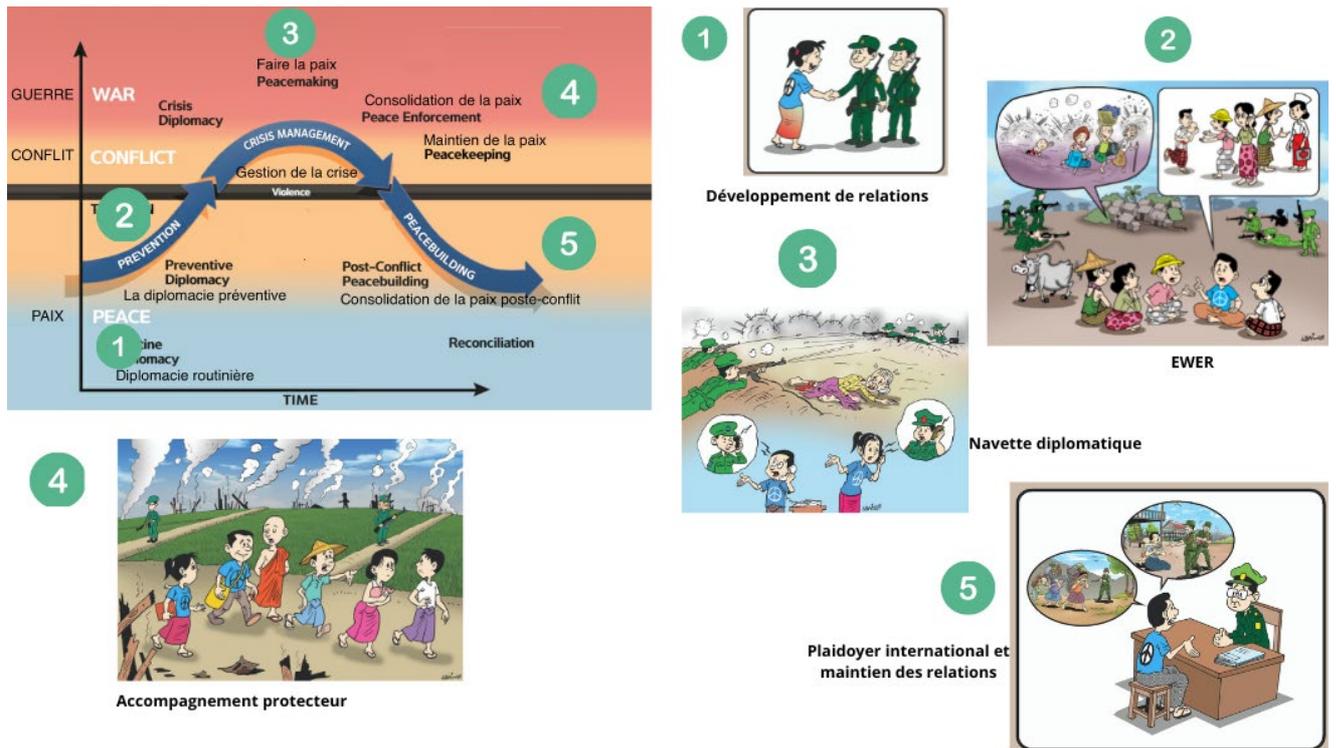


Figure 2 : les méthodes de la PCP sont appliquées à toutes les étapes d'un cycle de conflit. Plusieurs méthodes peuvent être appliquées simultanément. Les méthodes ne se limitent pas à une étape spécifique. Dans l'exemple ci-dessus, la relation avec les intervenants militaires se construit davantage pendant l'effort de la navette diplomatique au stade de la crise. Les plans d'alerte précoce des communautés peuvent être revus et affinés au stade d'après-crise.

CONFLIT LATENT

Un conflit latent est le stade où il y a une incompatibilité d'objectifs entre deux ou plusieurs parties, ce qui pourrait conduire à un conflit ouvert. Le conflit est caché à la vue générale, bien qu'une ou plusieurs des parties soient probablement conscientes du potentiel de confrontation. À ce stade, il peut y avoir des tensions dans les relations entre les parties et/ou une volonté d'éviter tout contact entre elles (Fisher, 2000).

Comme la PCP est idéalement appliquée à titre préventif, les premières étapes d'un conflit sont particulièrement importantes. Une grande variété de méthodes peut être utilisée. Les conflits latents sont le lieu idéal pour établir des systèmes EWER avec les communautés, pour établir des relations et engager un dialogue, en particulier dans une situation avec des cycles de violence récurrents. C'est également un bon moment pour l'amélioration des capacités des intervenant.es locaux. Bien que les tensions soient relativement faibles, les intervenant.es locaux sont souvent conscients qu'il existe un potentiel de conflit et sont disposés à explorer des options pour y répondre.

CONFRONTATION

Au stade de la confrontation, le conflit est devenu plus ouvert. Si une seule partie estime qu'il y a un problème, ses partisans peuvent commencer à s'engager dans des manifestations ou d'autres comportements conflictuels. Des combats occasionnels ou d'autres faibles niveaux de violence peuvent éclater entre les camps. Chaque partie peut rassembler ses ressources et peut-être trouver des alliés, dans l'attente d'une confrontation et d'une violence croissantes. Les relations entre les deux parties deviennent tendues, conduisant à une polarisation entre les partisans de chaque partie (Fisher, 2000).

À ce stade, les équipes de la PCP peuvent intensifier leur surveillance et peuvent s'engager dans le contrôle des rumeurs pour désamorcer les tensions. L'intensification des efforts du personnel de la PCP est souvent le résultat direct des efforts intensifiés entrepris par les intervenants locaux pour protéger les droits humains ou résoudre les conflits. Des praticien.nes de la PCP peuvent être nécessaires pour créer des espaces plus sûrs pour que le dialogue ait lieu, accompagner les négociateurs de conflits locaux et être présent.es lors des manifestations.

En outre, les équipes de la PCP peuvent collaborer avec des représentants du gouvernement, des forces de sécurité et des soldats de la paix des Nations Unies pour assurer la protection des communautés vulnérables en cas de violence. Enfin, ils peuvent utiliser leurs relations pour négocier et faciliter l'engagement mutuel des parties agressives à ne pas attaquer des lieux spécifiques (p. ex., des hôpitaux, des écoles) ou des personnes (p. ex., des civils, des femmes, des enfants, des étrangers).

CRISE

La crise est le point culminant du conflit, lorsque la violence physique directe est la plus intense. Dans un conflit à grande échelle, c'est le moment où des gens de tous bords sont tués. La communication normale entre les parties a probablement cessé. Les déclarations publiques ont tendance à prendre la forme d'accusations portées contre la ou les autres parties (Fisher, 2000).

Il peut y avoir des mini-cycles dans un cycle global de conflit plus long qui conduisent périodiquement à un retour aux phases de crise dans le cycle plus large. Dans un conflit prolongé, il se peut que le conflit soit coincé dans une crise ou dans une combinaison de crise et de confrontation. Il peut également être utile de penser à de plus petits cycles de conflit d'une journée ou de quelques jours au sein de ces conflits à long terme, et de décomposer des incidents spécifiques en différentes étapes afin d'identifier les opportunités de réponse.

Dans les situations de crise, les praticien.nes de la PCP peuvent utiliser la présence protectrice, l'accompagnement et l'interposition pour arrêter la violence et fournir une protection aux groupes vulnérables. S'ils.elles ne sont pas en mesure de fournir une protection directe suffisante, ils.elles peuvent recourir à la sensibilisation et au dialogue à plusieurs voies pour encourager d'autres intervenants à mettre fin à la violence ou à fournir une protection.

Bien que les équipes de la PCP externes puissent essayer de rester le plus longtemps possible dans les zones de crise pour protéger les civils, il existe des situations de crise de haute intensité dans lesquelles elles doivent évacuer de la zone. Lorsque les praticien.nes de la PCP ne sont plus en mesure de se protéger, ils.elles ne peuvent pas protéger les autres. Les protocoles de sécurité de la PCP (voir le module 5 pour plus d'informations) identifient les bonnes relations et la protection mutuelle, entre les équipes de la PCP et les populations locales, comme essentielles pour assurer sa sécurité. Cela permet au personnel de la PCP d'être souvent le dernier intervenant civil international à évacuer une zone de crise. De plus, ils.elles reviendront dans la région dès que possible. Bien qu'il y ait eu des cas où des organisations de la PCP ont dû évacuer d'un site spécifique, dans la plupart des cas, elles ont pu revenir. Cela dit, le personnel local des agences internationales de la PCP reste généralement dans sa propre communauté lorsque le personnel international évacue. S'il y a des raisons de croire que le personnel local sera particulièrement visé, il se peut qu'il soit également évacué. C'est une situation difficile qui doit être préparée à l'avance si possible.

ISSUE

D'une manière ou d'une autre, la violence physique directe disparaît et la crise aboutit à des résultats de toutes sortes. Un côté peut vaincre l'autre(s), ou peut-être appeler au cessez-le-feu. Une partie peut se rendre ou céder aux demandes de l'autre partie. Les parties peuvent convenir de négociations, avec ou sans l'aide d'un médiateur. Une autorité ou une autre partie plus puissante peut imposer la fin des combats. Dans tous les cas, à ce stade, les niveaux de tension, d'affrontement et de violence diminuent quelque peu avec la possibilité d'un accord. S'il n'y a pas de vainqueur clair, les groupes peuvent développer une « sensibilisation du coût » des pertes que chaque camp subit. Au cours de cette période, les groupes peuvent être plus susceptibles d'accueillir la PCP et de commencer à rechercher sérieusement une solution négociée au conflit et à obtenir de l'aide pour maintenir les accords (Schirch, 2006, p.68).

Au stade final, les praticien.nes de la PCP peuvent organiser une évaluation des interventions d'urgence et accompagner les personnes vulnérables vers des lieux plus sûrs ou vers des prestataires de services désignés. Ils.elles peuvent également assurer une présence protectrice aux survivants menacés dans les hôpitaux, aux négociateurs de conflit ou aux défenseurs des droits humains qui se rendent dans les zones de crise pour enquêter sur les violations et les abus. À ce stade du conflit, les praticien.nes de la PCP jouent un rôle essentiel dans la surveillance du cessez-le-feu. Grâce à la vérification des incidents, au signalement et au contrôle des rumeurs, ils.elles peuvent contribuer à stabiliser la situation et à créer un espace dans lequel les intervenants locaux peuvent transformer le cessez-le-feu en accord de paix.

APRES-CRISE

Enfin, au stade de l'après-crise, la violence directe a considérablement diminué. Cela conduit également à une diminution des tensions et à des relations plus normales entre les différentes parties au conflit, ce qui permet une contestation politique non-violente. Cependant, si les questions et les problèmes découlant de leurs objectifs incompatibles ne sont pas traités de manière adéquate, cette étape pourrait éventuellement conduire à un autre cycle d'escalade du conflit, conduisant à une autre crise. En fait, de nombreux accords de paix se sont effondrés en cinq ans.

À ce stade d'après-crise, les praticien.nes de la PCP peuvent aider à faciliter la transition de la crise à la consolidation de la paix. Ils.elles peuvent participer à l'évaluation de la crise avec les communautés locales, aider les communautés à redéfinir les stratégies de protection et à renforcer la capacité des infrastructures de paix locale à répondre aux besoins actuels et en prévision d'éventuels futurs cycles de violence. À la lumière de leur stratégie de sortie, les équipes de la PCP externes feront un effort pour transférer davantage la propriété des activités de la PCP aux comités de paix locaux, aux ONG et OSC et aux équipes de protection communautaire. Ces stratégies de protection sont importantes car elles fournissent l'espace et la stabilité dans lesquels les activités de consolidation de la paix peuvent se dérouler et préparer le terrain pour la réconciliation.

4.5 | Évaluation des besoins

Les évaluations des besoins sont généralement menées en conjonction avec l'analyse du conflit, avant de lancer des opérations ou d'établir une présence dans un pays ou une zone spécifique de conflit violent.⁸² L'analyse des conflits permet aux agences de la PCP de déterminer si la PCP a un rôle à jouer dans un type et une étape de conflit spécifique. Bien que la réponse puisse être affirmative, cela ne signifie pas que la PCP peut être mise en œuvre immédiatement.

Premièrement, les équipes de la PCP doivent déterminer s'il existe des populations vulnérables dans ce conflit et si ces populations ont besoin et veulent être protégées contre la violence. Au cas où il n'y aurait pas de populations vulnérables, ou s'ils ne veulent pas de protection ou de soutien dans la prévention de la violence, il n'y a aucune raison pour que les praticien.nes de la PCP soient présents.

Deuxièmement, ils.elles doivent savoir si les communautés affectées accepteront que du personnel de la PCP non local vive et travaille dans la région. Les praticien.nes de la PCP ont besoin de l'approbation et du consentement des intervenant.es locaux pour mener leurs opérations efficacement. Des évaluations des besoins sont menées pour répondre à ces questions. Bien que les efforts et les organisations locales n'aient pas besoin de se demander s'ils peuvent vivre et travailler dans leur propre région, ils doivent comprendre les besoins et les risques et ce qu'ils peuvent faire, le cas échéant, pour répondre à ces besoins, en particulier s'ils visent à protéger

⁸² L'analyse des conflits souvent précède *et* suit une évaluation des besoins. Les équipes de la PCP peuvent effectuer une analyse préliminaire du conflit avant de procéder à une évaluation des besoins sur le terrain. L'évaluation des besoins leur fournira des informations plus détaillées sur le conflit qui leur permettront de finaliser l'analyse du conflit.

des civils en dehors de leur village ou de leur groupe ethnique. Certains groupes et organisations le feront de manière intuitive et informelle, tandis que d'autres utiliseront des procédures plus formelles et articulées. Ce qui suit est plus orienté vers une organisation internationale entrant dans une communauté, mais comporte des éléments qui peuvent également être utiles aux organisations locales.

QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION DES BESOINS ?

Une évaluation des besoins est une procédure systématique pour déterminer et répondre aux besoins, ou lacunes entre la condition actuelle et celle souhaitée. Dans le contexte de la PCP, une évaluation des besoins détermine généralement les besoins de sûreté et de sécurité des civils dans des situations de conflit violent. Les équipes de la PCP visent à mesurer l'écart entre les conditions actuelles et les conditions souhaitées, et à mesurer leur capacité à combler les lacunes de manière appropriée. Dans des zones isolées où il n'y a pas d'autres prestataires de services, d'autres besoins, tels que la nourriture ou les soins de santé, peuvent parfois être évalués par le personnel de la PCP. Ces besoins seront ensuite partagés avec les prestataires de services appropriés dans les zones voisines qui pourront peut-être y répondre.

COMMENT FONCTIONNE L'ÉVALUATION DES BESOINS ?

L'évaluation des besoins est menée pour répondre aux questions de base suivantes :

- Quelles sont les zones les plus vulnérables ?
- Quelles sont les populations et les individus les plus à risque dans ces zones ?
- Quels sont les besoins de protection (les plus urgents) de ces populations et individus à risque ?
- Pourquoi ces besoins n'ont-ils pas (encore) été satisfaits ?
- Quelles sont les structures et mécanismes locaux existants qui répondent aux besoins de sûreté et de sécurité ?
- Comment les équipes de la PCP peuvent-elles améliorer ces structures et mécanismes ?
- D'autres essaient-ils de répondre à ces besoins ? Qui sont-ils ? Qu'ont-ils obtenu ?
- Les organisations de la PCP peuvent-elles répondre en toute sécurité à (certains de) ces besoins ? En ont-elles la capacité ?
- Les praticien.nes de la PCP sont-ils les bonnes personnes pour répondre à ces besoins ? D'autres peuvent-ils faire mieux ?
- Les intervenant.es locaux souhaitent-ils que les organisations de la PCP répondent à ces besoins ?
- Quels pourraient être les impacts négatifs de la présence et de l'implication des praticien.nes de la PCP ?

Il est important que les équipes de la PCP conduisent leurs propres évaluations des besoins, plutôt que de se fier uniquement aux résultats et aux recommandations de tiers (nationaux et internationaux). Les situations de conflit changent continuellement. Les résultats et les recommandations des autres intervenant.es peuvent être dépassés. Plus important encore, les évaluations des besoins des tiers sont guidées par leurs propres objectifs et mandats. Ils excluront très probablement des éléments cruciaux pour la PCP. En outre, adhérant à la primauté des intervenant.es locaux, les praticien.nes de la PCP s'engageront directement avec les communautés locales afin d'évaluer leur approbation de la PCP. Ce processus de consultation comprend l'implication directe des populations et des individus à risque. Les opinions des représentants du gouvernement ou des dirigeants communautaires ne reflètent pas automatiquement les vues des personnes qu'ils représentent. Ces représentants peuvent dire que la PCP n'est pas nécessaire parce qu'ils entretiennent eux-mêmes des schémas d'abus, parce qu'ils sont déconnectés de la réalité de la vie dans des régions éloignées, ou simplement parce qu'ils considèrent la présence internationale comme une nuisance. Enfin, la réalisation d'évaluations des besoins est une opportunité importante pour les praticien.nes de la PCP de démarrer le processus de construction de relations, de démontrer l'impartialité et de montrer aux intervenants locaux que les interventions de la PCP seront basées sur les besoins et les points de vue locaux. Cela souligne la nécessité de s'engager avec des personnes de nombreux secteurs différents pendant la procédure d'évaluation des besoins.

Les praticien.nes de la PCP effectuent l'évaluation des besoins dans les situations suivantes :

- Avant d'établir une présence dans un pays en proie à un conflit violent.
- Avant d'établir un site de terrain supplémentaire dans une partie du pays où les équipes de la PCP sont peu ou pas présentes.
- Après une situation de crise dans une zone particulière de conflit violent (évaluation de la réponse rapide).
- Avant qu'une agence de la PCP élargisse sa programmation pour inclure un domaine de travail supplémentaire (p. ex., la protection de l'enfance ou la prévention de la violence basée sur le genre).

Des évaluations des besoins peuvent également être effectuées dans le cadre d'une activité spécifique. Une évaluation des besoins de formation, par exemple, évalue les besoins des participants pour développer leur capacité à traiter un problème spécifique. Ce type d'évaluation des besoins n'est pas inclus dans cette section. Bien que chacune des évaluations des besoins susmentionnés ait des objectifs différents, leurs grandes lignes sont similaires. Cette section se concentre sur les trois premiers types d'évaluation des besoins, bien qu'elle soit également pertinente pour le quatrième type.

ÉVALUATION DES BESOINS EN ACTION

La plupart des évaluations passent par trois étapes de base :

1. **pré-évaluation** : effectuée avant de passer à une zone cible particulière et est guidée par l'objectif ou le mandat global de la mission. Cette étape concerne essentiellement la collecte de données par le biais de recherches en ligne, ainsi que des conversations avec les intervenant.es concernés dans le domaine. Dans les capitales, il existe généralement de multiples sources d'informations sur la situation dans la zone cible. Ces sources comprennent des ONG, des groupes de réflexion, des diplomates et des communautés déplacées de la zone cible
2. **évaluation** et
3. **planification** des actions : se concentre sur la question de base : « Comment allons-nous traduire ce que nous avons en ce dont ils ont besoin ? » Elle comporte la formulation de recommandations, de préoccupations (de sécurité) et de questions en suspens, orientées vers la réalisation des objectifs généraux de la mission.

La partie la plus importante et la plus difficile d'une évaluation des besoins est l'interaction avec la communauté sur le terrain. Le personnel de la PCP n'est pas là uniquement pour collecter des informations. C'est le début d'une procédure de construction de relations de confiance et d'approbation. C'est aussi l'occasion de gérer les attentes sur ce que la PCP peut et ne peut pas faire. Les communautés vivant dans des zones de conflit violent s'attendent généralement à une aide matérielle de la part des organisations internationales et, au début, ne comprennent pas forcément le concept de la PCP. De plus, il peut y avoir une histoire de sentiments de déception ou de préjugés perçus de la part des interventions internationales antérieures ou actuelles, et la méfiance qui en découle doit être abordée.⁸³ Fournir des exemples concrets du fonctionnement de la PCP dans d'autres communautés a tendance à être un moyen efficace d'expliquer la PCP. En outre, les réponses aux questions, telles que « Qu'est-ce qui vous fait vous sentir (ou pas) en sécurité dans cette communauté ? », peuvent fournir aux praticien.nes de la PCP des exemples spécifiques au contexte qu'ils peuvent utiliser pour expliquer la PCP d'une manière que les communautés comprendront (voir encadré 3). Ainsi, si l'on s'appuie sur la recherche d'autres agences, aussi approfondies et informatives soient-elles, il manquera tout de même un aspect important de l'évaluation des besoins.

Les réunions initiales d'entrée dans la communauté donnent généralement la priorité aux hauts dirigeants de la communauté, suivis par d'autres intervenant.es concernés. Les praticien.nes de la PCP doivent être sensibles aux structures hiérarchiques et aux coutumes locales, bien qu'ils doivent également faire un effort pour s'engager directement avec des groupes qui se trouvent au bas d'une hiérarchie. Il est souvent nécessaire de parler avec les femmes séparément, car elles peuvent ne pas souhaiter exprimer leurs besoins devant les hommes.

⁸³ Particulièrement les personnes qui ont été invitées à participer à des enquêtes ou à des questionnaires et qui n'en ont jamais vu la valeur.

ENCADRÉ 3 | EXEMPLE DE QUESTIONS D'ÉVALUATION DES BESOINS ADAPTÉES À DES INTERVENANTS SPÉCIFIQUES
(adressées directement aux intervenants locaux)

Civils

- Vous sentez-vous en sécurité dans cette communauté ou votre communauté ? Si non, pourquoi ?
- Qu'est-ce qui vous fait vous sentir en danger dans cette communauté ?
- N'avez-vous jamais peur d'envoyer vos enfants à l'école ?
- Vous absentez-vous ou des membres de votre famille du travail par peur de la violence ?
- Les heures d'ouverture des magasins sont-elles réduites ?
- Y a-t-il certaines heures de la journée où vous avez peur de marcher dans la rue ? Y a-t-il des zones dans votre communauté où vous n'allez plus ?
- Vous sentez-vous sûr de voyager en dehors de la ville ? Vous sentez-vous sûr de vous déplacer n'importe où en ville ? Si non, pourquoi ?
- Qu'est-ce qui devrait changer pour que vous vous sentiez en sécurité ? Qu'est-ce que cela veut dire ?
- Les autorités sont-elles impliquées dans le renforcement de votre sécurité ?
- Si vous étiez témoin d'un incident de violence, où iriez-vous ? A qui le diriez-vous ? Pourquoi ?
- Qui vous aide en cas de violence ?
- Avez-vous vu beaucoup d'autres personnes entrer ou sortir de la ville récemment ? Si oui, d'où viennent-ils, où vont-ils et pourquoi se déplacent-ils ainsi ?
- Un membre de votre famille ou de votre communauté a-t-il subi une blessure liée au conflit ? (p. ex., blessure par balle, munitions non explosées, mines terrestres). Si oui, ont-ils été soignés ?

Gouvernement

- Quels sont les groupes ou zones les plus vulnérables de la communauté ?
- Quels sont les groupes ou zones les moins vulnérables de la communauté ?
- Quelles menaces proviennent de l'extérieur de la communauté ?
- Quelles menaces proviennent de l'intérieur de la communauté ?
- Quels services sont disponibles dans la communauté pour les personnes victimes de violence ?

Police

- Voyez-vous beaucoup de violence au sein de la communauté ? De quel genre de violence s'agit-il ?
- Quelle est votre réaction lorsqu'un incident violent se produit ?
- Tous les groupes de la société vous signalent-ils des cas ?
- Avez-vous vu un changement dans le nombre d'incidents de violence signalés ?
- Avez-vous vu un changement dans les types d'incidents violents auxquels vous répondez ?
- Qu'est-ce qui contribue à ces changements ?

L'évaluation des besoins en réponse rapide est un type d'évaluation que les praticien.nes de la PCP effectuent fréquemment. À la suite d'incidents de violence, d'un bombardement ou d'une attaque, le personnel de la PCP peut se rendre dans la zone pour évaluer les besoins de protection de la population touchée. Ils.elles peuvent également fournir une présence protectrice sur le lieu de l'incident ou utiliser d'autres méthodes de la PCP pour empêcher d'ultérieurs incidents ou des attaques de vengeance. Dans les zones isolées, le personnel de la PCP pourrait être le seul intervenant international présent et jouera donc un rôle important dans la coordination de la fourniture de services avec les prestataires de services dans les zones voisines.

Lorsque les équipes de la PCP fournissent une évaluation des besoins d'intervention rapide, elles se consacrent souvent à des survivants ou des témoins de violence. C'est une question délicate qui nécessite une écoute et une empathie affinées, comme décrit dans la section 1 de ce module. Le personnel de la PCP doit s'assurer qu'il y a un espace sûr pour que les survivants et les témoins puissent parler. Ils peuvent prendre de grands risques en partageant leurs histoires. Les enquêteurs doivent être prudents lorsqu'ils utilisent les informations de ces histoires et doivent communiquer clairement au début de l'entretien comment les informations seront utilisées et qu'elles ne seront partagées que de manière anonyme. Ils doivent également permettre aux survivants et aux témoins de partager leurs histoires sans interruption et ne pas les forcer à parler de choses dont ils ne souhaitent pas parler. Le récit d'incidents violents peut aggraver le traumatisme que subissent les personnes. En même

temps, le personnel de la PCP doit collecter autant de détails pertinents que possible. Certaines questions qui peuvent être pertinentes comprennent l'heure et le lieu de l'incident, le style vestimentaire, le nombre, l'âge et le comportement des agresseurs, etc. Les questions sur des problèmes sensibles peuvent devoir être formulées avec soin (« Y a-t-il eu des violences sexuelles ? » plutôt que « Avez-vous été violée ? »). Bien que le soin et la subtilité soient essentiels, il est tout aussi important d'obtenir les détails nécessaires sur les incidents, afin de pouvoir prendre des décisions appropriées. En même temps, il est important de NE PAS insister pour obtenir des détails qui ne seront pas utilisés, ou si la demande elle-même suscitera des attentes irréalistes quant aux résultats du partage.

Les informations peuvent être recueillies de différentes manières. Il est important de collecter des informations de tous les côtés. Celles-ci peuvent être sensibles et doivent être gérées de manière confidentielle. L'impératif de « do no harm [ne pas nuire] » exige une minutie absolue. La sécurité des personnes qui fournissent des informations a la plus haute priorité. Les projets doivent prendre en compte la sécurité des e-mails et d'autres problèmes de sécurité technologique. Comme la technologie change tout le temps, il est essentiel d'essayer de rester à jour sur les plates-formes de communication les plus fortement cryptées, etc. En même temps, la transparence doit être maintenue sur le fait et le but de la collecte d'informations. Parmi les autorités ou d'autres intervenant.es, même un manque de transparence perçu peut créer le soupçon que le personnel de la PCP les espionne. Cela peut saper la confiance qui a été soigneusement établie.

Il existe une tension entre le fait d'aider les observateurs [locaux du cessez-le-feu] à mener leur travail de manière plus sûre et plus efficace, et la génération et le partage de données de crise plus opportunes, granulaires et très sensibles avec d'autres intervenant.es. Si nous voulons garder les deux objectifs en vue, nous devons le faire avec prudence. Plus d'informations sur les situations d'atrocité de masse ne conduisent pas intrinsèquement à de meilleurs résultats pour les personnes touchées. En réalité, il est probable que le contraire soit le cas : les technologies numériques sont souvent un vecteur causal de préjudice. Dans le contexte de Kachin, par exemple, signaler ou partager des informations hautement sensibles peut en fait saper la protection de la communauté et les efforts visant à soutenir le processus de paix.

Joseph Guay, Lisa Rudnick and Leeor Levy, *Navigating Innovation & Risk in the Digital Age* (2018, p. 8)

RESSOURCES POUR APPROFONDIR

Découvrez :

- CICR. (2013) *Standards professionnels pour les activités de protection*, Chapitre 6. Genève, Suisse : CICR
- Direction du développement et de la coopération, DDC, Section Prévention et transformation des conflits (COPRET)
https://www.dmeformpeace.org/sites/default/files/SDC_FR_Conflict%20Analysis.pdf

4.6 | Populations, individus ou groupes particulièrement touchés par la violence

Les praticien.nes de la PCP mènent des analyses de conflit et des évaluations des besoins dans le but de prévenir la violence et de protéger les civils. Cependant, tous les civils menacés de violence n'ont pas besoin d'être protégés. Certains civils peuvent être menacés, mais se sentir en confiance pour faire face à ces menaces par eux-mêmes. Ils peuvent avoir mis en place des mesures de sécurité suffisantes ou considérer que la menace n'est pas un risque élevé.

4.6.1 | Vulnérabilité

Par conséquent, les praticien.nes de la PCP fournissent des services de protection aux civils qui demandent une protection ou à ceux qui sont très susceptibles de subir des pertes, des dommages, des souffrances et la mort. Ces civils sont souvent qualifiés de « vulnérables ». La vulnérabilité est cependant un concept relatif. Tout le monde est vulnérable d'une manière ou d'une autre, mais certains plus que d'autres. Le niveau de vulnérabilité dépend de circonstances spécifiques, dont certaines sont mieux déterminées que d'autres. Un défenseur des droits humains menacé peut, par exemple, changer de profession afin de réduire sa vulnérabilité. Un membre d'une minorité ethnique opprimée n'a pas cette option. Cependant, cette personne peut être en mesure de quitter la région ou le pays et, ce faisant, de réduire sa vulnérabilité. Dans cet exemple, l'emplacement détermine le degré relatif de vulnérabilité, malgré l'appartenance ethnique inaltérable de l'individu. Quelle que soit l'ampleur des risques auxquels sont confrontés les groupes et les individus, ils ne sont jamais « simplement des victimes » mais doivent toujours être compris et respectés en tant que personnes autonomes. Lorsque les personnes soumises à la violence de manière systémique sont classées dans la catégorie des « vulnérables », il existe le risque de supprimer leur libre arbitre ou leur pouvoir. Les agences d'aide ou les intervenant.es de la PCP, se sentant obligés d'aider ou de protéger les « sans-défenses » peuvent renforcer la dynamique de pouvoir paternaliste.

FACTEURS DE VULNERABILITE

Les enfants, les jeunes et les personnes âgées peuvent être vulnérables en raison de leur stade de vie et de leur dépendance des autres. Les personnes ayant un handicap physique ou mental ou qui sont blessées, malades ou enceintes peuvent être vulnérables en raison de leur état physique ou mental. D'autres sont vulnérables en raison de leur identité, qu'elle soit religieuse, ethnique, nationale, tribale ou liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre (Knight, 2014). Enfin, il y a ceux qui sont vulnérables en raison de leur situation économique (pauvreté), de la dislocation résidentielle, de l'isolement social, de l'occupation (journalistes, avocats défenseurs) ou de l'activité politique (militants ou défenseurs des droits humains). Alors que la vulnérabilité varie considérablement dans la plupart des communautés et que certains profils sont clairement plus susceptibles d'être vulnérables que d'autres, en réalité, il peut être difficile d'évaluer la sécurité d'un individu en un coup d'œil rapide. Dans de nombreux conflits, les jeunes hommes sont particulièrement exposés au recrutement forcé et à l'enlèvement par un ou tous les intervenants armés.

D'une manière générale, les praticien.nes de la PCP abordent la protection des populations menacées sous trois angles différents. Ils.elles visent à :

- **Diminuer les niveaux de vulnérabilité des civils menacés** : une journaliste seule qui publie des articles sur les violations des droits humains peut être vulnérable à la violence, mais lorsqu'elle est connectée à un réseau de soutien composé de personnes influentes, elle devient moins vulnérable.
- **Augmenter la capacité de ces civils à faire face aux menaces** : la même journaliste peut participer à un atelier sur la sécurité, où elle apprend des moyens supplémentaires de se protéger et augmente sa confiance.
- **Éliminer la menace ou au moins dissuader les agresseurs potentiels de mettre en acte la menace** : le personnel de la PCP peut dialoguer avec des représentants du gouvernement et de la police qui ont la capacité d'influencer l'agresseur potentiel, ou ils peuvent fournir un accompagnement protecteur à la journaliste pour dissuader la violence, parfois sur une base 24/7, ou assurer une présence proactive à son bureau.

Dans les sections suivantes, quatre types différents de populations ou groupes fréquemment menacés seront examinées plus en détail : les enfants, les femmes, les personnes déplacées et les défenseurs des droits humains.

4.6.1 | Enfants

Au fil des ans, le Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et Israël (EAPPI) a offert une protection aux enfants palestiniens qui doivent passer par des points de contrôle militaires, ou risquent d'être harcelés et/ou violés par les colons et les soldats israéliens lorsqu'ils essayent d'exercer leur droit à l'éducation. L'EAPPI a aidé ces enfants à gérer et à vaincre la peur ; une crainte qui les empêcherait de jouir de ce droit fondamental.

Manuel Quintero Perez Coordinateur international EAPPI Genève, (2013)

Selon le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés publié en juillet 2019, l'année 2018 a été marquée par les niveaux les plus élevés d'enfants tués ou mutilés dans les conflits armés depuis que les Nations Unies ont commencé à surveiller et à signaler cette grave violation. Plus de 24 000 violations ont été vérifiées en 2018 dans les 20 situations de conflit inscrites à l'agenda des enfants et des conflits armés. La violence sexuelle contre les garçons et les filles ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants se sont également poursuivis sans relâche, avec plus de 7 000 enfants attirés par les combats de première ligne et les rôles de soutien dans le monde. Les enfants qui vivent au milieu d'un conflit armé font face à des menaces sans précédent. Il s'agit des six types de violations graves des droits de l'enfant mentionnés dans la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies: meurtre et mutilation ; attaques contre des écoles et des hôpitaux ; recrutement d'enfants dans les forces ou groupes armés ; viol et violence sexuelle ; enlèvement ; et le refus d'accès humanitaire.

La protection des enfants est un thème récurrent dans les sources d'orientations principales de la PCP, décrites dans le module 2, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant (en particulier les articles de 34 à 38). Le personnel de la PCP travaille de différentes manières pour protéger les enfants de la violence, souvent en partenariat ou en coordination avec d'autres organisations telles que l'UNICEF, le HCR, Save the Children et le CICR, et par le biais de groupes de protection lorsqu'ils existent. Parmi d'autres choses ils.elles cherchent à :

- fournir un accompagnement protecteur aux enfants, aux enseignants et aux défenseurs des droits de l'enfant ;
- assurer une présence protectrice dans les écoles ou dans les espaces amis des enfants dans les sites de déplacement ;
- surveiller et signaler les abus et les (graves) violations des droits de l'enfant ;
- encourager les intervenant.es armés à éviter l'occupation des écoles ou à éloigner les postes militaires des écoles ;
- surveiller et gérer la préservation des écoles en tant que « zones de paix » dans des environnements militarisés ;
- assurer la recherche et le regroupement familial des enfants séparés, non accompagnés et enlevés ;
- négocier la libération des enfants soldats ou accompagner le retour et la réintégration des ex-enfants soldats ;
- soutenir les campagnes contre le recrutement d'enfants soldats ;
- créer ou renforcer des comités locaux de protection de l'enfance dans les zones touchées par le conflit ;
- renforcer la capacité des enfants à participer aux mécanismes d'alerte précoce/réponse rapide ou aux stratégies d'autoprotection communautaire ;
- plaider en faveur de politiques de protection de l'enfance, de la création de centres de détention pour mineurs ou de l'intégration de dispositions de protection de l'enfance dans les accords de cessez-le-feu ;

Une contribution unique que les intervenant.es de la PCP apportent au domaine de la protection de l'enfance est la protection directe des enfants et des défenseurs des droits de l'enfant. Ces efforts sont particulièrement pertinents dans les endroits où les systèmes traditionnels de protection de l'enfance sont inexistantes ou dysfonctionnels. Ils peuvent compléter les efforts pour surveiller et signaler les violations graves des droits de

l'enfant par le biais de la résolution 1612 des Nations Unies et ont parfois été bien accueillis par les intervenant.es locaux de la protection de l'enfance qui ne sont pas en mesure de défier ouvertement les contrevenants des droits de l'enfant dans leurs villages. Ils préfèrent peut-être résoudre tranquillement les questions préoccupantes au sein des familles et des communautés plutôt que d'ajouter les agresseurs à une « liste de la honte » internationale. Parfois, les intervenant.es de la PCP ont intégré la surveillance et le signalement des violations graves des droits de l'enfant dans des stratégies de protection plus larges qui incluent la surveillance du cessez-le-feu ou l'alerte précoce/réponse rapide à base communautaire. Ils.elles ont également utilisé leurs relations avec des intervenants armés ou des parties au cessez-le-feu pour promouvoir des normes de protection de l'enfant et discuter des besoins urgents de protection de l'enfant. Enfin, les intervenant.es de la PCP ont aidé les enfants à devenir des intervenant.es de leur propre protection et encouragé la représentation des jeunes dans les efforts de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix.

Les groupes particulièrement vulnérables parmi les enfants comprennent :

- les enfants non accompagnés et enfants séparés de leurs familles ;
- les enfants soldats, ex-enfants soldats ;
- les enfants qui souffrent de violence basée sur le genre ;
- les enfants handicapés ou blessés ;
- les enfants déplacés ;
- les enfants LGBTI ;
- les enfants dont les familles sont (perçues comme étant) affiliées à des groupes extrémistes ;
- les enfants en conflit avec la loi ;
- les enfants enlevés ;
- les orphelins ou victimes du VIH/SIDA ;
- les enfants Défenseurs des droits humains des enfants (CHRD).

Les paragraphes suivants fourniront une brève description des besoins de protection des deux premiers groupes d'enfants vulnérables. Ils décrivent également comment la PCP est appliquée pour répondre à certains de ces besoins.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS ET SÉPARÉS

Dans les zones de conflit violent, de nombreux enfants ont été séparés de leurs parents ou de leurs principaux proches aidants. Les parents peuvent être morts, disparus, gravement blessés ou kidnappés. Les enfants peuvent avoir été enlevés ou séparés de leurs parents pendant leur fuite. Ils peuvent avoir échappé aux forces armées ou aux maisons de prostitution. Beaucoup de ces enfants ne savent pas où se trouve leur famille ou s'ils sont toujours en vie. Ils errent seuls ou en groupe avec d'autres enfants, ou ils ont peut-être trouvé un adulte qui prend soin d'eux.

Vivant au milieu de communautés dans des zones de conflit violent, le personnel de la PCP est bien placé pour identifier les enfants séparés et non accompagnés et identifier leurs besoins. Ils.elles peuvent être en mesure de répondre directement à certains de ces besoins (de protection), tout en mettant ces enfants en contact avec d'autres prestataires de services dans la région. Les équipes de la PCP jouent notamment un rôle dans la recherche et le regroupement familial.

ENFANTS SOLDATS ET EX-ENFANTS SOLDATS

Au cours de la dernière décennie, les projecteurs mondiaux sont avant tout pointés sur les enfants soldats. La « présence d'environ 300 000 enfants soldats a attiré beaucoup plus d'attention que des millions d'enfants civils tués et touchés par la guerre » (Brocklehurst, 2010). Dans sa lutte contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, la communauté internationale a mis en œuvre trois types de mesures : la « dénonciation et la honte » des agresseurs, la sanction des contrevenants et l'utilisation d'instruments juridiques pour punir les contrevenants. Ces mesures sont de plus en plus critiquées car, malgré une sensibilisation accrue aux politiques et des mécanismes de protection juridique, l'utilisation d'enfants soldats n'a pas diminué. Actuellement, il existe

un intérêt renouvelé, dans un but de prévention, pour comprendre les causes sous-jacentes qui poussent les jeunes à rejoindre des groupes armés ainsi que les liens liés au recrutement.⁸⁴

Diverses raisons poussent les enfants à devenir des enfants soldats. Ils sont :

- recrutés de force ;
- manipulés par des adultes ;
- encouragés par leurs parents à devenir soldats ;
- envoyés par leurs parents en période de détresse économique, en échange d'un paiement ou d'une autre aide économique ;
- attirés volontairement aux groupes armés, par des idéaux de virilité, parce qu'ils soutiennent les objectifs du groupe, ou comme une opportunité de venger la mort de parents ;
- attirés par les groupes armés comme moyen de survie : ils sont issus de milieux pauvres ou séparés de leur famille ;
- attirés par les groupes armés en tant que famille de remplacement/substitution.

Que le recrutement soit forcé ou « volontaire », il expose les enfants à des risques extrêmes, tels que la mort, les blessures physiques, les dommages psychologiques, la toxicomanie et les abus sexuels. Le retour à la vie civile pose également souvent de nombreux défis à la fois aux enfants et à leurs communautés.

Les agences de la PCP s'emploient à empêcher le recrutement forcé d'enfants dans les zones vulnérables, telles que les camps de réfugiés qui bordent les zones de conflit. Au Sri Lanka, la Nonviolent Peaceforce a accompagné des mères dans des camps d'entraînement militaire où leurs enfants avaient été emmenés et ont obtenu la libération des enfants. L'organisation a également soutenu les mères lorsqu'elles exigeaient la cessation des enlèvements d'enfants et a assuré une présence protectrice visible lors des festivals du temple hindou où des enfants étaient régulièrement enlevés. Parfois, lorsque des enfants soldats s'échappaient ou étaient relâchés, NP les accompagnait vers des endroits plus sûrs que leurs propres maisons. Ils.elles ont également accompagné les mères qui avaient commencé à signaler les incidents à la commission des droits humains.

Les gouvernements locaux, en collaboration avec des agences internationales telles que l'UNICEF et Save the Children, sont souvent les moteurs des procédures de protection de l'enfance, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants soldats. Dans ces cas, les équipes de la PCP peuvent jouer un rôle de soutien, en utilisant leur présence dans des zones isolées pour surveiller les besoins de protection des ex-enfants soldats après leur réunification. La réunification et la réintégration des ex-enfants soldats peuvent poser une série de défis que l'enfant ou la communauté ne sont pas en mesure de relever. Dans certains cas, l'enfant peut avoir été encouragé par sa famille à rejoindre les forces armées et est désormais perçu comme un fardeau. Dans d'autres cas, l'enfant retourne volontairement dans les mêmes forces armées. Dans d'autres cas encore, l'enfant n'est pas accepté par la communauté et est menacé ou stigmatisé en tant que « tueur » ou « prostitué ».

4.6.2 | Les femmes

⁸⁴ Diverses études ont souligné que le recrutement d'environ deux enfants soldats sur trois implique une forme d'enrôlement volontaire. En outre, il y a eu des appels pour une plus grande attention les conséquences des enfants soldats et le rôle des filles – dans divers conflits africains, les filles représentaient 30 à 40 % des enfants soldats et sont considérées comme essentielles à la machine de guerre. Elles sont souvent utilisées comme « épouses » (c.-à-d., esclaves sexuelles) des combattants masculins. Cependant, il est important de noter que les filles ne sont pas simplement des victimes silencieuses, mais des agents actifs et des résistants pendant les conflits.

Tout le monde, les membres de la communauté et les soldats, nous respectent lorsque nous portons l'uniforme de l'équipe de protection des femmes, car ils savent que nous avons été formées pour apporter la paix.

Grace, membre de l'équipe de protection des femmes au Soudan du Sud, 2020

Dans le monde entier, chez les femmes âgées de 15 à 44 ans, les actes de violence ciblés causent plus de décès et d'invalidités que le cancer, le paludisme, les accidents de la route et les victimes de guerre combinées. Jusqu'à 70 % des femmes subissent dans leur existence des violences physiques ou sexuelles perpétrées par des hommes (dans la majorité des cas, leur mari, leur partenaire ou une connaissance). En 2018, dans les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, plus de 50 parties au conflit sont vraisemblablement soupçonnées d'avoir commis ou incité à des tendances de viol et d'autres formes de violence sexuelle. Dans certaines situations, le viol est utilisé comme une arme de guerre, une stratégie délibérée pour blesser ou humilier l'adversaire. Dans certaines cultures, les femmes sont échangées dans le cadre d'accords de paix. La violence contre les femmes détruit non seulement leur propre vie et celle de leurs enfants, mais fracture également les communautés et bloque le développement. La présence de violence basée sur le genre à l'égard des femmes est un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des sexes, l'un des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. Comme le note le Council on Foreign Relations : « Un important corpus de recherches suggère désormais que l'équité entre les sexes et la réalisation d'autres objectifs de développement, tels que la santé, l'éducation, la réalisation des droits sociaux et économiques, et même la croissance, sont inséparables. » (Terra Lawson-Remer, CFR, 2012).

La violence basée sur le genre est la menace la plus courante pour les femmes dans les situations de conflit violent. Elle se réfère à la violence dirigée contre une personne sur la base du sexe ou du genre. Elle englobe les actes qui infligent des souffrances d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la coercition et d'autres privations de liberté (UN General Assembly, 1993; Committee on the Elimination of Discrimination against Women, 1992). La majorité des victimes sont des femmes et des filles. Dans de nombreux domaines de violence, elle est minimisée comme un effet secondaire malheureux mais inévitable du conflit. S'il existe des lois qui protègent les femmes contre la violence sexuelle et basée sur le genre, elles sont rarement appliquées. Les femmes ne savent souvent pas quels sont leurs droits et quels sont les mécanismes de soutien et les procédures juridiques dont elles disposent. Les femmes des zones rurales peuvent être analphabètes et incapables de naviguer seules dans le système juridique. Les structures familiales des cultures traditionnelles encouragent souvent les femmes à accepter la violence basée sur le genre comme faisant partie de la vie.

Bien que les femmes en situation de conflit violent soient particulièrement exposées à la violence, elles ne doivent pas être considérées comme des victimes passives de violence. Un conflit violent peut créer un grand nombre de ménages dirigés par des femmes lorsque les hommes sont détenus, déplacés, disparus ou morts. Cela peut accroître l'insécurité et le danger pour les femmes délaissées, car les mécanismes traditionnels de protection et de soutien peuvent ne plus fonctionner. Mais les femmes assument souvent des rôles de leadership dans ces circonstances, que ce soit par opportunité ou par nécessité. Elles sont souvent à l'avant-garde de la consolidation de la paix et de la défense des droits humains. Les femmes peuvent également être contraintes d'assumer des responsabilités et des activités traditionnellement exercées par les hommes. Cela nécessite souvent le développement de nouvelles compétences et de confiance au fur et à mesure qu'elles s'impliquent dans la reconstruction de la vie de leurs propres familles, ainsi que de leurs communautés. De plus, les femmes jouent souvent un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits (Forced Migration Online, n.d.).

Malgré le rôle important qu'elles jouent pour permettre aux communautés de survivre aux périodes de crise, les femmes sont souvent exclues des processus décisionnels concernant la paix et la sécurité. Selon ONU Femmes, parmi tous les participants impliqués dans les principaux processus de paix entre 1990 et 2017, seuls 2 % des médiateurs, 5 % des témoins et signataires et 8 % des négociateurs étaient des femmes. La protection et la sécurité sont largement considérées comme responsabilités des hommes. Les femmes ont souvent des points

de vue et des priorités différents concernant la sûreté et la sécurité, y compris les besoins des enfants et d'autres groupes vulnérables. De plus, elles ont souvent appris à trouver des sources d'énergie autres que la force physique plus que les hommes. Par conséquent, si les femmes ne sont pas incluses dans l'analyse, des procédures de prise de décision et les mécanismes de coordination, bon nombre de leurs besoins de protection restent sans réponse, tandis que leurs idées ne sont pas partagées. Ce sont des occasions manquées pour le développement de stratégies de protection appropriées.

Les organisations de la PCP ont reconnu les besoins de protection souvent non satisfaits des femmes, leur manque d'accès aux structures de soutien et aux procédures décisionnelles, et leur potentiel à jouer un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits. Par conséquent, les femmes constituent un groupe cible important pour la PCP, en tant que bénéficiaires des services de protection et en tant que moteurs des infrastructures de paix locale. En outre, la protection des femmes est un principe clé des sources d'orientation de la PCP, décrites dans le module 2, y compris la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

Afin de protéger et de soutenir les femmes affectées par les conflits violents, les équipes de la PCP peuvent :

- fournir une protection physique directe aux femmes menacées de violence ;
- fournir une protection physique directe aux réseaux de la société civile (hommes ou femmes) qui promeuvent l'égalité de genre et les droits des femmes ou des minorités sexuelles et de genre ;
- renforcer la capacité des groupes de femmes à entreprendre leurs propres initiatives pour la paix ;
- améliorer la capacité des forces de l'ordre et des dirigeants locaux à répondre à la violence basée sur le genre ;
- soutenir la mise en place d'équipes de protection des femmes ou promouvoir le leadership des femmes en recrutant et en promouvant les femmes locales ainsi qu'en les employant comme modératrices, formatrices ou bénévoles dans les activités de la PCP ;
- connecter les réseaux de femmes des différentes parties du conflit ;
- faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre les réseaux de femmes au niveau 3 et les femmes leaders ou négociatrices aux niveaux 2 et 1 ;
- accompagner les femmes pour accéder aux services, en particulier les survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre ;
- sensibiliser et développer les capacités des intervenant.es locaux (hommes et femmes) sur les droits des femmes, notamment à travers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [CEDEF] ;
- soutenir et encourager les intervenants étatiques et autres détenteurs d'obligations à protéger les droits des femmes ;
- renforcer et plaider pour l'inclusion des femmes dans les réunions de sécurité communautaire, les formations, les équipes de la PCP, les équipes locales de protection, ainsi que les institutions formelles du processus de paix ;
- développer des systèmes d'alerte précoce dans les zones où les femmes sont particulièrement vulnérables à la violence ;
- formuler des dispositions de cessez-le-feu sensibles au genre.

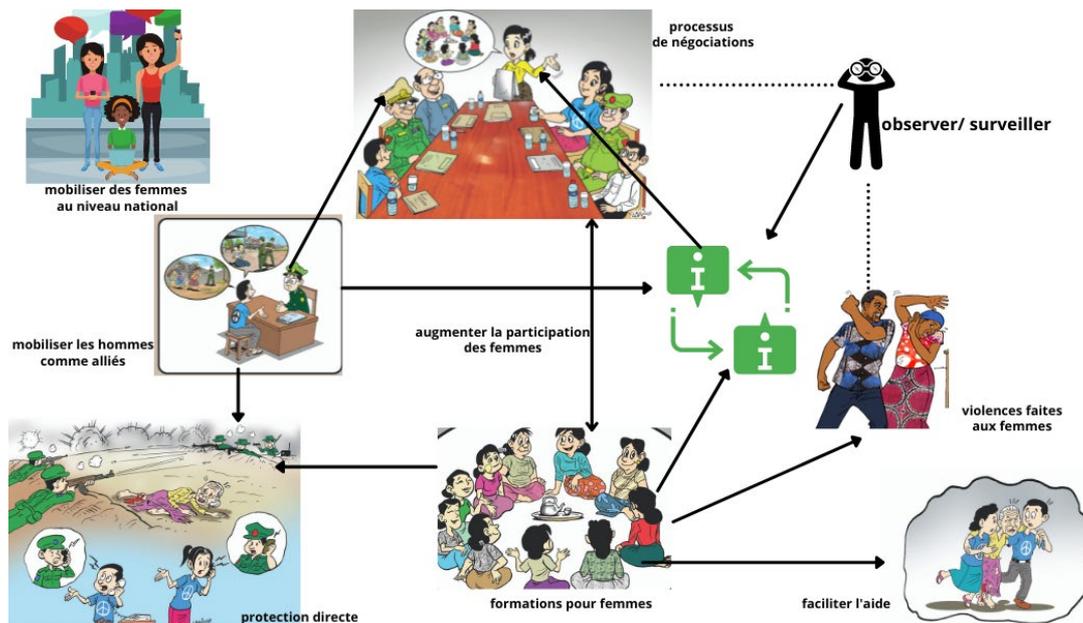


Figure 5 : les intervenant.es de la PCP peuvent appliquer une approche holistique des femmes, de la paix et de la sécurité qui comprend les quatre piliers du programme mondial les femmes, la paix et la sécurité (participation, protection, prévention et, réintégration et reconstruction)

ENCADRÉ 6 | ÉTUDE DE CAS : UNE MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE PROTECTION DES FEMMES AU SOUDAN DU SUD RÉSISTE AUX ATTAQUANTS ARMÉS

Charity a rejoint l'équipe de protection des femmes de Mundri en 2017 et est une artisanne de la paix active dans sa communauté. Elle a aidé des gens à résoudre leurs différends de manière non-violente, évité les cas de violence sexuelle et basée sur le genre et a appris aux membres de la communauté comment se protéger en cas d'attaque soudaine. Charity est fière de son travail : « J'ai maintenant des compétences que personne ne peut m'enlever. Si quelque chose arrive dans la communauté, on m'appelle en premier pour résoudre le problème parce que les gens me font confiance. »

Une nuit, Charity a entendu un bruit près de la maison de sa voisine et a couru pour voir qu'est-ce qu'il se passait. Lorsqu'elle s'est approchée, elle a trouvé sa voisine en détresse alors que deux hommes armés se frayaient un chemin à l'intérieur de la maison. « J'ai crié "Oh, mes chers fils !" et je leur ai parlé comme à des voisins. » Les hommes armés ont dit à Charity : « Allez-vous-en ! Nous allons tous vous tuer maintenant. » Mais Charity a persisté. « Avant, quand je n'étais pas entraînée, j'avais peur. Mais maintenant que je suis entraînée pour gérer ces situations, je n'ai plus peur. » Charity a dit : « Je sais que vous souffrez. Vous n'avez pas d'argent. Vos proches ne sont pas ici. C'est pourquoi vous attaquez les gens nuit et jour. Nous le savons bien. Alors si nous avons quelque chose nous pouvons vous apporter notre contribution parce que vous souffrez. Si vous n'êtes pas là, nous ne pouvons pas vous aider. » Charity les a invités à venir manger avec elle. « Nous avons partagé de la nourriture – nous avons établi une relation et ils n'ont tué personne. » Charity a réussi à les convaincre de partir sans nuire à personne. Parfois, les gens ne sont même pas conscients du traumatisme qu'ils subissent ou causent.

Cette confiance pour répondre à la violence se transforme en confiance dans le leadership. Charity espère aider les femmes d'autres communautés à former leurs propres équipes de protection pour améliorer la sécurité des civils et accroître le leadership des femmes. Comme l'a noté Charity : « Dans le passé, les femmes ne jouaient aucun rôle dans la communauté et n'avaient pas voix au chapitre dans leur propre maison. Maintenant, elles jouent un rôle important, même au sein du gouvernement. »

4.6.3 | Personnes déplacées

Les personnes déplacées (les réfugié.e.s, les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et les rapatrié.es) constituent une troisième population que les intervenant.es de la PCP protègent souvent. Les réfugié.es et les PDI s sont des personnes qui ont quitté leurs maisons et leurs communautés parce qu'elles ont subi (ou craignent) des persécutions en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou parce qu'elles fuient un conflit ou une catastrophe naturelle. Alors que les réfugiés sont en dehors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle, les PDI n'ont pas franchi une frontière internationale pour trouver un refuge sûr. Les rapatrié.es sont des personnes qui retournent volontairement ou involontairement dans leur pays d'origine après une longue absence.

Le nombre de personnes déplacées de force à l'intérieur et à travers les frontières en raison de conflits ou de persécutions a dépassé 70 millions en 2019, le plus grand nombre depuis la Seconde Guerre mondiale selon le HCR. Quelque 41,3 millions de personnes (58 %) sont déplacées à l'intérieur du pays en raison de conflits armés, de violences généralisées ou de violations des droits humains. Selon le l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), trente-neuf pour cent (39 %) des 30,6 millions de nouveaux déplacements enregistrés en 2017 ont été provoqués par des conflits et 61 % par des catastrophes.⁸⁵ Le nombre de nouveaux déplacements associés à un conflit violent a presque doublé en 2017, passant de 6,9 millions en 2016 à 11,8 millions.⁸⁶

Les déplacements liés aux catastrophes naturelles vont probablement augmenter dans les décennies à venir. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2014 prévoit que dans un proche avenir, des millions d'individus seront contraints de quitter leur domicile en raison du changement climatique (GIEC, 2014). Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, 18,8 millions de nouveaux déplacements internes liés à des catastrophes ont été enregistrés en 2017.

Au cours de leur fuite des zones de conflit, les personnes déplacées continuent d'être exposées à de multiples dangers physiques, notamment des attaques soudaines, des mines terrestres, une pénurie de nourriture et d'eau et le manque de soins médicaux. De plus, les sites de réfugiés ne sont pas toujours mis en place de manière à promouvoir la protection et l'assistance aux groupes vulnérables. Les anciennes luttes de pouvoir parmi les groupes déplacés sont souvent reproduites et les systèmes traditionnels de protection sociale peuvent être mis à rude épreuve ou s'effondrer complètement. On peut y trouver des niveaux élevés de violence, de toxicomanie, de harcèlement sexuel et de viol ainsi que les mariages forcés et précoces et le recrutement forcé. Les afflux massifs de réfugiés sur de courtes périodes entraînent souvent des tensions avec et au sein des communautés d'accueil, car ils mettent à rude épreuve les infrastructures locales et entraînent une concurrence sur l'utilisation des ressources naturelles. De la même manière, la réintégration des rapatriés dans leurs anciennes communautés peut accroître les tensions et ouvrir de vieux différends.

Le personnel de la PCP vivant dans ou à proximité des communautés de personnes déplacées est bien placé pour identifier et comprendre les différents besoins de ces personnes. Une attention particulière est accordée aux besoins de protection des femmes, des enfants et des personnes âgées au sein des communautés déplacées. Conformément au DIH et à l'IRL, les organisations de la PCP travaillent de différentes manières et en coordination avec les Nations Unies et d'autres organisations humanitaires pour protéger les personnes déplacées. Elles ont fourni une protection aux civils dans les sites de déplacement, mais aussi aux communautés risquant d'être déplacées, aux personnes en déplacement, aux personnes rentrant dans leurs foyers et aux personnes réintégrées dans leurs propres communautés ou réinstallées ailleurs. Elles peuvent :

⁸⁵ Dans 143 pays parmi 200 pays et territoires suivis par l'IDMC, 2018 Global Report on Internal Displacement (GRID, 2018)

⁸⁶ La Syrie, la République démocratique du Congo et l'Irak représentaient ensemble plus de la moitié de ce chiffre.

- assurer une présence protectrice dans les communautés proches des lignes de front pour empêcher les déplacements forcés ou aider les communautés à effectuer des déplacements rapides et plus sûrs ;
- assurer une présence protectrice sur les sites de transit pour empêcher l'exploitation, le harcèlement ou la traite ;
- assurer une présence protectrice et un contrôle non-violent des foules aux points de distribution de nourriture ;
- patrouiller dans les zones d'insécurité autour ou à l'intérieur des sites de réfugiés ou de déplacés internes ;
- fournir un accompagnement protecteur aux personnes en déplacement, y compris les personnes en route vers un camp de PDI, les personnes qui sortent de la brousse, les PDI enregistrés qui vérifient leurs propriétés ou récoltent, les personnes en route vers et depuis les points de distribution des secours, ou les rapatriés qui craignent de se réinstaller dans des communautés hostiles ;
- soutenir les PDI et les réfugiés dans leurs efforts pour les retours forcés ;
- mettre en place des équipes locales de protection parmi les communautés déplacées et/ou hôtes ;
- négocier des couloirs humanitaires pour les personnes déplacées qui traversent des zones d'insécurité ou une autorisation de fournir une aide vitale aux personnes déplacées, résidant dans des zones interdites aux opérations d'aide humanitaire ;
- s'interposer entre factions de personnes déplacées en conflit les unes avec les autres ;
- atténuer les conflits entre les communautés déplacées et hôtes et au sein des communautés déplacées ;
- faciliter l'accès aux services (de protection, d'aide, de médecine, juridiques) pour les personnes déplacées ;
- surveiller que la distribution de l'aide humanitaire soit sûre et atténuer les conflits entre les agences d'aide humanitaire et les dirigeants des PDI ;
- sensibiliser les dirigeants des communautés déplacées et développer les capacités de la PCP en ce qui concerne les besoins de protection des groupes vulnérables

Le déplacement étant de plus en plus prolongé, il est nécessaire de mettre en place des interventions plus consolidées aux urgences humanitaires qui répondent aux besoins d'un continuum de personnes touchées par le déplacement, et pas seulement des réfugiés enregistrés ou des PDI. Cela comprend les victimes de la traite et de la contrebande dans les lieux de transit ou les groupes minoritaires non désirés ou apatrides, dont les besoins peuvent ne pas être suffisamment pris en compte par les cadres juridiques ou d'assistance existants. Cela comprend également les personnes déplacées qui ne peuvent pas rentrer chez elles et qui se sont installées parmi les pauvres des villes et les groupes marginalisés des pays d'accueil, dont les besoins et les vulnérabilités sont difficiles à distinguer.

4.6.4 | Défenseurs des droits humains

Au milieu de la solitude que le travail de défense des droits humains peut porter, si vous vous regardez autour et vous voyez une veste verte et le visage d'un volontaire, vous vous dites : « Ok, c'est bon, on continue, je ne suis pas seul, nous ne sommes pas seuls. »

German Romero, DH Colombia, évoquant la présence de Peace Brigades International.

« Défenseur des droits humains » est un terme utilisé pour décrire les personnes qui, individuellement ou avec d'autres, agissent pour promouvoir ou protéger les droits humains. Les questions particulièrement préoccupantes dans les zones de conflit violent sont les exécutions, la torture, les arrestations et détentions arbitraires, la discrimination, les expulsions forcées et l'accès aux soins de santé. Les défenseurs des droits humains enquêtent et signalent les violations et abus des droits humains. Ils/elles accompagnent également les survivants de violations des droits humains, agissent pour mettre fin à l'impunité, soutiennent une meilleure gouvernance, contribuent à la mise en œuvre des traités relatifs aux droits humains et dispensent une éducation aux droits humains.

De nombreux défenseurs des droits humains travaillent dans des endroits où mener des activités de défense des droits humains, ou donner la parole aux survivants et aux témoins de violations des droits humains, peut mettre leur vie en danger. Front Line Defenders, une fondation internationale pour la protection des défenseurs des droits humains, rapporte que 304 défenseurs des droits humains ont été tués en 2019, dont 40 % travaillaient sur les droits fonciers, les droits des peuples autochtones et les droits environnementaux. Amnesty International rapporte qu'entre 2014 et 2019, de nombreux États ont introduit des lois restrictives pour faire taire et réprimer les défenseurs des droits humains et attaquer l'espace civique dans lequel ils.elles travaillent. « Certains États ont tourné le dos à leurs engagements antérieurs au cadre international des droits humains, remettant même en question la définition d'un défenseur des droits humains ». (Amnesty International, 2019)

Les défenseurs des droits humains sont peut-être le groupe le plus souvent accompagné par les intervenant.es de la PCP. Une raison importante à cela est que le travail des défenseurs des droits humains a souvent un impact significatif sur la vie de nombreuses personnes. Le personnel de la PCP s'est assis devant les bureaux des défenseurs des droits humains, des salles d'audience et des prisons, parfois pendant des semaines, tandis que les défenseurs des droits humains y menaient leurs affaires à l'intérieur. Pour de nombreux défenseurs des droits humains au milieu d'un conflit armé, la présence civile non-armée et la participation du personnel de la PCP les font non seulement se sentir plus en sécurité et soutenus moralement, mais réaffirment également leur croyance en leur propre lutte non-armée pour la justice.

La protection des défenseurs des droits humains est un principe fondamental des sources d'orientation de la PCP, décrites dans le module 2, y compris la Déclaration des défenseurs des droits humains (A/RES/53/144). Les équipes de la PCP :

- fournissent un accompagnement protecteur aux défenseurs des droits humains menacés ;
- assurent la présence et le suivi des procès et instances des droits humains ;
- développent la capacité des défenseurs des droits humains à renforcer leurs propres stratégies de protection ;
- surveillent le respect des accords de protection (par exemple les lignes directrices de l'UE pour les défenseurs des droits humains [2004], que les États membres de l'UE se sont engagés à mettre en œuvre par le biais de leurs missions à l'étranger) ;
- mettent en relation les défenseurs des droits humains entre eux et avec des réseaux de soutien internationaux dans le pays et à l'étranger (par exemple par le biais de séries de conférences) ;
- encouragent et soutiennent les défenseurs des droits humains dans l'établissement de relations avec les forces de sécurité et les intervenants armés non étatiques, et incluent ces intervenants dans le réseau de soutien ;
- indiquent aux responsables gouvernementaux et aux autres détenteurs d'obligations la perspective internationale que les défenseurs des droits humains soient autorisés à travailler sans entrave.

Comme indiqué dans le module 3, nombre de ces activités sont complétées ou combinées à une sensibilisation pour des changements dans des politiques et pratiques spécifiques qui contribuent à la violence contre les défenseurs des droits humains.

Si la protection directe des défenseurs des droits humains est la première priorité des intervenant.es de la PCP, la question de la solidarité joue également un rôle important, comme l'illustre la citation d'ouverture de cette section. Les intervenant.es de la PCP peuvent incarner cette solidarité de différentes manières avec différentes actions à travers le monde pour s'assurer que les défenseurs des droits humains reçoivent l'attention qu'ils méritent. Comme le fait remarquer la défenseuse colombienne des droits humains Adriana Arboleda de Corporación Jurídica y Libertad : « Nous voyons les volontaires de PBI comme des défenseurs des droits humains qui accompagnent d'autres défenseurs, ils sont une expression de solidarité internationale, ils sont une expression de fraternité entre les peuples ».

RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX

- Les compétences principales des praticien.nes de la PCP comprennent l'écoute, l'engagement dans le dialogue, l'analyse du conflit, la gestion de l'information, la modération et la négociation. Les connaissances principales de la PCP comprennent la théorie de la PCP, les protocoles de sécurité, la situation politique et les coutumes locales. Les principales caractéristiques des praticien.nes de la PCP comprennent la résilience, la compétence interculturelle, le courage et l'empathie.
- L'analyse du conflit est un outil qui aide les équipes de la PCP à comprendre un conflit spécifique, afin de concevoir des stratégies de protection appropriées. Une mauvaise interprétation du conflit peut non seulement conduire à une programmation inefficace ou inappropriée, mais également mettre en danger le personnel de la PCP et les intervenant.es locaux.
- La PCP a été menée dans divers types de situations de conflit, y compris les conflits horizontaux et verticaux, les conflits interétatiques et intra-étatiques et les conflits sur les ressources naturelles, le pouvoir politique, l'identité ethnique et l'autodétermination. Les praticien.nes de la PCP adaptent leurs méthodes aux différents types de conflit.
- Aussi complexes que soient les conflits, ils passent généralement par des étapes bien connues. Reconnaître ces étapes peut aider les équipes de la PCP sur le terrain à mieux comprendre la dynamique et l'évolution des conflits, à formuler des scénarios appropriés et à élaborer des réponses en temps opportun.
- Une évaluation des besoins est une procédure systématique afin de déterminer et combler les écarts entre les conditions actuelles et les conditions souhaitées. Elle permet aux équipes de la PCP d'évaluer s'il existe des populations vulnérables qui doivent être protégées de la violence et si les communautés affectées accepteront que le personnel de la PCP vive et travaille dans la zone.
- Les groupes vulnérables comprennent les enfants, les femmes, les personnes déplacées et les défenseurs des droits humains. Les praticien.nes de la PCP visent à réduire la vulnérabilité de ces groupes, à augmenter leur capacité à répondre et à diminuer les menaces. Ils.elles encouragent surtout les populations vulnérables à trouver leurs propres forces et à devenir les acteurs de leur propre protection.

Bibliographie [Sauf mention contraire toutes les références sont en anglais]

- ACAPS. (2013). *Compared to What: Analytical thinking and needs assessment*. Available at <http://www.acaps.org/resources/technical-briefs>
- Amnesty International (2019) *Defending Defenders? An Assessment of EU Action on Human Rights Defenders*. Available at: <https://www.amnesty.org/download/Documents/IOR6009952019ENGLISH.PDF>
- Bennett, J.M. (2008). *Transformative Training: Designing Programs for Culture Learning*. In M. A. Moodian, ed. *Contemporary Leadership and Intercultural Competence*. New York, NY: Sage Publications.
- Brettle, A. (2012) *Beyond the child soldier discourse: Children and armed conflict in Africa*
<https://www.polity.org.za/article/beyond-the-child-soldier-discourse-children-and-armed-conflict-in-africa-2012-05-09>
- Brocklehurst, H., 2010. *Child Soldiers*, in Collins, A. (ed.). *Contemporary Security Studies* (2nd edition). Oxford University Press: Oxford.
- Brown, B. (n.d.) *The Power of Empathy*. Retrieved February 3, 2014, from <http://www.youtube.com/watch?v=1Ewvngu369Jw>
- Butler, Judith (2020). *The Force of Nonviolence. An Ethnico-Political Bind*. Verso.
- Carpenter, R. C. (2006). *Recognizing Gender-Based Violence Against Civilian Men and Boys in Conflict Situations*. *Security Dialogue* 2006 37: 83: Sage Publications. Retrieved November 10, 2014 from <http://sdi.sagepub.com/content/37/1/83>
- Casals, P. (n.d.) Retrieved July 15, 2014 from <http://www.brainyquote.com/quotes/quotes/p/pablocasal132936.html>.
- CDA Collaborative Learning Projects. (n.d.) *Do No Harm Program History*. www.cdacollaborative.org. Retrieved February 3, 2014 from <http://www.cdacollaborative.org/programs/do-no-harm/dnh-program-history/>
- Coleman, C. (2012). *Broadening the Concept of Peacekeeping: the Contribution of Civil Society to Unarmed Protection of Civilians*. High-Level Briefing at the United Nations, New York, www.nonviolentpeaceforce.org. Retrieved from page 8 of <http://nonviolentpeaceforce.org/images/publications/broadeningtheconceptofpeacekeeping.pdf>
- Committee on the Elimination of Discrimination against Women. (1992). *General Recommendation No. 19*. www.un.org. Retrieved February 3, 2014 from <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm>
- Conflict Research Consortium. (1998a). *Denial of Identity*. University of Colorado, USA. www.colorado.edu. Retrieved February 3, 2014 from <http://www.colorado.edu/conflict/peace/problem/denyid.htm>
- Conflict Research Consortium. (1998b). *The Nature of Power*. University of Colorado, USA. www.colorado.edu. Retrieved February 3, 2014 from <http://www.colorado.edu/conflict/peace/power.htm>
- Corbett, J. (2011). *Learning from the Nuba: Civilian resilience and self-protection during conflict*. Local to Global Protection. <http://www.cmi.no/file/1908-Learning-from-the-Nuba-Civilian-resilience-and-self-protection->

during-con64258ict.pdf

de Waal, F. (n.d.) *The Evolution of Empathy*. Greater Good: Science of a Meaningful Life. greatergood.berkeley.edu. Retrieved February 3, 2014 from http://greatergood.berkeley.edu/article/item/the_evolution_of_empathy

Dobson, W.J., 2013. *The Dictator's Learning Curve. Tyranny and Democracy in the Modern Age*. London, Vintage.

Doss, A. (2013). Aide Mémoire - Geneva Briefing and Dialogue. *Security Council Report*. New York, NY: UN Security Council.

European Commission Humanitarian Aid and Civil Protection. (2014). *Factsheet: Children in Conflict*. http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/thematic/children_conflict_en.pdf

Fisher, S. (2000). *Working with conflict: Skills and strategies for action*. London, UK: Zed Books.

Forced Migration Online. (n.d.) Women in situations of armed conflict. www.forcedmigration.org. Retrieved February 3, 2014 from <http://www.forcedmigration.org/research-resources/expert-guides/psychosocial-issues/women-in-situations-of-armed-conflict>

Front Line Defenders. (2013). *2013 Annual Report: Global Trends in 2012 for Human Rights Defenders*, Dublin, Ireland: Front Line, the International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders. Available at http://www.frontlinedefenders.org/files/frontline_annual_report2013_0_2.pdf

Galtung, J. (2000). *Conflict Transformation by Peaceful Means (The Transcend Method)*. UN: United Nations Disaster Management Training Programme. Retrieved February 2, 2015 from https://www.transcend.org/pctrcluj2004/TRANSCEND_manual.pdf

Galtung, J. (2004). *Transcend and Transform: An Introduction to Conflict Work*. London, UK: Pluto Press.

Gaventa, J. (2006). Finding the space for change: A power analysis. *IDS Bulletin* 37, 6. Retrieved July 15, 2014 from http://www.powercube.net/wp-content/uploads/2009/12/finding_spaces_for_change.pdf

Graceffo, Loretta, (2020) *Community peacemakers in Chicago offer a proven alternative to policing*. Waging Nonviolence (14 Jul 2020):

<https://wagingnonviolence.org/2020/07/peacemakers-chicago-proven-alternative-to-policing/>

Grundin, S. (2018) "Learning from community-led resilience responses in the occupied Palestinian territories" https://resourcecentre.savethechildren.net/node/14119/pdf/learning_from_community-led_resilience_responses_in_the_occupied_palestinian_territories.pdf

Guay, J; Rudnick, L; Levy, L (2018) *Navigating Innovation & Risk in the Digital Age. Learning Phase Executive Summary* Myanmar Civilian Monitoring Initiative.

InterAction (2020), Embracing The Protection Outcome Mindset: We all have a role to play. Interaction, A Results-Based Protection Briefing Paper: <https://www.interaction.org/wp-content/uploads/2020/06/Embracing-the-Protection-Outcome-Mindset.pdf>

- Knight, K. (2014). *Lost in the chaos - LGBTI people in emergencies*. IRIN 6.
<http://www.irinnews.org/report/100489/lost-in-the-chaos-lgbti-people-in-emergencies>
- Lawson-Remer, T. (2012) *Gender Equality Matters for Development Outcomes*. Council on Foreign Relations.
 Retrieved June 21, 2020 from <https://www.cfr.org/blog/gender-equality-matters-development-outcomes>
- Lederach, J. (2009) *Community Resilience*. Wilson Center.
<https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/media/documents/publication/CommunityResilience.pdf>
- Nonviolent Peaceforce (2020) *Women of South Sudan Stand Together*.
<https://www.nonviolentpeaceforce.org/blog/south-sudan-news/847-npss3rdannual>
- Nordstrom, Carolyn (2004) *Shadows of War: Violence, Power, and International Profiteering in the Twenty-First Century*. University of California Press.
- Peace Brigades International (2020) *Peace Brigades International Annual Review 2019*
https://www.peacebrigades.org/sites/www.peacebrigades.org/files/PBI%20Annual%20Review%202019%20ENG%20FINAL_1.pdf
- Perez, M. (2013) EAPPI
- Pt'chang Nonviolent Community Safety Group Inc. (2005). *Trainer's Resource Manual, Nonviolence Training Project*, Melbourne, Australia. Retrieved February 3, 2014 from
http://www.havayati.co.il/database/trainers_resource_manual_may05.pdf
- Quenivet, N. (2013) *The Liberal Discourse and the New Wars of/on Children*. The Brooklyn Journal of International Law.
<https://brooklynworks.brooklaw.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.com/&httpsredir=1&article=1047&context=bjil>
- Ram Dass, (2001) *Still here. Embracing Aging Changing and Dying*
- Ross, G. (n.d.) An Interview with Frans de Waal. *American Scientist*. www.americanscientist.org. Retrieved February 3, 2014 from <http://www.americanscientist.org/bookshelf/pub/an-interview-with-frans-de-waal>
- Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping*. Uppsala, Sweden: Life and Peace Institute.
- Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping: Preventing violence and making space for democracy*.
- Schweitzer C., 2020, *Good Practices in Nonviolent, Unarmed, Civilian to Civilian Protection and Protective Accompaniment Documentation of the Workshop in Bogota*, p.62.
https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/Good_Practices/Documentation_Bogota_2020_Full_version_final.pdf
- Stemple, L. (2009), Male Rape and Human Rights, *Hastings Law Journal*, Vol.60:605. Retrieved November 10, 2014 from http://scienceblogs.de/geograffitico/wp-content/blogs.dir/70/files/2012/07/ie76e350f9e3d50b6ce07403e0a3d35fe-Stemple_60-HLJ-605.pdf
- Tolle, E. (2005). *A New Earth: Awakening to Your Life's Purpose*. New York, NY: Dutton.
- UN General Assembly. (1993). *Declaration on the Elimination of Violence against Women*.
<http://www.un.org/documents/ga/res/48/a48r104.htm>
- UN General Assembly. (2011). *Discriminatory laws and practices and acts of violence against individuals based*

on their sexual orientation and gender identity. Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights. http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Discrimination/A.HRC.19.41_English.pdf

UN Women. (2012). Facts and Figures on Violence against Women. <http://www.unwomen.org/en/news/in-focus/commission-on-the-status-of-women-2012/facts-and-figures>

UN Human Rights Council. (2011). Facts and Figures about Refugees. [www.unhcr.org.uk](http://www.unhcr.org.uk/about-us/key-facts-and-figures.html).
<http://www.unhcr.org.uk/about-us/key-facts-and-figures.html>

UN Human Rights Council (2019) Climate Change and Disaster Displacement
<https://www.unhcr.org/climate-change-and-disasters.html>

UNICEF. (2011). Child Protection from violence, exploitation and abuse.
http://www.unicef.org/protection/57929_58007.html

UNICEF. (2011). Children in conflict and emergencies. <http://www.unicef.org/protection/armedconflict.html>

UN Office of the Special Representative of the Secretary General for Children and Armed Conflict (2019) "Record Number of Children Killed and Maimed in 2018, Urgent to Put in Place Measures to Prevent Violations"
<https://childrenandarmedconflict.un.org/2019/07/record-number-of-children-killed-and-maimed-in-2018-urgent-to-put-in-place-measures-to-prevent-violations/>

UN Security Council (2019). [Report of the Secretary-General on women peace and security \(S/2019/800\)](#), para. 36. Also see Kishi, R., Pavlik, M. and Matfess, H. (2019). [Terrible and Terrifying Normal: Political Violence Targeting Women](#).

UN Security Council (2019). [Report of the Secretary-General on women peace and security \(S/2019/800\)](#), para. 40. Also see UN Security Council (2019). [Report of the Secretary-General on conflict-related sexual violence \(S/2019/280\)](#).

UN Women (2018) *Infographic: Women's Meaningful Participation Builds Peace*

<https://www.unwomen.org/en/digital-library/multimedia/2018/10/infographic-womens-meaningful-participation-builds-peace>

War Child. (n.d.) *Child Soldiers: Some Words Don't Belong Together*. www.warchild.org.uk. Retrieved February 3, 2014 from <http://www.warchild.org.uk/issues/child-soldiers>

Wessells, Mike and Kathleen Kostelny (2016) "Child Rights and Practitioner Wrongs: Lessons from Interagency Research in Sierra Leone and Kenya". In: M. Ruck, M. Peterson-Badali, and M. Freeman (Eds.) *Handbook of Children's Rights: Global and Multidisciplinary Perspectives*. Taylor and Francis.

Wiseman, T. (1996). A Concept Analysis of Empathy. *Journal of Advanced Nursing*, 23, 1162-1167

Module 5

Table des matières

LA PROTECTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : VIVRE DANS LA COMMUNAUTÉ ET EN SORTIR ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.

APERÇU ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

5.1 | ANALYSE DU CONTEXTE ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

5.2 | GESTION DE LA SÉCURITÉ ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

5.3 | STRATEGIES DE SORTIE ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

5.4 | ÉLABORATION D'UNE STRATEGIE DE PCP COMPLETE ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

5.4.1 | *Étude de cas : processus de réconciliation du comté de Mvolo et du comté de Yirol West, 2011, Soudan du Sud* Error! Bookmark not defined.

5.4.2 | *Développement d'une stratégie complète pour fournir de la PCP dans le comté de Mvolo et le comté de Yirol West* Error! Bookmark not defined.

5.5 | DILEMMES ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

BIBLIOGRAPHIE [SAUF MENTION CONTRAIRE TOUTES LES REFERENCES SONT EN ANGLAIS] ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.

LA PROTECTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : VIVRE DANS LA COMMUNAUTÉ ET EN SORTIR

Aperçu et objectifs d'apprentissage

À la fin de ce module, les participants pourront :

- Décrire comment le contexte est analysé dans la PCP
- Décrire les bases de la gestion de la sécurité PCP
- Développer une stratégie de sortie
- Développer et appliquer des stratégies de la PCP de base à des exemples spécifiques de différents conflits et types de population
- Décrire les principaux dilemmes de la PCP

L'application de la PCP dans des situations de conflit violent nécessite une analyse continue de la situation ainsi qu'une gestion de la sécurité. Les praticien.nes de la PCP adaptent leurs stratégies et méthodes à la dynamique des conflits en constante évolution et en réponse aux initiatives des partenaires locaux. Une rare fenêtre d'opportunité pour la prévention de la violence peut apparaître soudainement au milieu d'une situation de trouble. Afin d'utiliser cette fenêtre d'opportunité avec un effet maximal, toutes les pièces de l'échiquier doivent être en place. Les mesures de sécurité et les plans d'urgence doivent être mis à jour et connus à tout moment par tout le personnel de la PCP. Ils doivent être préparés au pire des cas, même s'il est peu probable que ce scénario se produise un jour. Lorsque la prévention de la violence est l'objectif, une situation où « rien » ne se passe est un indicateur de succès.

Le module 5 couvre :

1. l'analyse du contexte
2. la gestion de la sécurité
3. les stratégies de sortie de la PCP.

Après avoir décrit les différentes composantes finales du cycle de programmation de la PCP, achevant un processus qui a été commencé dans le module 4, le module 5 présente une étude de cas du Soudan du Sud qui rassemble les enseignements des cinq modules. Cette étude de cas permet de montrer comment les différentes composantes du cycle de programmation de la PCP décrites dans les modules 4 et 5 ainsi que les méthodes de la PCP décrites dans le module 3, peuvent être appliquées dans une situation spécifique de conflit violent. Le module 5 se termine par un certain nombre de dilemmes clés que les praticien.nes de la PCP peuvent rencontrer tout au long du cycle de programmation de la PCP.

5.1 | Analyse du contexte

Dans notre site, nous avons imaginé ce qui s'était passé et pouvait arriver sur le terrain. Qu'est-ce qui était plus ou moins probable ? Nous avons fait l'analyse... d'une zone de point sensible. Cela a vraiment aidé et nous savions qui, parmi le personnel national, pouvait faire face à quoi ; c'était clairement défini. Même si nous n'avions rien à faire, nous rendions simplement visite aux militaires et au MILF par exemple... c'était utile... à un moment donné ils étaient très près à attaquer. Le dirigeant était en congé

et il suivait la situation, mais il a demandé si, selon moi, ils devaient riposter ou non. Pendant cinq secondes, j'ai été abasourdi... mais ensuite je lui ai dit que j'avais parlé aux surveillants du camp et ils m'ont dit que c'était sans dangers. Je ne sais pas s'il avait confiance en moi mais il nous a fait confiance.

Mahesh (2018) à Oakley, *What is the relationship between the situated learning of Unarmed Civilian Protection workers and gendered power dynamics?* (2020, p. 125)

Après avoir procédé à une analyse du conflit, les organisations de la PCP pourront déterminer si la PCP a un rôle à jouer pour prévenir la violence et/ou protéger les civils. Ils pourront également identifier la nécessité de la PCP parmi les communautés affectées par ce conflit et recevoir leur approbation pour établir une présence dans la région. Enfin, ils pourront identifier les populations et les individus qui ont le plus besoin de services de la PCP. Les organisations locales et les individus engagés dans des efforts d'autoprotection n'ont peut-être pas suivi ces étapes formelles. Néanmoins, ils auront mené une certaine forme d'analyse du conflit, des besoins et des interventions potentielles.

Sur la base de ces résultats, les équipes de la PCP commenceront à formuler des stratégies et à adapter les méthodes de la PCP pour répondre aux besoins des personnes identifiées comme étant à risque de subir des préjudices dus à la violence actuelle ou potentielle. Lorsqu'il y a suffisamment de confiance dans l'utilité de la PCP (sur la base d'une exploration approfondie et de l'encouragement des communautés locales), un financement suffisant en place et les dispositions initiales sont prises, une programmation de la PCP commencera. Alors que le personnel de la PCP aura déjà analysé le conflit et compris sa dynamique, la situation autour d'eux sera en constante évolution. Pour s'assurer que les stratégies qui ont été formulées restent pertinentes dans le contexte d'une situation changeante, ils/elles doivent analyser le contexte local. Cela ne sert pas seulement à rationaliser la programmation, c'est aussi une question de sécurité. Comprendre le contexte à l'origine des menaces et formuler des stratégies éclairées pour réduire l'exposition à ces menaces fait la différence entre l'évitement des risques et la gestion des risques.

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DU CONTEXTE ?

L'analyse de contexte ou analyse situationnelle, telle qu'utilisée par certaines organisations de la PCP, fait référence à l'examen détaillé des évolutions et dynamiques en cours d'une situation spécifique.

L'analyse du contexte est différente de l'analyse du conflit, mais elles sont interdépendantes.

<u>L'analyse du conflit</u>
- à une attention limitée sur un conflit en particulier et son évolution dans le temps
- se concentre sur le passé.
- Effectuée en premier
- Périodique : en début et fin d'un cycle de projet
<u>L'analyse du contexte</u>
- se penche sur un moment spécifique
- se concentre sur le présent.
- s'effectue en permanence : sur une base hebdomadaire ou mensuelle.

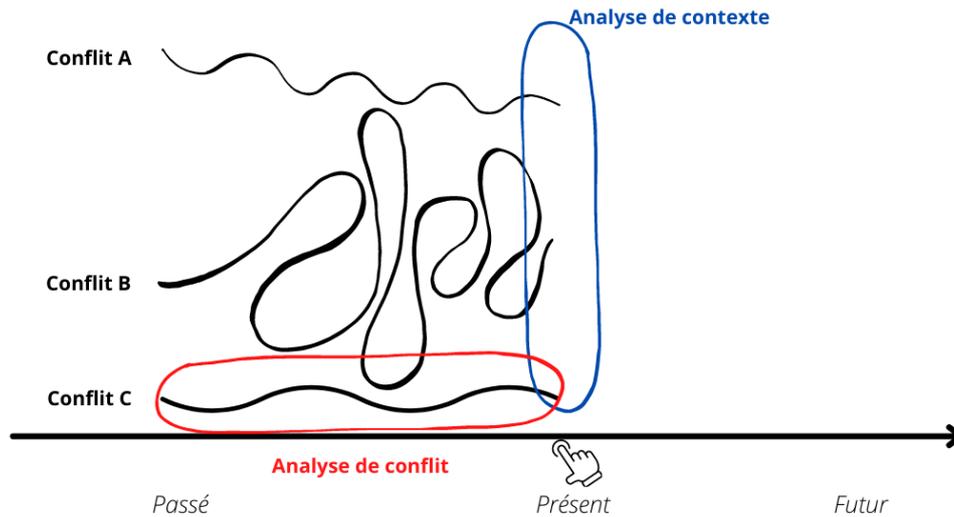


Figure 1 : *l'analyse du conflit à une attention limitée sur un conflit en particulier et son évolution dans le temps (elle se concentre sur le passé). D'autre part, l'analyse du contexte se penche sur un moment spécifique (elle se concentre sur le présent). L'analyse du contexte ne se concentre pas uniquement sur le conflit, mais sur une plus grande variété de tendances et de développements pertinents.*

COMMENT FONCTIONNE L'ANALYSE DU CONTEXTE ?

Bien que l'analyse du contexte soit effectuée en permanence, elle est particulièrement importante dans les situations où :

- la PCP commence ou déplace ses opérations vers des zones inconnues ;
- les personnes sur le terrain ou au siège ont le sentiment que les méthodes de la PCP ne répondent pas adéquatement à la situation ;
- des développements majeurs ont changé la dynamique du conflit ou les positions et les bases de pouvoir des parties en conflit.

Il existe de nombreuses façons différentes d'entreprendre une analyse du contexte. La plupart des modèles suivent ces étapes essentielles :

- collecte d'informations et identification des priorités des emplacements, des méthodes et des populations vulnérables ;
- analyse et interprétation des événements et des actions spécifiques des intervenants influents ;
- établissement de liens entre les aspects politiques, économiques, sociaux, religieux et sécuritaires ;
- révéler et comprendre les tendances ;
- évaluation du rôle du personnel de la PCP dans le contexte.

L'analyse du contexte comprend des détails sur les menaces, les jeux de pouvoir et les agendas cachés des parties en conflit, ainsi que la perception que les intervenants locaux ont de la PCP et de ses praticien.nes.

ENCADRÉ 2 | EXEMPLES DE QUESTIONS QUI GUIDENT LES ÉQUIPES DE LA PCP DANS L'ANALYSE DU CONTEXTE (adressées au personnel de la PCP, *pas* directement aux intervenants locaux). Pour toutes les questions suivantes, il convient de prêter attention aux changements, tendances et modèles :

Civils :

- Qui voyez-vous dans la communauté : femmes, filles, hommes, garçons, personnes âgées ou handicapées ? Estimer leur nombre.
- Comment décrieriez-vous l'ambiance qui règne ? (Ont-ils.elles l'air heureux ? En colère ? Craintifs ? Calmes ?)
- Y a-t-il des zones où vous ne voyez aucun civil ?
- Voyez-vous des civils armés ? Quelles armes portent-ils ?
- Les civils prennent-ils contact avec les travailleurs humanitaires ? Sont-ils prêts à parler lorsqu'ils sont approchés ?
- Les gens fuient-ils ou se préparent-ils à le faire ? Si oui, s'agit-il d'un groupe spécifique ?
- Avez-vous vu des blessés ? Des personnes manquant des membres ?

Intervenants armés :

- Voyez-vous des intervenants armés – si oui, qui ?
- La communauté semble-t-elle les accepter ?
- Leur nombre varie-t-il ?
- Comment sont les uniformes des intervenants armés que vous voyez ? (p. ex., couleurs, motif, brassards, chapeaux)
- Comment se comportent-ils envers les civils (spécialement envers les femmes) ?
- Les intervenants armés s'engagent-ils avec les travailleurs humanitaires ? Si oui, de quel type d'engagement s'agit-il ?

Infrastructure et environnement :

- Y a-t-il un marché qui fonctionne ? Quels produits voyez-vous au marché ?
- Quels types de logement les gens ont-ils ? Quelle est la condition des logements civils ?
- Les enfants vont-ils à l'école ?
- Des zones ont-elles été détruites récemment ? (p. ex., arbres endommagés, trous de balle dans les murs)
- Des bâtiments publics (p. ex., écoles, hôpitaux) sont-ils occupés par des intervenants armés ? Si oui, où et par qui ?

Expérience humanitaire :

- Pouvez-vous vous déplacer librement dans la communauté ? Y a-t-il des zones dans lesquelles vous ne pouvez pas voyager ?
- Quelqu'un vous a-t-il accompagné à des endroits particuliers ? Si oui, qui et où ?
- Quelqu'un vous a-t-il menacé ? Ou avez-vous été blessé d'une manière ou d'une autre ?
- Quelqu'un a-t-il mis en question ce que vous faisiez ? Si oui, qui ? Pourquoi ?

Indicateurs de protection spécifiques :

- Avez-vous vu quelqu'un blessé lors de votre visite ? Si oui, dans quelles circonstances ?
- Avez-vous vu des enfants associés aux groupes armés ?
- Y avait-il une menace directe pour la vie ?
- Les menaces sont-elles spécifiques aux femmes ? Aux enfants ? Aux personnes âgées ? Aux jeunes hommes ?
- Les mouvements des civils sont-ils limités ?

Une partie importante de l'analyse du contexte se concentre sur le rôle des praticien.nes de la PCP dans un contexte spécifique. Il est important de savoir comment les parties locales, y compris leurs propres partenaires, les perçoivent et également d'évaluer s'il existe un risque de trop s'impliquer avec des intervenants armés non étatiques. Le personnel de la PCP doit comprendre si le gouvernement tente de les manipuler ou de les utiliser pour renforcer leur position. Un gouvernement corrompu peut, par exemple, collecter de grosses sommes d'argent auprès de l'organisation de la PCP par le biais de diverses mesures bureaucratiques. Grâce à l'analyse du contexte, les équipes de la PCP analysent ce type de comportement et déterminent si leurs stratégies actuelles sont efficaces. Dans ce cas, ils.elles vont, en consultation avec ces intervenant.es civils, soit changer de stratégie, soit quitter une zone spécifique ou le pays.

5.2 | Gestion de la sécurité

Certaines agressions sont précédées de menaces. D'autres ne le sont pas. Cependant, le comportement des individus qui planifient une agression violente ciblée montre souvent des signes subtils, car ils doivent collecter des informations sur le bon moment pour agresser, planifier comment atteindre leur cible et comment s'échapper.

Enrique Eguren and Marie Caraj, *Protection Manual for Human Rights Defenders* (2009, p. 54)

L'analyse de la situation sécuritaire est une partie importante de l'analyse du contexte. Les équipes de la PCP opèrent dans des environnements dangereux et volatils. Par conséquent, le travail de la PCP, par définition, comporte un niveau de risque. Afin d'atténuer et de traiter efficacement les facteurs de risque, les organisations de la PCP appliquent un système de gestion pour la sécurité et la sûreté du personnel sur le terrain (Peace Brigades International, 2009 ; Nonviolent Peaceforce, 2011). La sécurité du personnel de la PCP sur le terrain et de ses ressources est inextricablement liée à sa mission d'améliorer la sécurité et la protection des civils dans les situations de conflit violent. Le personnel de la PCP ne peut pas protéger les autres s'il ne peut pas se protéger lui-même. De plus, il ne peut pas fournir un environnement plus sûr pour les organisations de la société civile s'il ne peut pas fournir un environnement plus sûr pour la PCP.

LA DIFFÉRENCE ENTRE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

La sûreté et la sécurité sont souvent utilisées de manière interchangeable ou dans la même foulée, mais elles ne sont pas exactement les mêmes. La sûreté peut être définie comme étant exempte de danger, risque ou préjudice ; la sécurité, comme étant une condition d'être protégé ou non exposé au danger. La sûreté est un mot plus complexe qui implique une certitude intérieure que tout va bien. Elle a des attributs à la fois émotionnels et physiques qui doivent tous deux être en accord pour assurer la sûreté. Dans un certain sens, la *sécurité* est externe, tandis que la *sûreté* est interne (Maddox, sd). La sécurité a également été comparée à un parapluie qui protège la sûreté ou à une procédure qui l'assure. Dans cette section, nous faisons référence à ce parapluie ou à cette procédure qui protège à la fois les civils exposés au risque de violence et les intervenants de la PCP qui ont l'objectif de les protéger.

QU'EST-CE QUE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ ?

La gestion interne de la sécurité de la PCP concerne la protection du personnel de la PCP contre la violence, ainsi que la protection de l'image et de la réputation de la PCP, de son agence organisatrice et de ses ressources. L'image de l'intervention de la PCP n'est pas qu'une question de relations publiques. Une image négative de la PCP a des implications directes sur sa capacité de protection. De plus, des mesures sont prises pour éviter ou atténuer les effets de circonstances qui ne sont pas liées à la violence. Il s'agit notamment des « accidents » causés par la nature (p. ex., les avalanches, les tremblements de terre) ou d'autres circonstances externes comme les incendies de forêt et les accidents de la route. Elles comprennent également la maladie, les blessures et la mort résultant de conditions médicales ou d'un non-respect des consignes de sécurité sur le lieu de travail.

COMMENT FONCTIONNE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ ?

La PCP considère la sécurité du personnel et la sûreté faisant partie intégrante de son travail programmatique. La crédibilité de la PCP en tant qu'approche valide de la protection des civils serait compromise si les organisations de la PCP n'étaient pas en mesure d'assurer la sûreté et la sécurité de leur propre personnel. La sûreté et la sécurité des membres du personnel sont donc une composante intégrée et essentielle de l'analyse, la planification, la mise en œuvre et de l'observation de toutes les activités liées à la PCP sur le terrain.

La sûreté et la sécurité du personnel sont des extensions directes de l'analyse du contexte et reposent sur la même logique que les méthodes de la PCP pour la protection des civils. Par exemple, en observant les mouvements de troupes, les incidents de violence et le comportement des intervenants locaux, les équipes de

la PCP évaluent leurs propres vulnérabilités et leurs capacités à réduire les menaces. Elles doivent également évaluer la force de leurs réseaux avec d'autres intervenants. Tout comme ils.elles visent à réduire les vulnérabilités des populations menacées et à accroître leurs capacités à répondre aux menaces, les praticien.nes de la PCP essaient également de réduire leurs propres vulnérabilités et d'augmenter leurs propres capacités (voir figure 2).

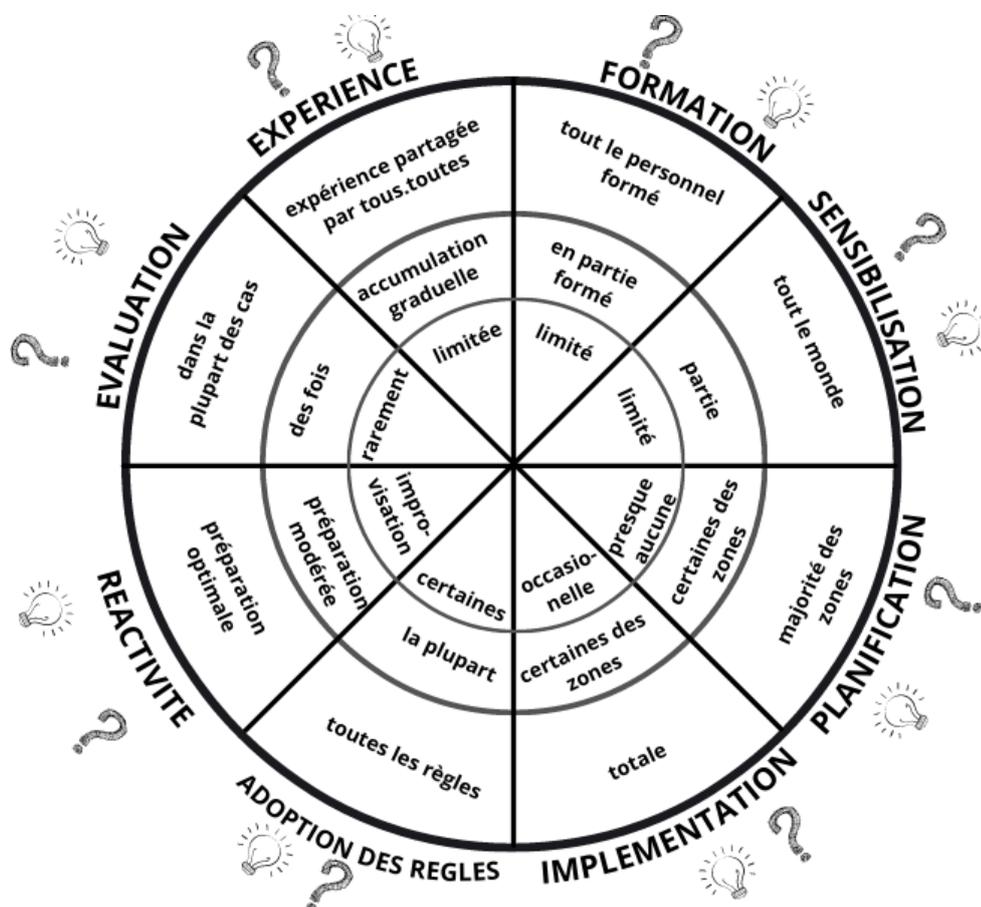


Figure 2 : la roue de la sécurité (Eguren et Caraj, 2009) En réduisant les vulnérabilités ou en renforçant les capacités des éléments faibles de la roue de la sécurité, les équipes de la PCP peuvent renforcer leur propre gestion de la sécurité et celle des organisations qu'elles soutiennent ou protègent.

Généralement, il existe trois types de menaces dont les praticien.nes de la PCP doivent être conscients :

- **les menaces directes** : peuvent cibler l'agence de la PCP ou un intervenant spécifique de la PCP. Ces menaces peuvent être réduites avec le soutien d'intervenants influents au sein du réseau de soutien politique de l'équipe de la PCP, en améliorant ou en renforçant les relations avec les intervenants clés, ou en modifiant les stratégies
- **les menaces indirectes** : découlent des dommages potentiels causés par des incidents violents dans la région ou des circonstances externes telles que des catastrophes naturelles. Il s'agit là de « se trouver au mauvais endroit au mauvais moment ». Les menaces indirectes peuvent souvent être réduites grâce à une analyse du contexte, des précautions et des plans d'urgence.
- **les attaques criminelles courantes** : plus difficiles à prévenir, car dans la plupart des cas, elles ne sont pas clairement motivées politiquement (bien qu'elles puissent avoir des connotations politiques). Une augmentation de la sécurité physique (p. ex., barres aux fenêtres, autres barrières de protection, soucis de voyager après le crépuscule ou seul) peut être nécessaire pour réduire ces menaces.

Souvent, les relations étroites avec les voisins et l'approbation de la communauté contribuent grandement à assurer la protection et ne portent pas atteinte à l'image de la PCP en tant que force de protection non-armée.

GESTION DE LA SÉCURITÉ EN ACTION

Plusieurs étapes sont nécessaires pour assurer la gestion de la sécurité du personnel :

1. la transmission d'une compréhension claire à tout le personnel et à toutes les parties prenantes de ce qu'est la PCP.
2. une compréhension approfondie de la place et du rôle de la PCP dans le conflit. Cette étape est directement liée à l'analyse du contexte.
3. élaboration des stratégies de sécurité.

Différentes organisations peuvent utiliser quelques-unes des stratégies suivantes. Ces stratégies comprennent :

- instaurer la confiance et l'approbation de tous les intervenant.es (souvent qualifiés par des intervenants légitimes ou légalement accessibles) de la zone pour prévenir les préjudices ;
- protéger et surveiller l'image et la réputation de l'organisation de la PCP dans les communautés et auprès de tous les intervenant.es pour être impartiale, indépendante, et en respectant la primauté des intervenant.es locaux ;
- établir des mesures de sécurité de précaution et de prévention (p. ex., des serrures et des barrières, voyager en groupe, varier les itinéraires, éviter l'exposition publique de richesses) pour prévenir ou réduire les préjudices ;
- établir des relations avec des parties prenantes influentes qui peuvent être sollicitées dans des situations où les praticien.nes de la PCP sont menacé.es ;
- être visible avec des uniformes et des véhicules bien marqués ou, dans d'autres cas, prêter attention à ne pas utiliser d'uniformes ;
- s'assurer que le personnel de la PCP – tant international que national – se comporte de manière appropriée selon les normes culturelles locales ;
- inclure les points de vue et les informations des partenaires locaux, du personnel et de la communauté dans l'analyse de la sécurité.

Pour être responsables et efficaces, les équipes de la PCP surveillent et analysent en permanence le niveau de risque afin de ne pas dépasser le seuil de « risque acceptable ». Elles travaillent nécessairement dans des endroits où d'autres ONG internationales (humanitaires ou de développement), agences et soldats de la paix pourraient choisir de ne pas travailler, et se livrer à des activités que les autres pourraient éviter. Cela ne signifie pas que les praticien.nes de la PCP sont imprudent.es, négligent.es ou arrogant.es quant à leur sécurité. Au contraire, le travail qu'ils accomplissent les oblige à être au moins aussi soucieux de la sécurité, sinon plus, que la plupart des autres ONG et agences travaillant dans des environnements similaires. Cet impératif se reflète dans leur formation préalable au déploiement et leur vigilance continue.

Faire face aux menaces directes contre la PCP est particulièrement important. Les menaces directes, différemment des attaques criminelles et des menaces indirectes, ne peuvent pas être tempérées par des mesures de sécurité génériques ou une analyse du contexte. Elles reposent sur le fait d'avoir établi des relations au préalable avec les hiérarchies des intervenants armés. Lorsqu'il s'agit de menaces directes, la stratégie de sécurité de la PCP implique quatre étapes essentielles visant à réduire la vulnérabilité à la menace perçue. Les praticien.nes de la PCP :

- identifient exactement quelle est la menace et d'où elle vient ;
- s'engagent aussi directement que possible avec la source de la menace pour expliquer la nature et le but de la PCP ;
- remontent la chaîne de commandement aussi loin que nécessaire pour éliminer la menace ou rechercher des intervenants ayant le pouvoir d'exercer une influence sur les décideurs ou les commandants appropriés ;
- ne procèdent que si et lorsque la menace a été effectivement supprimée.

De nombreux intervenants de la PCP appliquent tout ou partie des mesures de précaution suivantes pour prévenir les menaces directes :

- maintenir l'impartialité en tout temps, traiter toutes les parties avec respect et bonne volonté ;
- éviter les déclarations publiques, les dénonciations et toute autre activité qui pourrait embarrasser, humilier ou rabaïsser l'une des parties ;
- rester aussi ouvert et transparent que possible sur toutes les activités de la PCP avec toutes les parties concernées ;
- aider les parties à comprendre qu'il est dans leur propre intérêt de prévenir et d'éviter les attaques contre des civils et autres violations flagrantes des droits humains et du droit international humanitaire;
- construire et maintenir des réseaux de soutien visibles et transparents.

Ces mesures de sécurité sont tout à fait en ligne avec les méthodes et les principes de la PCP. En effet, la sécurité est ancrée dans l'ADN de la PCP. Ce n'est pas une tâche complémentaire. Ainsi, l'adhésion aux principes de la PCP dans leur travail avec les communautés fournit automatiquement une certaine protection au personnel de la PCP. Lorsque les agences de la PCP choisissent délibérément de prendre parti ou de faire des déclarations publiques, elles peuvent renforcer d'autres mesures de sécurité, telles que la création d'un réseau de soutien influent ou la prise de mesures supplémentaires pour faire preuve de transparence.

Les stratégies de sécurité de la PCP sont basées sur l'évaluation de menaces spécifiques plutôt que sur des menaces généralisées. Cela permet au personnel de la PCP de travailler dans plus d'endroits et de circonstances qu'il ne serait autrement possible s'il utilisait une approche plus traditionnelle de la sécurité. La chose la plus importante est que les praticiens de la PCP ne prennent pas de risques insoutenables ou inutiles ; au contraire, ils fonctionnent sur une évaluation plus approfondie de l'analyse des menaces spécifiques auxquelles ils sont confrontés.

Nos relations avec les communautés locales feront plus pour nous protéger des cellules dormantes de l'ISIS et des menaces directes qu'une relation avec nos intervenants influents... Il y a une ligne étroite entre l'établissement de relations avec des intervenants influents qui seront en mesure de vous protéger dans une situation de sécurité et le fait que cette relation soit involontairement la raison d'une menace directe (ou indirecte).

Responsable de la sécurité pour Nonviolent Peaceforce en Irak, 2020

RESSOURCES POUR APPROFONDIR

Découvrez :

- Eguren, E., *Nouveau Manuel de protection pour les Défenseurs des Droits Humains*, 2009, Dublin: Front Line: International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders: https://www.protectioninternationale.org/wp-content/uploads/2012/04/Nouveau_manuel_protection_pour_defensurs_3eme_ed.pdf

5.3 | Stratégies de sortie

La sortie n'est pas votre procédure... C'est la réponse des partenaires et des communautés qui compte vraiment. Par conséquent, une sortie saine implique de laisser les partenaires diriger le processus.

Rachel Hayman, et al., *Exit Strategies and Sustainability: Lessons for Practitioners* (2016, p. 18)

Les conflits sont en constante évolution, tout comme les besoins des civils dans les conflits. Lorsque les groupes menacés se sentent de plus en plus en sécurité et autonomes, et que les infrastructures de protection locales

traitent plus efficacement les conflits et préviennent la violence, il est peut-être temps au moins pour les membres de l'équipe internationale de la PCP de quitter la zone ou le pays. La décision de quitter une région ou un pays particulier n'est pas prise soudainement. Les organisations de la PCP formulent des stratégies claires pour guider leurs directeurs de pays ou leurs équipes de mise en œuvre dans la prise de cette décision et, en fait, œuvrent en vue de cet objectif. Cette section décrit les stratégies qui préparent la sortie de l'équipe internationale. Il est clair que les efforts locaux de protection auront leur propre ensemble de préoccupations différentes axées sur le maintien durable des progrès accomplis dans le renforcement des infrastructures locales et dans la résolution non-violente des conflits.

QU'EST-CE QU'UNE STRATÉGIE DE SORTIE ?

Bien que l'expression « stratégie de sortie » devienne de plus en plus répandue dans les discussions sur le maintien et la consolidation de la paix, il ne semble pas y avoir de définition commune du terme. Le terme semble avoir son origine dans le milieu des affaires, s'est déplacé vers l'armée et a plus récemment été appliqué aux interventions de parties tierces dans le domaine humanitaire et du développement. Néanmoins, la phrase implique qu'une réflexion et une préparation minutieuses doivent être faites sur le calendrier et la procédure avec lesquels une organisation externe se retire d'un lieu de projet, afin de permettre aux intervenants locaux de soutenir le travail entrepris (le cas échéant) et minimiser les perturbations organisationnelles à mesure que la procédure d'évacuation est complétée.

COMMENT FONCTIONNE UNE STRATÉGIE DE SORTIE ?

Les opérations de la PCP sont basées sur l'approbation des parties locales au conflit ainsi que du gouvernement national. Par conséquent, les trois circonstances qui inciteraient la PCP à quitter la zone sont les suivantes :

- les intervenants locaux n'ont plus besoin de la présence des agences externes de la PCP (succès) ;
- la mission de la PCP a progressé dans la réalisation d'au moins certains des objectifs, mais ne peut pas tous les atteindre (succès partiel) ;
- la mission de la PCP est confrontée à une contradiction importante entre sa présence, les objectifs et principes de la PCP et les désirs de la population locale (échec).

Le manque de financement et l'expulsion par les autorités pourraient être ajoutés comme circonstances supplémentaires, car ces aspects ont joué un rôle dans la sortie des organisations de la PCP des situations de conflit violent dans le passé, et cela pourrait se reproduire.

Les intervenants locaux n'ont plus besoin ou ne s'intéressent plus à la présence d'agences de la PCP externes: lorsque les civils ne sont plus menacés et se sentent confiants dans leur capacité à se protéger et/ou sont efficacement protégés par les structures étatiques, la nécessité de la présence d'agences de la PCP externes cesse. Cela peut sembler clair, mais la réalité est souvent plus complexe. Premièrement, au fur et à mesure que la collaboration entre les équipes de la PCP et les acteurs locaux progresse, des domaines d'intérêt et des besoins supplémentaires sont facilement identifiés. Il y a toujours des personnes vulnérables qui doivent être protégées, en particulier dans une zone qui sort d'un conflit prolongé. Décider qu'une menace particulière pour une population vulnérable n'est pas suffisamment grave pour qu'une agence maintienne sa présence n'est pas facile.

Deuxièmement, l'incertitude d'un processus de paix est un facteur de complication. De nombreux processus de paix, apparemment en bonne voie vers une paix durable, se sont effondrés en quelques années. D'autres ont fait des allers-retours entre la crise et l'après-crise à pas de tortue. Une période de stabilité sans incidents de violence n'indique pas automatiquement la fin du besoin de la PCP. Lorsque le stade de la crise passe, il y a généralement une période de tension, pendant laquelle on ne sait pas si le « calme » sera maintenu. Pendant ce temps, le personnel de la PCP peut jouer un rôle essentiel, avec les observateurs du maintien de la paix de l'ONU et les efforts de consolidation de la paix, pour renforcer la confiance dans le processus de paix et soutenir la transition du maintien de la paix à sa consolidation. Il s'agit d'une période pendant laquelle les équipes de la PCP peuvent remplacer les soldats de la paix armés pendant une période de temps spécifique, jusqu'à ce que les organisations de la PCP abandonnent progressivement la zone.

Troisièmement, les méthodes et principes de la PCP sont de plus en plus appliqués au-delà du cadre de la protection physique directe contre les menaces imminentes de violence, par exemple pour accroître la participation des femmes aux processus de paix ou renforcer la cohésion sociale et le dialogue interreligieux. Ayant établi de vastes réseaux de relations et de confiance pendant les périodes de guerre et de crise, les agences de la PCP sont souvent bien placées pour accompagner la transition difficile de la guerre à la paix, du maintien de la paix à sa consolidation et de la crise humanitaire à la stabilisation. C'est aussi une période pendant laquelle les intervenants locaux, formés à la PCP et en mesure de reprendre le travail des agences externes de la PCP, entrent souvent en politique ou assument des positions importantes au sein des institutions du processus de paix.

Bien qu'il soit difficile de déterminer le bon moment pour sortir, la mise en œuvre rapide des stratégies de sortie est importante. Les organisations humanitaires dans les zones de conflit violent continuent parfois trop longtemps leurs opérations. Cela peut conduire à une crise d'identité au sein de l'organisation car son mandat et ses méthodes ne correspondent plus au contexte. Le manque d'enthousiasme et la perte de crédibilité sont quelques-unes des conséquences. Cela peut également conduire à une dépendance inutile des acteurs locaux vis-à-vis de la protection et du soutien des intervenants externes. Pour éviter une telle situation, les stratégies de sortie doivent avoir des objectifs clairs, durables et rationnelles, mais également réalisables. Les objectifs doivent être formulés de manière à fournir des critères clairs pour l'accomplissement du mandat.

Les indicateurs susceptibles de contribuer à une stratégie de sortie des organisations de la PCP comprennent:

- **Diminution des incidents de violence** : une diminution systématique des incidents, obtenue grâce au suivi des tendances sur une période de temps significative, indique un besoin décroissant de prévention et de réduction de la violence.
- **Sûreté et sécurité accrues des civils** : une évaluation et une analyse du contexte doivent être effectuées pour mesurer la situation en matière de sécurité et la perception de la sûreté parmi les civils.
- **Augmentation des initiatives locales pour la paix et les droits humains** : souvent, une augmentation des initiatives locales en faveur de la paix et des droits humains indique que les intervenants locaux ont plus d'espace pour aborder en toute sécurité les problèmes liés aux conflits et à la violence.
- **Application efficace de la PCP par les agences ou groupes locaux** : l'amélioration des capacités locales en termes de PCP fait souvent partie de la mission globale des agences externes de la PCP.
- **Amélioration du fonctionnement des structures étatiques de protection civile** : une augmentation de l'utilisation effective des mécanismes étatiques de protection des droits humains indique un besoin décroissant de la PCP.
- **Changement de la nature des méthodes de la PCP** : une diminution du nombre d'activités impliquant une présence protectrice, un accompagnement et une interposition et une augmentation des activités d'atténuation des conflits, de dialogue et de formation indiquent une diminution du besoin de protection directe.
- **Une forte présence internationale** : une partie de la force de la PCP réside dans la présence de personnel international (autres que les intervenants armés) dans des zones isolées de conflits violents. Une forte présence internationale dans les zones touchées par les conflits est souvent un indicateur de développement et d'ouverture accrue et entraîne généralement une perte de valeur ajoutée de la part des agences de la PCP.
- **Augmentation des activités de consolidation de la paix et de développement** : une activité de consolidation de la paix accrue peut être observée de différentes manières. Premièrement, répondant aux besoins et demandes des intervenants locaux, les équipes de la PCP incluront progressivement des composantes de consolidation de la paix dans leur travail. Deuxièmement, les agences de consolidation de la paix commenceront progressivement leurs opérations aux côtés de la PCP. Cela indique que la transition du maintien de la paix à sa consolidation est bien engagée et que le besoin de protection physique directe diminue. Bien que l'inclusion de méthodes souvent associées à la consolidation de la paix (p. ex., l'amélioration des capacités, la création d'un espace pour le dialogue, le soutien d'une infrastructure de paix durable) soit une valeur ajoutée importante de la PCP et renforce souvent les stratégies de protection, principalement, la PCP n'est pas censée être une intervention de consolidation de la paix. Lorsque les interventions de la PCP réussissent, elles soutiennent la transition vers des

situations où la protection des civils n'est plus nécessaire, même si la consolidation de la paix est toujours en cours.

La PCP se concentre sur la primauté des intervenants locaux et de leurs besoins, et est suffisamment flexible pour passer d'une étape à l'autre du processus de paix et répondre aux besoins particuliers des communautés. Compte tenu de ces atouts, l'utilisation de la PCP pourrait être étendue dans des contextes appropriés et à plus grande échelle pour améliorer la protection des civils tout en soutenant simultanément les travaux locaux de consolidation de la paix. La consolidation de la paix a besoin d'une sécurité suffisante pour s'implanter et le maintien de la paix doit être ancré dans les contextes locaux afin d'assurer cette sécurité et de soutenir au niveau local la consolidation de la paix.

Ellen Furnari, et al., Securing space for local peacebuilding (2015, p. 16)

Les stratégies de sortie doivent également aborder la manière dont les efforts de la PCP seront soutenus par les infrastructures locales de paix après l'évacuation du personnel de la PCP. Selon toute vraisemblance, une stratégie de sortie doit inclure l'amélioration des capacités des autorités locales et des intervenants de la société civile afin que les infrastructures locales de paix offrent une protection efficace aux civils. Une partie du travail de sortie garantit que les efforts locaux soient liés aux agences nationales et internationales pour un financement continu et d'autres soutiens, lorsque cela est possible. L'inclusion du personnel national en tant qu'artisans de la paix ou dans des rôles comparables peut également être considérée comme partie intégrante de la stratégie de sortie.⁸⁷ Non seulement cela rend la PCP plus efficace, mais c'est aussi un pas vers la durabilité. Le personnel local restera probablement dans le pays après le départ des internationaux (Schweitzer, 2012).

Succès partiel : entre le succès et l'échec évidents se trouve une grande zone grise. Un succès complet, si une telle chose existe alors qu'il y a tant de variables différentes en jeu, coïnciderait avec la diminution, pour les intervenants locaux, du besoin de la PCP. Le succès partiel fait référence à une situation dans laquelle une agence de la PCP se retire d'une opération qui apporte une contribution positive sous certains aspects, mais qui est bloquée sous d'autres. Les équipes de la PCP peuvent être réduites par le gouvernement national de telle manière que les effets positifs limités de leurs efforts ne justifient pas la poursuite de l'ensemble de l'opération. Un gouvernement peut, par exemple, exiger d'une organisation qu'elle quitte la zone ou l'empêcher de fonctionner en créant des obstacles administratifs, tels que l'annulation des visas. Ces actions pourraient indiquer que la PCP a un impact positif et attire l'attention sur le manque de protection des civils de la part du gouvernement. *Ou* cela pourrait indiquer une incapacité de l'organisation de la PCP à établir et maintenir des relations indispensables. Une bonne stratégie de sortie dans le contexte d'un succès partiel ou d'un échec prendra également en compte tous les risques encourus par le personnel et les partenaires locaux en raison de leur emploi dans l'intervention de la PCP, et inclura des plans pour y remédier.

Échec : une opération de la PCP peut être considérée comme un échec dans les circonstances suivantes :

- le personnel de la PCP met en danger à plusieurs reprises les intervenant.es locaux ;
- le personnel de la PCP se met en danger à plusieurs reprises ;
- les intervenant.es locaux n'acceptent pas la présence d'agences de la PCP ;
- la PCP n'atteint aucun de ses objectifs.

Bien que le manque d'approbation et de réalisation puisse constituer des échecs évidents d'une opération de la PCP, il est important de comprendre que leur développement peut prendre beaucoup de temps. Il est donc

⁸⁷ Une autre partie concerne également la formation à la gestion afin que l'organisation locale puisse prendre en charge la gestion d'une organisation. La formation en gestion est souvent une énorme lacune dans la plupart des organisations de la PCP.

fondamental de fournir une intervention de plus d'un an voire deux, avant de prendre cette décision. Contrairement à l'aide humanitaire, de nombreuses personnes dans les communautés peuvent ne pas voir initialement la nécessité ou la valeur de la PCP.⁸⁸

Le génocide n'a pas eu lieu, du moins pas pendant que j'y étais. En fait, il ne s'est pratiquement rien passé à Waat [Soudan du Sud]... L'ancien du village à qui j'ai parlé au cours de ma première semaine m'a regardé froidement et m'a dit : « Vous arrivez trop tard. Nos femmes et nos enfants sont déjà morts. » J'ai décidé de marcher. Littéralement. Parfois, je marchais jusqu'à 12 heures par jour, dans l'eau qui m'arrivait jusqu'à la poitrine. Nous avons visité des villages isolés... principalement pour gagner leur confiance et établir des relations. Quand je suis découragé, je me souviens d'un message récent que j'ai reçu d'une collègue du Soudan du Sud. Elle m'a dit à quel point mes anciens coéquipiers sud-soudanais ont progressés depuis que je les ai recrutés en 2012. L'un d'eux vient de négocier un litige dans sa propre communauté... Son rêve de faire une différence pour son peuple s'est réalisé... Le changement vient par vagues. Nous devons maintenir notre position et continuer à avancer !

Huibert Oldenhuis, Chef de la Mission Nonviolent Peaceforce au Myanmar, 2017

5.4 | Élaboration d'une stratégie de PCP complète

Les modules 2 et 3 ont décrit les principes et les méthodes de la PCP, et les modules 4 et 5 ont expliqué les éléments fondamentaux du cycle de programmation de la PCP, de l'identification du personnel approprié jusqu'à la formulation des stratégies de sortie. Ce qui rend ces composants « de la PCP », c'est leur application combinée dans une situation de conflit violent. Dans cette section, certaines des principales composantes de la PCP sont rassemblées et appliquées à une étude de cas du Soudan du Sud (Nonviolent Peaceforce n.d.). La première partie de la section (4.1) fournit une présentation de l'étude de cas ; la deuxième partie (4.2) décrit, étape par étape, comment la PCP peut être appliquée dans cette situation spécifique.

5.4.1 | Étude de cas : processus de réconciliation du comté de Mvolo et du comté de Yirol West, 2011, Soudan du Sud⁸⁹

Dans la région de Mundri, la violence se produit pratiquement chaque année pendant la saison sèche. Elle se produit lorsque les éleveurs de bovins Dinka du comté de Yirol West dans l'État de Lacs migrent de l'autre côté de la frontière vers le comté de Mvolo dans l'État de Équatoria-Occidental (WES) pour faire paître leur bétail (voir figure 3). Les Dinkas se déplacent vers le sud où il y a plus d'herbe disponible puisqu'il n'y a pas assez d'herbe et d'eau à Yirol West pour garder leurs vaches en vie pendant la saison sèche (environ de décembre à mai). Cependant, à mesure qu'ils se déplacent vers le sud, ils traversent le comté de Mvolo, où les agriculteurs Jur Chols résident toute l'année. Selon les Jur Chols, les Dinkas et leur bétail empiètent sur leurs terres, détruisent leurs récoltes, volent leurs filets de pêche et effraient les animaux qu'ils chassent. Cependant, la violence est généralement relativement contenue et de courte durée, et les communautés de Mvolo et Yirol

⁸⁸ Cette déclaration peut sembler en contradiction avec la déclaration précédente selon laquelle l'approbation de la communauté est une condition préalable à la programmation. En réalité, les intervenant.es de la PCP sont souvent invité.es par des individus ou des groupes spécifiques qui ont été témoins du travail de la PCP ailleurs et pensent qu'il peut être appliqué dans leur propre contexte. L'agence de la PCP peut alors établir une présence provisoire pour explorer la programmation et la procédure d'approbation par la communauté au sens large. Il faut souvent quelques interventions directes avant que la communauté au sens large comprenne et adhère vraiment au concept de la PCP.

⁸⁹ Voir l'annexe 2 pour une étude de cas alternative, « Vérifier la violence et cultiver la confiance dans le Mindanao occidental »

West ont une histoire de coexistence pacifique, y compris la scolarisation partagée, les établissements de soins de santé et les mariages mixtes.

Mais l'année 2011 a été différente. Les combats ont éclaté brutalement le 9 février après qu'un jeune a été tué alors qu'il traversait Mvolo. Bien qu'il n'ait jamais été clair qui a commis le meurtre ni quels en étaient les motifs, une série d'attaques de représailles a immédiatement suivi. Le Soudan du Sud est en guerre depuis presque 50 ans et n'a établi son indépendance en tant que pays distinct que le 9 juillet 2011. Par conséquent, sa structure juridique est encore en évolution et la violence demeure souvent la réponse réflexive à tout type de conflit. Initialement, le camp de bétail de Maduynyi, situé à Mvolo, a été attaqué dans la zone où les membres du camp de bétail étaient des Dinkas de Yirol West. Les combats ont d'abord été limités à deux villages de Mvolo, mais ils se sont rapidement étendus pour toucher tout le comté et Yirol West. Des jeunes des deux côtés se déplaçaient le long des frontières et attaquaient violemment les communautés de l'autre côté. Selon les parties des deux côtés, le conflit s'est intensifié beaucoup plus en 2011 qu'il ne l'avait fait depuis 2005, lorsque la guerre civile au Soudan a pris fin ; la violence a été plus brutale, elle a touché une zone géographique plus vaste et elle a duré plus longtemps.

Des destructions de biens à grande échelle et des attaques contre des civils ont eu lieu : entre le 9 février et le 3 avril 2011, plus de 6 000 maisons ont été incendiées, plus de 76 000 personnes ont été déplacées, des dizaines de civils, dont des enfants, ont été tués ou blessés et des centaines de bovins et de chèvres ont été pillés.

Les personnes interrogées par les membres de l'équipe de la PCP ont rapporté que des enfants se cachaient dans les buissons, mourant de déshydratation, de méningite ou attaqués par des abeilles. Une équipe de mission de l'Assemblée législative du Soudan du Sud a constaté que « les enfants, les femmes et les personnes âgées se trouvaient sous les arbres sans nourriture, sans eau et sans services de santé et il y avait un risque élevé d'épidémie de maladies telles que le paludisme, la pneumonie et la diarrhée ».

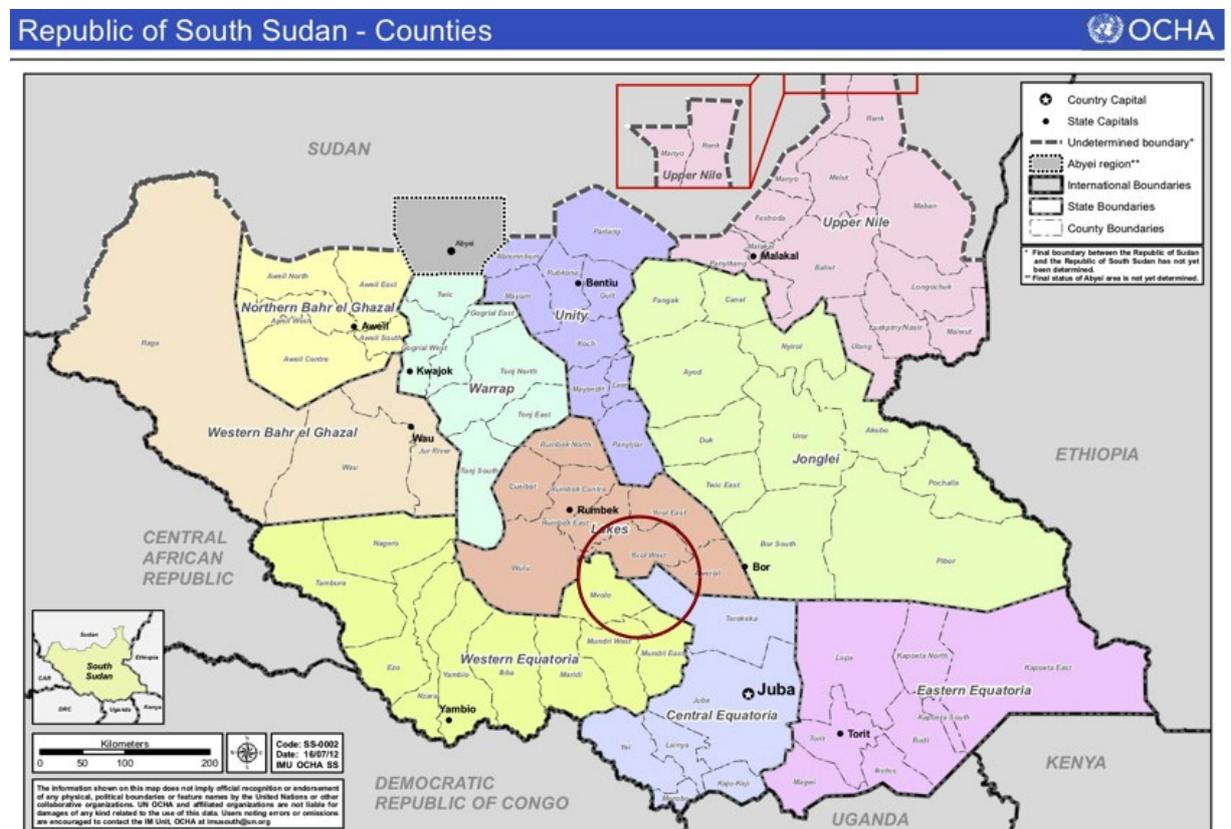


Figure 3, carte du Soudan du Sud : le cercle rouge indique le comté de Mvolo, l'État de Équatoria-Occidental (zone jaune) et le comté de Yirol West, l'État de Lacs (zone orange)

5.4.2 | Développement d'une stratégie complète pour fournir de la PCP dans le comté de Mvolo et le comté de Yirol West

Dans l'esquisse de stratégie suivante, on suppose qu'une agence de la PCP avait déjà établi une présence à long terme dans le Mundri au moment où cette série d'incidents s'est produite. Le plan est rédigé du point de vue du personnel de la PCP résidant dans l'État de Équatoria-Occidental le 9 février 2011, lorsque la violence a éclaté brusquement.

ANALYSE DU CONFLIT

Compte tenu du fait que le personnel de la PCP était présent depuis longtemps dans la région du Mundri, une analyse approfondie du conflit a probablement déjà été effectuée. Ils.elles connaissent le conflit entre les Dinkas et les Jur Chlos, car la violence se produit chaque année pendant la saison sèche. Néanmoins, ils.elles s'engageront tout de même dans une analyse restreinte du conflit. Comme mentionné dans l'étude de cas, en 2011, la situation était différente par rapport aux années précédentes. L'ampleur inhabituelle de la violence est donc une bonne raison pour revoir l'analyse du conflit.

Les membres de l'équipe de la PCP essayeront tout d'abord de collecter des informations auprès d'autant de sources que possible dans leur base en Équatoria-Occidental. Ils.elles essayeront d'analyser le conflit sous différents angles, y compris la politique nationale, les relations sociales, la culture, la religion et la géographie. La relation entre les communautés Dinka et Jur Chols est un élément fondamental à analyser. Comme mentionné dans la présentation de l'étude de cas, il existe une histoire de coexistence pacifique. Les membres de l'équipe peuvent se demander si les développements récents ont causé une tension sur cette relation et s'il existe d'autres signes indiquant une rupture des liens entre les deux communautés. D'autres aspects de l'analyse thématique comprennent l'existence et le fonctionnement de mécanismes de résolution du conflit, ainsi que d'éventuels changements environnementaux qui auraient augmenté la pénurie de zones de pâturage. Bien que le conflit se présente comme un conflit intercommunautaire, il s'est produit entre frontières d'États, ainsi il pourrait y avoir également un aspect politique au conflit. Par conséquent, le personnel de la PCP souhaitera évaluer la relation entre les différents États. Ces informations soutiendront non seulement l'analyse, mais pourront être utilisées plus tard, lorsque les autorités de l'État devront probablement être impliquées dans la résolution de la situation.

Les membres de l'équipe de la PCP renforceront leur analyse thématique en évaluant les attitudes et le comportement de différents groupes. Tout d'abord, les jeunes ont été inclus, car ils sont fortement impliqués dans le conflit, mais d'autres groupes devraient être inclus tels que les anciens et les femmes de la communauté. Ces groupes peuvent avoir des attitudes différentes à l'égard du conflit et pourraient être encouragés à jouer un rôle de chef de file dans la promotion de la paix. Une analyse des éléments de liaison et de séparation pourrait également être utile. Les hôpitaux partagés, les écoles et les mariages mixtes ont relié les deux communautés dans le passé et pourraient, à l'avenir, être utilisés comme éléments de liaison. La différence d'identité entre les agriculteurs Jur Chols et les éleveurs de bétail Dinka est clairement un facteur de division, même si la principale cause du conflit semble être l'insuffisance des ressources naturelles. Cependant, en tant qu'éleveurs de bétail, les Dinkas voient clairement ces ressources naturelles différemment des Jur Chols, ce qui intensifie le conflit. Bien que les différences ethniques entre les Dinkas et les Jur Chols ne semblent pas être un problème pour le moment, elles pourraient devenir le conducteur principal si le conflit s'intensifiait ou s'étendait.

Une fois que l'équipe de la PCP aura collecté suffisamment d'informations sur le conflit, elle essaiera d'intégrer les différents aspects du conflit et de tirer des conclusions. Elle peut créer une carte des conflits qui montre les différentes parties et leurs relations avec les zones ciblées. Elle peut également tracer une chronologie des événements pour voir comment le conflit a progressé depuis le meurtre du jeune le 9 février. En outre, elle doit savoir si le gouvernement local, la police ou les chefs sont intervenus et dans quelle mesure les jeunes combattants sont soutenus par le reste des communautés.

Les membres de l'équipe de la PCP peuvent conclure qu'il existe un certain nombre de points d'accès pour que la PCP prévienne ou réduise la violence et fournisse une protection dans cette situation. De nombreux civils ont été déplacés et pourraient craindre de nouvelles violences. Si d'autres prestataires de services sont présents, ils pourraient craindre pour leur sécurité également, en particulier les prestataires de services locaux. Les autorités locales et les segments des communautés affectées ne soutiennent probablement pas la violence, bien qu'il soit important de déterminer leur attitude à son égard. En fait, ils souhaiteront peut-être intervenir avant que le conflit ne prenne de l'ampleur afin de rapprocher les deux communautés le plus rapidement possible. Comme la plupart d'entre eux sont directement ou indirectement affiliés à l'une ou l'autre des communautés, les artisans de paix potentiels peuvent craindre d'être ciblés s'ils jouent un rôle actif. Ils peuvent saluer la présence d'une partie tierce impartiale à leurs côtés.

ÉVALUATION DES BESOINS

Dès que le personnel de la PCP aura connaissance du premier incident, il contactera les partenaires locaux et ses contacts dans la région pour recueillir des informations (pré-évaluation). Comme l'évaluation des besoins coïncide avec un incident spécifique, la collecte d'informations pour l'analyse du conflit et l'évaluation des besoins se chevauchera en partie. Les réseaux de la PCP peuvent déjà inclure des intervenants des zones touchées ; dans le cas contraire, les partenaires locaux pourront faciliter ces relations. Les contacts locaux dans les communautés affectées peuvent non seulement connaître plus de détails sur la situation, mais ils seront également en mesure d'évaluer s'il est approprié que le personnel de la PCP s'implique. Les membres de l'équipe de la PCP approcheront les autorités locales pour les mêmes raisons. De plus, ils peuvent leur demander ce que les autorités locales des zones touchées ont déjà fait pour répondre à la crise. Ils contacteront également d'autres prestataires de services dans la région. Étant donné que les rapports sur les victimes et les déplacements circuleront rapidement, d'autres prestataires de services pourraient planifier une évaluation de la réponse rapide et souhaiteraient peut-être faire équipe.

Après la collecte initiale d'informations et avoir reçu l'approbation des intervenants locaux à leur éventuelle implication, l'équipe pourra planifier une évaluation des besoins de réponse rapide. Idéalement, cette évaluation est menée en collaboration avec d'autres prestataires de services. Comme les premiers rapports ont peut-être déjà indiqué le besoin de nourriture et d'autres fournitures, une évaluation collaborative des besoins permettrait d'identifier et/ou de répondre à divers besoins aussi rapidement que possible. Le réseau de communication dans les zones rurales peut être limité, ce qui pourrait entraver l'échange d'informations. Il est donc encore plus important pour le personnel de la PCP se rendre personnellement dans la région pour recueillir des informations et évaluer les besoins sous divers angles. Comme les incidents se sont produits pendant la saison sèche, les routes seront accessibles en voiture, même si les zones touchées peuvent encore être difficiles à atteindre.

Les membres de l'équipe devront déterminer le lieu de l'évaluation des besoins avant le départ. Comme les attaques ont commencé au camp de bétail de Maduynyi et dans deux villages de Mvolo, ce serait probablement un point de départ. Ils peuvent également essayer d'identifier l'endroit exact où le jeune a été tué le 9 février et dialoguer avec la communauté locale pour découvrir ce qui s'est passé. La question la plus urgente, cependant, est de localiser les personnes déplacées. Comme indiqué dans l'étude de cas, 6 000 maisons ont été incendiées, plus de 76 000 personnes ont été déplacées, des dizaines de civils, dont des enfants, ont été tués ou blessés et des centaines de bovins et de chèvres ont été pillés. De plus, les enfants se cachent dans les buissons, et meurent de diverses maladies. Des enfants, des femmes et des personnes âgées ont également été retrouvés sans nourriture, eau et services de santé. Une fois ces personnes vulnérables localisées, le personnel de la PCP devra se consacrer à elles pour évaluer leurs besoins. D'après les rapports, il semble qu'il y ait un besoin de nourriture, d'eau, de refuges, de soins médicaux et de sécurité. Il peut également y avoir des enfants qui ont perdu leurs parents lors des attaques ou qui ont été séparés de leur famille pendant leur fuite. Comme le bétail a été pillé, de nombreuses personnes ont perdu leur source de revenus.

L'équipe de la PCP s'engagera non seulement avec les populations vulnérables, mais également avec les autorités locales, les dirigeants communautaires et les organisations de la société civile. Ils devront

s'engager avec ces intervenants pour instaurer la confiance, accroître leur compréhension du conflit et évaluer les besoins de ces acteurs. Ce sont des intervenants importants car ils peuvent être des moteurs de changement, ainsi que des partenaires potentiels. Les membres de l'équipe exploreront avec eux comment la PCP peut être utile aux communautés pour réduire la violence et protéger les civils.

Lors de l'évaluation des besoins, le personnel de la PCP doit s'assurer de s'engager avec les deux parties au conflit, même si la plupart des besoins de protection urgents sont identifiés d'un seul côté. Ils doivent démontrer qu'ils sont impartiaux et qu'ils défendent la sûreté et la sécurité des civils plutôt que de favoriser une issue particulière du conflit. En outre, ils doivent s'engager avec les autorités au niveau des comtés et des États de l'État de Lacs et de l'État de Équatoria-Occidental pour s'assurer que la présence du personnel de la PCP soit expliquée et soutenue. Cela garantirait également la coordination et la rationalisation des interventions d'urgence des différents intervenants.

ANALYSE DU CONTEXTE ET DE LA SÉCURITÉ

L'analyse du contexte dans cette situation aura lieu lors de l'évaluation des besoins et lors de toute mission de suivi dans les zones touchées. Cependant, une évaluation de la situation sécuritaire à la fois sur les routes et sur le lieu de l'évaluation des besoins devra être effectuée avant le départ. Si les conditions ne sont pas jugées suffisamment sûres, l'évaluation des besoins ne peut pas avoir lieu. Dans cette situation particulière, rien n'indique que les acteurs externes sont ciblés. Les jeunes impliqués dans les combats semblent s'être déplacés pour s'affronter vers les zones frontalières entre les États. De plus, les personnes déplacées se seront déplacées vers des zones plus sûres où le personnel de la PCP pourra évaluer leurs besoins. L'accessibilité de la zone doit être évaluée avant le départ. Les zones touchées peuvent être situées dans des zones reculées difficiles à atteindre par la route et peut-être impossibles à atteindre par téléphone. Les autorités locales, la police et les partenaires seront des sources d'informations fondamentales en matière de sécurité et d'accessibilité. Les téléphones satellites seront indispensables.

Au cours de leur voyage et sur place, les membres de l'équipe de la PCP tenteront d'observer et d'analyser la situation. Les gens sont-ils armés ? Qui sont-ils ? Quelles armes utilisent-ils ? Quel est le rapport femmes/hommes parmi les personnes déplacées ? Certains groupes d'âge sont-ils ciblés ? Ont-ils peur ? Sont-ils blessés ? Sont-ils prêts à parler au personnel de la PCP ? D'où viennent-ils et où vont-ils ? Les membres de l'équipe essaieront de répondre à ces questions et poseront à nouveau des questions similaires lors de leurs visites suivantes. Cela les aidera à détecter les tendances et les changements de la situation et à anticiper les crises supplémentaires. L'une des crises imminentes dans cette situation pourrait prendre la forme d'une insécurité alimentaire. Si un règlement du conflit n'est pas atteint au début de la saison des pluies, les personnes déplacées risquent de ne pas pouvoir rentrer chez elles. Cela signifie qu'elles ne pourront pas commencer à cultiver leurs cultures et risquent de ne pas avoir de nourriture pour le reste de l'année, ce qui pourrait augmenter les tensions et déclencher davantage de conflits.

Une partie de l'analyse du contexte est centrée sur la position de la PCP dans le conflit. Comme l'organisation de la PCP a une base en Équatoria-Occidental, mais n'en a pas dans l'État de Lacs, elle pourrait être perçue comme étant du côté de la communauté de Mvolo. La plupart des activités de la PCP auront été menées au sein de la communauté de Mvolo et leurs relations avec la communauté de Mvolo pourraient en être plus solides. L'équipe de la PCP peut réduire cette vulnérabilité en établissant des relations avec les intervenants principaux de tous les niveaux dans l'État de Lacs ainsi qu'avec la communauté de Yirol West. D'autres vulnérabilités du personnel de la PCP peuvent également être identifiées. Les acteurs criminels peuvent profiter du chaos et poser des menaces. Ces intervenants ne ciblent peut-être pas les praticien.nes de la PCP, mais des mesures de précaution doivent être prises pour éviter d'être au mauvais endroit au mauvais moment.

IDENTIFICATION DES POPULATIONS À SERVIR

Les premiers à être desservis seront les personnes déplacées. Elles ont un besoin urgent d'aide. Le personnel de la PCP peut être en mesure d'aider les personnes déplacées à accroître leur sûreté et leur sécurité. Ils.elles ne seront pas en mesure de répondre directement à bon nombre des besoins car la plupart de ceux-ci impliquent une aide matérielle, mais ils.elles peuvent engager d'autres prestataires de services susceptibles d'y répondre.

Les autres populations à desservir sont les communautés plus larges de Mvolo et Yirol West. L'équipe de la PCP peut les aider à réduire et à prévenir la violence ainsi qu'à accroître leur sûreté et leur sécurité. Ils.elles peuvent également renforcer les efforts pour résoudre le conflit et construire la paix des infrastructures locales de paix dans les deux communautés. Bien que les personnes déplacées viennent de ces mêmes communautés, elles sont considérées comme un groupe cible spécifique ayant des besoins distincts.

Une troisième population à desservir est constituée d'individus et de groupes qui joueront un rôle de leadership dans la résolution de la situation de crise et/ou du conflit. Ces intervenants peuvent être des artisans. nes de paix locaux de l'une des deux communautés, mais il peut également s'agir de représentants d'une ONG nationale de médiation située dans la capitale. L'équipe de la PCP peut aider ces intervenants à faire face à la situation.

IDENTIFICATION DES PARTENAIRES LOCAUX

Les organisations de la PCP n'ont souvent pas à rechercher de partenaires locaux. Au cours de l'évaluation des besoins, elles s'engageront avec un large éventail d'intervenants sur la situation et le rôle potentiel de la PCP dans la situation. Un partenariat peut se mettre en place lors de l'une de ces rencontres. L'ONG nationale de médiation, par exemple, est un choix évident pour un partenariat. Ils.elles peuvent avoir été approchés par les autorités locales ou les chefs de la communauté et être descendus dans la région pour faire leur propre évaluation. Il peut également y avoir des organismes de secours et de développement locaux dans la zone touchée qui ont assumé un rôle de leadership dans la crise et ont approché le personnel de la PCP pendant leur évaluation des besoins. De plus, les chefs de la communauté locale, tels que les anciens des tribus, peuvent proposer de s'associer une fois qu'ils se seront rencontrés et se sentiront en confiance en cas d'intervention de la PCP.

Bien que faire équipe avec des organisations de la société civile soit généralement la forme de partenariat la plus simple et la plus fréquemment utilisée, dans cette situation particulière, il se peut qu'il n'y ait pas d'organisations de la société civile organisées dans la région. Par conséquent, l'établissement de relations de travail permanentes avec le gouvernement local, les structures informelles ou avec les dirigeants communautaires serait la stratégie la plus évidente ici.

COMPÉTENCES ET MÉTHODES DE LA PCP

L'utilisation des méthodes de la PCP dépend beaucoup des besoins et intérêts exprimés par les populations desservies, ainsi que des recommandations des partenaires locaux. Poser les bonnes questions et écouter activement sont des compétences fondamentales pour identifier ces besoins et intérêts. Le texte suivant décrit comment les membres de l'équipe de la PCP de Nonviolent Peaceforce les ont appliqués dans cette situation particulière.

En tant que seule agence de protection civile travaillant dans la région, Nonviolent Peaceforce s'est impliquée dès les premiers jours de ce conflit.⁹⁰ Les membres de leur équipe, initialement quatre internationaux et six nationaux, ont utilisé diverses stratégies pour accroître la sécurité des civils touchés par les combats et pour soutenir l'élaboration d'un accord de paix durable. En collaboration avec les autorités gouvernementales locales, ils.elles ont pu localiser de nombreux civils qui avaient été déplacés par les combats. Les équipes de la PCP ont joué un rôle fondamental dans la mise en relation des prestataires de services humanitaires avec les populations dans le besoin. Elles ont alerté leurs partenaires, participé à des évaluations inter institutions sur les déplacements internes et ont plaidé pour que les agences humanitaires fournissent une aide d'urgence, tout en développant des stratégies pour atténuer la violence.

⁹⁰ Ce projet a été financé par le ministère belge des Affaires étrangères

Parce que NP avait un bureau dans l'État de Équatoria-Occidental, mais pas dans l'État de Lacs, l'équipe devait veiller à ce que les deux parties au conflit les perçoivent comme un intervenant de confiance et impartial. Par conséquent, les membres de l'équipe ont entrepris plusieurs voyages dans l'État de Lacs, où ils ont commencé à établir des relations avec les communautés et les représentants du gouvernement. Cela a jeté les bases pour d'ultérieures interventions de la PCP. En mai, ils.elles avaient établi une relation de confiance avec les dirigeants communautaires, les chefs, les anciens, les jeunes, la police, le gouvernement et l'armée des deux côtés. Ils.elles ont également acquis une compréhension globale de la dynamique du conflit et des besoins de toutes les parties concernées.

Le développement de relations des deux côtés du conflit était crucial, mais il fallait également identifier les principaux intervenants à tous les niveaux du conflit. La première étape stratégique a consisté à passer du temps à visiter les communautés affectées et les représentants du gouvernement local, tels que les commissaires de district et les administrateurs de village. Les membres de l'équipe de la PCP ont travaillé avec des partenaires tels que la Mundri Relief and Development Association (MRDA). Ils.elles ont coordonné et participé aux trois conférences de paix que le MRDA a tenues en avril, juillet et septembre. Ils.elles ont également assuré une présence protectrice constante au sein des communautés affectées. À la suite de ces efforts initiaux, les membres de l'équipe de la PCP se sont rendus dans les capitales des États de Équatoria-Occidental et de l'État de Lacs pour rencontrer les gouverneurs et les ministres. Les gouverneurs des deux États ont été impliqués dans le projet en tant qu'État, mais n'ont pas été impliqués dans les engagements détaillés au niveau communautaire. Alors que les membres de l'équipe sur le terrain se sont engagés avec les autorités en tant qu'État, d'autres dans la capitale ont rencontré des membres de l'Assemblée législative nationale pour obtenir le soutien de hauts fonctionnaires.

Au fur et à mesure que le projet se développait, l'équipe NP a également fini par travailler en étroite collaboration avec une unité de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), appelée Unité mixte intégrée (JUI). Le JUI, déployé dans la région pour maîtriser la situation, a eu du mal à dialoguer avec les différentes parties car ils ont été envoyés pour couvrir deux États avec un véhicule et aucun équipement de communication. Néanmoins, selon les membres de l'équipe de la PCP, le JUI s'est avéré être un partenaire très utile. « ...Ils étaient l'un des groupes de soldats les plus authentiques avec lesquels nous n'avons jamais travaillé et ils étaient enthousiastes d'être des agents de paix... » (Easthom, sd).

Au début du mois de mai 2011, le personnel de la PCP a été informés d'une initiative venant des chefs de chaque côté pour se rencontrer. À trois reprises, des réunions ont été prévues, mais toutes ont échoué. Le 25 mai, deux équipes de la PCP ont parcouru les frontières de Mvolo et Yirol West pour rencontrer un certain nombre d'intervenants clés. Ces intervenants comprenaient des fonctionnaires locaux, des chefs, des anciens, des jeunes, ainsi que les forces de l'Unité mixte intégrée récemment déployées. Les membres de l'équipe de la PCP ont demandé pourquoi les réunions prévues avaient été annulées. Le gouvernement local et les chefs leur ont dit que les membres de la communauté craignaient de se rendre de l'autre côté de la frontière pour se rencontrer. Deux jours plus tard, le personnel de la PCP s'est coordonné avec l'Unité mixte intégrée et le gouvernement local pour tenir les premiers pourparlers de paix. Les membres de l'équipe de la PCP ont accompagné les chefs et les dirigeants locaux de Kokori à Mapourdit, deux des zones les plus touchées, pour se rencontrer. Ils ont assuré une présence proactive tout au long de la réunion. C'était la première fois depuis le début du conflit en février que des chefs traversaient la frontière d'un côté à l'autre.

Le dialogue a été remarquablement réussi. La paix et la liberté de mouvement ont été officiellement déclarées entre les communautés de Kokori et Mapourdit. En outre, des mesures concrètes ont été prises pour améliorer la situation des civils touchés par le conflit et pour renforcer les relations entre les deux communautés. Par exemple, les deux parties ont convenu que l'hôpital principal rouvrirait avec effet immédiat pour fournir des soins médicaux aux malades et aux blessés de Mvolo. C'était depuis février que ces patients avaient trop peur de se rendre à Mapourdit. Les écoles situées dans l'État de Lacs, qui avaient dispensé des cours aux résidents de Yirol West et de Mvolo, ont rouvert leurs portes. Les chefs ont encouragé leurs communautés déplacées à rentrer chez elles. En outre, une structure de responsabilité entre les jeunes, les chefs et le gouvernement local

a été convenue pour renforcer le processus de paix. Toute violation de l'accord devait être signalée aux forces de l'Unité mixte intégrée.

Malgré les progrès significatifs, un dialogue plus approfondi était nécessaire. Afin de soutenir et de renforcer davantage le processus de paix, les chefs des autres zones touchées, ainsi que les deux dirigeants les plus respectés de Yirol West et de Mvolo auraient dû participer et adhérer aux accords de paix. Les équipes de la PCP ont organisé et accompagné un convoi de quatre véhicules pour transporter les chefs, les anciens et les jeunes de Mvolo à Yirol West jusqu'au deuxième cycle de pourparlers de paix qui ont eu lieu le 7 juin.

La deuxième série de pourparlers de paix a été émouvante et intense. Les chefs des deux côtés ont exprimé un vif désir de rétablir la paix. À la suite des pourparlers, la paix et la liberté de mouvement ont été officiellement déclarées entre toutes les communautés le long de la frontière. Les déplacés internes ont été encouragés à rentrer chez eux et à commencer leur cultivation. Les chefs ont également convenu de se réunir à nouveau pour rédiger des directives sur la manière dont les différentes communautés interagiraient. Cela impliquait que les éleveurs obtiennent et transportent des lettres d'autorisation des autorités locales chaque fois qu'ils entraient dans d'autres villages. Enfin, le 10 juin 2011, les membres de l'équipe de la PCP ont accompagné les chefs de Yirol West à Mvolo à une cérémonie spéciale et ont suivi la réunion alors que tous les chefs participants signaient l'accord de paix.

Les preuves du succès de l'accord de cessez-le-feu étaient déjà apparentes le lendemain de la première réunion du 27 mai, lorsque le personnel de la PCP a vu des infirmières revenir à l'hôpital pour reprendre leur travail. L'accord de cessez-le-feu comprenait également des dispositions permettant aux personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité sans la menace de nouvelles violences. Dans les jours qui ont suivi les premiers pourparlers de paix, le personnel de la PCP a observé de petits groupes d'hommes retourner dans les communautés désertes pour commencer la cultivation, et à la fin des deuxièmes pourparlers de paix, les familles ont été vues rentrer chez elles avec leurs biens. Les chefs des communautés frontalières ont estimé qu'à cette époque, environ la moitié de leur population était revenue.

Suite à l'accord de paix, les membres de l'équipe de la PCP ont travaillé avec les deux communautés pour suivre sa mise en œuvre. Le 22 juin, le processus de paix a été confronté à son premier défi. On a appris que cinq jeunes non identifiés étaient partis à la recherche de leur bétail qui avait été volé lors du premier incident majeur survenu le 9 février dans la région de Mvolo. Une fois que les jeunes ont réalisé qu'il n'y avait pas de bétail qu'ils puissent réclamer dans la région, ils ont tué cinq personnes. L'enquêteur du service de police du Soudan du Sud dans la région du Mundri a immédiatement conduit une équipe d'enquête pour recueillir des informations, informant la communauté locale de ne pas se faire justice elle-même. Le personnel de la PCP est arrivé le 23 juin et est resté jusqu'au 25 juin pour rencontrer les autorités et les dirigeants communautaires. Il y avait un énorme sentiment de frustration et de colère parmi les membres de la communauté de Mvolo. Ils ont estimé que l'autre partie ne respectait pas son rôle dans l'accord de paix.

Même s'il existait des canaux de communication entre les deux parties, la relation était encore fragile. De plus, les chefs ne savaient pas à qui s'adresser pour savoir pourquoi ils avaient été attaqués. Grâce aux relations que les équipes de la PCP avaient nouées avec les deux parties, elles se sont rendues à Yirol West pour rencontrer les dirigeants et les autorités communautaires afin de recueillir des informations. Du 27 au 30 juin, une équipe de la PCP a été déployée pour rencontrer à nouveau le côté de Mvolo, avant de se rendre à Yirol West. Cette visite visait simplement à informer la communauté de Mvolo du voyage qu'elle entreprenait à Yirol West. Il a sensibilisé les communautés affectées aux mouvements du personnel de la PCP dans la zone. À Yirol West, les membres de l'équipe de la PCP ont rapidement découvert que les communautés de Yirol West étaient consternées par l'incident. L'administrateur de Mapourdit ainsi que le chef principal ont tous deux envoyé des lettres de condoléances aux communautés de Mvolo et les ont informées qu'elles n'avaient rien à voir avec l'attaque.

Lorsque les agresseurs ont été appréhendés, le personnel de la PCP leur a rendu visite en prison. Il s'est également consacré aux dirigeants de la communauté à laquelle appartenaient les agresseurs. Cette communauté craignait des attaques de vengeance et a fait un réel effort pour expliquer que la communauté ne soutenait pas ces actes criminels. Ils ont également écrit des lettres aux communautés de Mvolo pour exprimer leurs condoléances. Les membres de l'équipe de la PCP sont retournés à Mvolo pour partager les informations qu'ils avaient obtenues lors de leur voyage à Yirol West. Cela a contribué à apaiser les tensions à Mvolo et les dirigeants des zones touchées à Mvolo ont exprimé leur volonté de se réengager avec l'autre partie pour renforcer encore les relations et prévenir des incidents similaires à l'avenir.

Dans tous ces efforts, le personnel de la PCP a tenté d'identifier les acteurs les plus engagés dans le processus de paix. Ils.elles ont encouragé ces intervenants à influencer ceux qui perdaient confiance dans le processus afin d'éviter une nouvelle escalade du conflit. Les équipes de la PCP ont continué pendant longtemps à fournir un soutien complémentaire à ces communautés. Elles ont rendu visite aux chefs de tribus pour s'assurer que les informations sur le cessez-le-feu avaient été correctement diffusées et ont planifié une conférence de suivi pour s'assurer de l'adhésion de tous les chefs de tribu. Ils.elles ont également fourni un accompagnement pour le retour des PDI dans les zones touchées. Enfin, le personnel de la PCP a aidé les dirigeants des deux communautés à documenter leurs résolutions et à formuler des codes de conduite mutuellement convenus. Pour guider les communautés à travers des problèmes difficiles tels que le mouvement du bétail et l'utilisation des terres. En septembre 2011, les chefs de chaque côté ont signé une déclaration d'intention qui a consolidé tous les accords.

Il n'y a pas eu de conflit depuis septembre. Habituellement, les conflits ont lieu pendant la saison sèche entre septembre et avril. Cela a été un succès à 100 %. C'est à Nonviolent Peaceforce que revient le mérite.

Sapana Abuyi, sous-gouverneur de l'État d'Équatoria-Occidentale au Soudan du Sud, 2012

Bien que le Soudan du Sud soit tombé dans la guerre civile en décembre 2013, les violences à grande échelle entre les fermiers Jur Chols et les éleveurs de bétail Dinka dans les comtés de Mvolo et Yirol West ne se sont pas encore répétées. Il y a eu quelques incidents mineurs dans la région, mais aucun décès n'a été signalé depuis l'accord de septembre. Les effets de la guerre civile se sont fait sentir dans la région et ont accru toutes sortes de tensions, mais le gouvernement local a été efficace pour dissiper les tensions majeures qui pouvaient conduire à une résurgence du conflit entre les agriculteurs et les éleveurs. Nonviolent Peaceforce a continué de surveiller la situation et a occasionnellement envoyé une équipe de la PCP dans la région pour mener des dialogues communautaires et aider les populations touchées à explorer leurs options. Ces équipes ont observé que les communautés locales ont été proactives pour résoudre les conflits de manière non-violente et semblaient fermement engagées à prévenir de nouvelles flambées de violence.

STRATÉGIE DE SORTIE

Tout au long du processus de paix, les parties prenantes ont, à plusieurs reprises, partagé avec le personnel de la PCP qu'elles estimaient devoir apprendre à gérer les conflits sans violence. Au fil du temps, les pratiques traditionnelles de résolution non-violente des conflits s'étaient érodées et les communautés souhaitaient apprendre de nouvelles procédures et revigorer les traditions. Dans le cadre de la prévention des conflits, NP a donc développé un programme pour renforcer les capacités pour les deux communautés. Ce programme a été conçu pour accroître les compétences et la confiance des membres de la communauté pour s'engager dans la résolution non-violente des conflits et développer des mécanismes de protection communautaire non-armés. Une formation de formateurs a été fournie en conclusion du programme de développement des capacités, permettant aux intervenants locaux de continuer à former davantage de personnes. Dans le cadre du suivi du programme de développement des capacités, le personnel de la PCP a travaillé avec les deux communautés pour développer leurs capacités d'alerte précoce réponse rapide (EWER).

Le programme de développement des capacités et la mise en place de systèmes EWER communautaires peuvent être considérés comme faisant partie d'une stratégie de sortie. Le programme de développement des capacités a contribué à accroître la confiance et l'aptitude des intervenants locaux à assumer le rôle d'équipe de PCP dans

la procédure ainsi qu'à développer la capacité et la confiance des autres. Le développement des systèmes EWER a renforcé les infrastructures de la PCP dans la région, que les communautés pourront utiliser pour prévenir et réduire la violence dans les années suivantes.

L'étude de cas montre que plusieurs des méthodes de la PCP présentées dans le module 3 ont été utilisées au cours de ce conflit spécifique. Certaines de ces méthodes auraient pu être appliquées plus largement, de différentes manières ou à différents stades du conflit. Des méthodes supplémentaires telles que l'interposition auraient également pu être appliquées. Cependant, le choix des méthodes et leur application particulière dans une situation particulière dépendent beaucoup des développements spécifiques du conflit, ainsi que des initiatives des intervenants locaux. Au moment où les dirigeants communautaires ont lancé des pourparlers de paix ou des conférences de paix, les membres de l'équipe de la PCP ont répondu à ces initiatives et adapté leur stratégie pour les soutenir. Cela montre clairement que les intervenants locaux sont les principaux acteurs du processus de paix, tandis que le personnel de la PCP crée l'espace pour que ces processus aient lieu, les entretiennent et s'assurent qu'ils soient suivis, malgré de nombreux obstacles. Dans le cadre de ces activités, les équipes de la PCP ont non seulement accompagné des individus, mais également le processus.

L'étude de cas ne décrit que quelques obstacles. Il y en avait encore bien d'autres. Réduire la violence, protéger les civils et soutenir une résolution durable de ce conflit ont obligé NP à s'engager dans 115 interventions distinctes entre février et septembre 2011. Cela démontre que la PCP exige un effort soutenu sur une longue période. Cela montre également qu'un accord de paix n'est peut-être que le début d'un processus de paix beaucoup plus long. L'investissement dans l'attention directe et la présence dans la communauté rapporte de véritables récompenses, dans la restauration progressive de communautés plus sûres.

5.5 | Dilemmes

Lors de la mise en œuvre de la PCP dans des situations de conflit violent, tout au long du cycle de programmation de la PCP, une variété de dilemmes peut survenir. Les intervenants de la PCP, ainsi que leurs partenaires locaux, devront peut-être faire des choix difficiles entre deux ou plusieurs alternatives qui sont également indésirables ou qui peuvent entraîner des conséquences indésirables, ou par exemple, lorsqu'elles ressentent une pression externe de la part des donateurs ou des gouvernements. Un grand nombre de ces dilemmes sont causés par les tensions qui surgissent lors de l'application à un contexte spécifique, ou par les réalités des conditions sur le terrain entre les divers principes fondamentaux et les principales sources d'orientation.

Les sections suivantes présentent un certain nombre de dilemmes auxquels les praticien.nes de la PCP peuvent être confronté.es.

LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET DE LA NON-VIOLENCE PAR RAPPORT À LA PRIMAUTÉ DES INTERVENANTS LOCAUX

Les équipes de la PCP peuvent se trouver dans des situations où les civils qu'elles protègent ou les intervenants avec lesquels elles font équipe s'engagent dans des actions qui semblent aller contre des principes de la PCP. Ils.elles peuvent par exemple trouver une arme sur un défenseur des droits humains qu'ils.elles sont sur le point d'accompagner, même si l'organisation que cette personne représente épouse la non-violence. Les principes de primauté des acteurs locaux et d'impartialité imposent aux praticien.nes de la PCP de ne pas s'immiscer dans les affaires des intervenants locaux. En même temps, le principe de non-violence leur dit de ne pas soutenir ni être associés à la lutte armée. Cela peut être un dilemme.

Bien que les praticien.nes de la PCP s'abstiennent d'imposer leurs opinions aux intervenants locaux, cela ne signifie pas qu'ils.elles doivent soutenir des attitudes ou des comportements violents. En ce qui concerne l'exemple susmentionné, ils.elles peuvent engager le défenseur des droits humains dans un dialogue sur

l'utilisation des armes, la perception que le port d'une arme crée et son impact sur le travail de l'organisation. De plus, ils.elles peuvent offrir au défenseur la possibilité de procéder à l'accompagnement s'il décide de ne pas être armé, tout en expliquant clairement qu'en fin de compte, c'est au défenseur de décider de la marche à suivre.

ÊTRE RÉCEPTIF PAR RAPPORT À LA PRIMAUTÉ DES ACTEURS LOCAUX

Dans certaines zones isolées de conflits violents, les équipes de la PCP peuvent être les seuls prestataires de services présents. Bien que les niveaux de violence soient élevés et que les besoins de protection soient nombreux, les structures étatiques peuvent être limitées et la société civile organisée inexistante. L'intérêt pour les services de la PCP peut être apparent, bien qu'il ne soit pas articulé ou formulé dans des demandes officielles. Cette situation incite le personnel de la PCP à jouer un rôle plus actif dans la prévention de la violence et la protection des civils. Si la primauté des acteurs locaux est trop strictement respectée, il y a un risque de stagnation. Les équipes de la PCP seront perçues comme ne répondant pas aux besoins urgents et risquent même de dévaloriser davantage une communauté déjà démunie. Bien que les mécanismes traditionnels puissent être identifiés (ils existent dans chaque situation) et que les capacités peuvent être améliorées, dans ces contextes, les organisations de la PCP devront exercer un plus grand degré de leadership pendant un certain temps.

En déterminant les limites de leur implication plus active, le personnel de la PCP doit prendre en compte le danger d'ingérence dans les affaires locales, en particulier en étant sensible aux différentes perspectives et complexités des contradictions au sein des communautés locales. Il doit également envisager de dépasser ses capacités professionnelles. Le manque de services de soutien de base et de prestataires de services experts peut inciter à réagir et à soutenir les communautés affectées partout où il le peut (« Si nous ne faisons rien, personne d'autre ne le fera »). Cela peut être approprié dans certains cas, mais pas dans d'autres. Fournir des conseils en traumatologie aux survivants de violence sexuelle sans compétences appropriées peut non seulement être non professionnel, mais aussi causer du tort. Même le fait d'ouvrir simplement un espace pour parler à propos de la violence sexuelle, sans donner accès à des services de soutien psychosocial et médical, peut avoir un impact négatif. Cela peut encourager les femmes à se manifester et à aborder ces problèmes dans leur communauté, tandis que les équipes de la PCP n'ont pas accès aux services de soutien nécessaires pour les soutenir. Cela ne signifie pas renvoyer un survivant de violences sexuelles qui frappe à votre porte, simplement parce que vous n'êtes pas spécialement formé pour faire face aux problèmes de VBG et que vous avez peur de faire du mal. Cela signifie simplement être conscient de sa propre capacité professionnelle et gérer ses attentes.

Une autre question liée au dilemme d'être réactif, tout en maintenant la primauté des intervenants locaux, est l'intervention immédiate dans le conflit. Perçu comme un expert de la paix, le personnel de la PCP est souvent approché par des intervenants locaux indépendants d'un système EWER pour résoudre des conflits urgents dans la communauté ou s'interposer dans un combat. Non seulement un tel rôle actif dans de nombreux cas interfère avec le principe de la primauté des intervenants locaux (c.-à-d., la police locale, les anciens ou d'autres personnes à qui on pourrait demander), mais il peut également interférer avec l'impartialité. De plus, il s'agit souvent d'un risque de sécurité. Les méthodes de protection de la PCP sont principalement préventives et l'interposition n'est effectuée qu'après une préparation et une évaluation des risques très minutieuses. Il serait plus approprié que les intervenants locaux s'interposent eux-mêmes dans le conflit, tandis que les équipes de la PCP assurent une présence protectrice. Dans un autre exemple, les organisations de la PCP peuvent être invitées à fournir une formation ou d'autres formes d'amélioration des capacités qui pourraient être fournies par ou au moins inclure des dirigeants locaux. Les membres de la communauté peuvent préférer les « experts externes » et demander uniquement un soutien de la PCP, mais il faut veiller à ne pas miner la position de l'expertise locale.

PRÉVENIR LA VIOLENCE PAR RAPPORT À PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION DES CONFLITS

La prévention de la violence est un objectif principal de la PCP. La désescalade des tensions est une méthode que les praticien.nes de la PCP utilisent pour prévenir la violence. La désescalade des tensions au stade de la confrontation peut empêcher la violence, mais elle peut également réaffirmer un statu quo injuste (violence structurelle) et empêcher la transformation du conflit. Les groupes opprimés ont peut-être accepté un statu quo injuste pendant longtemps, mais à un moment donné, ils se sentent suffisamment confiants et enhardis pour affronter leurs oppresseurs. La confrontation dans ce cas est un signe que l'équilibre des forces change. Cela

peut éventuellement conduire à un statu quo plus juste. À ce stade, les injustices doivent être rendues visibles pour que les négociations aient lieu et que le changement se produise. Les défenseurs de la société civile peuvent pousser pour un rééquilibrage des pouvoirs. Ils.elles peuvent amplifier la voix des opprimés, légitimer leurs préoccupations et leurs aspirations et saper la légitimité, l'autorité et le pouvoir de ceux qui les gouvernent. La confrontation peut être abordée soit par une lutte violente, soit par une non-violence active, soit par une combinaison des deux.

Les méthodes de la PCP telles que l'accompagnement, la présence proactive, l'amélioration des capacités et le renforcement de la confiance peuvent être en partie responsables des initiatives des intervenants locaux pour contester le statu quo injuste. Guidés par les principes de non-violence et du droit international des droits humains, les praticien.nes de la PCP peuvent encourager ce processus, à condition que la confrontation soit abordée par la non-violence. En tant qu'acteurs impartiaux, cependant, ils doivent s'abstenir de prendre le parti de ceux qui conduisent le processus. Il s'agit d'une différence subtile qui peut être extrêmement difficile pour les praticien.nes de la PCP individuellement, qui peuvent avoir rejoint l'agence de la PCP en faveur de la justice sociale. En cas de conflit vertical, dans lequel le gouvernement maintient le statu quo injuste, le personnel de la PCP est facilement perçu comme une ingérence dans la souveraineté de l'État. Il peut être perçu comme prenant le parti des « fauteurs de troubles » et « promouvant activement les conflits ». Si la confrontation devient violente, le gouvernement peut même accuser les équipes de la PCP de promouvoir activement la violence. Dans ces circonstances, il est de la plus haute importance que les membres de l'équipe de la PCP maintiennent une discipline stricte en adhérant à l'impartialité, à la non-violence et à la primauté des intervenants locaux. Un pas hors de la ligne peut donner au gouvernement la justification de la fermeture de l'ensemble de l'opération de la PCP et d'expulser le personnel international de la PCP.

MAINTENIR LES RELATIONS PAR RAPPORT À DÉFIER LES AUTORITÉS À RESPECTER ET À PROTÉGER LES DROITS HUMAINS

Comme cela a été expliqué dans les sections précédentes de ce discours, les acteurs de la PCP visent à établir et à maintenir des relations étroites avec les autorités dont ils peuvent tirer parti pour assurer une protection. De bonnes relations peuvent également permettre aux intervenants de la PCP de maintenir leur présence dans le pays ou d'accéder à des zones restreintes affectées par le conflit. De ce point de vue, l'extension des visas, l'accès aux zones restreintes ou les invitations à participer à des organes officiels de cessez-le-feu peuvent être considérés comme des indicateurs de succès, tandis que le manque d'accès, les remarques hostiles et l'expulsion sont des indicateurs d'échec. Les réactions négatives, cependant, n'impliquent pas nécessairement une absence de résultats, c'est parfois bien le contraire. L'erreur que font parfois les organisations est de conclure que si les autorités gouvernementales se mettent en colère, cela doit signifier que l'organisation a commis une erreur ou qu'elle « est allée trop loin » (Mahoney, 2018, p. 28). Bien que cela puisse être le cas, il se peut aussi que l'organisation ait mis le doigt exactement là où ça fait mal et que la réponse du gouvernement soit une tactique délibérée pour dissuader l'organisation de répéter un tel comportement.

La PCP est généralement fournie en réponse à une mauvaise application de l'état de droit. Des rencontres inconfortables avec les autorités sont inévitables. Les intervenant.es de la PCP doivent être prêts à entrer, voire à se sentir à l'aise, dans un espace d'inconfort. Au mieux, ils.elles essaient de rester sur le fil du rasoir, se penchant continuellement plus profondément dans l'inconfort, mais ne dépassent jamais les limites et, au besoin, se tirent rapidement en arrière ou de côté. Si les cordes d'un instrument de musique sont trop tirées, elles se cassent. Si elles sont trop lâches, aucun son n'en sortira. Alors que les circonstances politiques changent continuellement, les agences de la PCP ont intérêt à se demander régulièrement si leurs cordes sont trop lâches ou trop tirées, si elles en font assez pour contester l'injustice et la marginalisation dont elles sont témoins. Comme l'écrit Liam Mahony : « Les efforts de consolidation de la paix qui acceptent tacitement la discrimination et la ségrégation comme une donnée immuable ("politiquement irréalizable") sont susceptibles de renforcer les structures et les modèles discriminatoires qu'ils n'essaient pas explicitement de changer. » (Mahony, 2018, p. 19)

UTILISATION DE PRIVILÈGES PAR RAPPORT À LA NON-VIOLENCE

Certains praticien.nes de la PCP utilisent le statut spécial (souvent basé sur la race, la nationalité ou l'appartenance ethnique) accordé à un étranger dans de nombreux endroits à travers le monde, afin de fournir

une protection. Même beaucoup de ceux qui sont considérés comme des tueurs impitoyables peuvent se soumettre à des étiquettes d'hospitalité et de courtoisie. Le personnel de la PCP est souvent perçu comme « invité ». L'expression swahili « lorsque l'invité arrive, l'hôte se désiste » énonce succinctement le modèle.⁹¹ Les équipes de la PCP « utilisent la force psychologique de l'inclination universelle à l'hospitalité pour empêcher leurs "hôtes" de perdre cette estime. Certes, c'est une "force" subtile, mais pas moins réelle. Elle n'existe que par la présence face à face des "invités", en particulier des invités des endroits les plus éloignés... »(Grant 2008).

Utiliser à leur avantage la visibilité et le privilège qui leur sont accordés en tant qu'internationaux a été un instrument important des stratégies de protection de la PCP. Cela leur a peut-être permis de franchir des points de contrôle et leur a donné accès à des camps militaires ou à des autorités qui hésitent à rencontrer des intervenants locaux appartenant à des groupes ou classes ethniques spécifiques. Cela peut cependant constituer une utilisation dangereuse des privilèges. Elle peut renforcer l'ordre oppressif existant et peut contribuer à empêcher la population de défendre ses droits. De cette manière, la présence de la PCP peut contribuer à une culture dans laquelle l'État n'est pas tenu pour responsable du maintien d'un statu quo discriminatoire. Les organisations de la PCP contrent généralement cela en renforçant la capacité et la confiance des groupes minoritaires opprimés et en facilitant le dialogue entre les groupes minoritaires et d'autres groupes, y compris les intervenants étatiques. Certaines organisations de la PCP incluent spécifiquement une formation sur la lutte contre le racisme et considèrent la décolonisation de leur travail comme une pratique importante et continue (voir le rapport sur les bonnes pratiques de Paynesville, 2020).

La question de la race est une question particulièrement délicate qui n'a pas été suffisamment explorée ou reconnue au sein de nombreuses organisations de la PCP.⁹² Alors que le pouvoir qu'un passeport étranger apporte à une zone de conflit isolée s'applique à tous les étrangers, quelle que soit leur race, la peau blanche et la descendance européenne ont sans aucun doute joué (et jouent toujours) un rôle important dans la création de l'effet de dissuasion souhaité. En fait, diverses langues locales (argot) assimilent le mot « étranger » à « personne blanche ». Les acteurs de la PCP ont souvent constaté que les intervenants locaux étaient plus ouverts à rencontrer ou à écouter les blancs, les hommes en particulier, que les personnes de couleur. En même temps, le personnel international de couleur de la PCP, a été efficace dans le travail de la PCP dans des contextes aussi divers que le Soudan du Sud, le Caucase du Sud, l'Irak et les Philippines. De plus, ils ont parfois réussi à se connecter plus rapidement avec les intervenants locaux grâce à des expériences partagées (perçues) de guerre et de pauvreté. La dynamique de la race et du statut mondial et les disparités de pouvoir qui en découlent peuvent également se manifester au sein des organisations et nécessitent une attention particulière. Ceci est particulièrement important pour les équipes de la PCP résidant dans les zones de conflit. Lorsque les chefs d'équipe blancs sont toujours perçus comme prenant les décisions, cela renforce les préjugés raciaux et fait perdre à la communauté des occasions de réfléchir à leur propre diversité.

Oui, la PCP peut utiliser le privilège blanc à son avantage et risque de le renforcer, mais ses méthodes et ses principes permettent également aux gens de réfléchir à la question de la race. Le gouverneur de l'État voudra peut-être parler seulement à mon collègue blanc plutôt qu'à moi, une femme de couleur, et nous pouvons tous les deux laisser faire cela afin d'acquérir l'influence dont nous avons besoin pour protéger les civils. Mais ensuite, nous rentrons chez nous et nous en parlons en équipe, car un aspect de la PCP est d'examiner ces questions et une préoccupation de chacun d'entre nous d'en tirer parti, d'habiliter les membres de l'équipe et les collectivités avec lesquelles nous travaillons.

Rosemary Kabaki, chef de mission, Nonviolent Peaceforce au Myanmar, 2020.

RENFORCER LA CONFIANCE PAR RAPPORT À LA PROTECTION

⁹¹ L'aphorisme fait référence à un mari et une femme qui doivent cesser de se disputer parce qu'un invité est arrivé.

⁹² Voir Sara Koopman "Making space for peace: international protective accompaniment in Colombia" pour une discussion approfondie, et le site Web du CPT

Le renforcement de la confiance habilite généralement les gens, mais s'il n'est pas géré correctement, cela peut également les déprécier. Dans une situation de conflit violent, cela peut même mettre des personnes en danger. Si la confiance n'est pas liée à une réelle amélioration de la sécurité, elle pourrait favoriser une prise de risque excessive. Inversement, lorsque la formation apprend aux gens ce qu'il faut faire ou ignore la sagesse locale, elle peut renforcer la dépendance vis-à-vis d'experts externes et diminuer la confiance.

AUTO-PROTECTION PAR RAPPORT À LA PROTECTION DES AUTRES

La stratégie d'arrêter une balle ne fonctionne qu'une seule fois.

Tiffany Easthom, ancienne chef de mission de Nonviolent Peaceforce au Soudan du Sud

Accroître la sûreté et la sécurité des civils menacés est l'une des plus hautes priorités de la PCP, mais cela ne se fait jamais au détriment de la sécurité du personnel de la PCP. On ne leur demande pas de se sacrifier pour sauver les autres. La justification fondamentale derrière cela est un choix pragmatique : les praticien.nes de la PCP ne peuvent pas protéger s'ils.elles se font tirer dessus. De plus, le décès d'un.e praticien.ne de la PCP aura un impact négatif sur la capacité de la PCP à fournir une protection. Même si les civils vulnérables sont immédiatement menacés, les équipes de la PCP devront peut-être se mettre à l'abri au lieu d'avancer et de les protéger. Comme cela a été mentionné précédemment, la PCP est une stratégie préventive et non défensive. C'est quelque chose que tous les praticien.nes de la PCP savent, mais qui dans une situation de menace immédiate, n'est pas toujours facile à appliquer.

La plupart des agences de la PCP ont mis en place des protocoles de sécurité stricts pour éviter de telles occurrences. L'évacuation du personnel de la PCP est souvent une décision prise par un.e directeur.trice de pays ou un comité désigné, et elle ne permet pas aux membres individuels de l'équipe de rester et de protéger les civils. Même une organisation basée sur le consensus comme Peace Brigades International a mis en place des mécanismes exceptionnels : un organe particulier est habilité à prendre une décision unilatérale sur l'évacuation du personnel de la PCP dans les situations d'urgence.

BESOINS IMMÉDIATS PAR RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT ET AU CHANGEMENT DURABLES DES CAPACITÉS

Les praticien.nes de la PCP sur le terrain sont souvent confrontés à un dilemme entre la réaction aux besoins actuels et l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour des changements plus durables. Les parents peuvent approcher le personnel de la PCP pour demander un soutien pour le retour de leurs enfants des groupes armés, les PDI peuvent avoir besoin d'aide pour négocier avec d'autres agences et le gouvernement, une crise éclate et des communautés spécifiques peuvent avoir besoin d'une présence proactive. Ces activités peuvent consommer toutes les ressources disponibles et repousser en arrière-plan des activités préalablement planifiées telles que le soutien au développement d'un réseau communautaire ou la mise en place d'une équipe de protection locale. Les pressions du travail quotidien et la nécessité de réagir aux besoins immédiats sont souvent perçues comme étant en contradiction avec la nécessité de prendre le temps de mettre à jour l'analyse du contexte, d'élaborer un plan de travail ou de réfléchir ensemble. Cela peut être compris comme un dilemme entre l'immédiateté de la nécessité de respecter l'impératif humanitaire (c.-à-d. l'obligation de la communauté internationale de fournir une assistance humanitaire là où elle est nécessaire) contre la nécessité de développer les capacités locales et de le faire de manière durable. Les deux positions peuvent prétendre donner la primauté aux intervenants locaux.

On peut même considérer cela comme un dilemme concernant le fait que les praticien.nes de la PCP sont non-violents envers eux-mêmes plutôt que de répondre au contexte actuel. Thomas Merton a noté que : « Il existe une forme omniprésente de violence contemporaine à laquelle l'idéaliste succombe le plus facilement : l'activisme et le surmenage. La précipitation et la pression de la vie moderne sont une forme, peut-être la forme

la plus courante, de sa violence innée. Se laisser emporter par une multitude de préoccupations contradictoires, s'abandonner à trop d'exigences, s'engager dans trop de projets, vouloir aider tout le monde en tout, c'est succomber à la violence. La frénésie de notre activisme neutralise notre travail pour la paix. Cela détruit notre propre capacité intérieure de paix. Cela détruit la fécondité de notre propre travail, car cela tue la racine de la sagesse intérieure qui rend le travail fructueux. » (Merton, 1977)

Ce ne sont que quelques-uns des nombreux dilemmes auxquels sont confrontés les praticien.nes de la PCP. Il n'existe pas de formule simple pour guider la prise de décision dans ces cas. Ils présentent ce que l'on peut appeler des « problèmes pernicious ». Les praticien.nes de la PCP doivent s'appuyer sur une base solide dans les principes et les pratiques de la PCP, une équipe solide qui peut discuter des spécificités de la situation et s'entraider à prendre de bonnes décisions, et l'humilité de reconnaître les erreurs et de changer de direction.

RESUME DES MESSAGES PRINCIPAUX

- Les interventions de la PCP réussies sont complexes et nécessitent des analyses méticuleuses et souvent continues du conflit et du contexte, des évaluations des besoins, de la gestion de la sécurité, de la communication avec plusieurs parties, des structures de soutien externes, des stratégies de sortie, des choix appropriés de personnel et de partenaires, et de l'application de méthodes et de compétences appropriées.
- L'analyse du contexte fait référence à l'examen détaillé des évolutions et dynamiques en cours lors d'une situation spécifique. Elle permet aux praticien.nes de la PCP d'identifier les tendances de la violence afin de prévoir et prévenir les crises, ainsi que de se préparer à une réponse rapide en cas de situation de crise.
- La sécurité du personnel de la PCP sur le terrain et de ses ressources est inextricablement liée à sa mission d'améliorer la sécurité et la protection des civils dans les situations de conflit violent. Les praticien.nes de la PCP ne peuvent pas protéger les autres s'ils.elles ne peuvent pas d'abord se protéger eux-mêmes. La première préoccupation de tout travail de la PCP sur le terrain est donc d'assurer la sécurité de son propre personnel, de sa réputation et de ses biens.
- Les programmes de la PCP sont progressivement supprimés lorsque les intervenants locaux n'ont plus besoin ou ne veulent plus la PCP, lorsque la PCP a atteint certains de ses objectifs mais est incapable d'en faire plus, ou lorsque la PCP a échoué ou a été expulsée par le gouvernement. Les stratégies de sortie doivent avoir des objectifs clairs et réalisables et doivent aborder la manière dont les efforts de la PCP seront soutenus par les infrastructures locales, après le départ du personnel non local.
- Au cours de la phase de mise en œuvre, les praticien.nes de la PCP seront confrontés à une variété de dilemmes causés par les tensions entre les divers principes et objectifs fondamentaux de la PCP. Le strict respect de ces principes à lui seul ne résoudra pas ces dilemmes. Une compréhension approfondie de leur but, ainsi que l'expérience et le bon sens sont essentiels. La discussion en équipe peut aider à clarifier comment appliquer, dans une situation spécifique, les principes de la PCP.
- Une PCP efficace nécessite des efforts soutenus, de la flexibilité, de la persévérance et l'utilisation stratégique d'une grande variété de méthodes. Réussir la PCP signifie être présent au bon moment, au bon endroit, et prêt à appliquer les bonnes méthodes et les bonnes compétences pour soutenir les intervenants locaux à mettre fin à la violence et à résoudre les conflits.

BIBLIOGRAPHIE [Sauf mention contraire toutes les références sont en anglais]

Easthom, T. (sd) Directeur national de Nonviolent Peaceforce South Sudan (communication personnelle).

Eguren, E. (2009). *Nouveau Manuel de protection pour les Défenseurs des Droits Humains*, Dublin: Front Line: International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders: https://www.protectioninternational.org/wp-content/uploads/2012/04/Nouveau_manuel_protection_pour_defensurs_3eme_ed.pdf

Furnari, E., Oldenhuis, H., Julian, R. (2015): Securing space for local peacebuilding: the role of international and national civilian peacekeepers. Peacebuilding.

Grant, D. (2008). *Unarmed Civilian Peacekeepers: The Hard Questions*. Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce

Hayman, R., James, R., Popplewell, R., Lewis, S. (2016) *Exit Strategies and Sustainability: Lessons for Practitioners*. Intrac for Civil Society. Retrieved June 29, 2020 from <https://www.intrac.org/wpcms/wp-content/uploads/2016/11/Exit-strategies-and-sustainability.-Lessons-for-practitioners.-November-2016.pdf>

[Koopman, S. \(2012\)](#) *Making space for peace: international protective accompaniment in Colombia*. Geographies of Peace, University of British Columbia.

Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Centre for Humanitarian Dialogue. Retrieved February 3, 2014 from http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf

Mahony, L. (2018) *Time to Break Old Habits: Shifting from Complicity to Protection of the Rohingya in Myanmar*. Fieldview Solutions

Merton, T. (1977). *Conjectures of a Guilty Bystander*. London, UK: Sheldon Press.

Nonviolent Peaceforce. (2011). *Generic Staff Security and Safety Guide*. Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce.

Nonviolent Peaceforce, *Interstate Conflict in South Sudan: A case study in unarmed civilian peacekeeping*, http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/Interstate_Conflict_South_Sudan_Case_Study_Unarmed_Civilian_Peacekeeping.pdf

Nonviolent Peaceforce, *Good Practices in Nonviolent, Unarmed, Civilian to Civilian Protection Documentation of the Workshop in Paynesville*. https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/Good_Practices/Paynesville_2019-10_final.pdf

Oakley, Derek. Phd. (2020). What is the relationship between the situated learning of Unarmed Civilian Protection workers and gendered power dynamics? Doctor of Philosophy, June 2020.

Peace Brigades International. (2009). *Security Policy*. http://www.peacebrigades.org/fileadmin/user_files/international/files/jobs/PBI_Security_Policy_-

External_version_ENG.pdf

Schweitzer, C. (2012). *Nine years of Nonviolent Peaceforce in Sri Lanka. Lessons Learned in Unarmed Civilian Peacekeeping*. Nonviolent Peaceforce.

<http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/NP%20inplementation%20of%20PCP%20in%20Sri%20Lanka%202002-2011.pdf>

UN Security Council. (2001). *Report of the Secretary-General: No exit without strategy: Security Council decision-making and the closure or transition of United Nations peacekeeping operations*. (S/2001/394)

Retrieved February 3, 2014 from

http://pksoi.army.mil/doctrine_concepts/documents/UN%20Policy%20Documents/No%20exit%20without%20strategy.pdf